ITE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9137 — 32 PAGES — SAMEDI 1er JUIN 1974

: accuse Moscou
e revendiquer
ıne partie
e province chinoise

LIRE PAGE 3

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 0,90 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 18 dr. ; Iran, 35 ris ; Italie, 200 L. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 2,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 60 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris no 65572
Tél. : 770-91-29

E PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PRÉCISE SES CONCEPTIONS

)opération : un nouveau départ

...éçus, dans l'ensemble, par ...hee de M. Chaban-Delmas, les ...igeants de l'Afrique franco...me avaient suivi avec quelque ...plexité le second tour de l'élec...ı présidentielle. Plus attachés ...on ne le croit souvent au main...r de liens privilégiés avec ...ris, ils avaient été, semble-t-il, ...peu désappointés par l'attitude ...M. Mitterrand, pour qui, désor...ais, l'aide française devrait ...rtout s'inscrire dans le cadre ...e l'aide multilatérale à l'ensem...le du tiers-monde. Mais ils n'ou...bliaient pas non plus que, ministre ...des finances, M. Giscard d'Estaing s'était souvent opposé à ses collègues plus conciliants lors de la révision des accords de coopération.

Conscient sans doute de leurs inquiétudes, le président de la République a choisi de rassurer sans perdre de temps les partenaires africains de la France. M. Jobert avait cru bien faire en obtenant, en février dernier, la suppression du secrétariat d'Etat à la coopération. Il pensait qu'en « banalisant » ainsi les relations franco-africaines il satisferait le désir des pays du continent noir d'être traités sur un pied de totale égalité.

C'était sous-estimer un certain aspect affectif de ces relations et le besoin que, pour des années encore, la plupart de ces pays ont de l'aide de la puissance qui a pris jadis la responsabilité de briser, par la colonisation, leur équilibre traditionnel. En faisant figurer dans le gouvernement Chirac, malgré le nombre réduit de ses membres, un ministre à part entière de la coopération, le président de la République est allé au-devant d'un vœu quasi unanime.

Il est également significatif que le premier chef d'Etat étranger qu'il ait reçu à l'Elysée soit un Africain. M. Senghor ne peut certainement prétendre à la même intimité avec M. Giscard d'Estaing qu'avec Georges Pompidou, qu'il tutoyait depuis le temps où ils étaient khâgneux ensemble, mais il a été visiblement très satisfait de l'invitation que lui a adressée le successeur de son ami et des indications sur ses intentions. « Le dossier de la sécheresse au Sahel sera l'un de ceux que je me réserve de suivre personnellement », avait déclaré le nouveau président au cours de sa campagne. On peut penser qu'il l'aura confirmé au président du Sénégal.

Sans doute aussi M. Giscard d'Estaing aura-t-il donné à son hôte la primeur de la grande nouvelle de la journée de jeudi : l'éviction de M. Foccart, qui régnait dans l'ombre depuis quinze ans, avec ses fonds secrets et ses agents, sur les relations franco-africaines. Avec lui disparaît toute une philosophie très conservatrice de la « coopération », conçue d'abord comme une protection des intérêts les plus prosaïques de la métropole, qui est remise en question. C'est aussi la fin d'une politique en partie double qui laissait ignorer des aspects essentiels des relations franco-africaines au ministre théoriquement responsable. Cette normalisation, qui était inscrite au programme commun de la gauche, apparaîtra à tous comme une mesure d'assainissement trop longtemps attendue. Est-ce trop tôt d'espérer qu'elle entraînera une autre normalisation, celle des relations franco-guinéennes, dont M. Sékou Touré avait toujours lié le rétablissement au départ de M. Foccart ?

Ce que M. Giscard d'Estaing a dit dans son message au Parlement sur le tiers-monde et sur la fin des ventes d'armes aux pays qui ne respectent pas « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » confirme qu'un nouveau départ a été pris à l'égard de l'Afrique. Mais, pour que les formules du président de la République ne demeurent pas paroles en l'air, il faudrait chez lui et chez le peuple français, plus encore que jamais en ces périodes de difficultés économiques par le régime hexagonal, plus que de bonnes intentions : une véritable mutation psychologique.

« Sommet » franco-allemand : vers un renforcement de la concertation

MM. Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt devaient avoir ce vendredi 31 mai en fin d'après-midi à l'Elysée, leur premier entretien, qui se poursuivra dans la soirée et sera éventuellement repris samedi matin. Aucun ordre du jour n'a été fixé, mais, dans le message qu'il a adressé au chancelier ouest-allemand en réponse à ses félicitations, le président de la République exprime son espoir de « poursuivre ensemble avec efficacité la politique de concertation étroite développée avec succès par nos prédécesseurs ».

Parlant pour sa part à Berlin jeudi, M. Schmidt s'est refusé à révéler les propositions qu'il ferait à son interlocuteur, tout en confirmant que celles-ci porteraient surtout sur les questions économiques. Il s'est montré optimiste sur l'issue de ces conversations, affirmant : « Nous nous comprenons parfaitement. »

Voici donc M. Giscard d'Estaing entré à son tour dans cette pratique des « sommets » sans lesquels, de nos jours, il n'est pas de diplomatie. Comme son interlocuteur est également nouveau dans sa fonction, la rencontre devrait donc d'abord illustrer le style nouveau que l'un et l'autre veulent insuffler à leur action : le Français, mi-gaullien, mi-familier, soucieux de novation mais aussi de technicité et de modernisme, et que la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* qualifiait jeudi de « *mélange de Kennedy et de roi de Suède* » ; en face, un Allemand également moderne, mais encore plus pragmatiste et surtout ayant perdu les derniers complexes que donnait à un Adenauer, à un Brandt, la « chute » de l'Allemagne dans les folies hitlériennes. Cette page-là est maintenant tournée, et si le nouveau chancelier éprouve une gêne vis-à-vis de ses partenaires, c'est plutôt parce que la prospérité économique par trop voyante de son pays lui pose des problèmes, surtout s'il veut sauver le système européen qui a permis, au moins en partie, le développement de son extraordinaire puissance.

M. Schmidt entend donc parler essentiellement des problèmes économiques, et ses préoccupations en ce domaine sont connues (lire page 4 l'article de Michel Boyer). Celles du président français, qui vient à peine de s'installer à l'Elysée, le sont moins, mais il n'est pas sûr que l'ancien ministre de l'économie et des finances soit aussi disposé à se cantonner à son ancienne spécialité. La France assumera le 1er juillet, et jusqu'à la fin de l'année, la présidence du conseil des ministres de la Communauté, et M. Giscard d'Estaing n'avait pas caché, pendant la campagne électorale, qu'il entendait profiter de cette période pour prendre des initiatives, notamment en vue d'avancer un calendrier devant conduire à l'union politique. Devant l'échec qu'ont connu, jusqu'à présent, les tentatives de « coordination » des politiques, mettra-t-il plus l'accent sur l'approche « institutionnelle » chère à M. Lecanuet et aux centristes ? Les Allemands étaient eux aussi traditionnellement favorables à cette attitude, mais l'on peut se demander si M. Schmidt n'est pas beaucoup plus sceptique à cet égard : en tout cas, et non sans raison, il n'attend rien sur le plan de l'unification politique tant que l'ordre n'aura pas été rétabli dans la « maison européenne » sur le plan économique.

Deux choses sont sûres en tout cas :

— Une « relance » européenne, si relance il y a et sur quelque plan que ce soit, n'est possible que grâce à un accord franco-allemand. Paris et Bonn en sont venus à cette conclusion non pas par un choix délibéré, mais par la simple observation des faits : face à une Italie en crise et à une Grande-Bretagne moins européenne que jamais, le noyau de la Communauté ne peut être constitué que par la France et la République fédérale, comme au temps de de Gaulle et d'Adenauer. Pour la France, pourtant, c'est une reconversion, puisque Georges Pompidou avait misé sur un rééquilibrage de la Communauté grâce à son entente avec M. Heath. Mais peut-être l'erreur du chef du gouvernement conservateur avait-elle été de pousser trop loin son engagement vers l'Europe, alors qu'il n'était pas suivi par son opinion

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 4, 4e col.)

Message à l'Assemblée et au Sénat : des intentions libérales en général bien accueillies

Le message adressé au Parlement par M. Valéry Giscard d'Estaing a été généralement bien accueilli, dans la mesure où il contenait maintes bonnes intentions de caractère libéral. Les quelques réserves qui s'expriment viennent de ceux qui, comme M. Georges Marchais chez les communistes, estiment qu'il faudrait s'occuper de « choses plus importantes » ou qui, comme M. André Fanton chez les gaullistes, redoutent l'évolution vers le régime présidentiel. Chacun attend la suite, c'est-à-dire la présentation, mercredi, du programme gouvernemental de M. Chirac, pour juger plus au fond.

Dans l'immédiat, M. Giscard d'Estaing aura au moins rassuré les gaullistes en ce qui concerne la politique extérieure, réjoui les réformateurs déjà portés à l'euphorie et rassuré les députés qui redoutent des élections législatives anticipées, puisque, s'ils le veulent bien, c'est avec eux que le président de la République entend « conduire le changement ».

M. Giscard d'Estaing mange son pain blanc le premier. La suppression des écoutes, « *si elles existent* » — il semble qu'elles existaient, — l'extension du droit d'asile politique, la condamnation des saisies de presse, marquent déjà, beaucoup plus concrètement que les innovations protocolaires, le début de l'« *ère libérale* ». Les orientations et propositions du message présidentiel au Parlement confirment la volonté d'aller plus loin encore dans cette voie. Une volonté affirmée dès l'annonce de la candidature de M. Giscard d'Estaing à la présidence de la République. Le chef de l'Etat tient ce que promettait le candidat lorsque celui-ci déplorait le caractère « guindé » des rapports politiques en France, et s'engageait à favoriser l'apparition d'un mode de relations moins crispé entre la majorité et les oppositions. Après M. Chaban-Delmas, qui, comme premier ministre, avait souhaité dans le cadre d'une société débloquée « la fin de la guerre des républiques », M. Giscard d'Estaing propose une démocratie à l'anglo-saxonne, une société politique dans laquelle chacun se sentirait plus intégré.

Les rapports avec l'opposition

En s'adressant jeudi à la classe politique, le nouveau chef de l'Etat a proposé diverses mesures qui, dans l'ensemble, ne pouvaient être que bien accueillies, puisqu'elles procèdent du bon sens et d'une conception intelligente de la démocratie. On s'étonne même qu'elles n'aient pas été prises plus tôt tant elles paraissent naturelles.

Sans doute n'est-il pas nécessaire de se lancer dans l'élaboration d'un statut de l'opposition, comme le souhaitait M. Alain Poher, pour faire un meilleur sort aux opposants. M. Giscard d'Estaing est, sur ce point, d'accord avec M. Mitterrand en estimant qu'il suffit d'adapter dans la pratique un autre comportement. Il confirme son intention d'informer les dirigeants de l'opposition sur les « *éléments qui déterminent certaines grandes décisions nationales, notamment extérieures* », et souhaite que dans les Assemblées la minorité soit mieux associée aux travaux législatifs et au contrôle politique. C'est ainsi qu'il suggère de consacrer une heure tous les mercredis à des questions d'actualité posées, pour une moitié par la majorité, pour une autre par l'opposition, en présence de tous les membres du gouvernement. Il reste encore à ouvrir plus largement l'accès à l'O.R.T.F. des grandes formations de l'opposition, mais aussi des groupes minoritaires, si l'on ne veut pas qu'ils utilisent d'autres moyens d'expression. Le candidat républicain indépendant s'y était engagé dans l'entretien publié par *le Monde* du 3 mai.

L'abaissement de l'âge du droit de vote

Le président de la République souhaite aussi que le Conseil *constitutionnel puisse se saisir* d'office des questions touchant aux droits et libertés des citoyens, entérinant ainsi une évolution de cette institution « gaullienne » vers une sorte de Cour suprême, comme le réclamaient les réformateurs et la gauche, et comme l'envisageait M. Chaban-Delmas.

Le chef de l'Etat tire d'autre part la leçon de la récente consultation présidentielle en proposant de revoir les conditions de présentation des candidatures. Il s'agit d'éviter la pléthore. Douze candidats pour une consultation précipitée, c'est déjà beaucoup. Imagine-t-on combien il y en aurait si tous les groupes désireux de se servir de ce tremplin avaient le loisir, avant une échéance normale, de recruter les cent parrains nécessaires dans dix départements ? On voit mal comment chacun se ferait entendre dans un tel concert.

Qui s'oppose enfin à l'abaissement de l'âge du droit de vote ? Apparemment il y a *consensus*, sinon sur l'âge à retenir, du moins sur le principe, et depuis longtemps. Mais, comme Georges Pompidou ne voulait pas de cette réforme, M. Messmer, qui l'avait promise, ne l'a pas réalisée : cette fois l'engagement est pris, publiquement, par le président.

Cet ensemble de mesures, ainsi que la décision de ne plus livrer d'armes aux pays qui ne respectent pas « *le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes* », va au-devant des vœux d'une grande partie de la nouvelle majorité présidentielle et de l'opposition de gauche. Aussi bien celle-ci ne les récuse-t-elle pas. M. Giscard d'Estaing tient ses engagements, mais en commençant par les plus faciles et les plus aimables. Le plus dur reste à faire.

ANDRÉ LAURENS.

(Lire la suite page 6, 4e col.)

Vers une Cour suprême ?

Par ROGER-GÉRARD SCHWARTZENBERG

Dans son message au Parlement, le chef de l'Etat a proposé d'importantes réformes. L'une d'elles concerne « *l'extension des attributions du Conseil constitutionnel, notamment par la reconnaissance d'un droit de saisine d'office, afin de mieux garantir les droits et libertés des citoyens, tels qu'ils sont affirmés par la Constitution* ».

La question est essentielle. En effet, les citoyens sont efficacement protégés contre l'arbitraire administratif par le Conseil d'Etat et les juridictions placées sous son contrôle. Mais ils demeurent démunis contre l'arbitraire législatif, contre le vote de lois inconstitutionnelles.

Aujourd'hui, comme juge constitutionnel, le Conseil est fermé aux simples citoyens. Seuls peuvent le saisir le chef de l'Etat, le premier ministre et les présidents des deux Chambres. Dès lors, si cela n'émeut aucun d'eux, une loi peut être votée qui viole les libertés constitutionnelles : le Conseil n'en connaîtra jamais.

Bref, ce contrôle de constitutionnalité ne peut être mis en œuvre que par les « princes », que par les dignitaires de l'Etat. Est-ce suffisant ? Non, à l'évidence.

Pour y remédier, deux solutions sont concevables.

La première consiste à ouvrir de nouvelles possibilités aux citoyens eux-mêmes.

Ainsi, outre-Rhin, le tribunal constitutionnel fédéral de Carlsruhe statue « *sur les recours en constitutionnalité qui peuvent être ouverts par quiconque s'estime lésé par la puissance publique* » dans un des droits garantis par la Constitution (article 93 de la Loi fondamentale).

De la sorte, et généralement après avoir épuisé d'autres voies de recours, tout citoyen peut en appeler à la juridiction suprême.

De même, aux Etats-Unis, le contrôle de constitutionnalité est ouvert aux simples particuliers. Mais ce contrôle s'exerce moins par voie d'action que par voie d'exception.

On sait ce qu'est l'exception d'inconstitutionnalité. Le procédé n'est pas offensif mais défensif. L'intéressé ne prend pas l'initiative. Il n'intente pas une action contre la loi. Il se borne à résister à son application dans un litige déterminé, en arguant, en excipant de son inconstitutionnalité. Il s'agit, pour lui, d'un moyen de défense, d'une « exception ».

Ce contrôle de constitutionnalité n'est nullement réservé à la Cour suprême. Il appartient à toutes les cours américaines de justice, qu'il s'agisse des cours des Etats ou des juridictions fédérales. Mais les parties essaieront souvent tous les degrés de juridiction. Et c'est évidemment, au sommet, la Cour suprême qui aura le dernier mot.

(Lire la suite page 9, 1re col.)

CHANGER

I. — Esquisse d'une politique européenne

Par PIERRE URI

M. Valéry Giscard d'Estaing et M. Helmut Schmidt se rencontrent au lendemain de l'élection présidentielle. On attend une initiative européenne. Il y en a singulièrement besoin. Les « sommets » n'ont laissé aucune trace. La politique agricole n'est plus qu'une machine à déséquilibrer les prix, les barrières ont été rétablies entre pays. Les variations de change sont si abruptes que même le marché des produits industriels ne s'y ajuste plus. L'union monétaire n'a jamais été plus loin de s'accomplir que depuis qu'on en a parlé il y a cinq ans. La Grande-Bretagne menace vaguement de se retirer de la Communauté. L'Europe est détruite ; il ne reste que l'espoir de pouvoir la reconstruire.

Ce serait une singulière illusion d'imaginer que des schémas d'institutions, comme en propose M. Lecanuet, comme en esquisse M. Jobert, comme en a même suggéré le candidat élu, permettraient de reprendre la marche en avant. Des institutions tournent à vide à moins qu'une tâche concrète ne leur soit assignée. Ce lien entre les organes et les missions était l'essence même des Communautés européennes.

L'Europe ne renaîtra que par un retour aux objectifs auxquels elle devait répondre, et aux moyens d'y répondre.

Elle devait d'abord réconcilier des peuples longtemps opposés : c'est fait. Elle devait constituer un pouvoir au service de la paix : elle s'est révélée impuissante. Elle devait offrir un champ plus large à ses entreprises pour maintenir l'expansion, à ses consommateurs pour accroître leurs choix : jusqu'aux dislocations récentes, c'était l'effet le plus réussi de l'union douanière. Singulière idée que d'avoir voulu la consolider en prenant le parti de rétrécir les marges de change ! Sous les chocs extérieurs, chute et remontée du dollar, hausse vertigineuse du pétrole, les parités ont volé en éclats.

(Lire la suite page 4, 5e col.)

LES PAYS DE L'O.C.D.E. ADOPTENT UNE CHARTE CONTRE LES RESTRICTIONS DU COMMERCE

Sera-t-elle respectée ?

(Lire page 32 l'article de Philippe Simonnot.)

Le Monde paraîtra lundi de la Pentecôte

Le supplément mensuel au « Monde de l'économie »

EUROPA

sera publié mardi (« Le Monde » daté 5 juin) et non lundi

AU JOUR LE JOUR

Dégagement

Le XV de France commence à peine à se déchirer sur le terrain que déjà la marque s'ouvre par un 1,6 sévère en faveur des prix.

L'entraîneur Giscard d'Estaing, malgré son expérience sportive de l'équipe de Chamalières, est plus familier du football que du rugby, où les handicaps sont plus difficiles à remonter quand l'équipe adverse passe à l'offensive.

Il va lui falloir dégager sa ligne de but. On peut craindre qu'en l'occurrence il ne recoure à l'expédient classique : envoyer son programme électoral en touche.

ROBERT ESCARPIT.

LE DÉGAGEMENT DES FORCES ISRAÉLO-SYRIENNES

L'accord de dégagement israélo-syrien a été signé ce vendredi 31 mai, à 11 h. 45 (heure française), au Palais des nations, à Genève. Une difficulté de dernière minute a retardé la cérémonie de signature, les Syriens ayant refusé d'apposer leur paraphe au bas de documents en présence des journalistes et photographes. Le délégué de la Syrie, le général Adnan Tayara, s'était étonné dès l'ouverture de la cérémonie de la presence de la presse, qui a été priée de quitter la salle après la signature, à 11 h. 17, des documents par les représentants israéliens.

Aux termes de cet accord, le cessez-le-feu sur le front du Golan entre immédiatement en vigueur.

Contrairement à ce qui avait été annoncé hier jeudi, les tables de la salle des conseils du Palais des nations avaient été disposées en pentagone. Le général finlandais Ensio Siilasvuo a signé en tant que témoin. Il était entouré de son adjoint, le capitaine irlandais Fanlon, et du représentant du secrétaire général des Nations unies, M. Roberto Guyer. La délégation israélienne était conduite par le général Herzl Shafrir, le colonel Dov Sion, gendre du général Moshe Dayan, et un diplomate, M. Meïr Rosen. La délégation syrienne a une composition analogue : le général Adnam Wajih Tayara, le colonel Ibrahim Al Omar, et un diplomate également, M. Salaheddine Terrazi.

● A NEW-YORK, le Conseil de sécurité s'est réuni brièvement jeudi après-midi à la demande de l'ambassadeur John Scali, représentant permanent des Etats-Unis, pour prendre acte de l'accord de dégagement intervenu entre Israël et la Syrie. Une nouvelle réunion est prévue pour vendredi.

● A DAMAS, réuni jeudi en session extraordinaire, le cinquième congrès du commandement régional du parti Baas (au pouvoir en Syrie) a aprouvé l'accord de dégagement des forces sur le Golan. Le congrès a souligné qu'il a approuvé cet accord parce qu'il « constitue un pas important sur la voie de la réalisation des objectifs actuels de la lutte arabe ».

La ligne de séparation et les zones démilitarisées

En l'absence d'un document officiel, nous reproduisons ci-dessus une carte approximative, fournie par l'agence Associated Press, des différentes lignes de séparation des forces. La zone portée en grisé (entre les lignes A et B dont parle l'accord officiel) délimite la bande où seront stationnées les forces de l'O.N.U. Une administration civile syrienne y sera installée, mais aucune présence militaire n'y sera admise.

La zone démilitarisée de Kuneitra est délimitée par la ligne A 1 qui contourne cette ville jusqu'à la base des trois collines qui surplombent Kuneitra. Bien que le document officiel ne l'indique pas clairement, il est admis que cette poche retournera également à l'administration civile syrienne.

Enfin, la carte officielle annexée à l'accord ne donne aucune indication sur les trois zones à armement limité qui s'étendront à l'ouest de la ligne A et à l'est de la ligne B sur une superficie équivalente de part et d'autre de la bande de l'ONU. Il va de soi que les mêmes lignes doivent être tracées en territoire contrôlé par les Israéliens.

Le texte de l'accord

La presse syrienne a publié le texte intégral de l'accord sur la séparation des forces israéliennes et syriennes et du protocole qui y est joint. Voici la traduction non officielle de ces documents faite par l'A.F.P. Elle est conforme au texte rendu public à Jérusalem :

A. — La Syrie et Israël respectent strictement le cessez-le-feu sur terre, sur mer et dans les airs et s'abstiennent de tout acte militaire l'un contre l'autre dès la signature de ce document, conformément à la résolution du Conseil de sécurité 338 en date du 22 octobre 1973.

B. — Les forces militaires israéliennes et syriennes seront séparées conformément aux principes suivants :

1) Toutes les forces militaires israéliennes se trouveront à l'ouest de la ligne A sur la carte annexée à cet accord, à l'exception de la région de Kuneitra, où elles se trouveront à l'ouest de la ligne A 1.
2) Toutes les terres à l'est de la ligne A seront sous administration syrienne, et les civils syriens reviendront sur ces territoires.
3) Toute la zone située sur la ligne A et la ligne B figurant sur la carte sera une zone tampon où stationnera le groupe des observateurs de la séparation des forces appartenant aux Nations unies et créé conformément au protocole annexe.
4) Toutes les forces militaires syriennes se trouveront à l'est de la ligne B sur la carte.
5) Il y aura deux zones égales pour la limitation des armements et des forces, l'une à l'ouest de la ligne A et l'autre à l'est de la ligne B comme convenu.
6) Il sera permis aux forces aériennes des deux parties d'opérer jusqu'à leurs lignes respectives sans que l'autre partie intervienne.

C. — Il n'y aura pas de forces militaires dans la zone située entre la ligne A et la ligne A1 de la carte annexée.

D. — Cet accord et la carte annexée seront signés par les représentants militaires d'Israël et de la Syrie à Genève, à une date antérieure au 31 mai 1974, dans le cadre du groupe de travail militaire égypto-israélien à la conférence de Genève pour la paix, sous l'égide des Nations unies et après qu'un représentant militaire syrien se sera joint à ce groupe et avec la participation des représentants des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Les représentants militaires d'Israël et de la Syrie dans le groupe de travail militaire égypto-israélien se chargeront de dresser d'une façon précise les lignes sur une carte détaillée et d'établir un plan pour la mise en exécution de la séparation des forces. Ils se mettront d'accord sur les étapes de cette opération.

Le groupe de travail militaire des pays ci-dessus commencera ses travaux dans ce but à Genève sous l'égide des Nations unies dans le courant des vingt-quatre heures suivant la signature de l'accord, et il doit venir à bout de sa mission dans les cinq jours. La séparation commencera dans le courant des vingt-quatre heures suivant l'accomplissement de la mission du groupe de travail militaire. L'opération de séparation s'accomplira dans un délai qui ne dépassera pas vingt jours à partir de son commencement.

E. — Les dispositions des articles A, B et C seront contrôlées par le personnel des Nations unies, qui constitueront la force des observateurs de la séparation des forces relevant des Nations unies, conformément à cet accord.

F. — Dans le courant des vingt-quatre heures suivant la signature de cet accord à Genève, tous les prisonniers de guerre blessés détenus chez l'une et l'autre partie seront échangés sous le contrôle du Comité international de la Croix-Rouge. Le jour suivant l'accomplissement de la mission du groupe de travail militaire, tous les prisonniers de guerre restants seront rapatriés.

G. — Les dépouilles des soldats morts et conservées par l'une ou l'autre partie seront livrées de manière qu'elles soient inhumées dans leur patrie, et cela dix jours après l'accord.

H. — Cet accord n'est pas un accord de paix mais constitue un pas vers une paix juste et durable, conformément à la résolution du Conseil de sécurité numéro 338 du 22 octobre 1973.

LES REPRÉSENTANTS ISRAÉLIENS A GENÈVE SOUHAITENT LA REPRISE RAPIDE DE LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

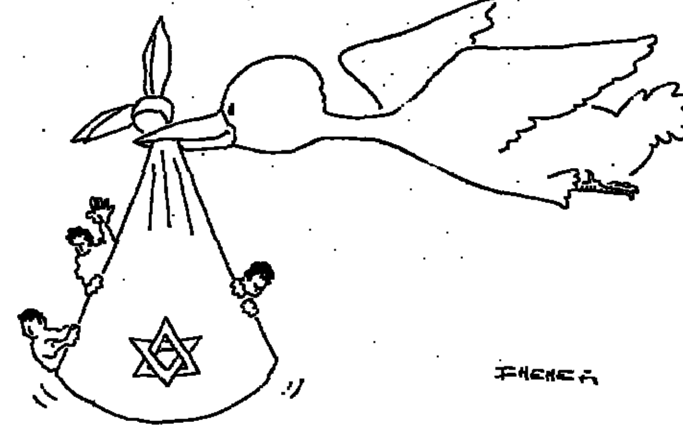
(De notre envoyé spécial.)

Genève. — Le Palais des nations sort peu à peu du long sommeil où il paraissait avoir été plongé depuis l'interruption, en décembre dernier, des travaux du groupe de travail militaire égypto-israélien. Le groupe lui-même, rappelé brusquement à la vie par l'accord de dégagement israélo-syrien et transformé en groupe tripartite par l'adjonction d'officiers syriens, va se mettre au travail aussitôt l'accord signé, pour établir dans un délai de cinq jours un plan pour la mise à exécution de la séparation des forces sur le front du Golan, laquelle commencera alors aussitôt à se réaliser, et doit se terminer dans un délai de vingt jours.

Personne ne doute à Genève que le programme ainsi tracé ne soit exécuté ponctuellement. En principe, l'accord doit être signé ce vendredi, dans la salle des conseils, où a siégé le 21 décembre dernier la conférence sur la paix. L'ambassadeur Ellsworth Bunker, représentant du secrétaire d'Etat Kissinger, et l'ambassadeur Vladimir Vinogradov, représentant de M. Gromyko et ancien ambassadeur soviétique au Caire, y assisteront, mais il n'apposeraient pas leur paraphe sur le document.

Dans les milieux proches de la délégation israélienne, qui était déjà arrivée jeudi 30 mai à Genève, on se montre disposé non seulement à régler comme prévu les détails d'exécution de l'accord (c'est le général Chafir, chef des opérations militaires, qui remplacera à la tête de la délégation israélienne le général Gur, devenu dans l'intervalle chef d'état-major de l'armée israélienne), mais à reprendre le plus rapidement possible la conférence de la paix elle-même.

La position israélienne au sujet de la présence d'une délégation palestinienne à la table de la conférence s'assouplira-t-elle ? Aux yeux de Jérusalem, une telle délégation doit faire partie intégrante de la délégation jordanienne. La prise de position du roi Hussein, qui s'est déclaré récemment prêt à reconnaître l'O.L.P. comme représentant légitime des habitants de Cisjordanie et de Gaza si telle était la volonté des intéressés et des autres Etats arabes, influera-t-elle sur l'attitude de Jérusalem ? Cette question reste pour le moment sans réponse. — R. D.



Le retour des prisonniers.

(Dessin de CHENEZ.)

Le protocole annexe

Voici la traduction non officielle, faite par l'A.F.P., du « Protocole annexe à l'accord sur la séparation des forces syriennes et israéliennes concernant les observateurs de la séparation des forces relevant des Nations unies » publié par la presse syrienne.

« Israël et la Syrie sont d'accord que : la mission de la force des observateurs de la séparation des forces (F.O.S.F.) relevant des Nations unies selon l'accord consistera à déployer le maximum d'efforts pour maintenir le cessez-le-feu et à s'assurer de son respect strict, et à veiller à l'accord et au protocole annexe en ce qui concerne les zones de séparation et de limitation.

» En s'acquittant de sa mission, cette force se conformera aux lois et règlements syriens en vigueur d'une façon générale et n'entravera pas l'action de l'administration civile locale. Elle jouira de la liberté de déplacement, de communication ainsi que des autres facilités nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Elle sera mobile et munie d'armes personnelles défensives et elle n'utilisera ces armes qu'en cas de légitime défense. »

« Le nombre des effectifs de la F.O.S.F relevant des Nations unies se montera à près de mille deux cent cinquante personnes, qui seront choisies par le secrétaire général après avoir consulté les parties concernées et qui devront appartenir à des pays membres des Nations unies et non membres permanents du Conseil de sécurité.

» La force des observateurs de la séparation relevant des Nations unies sera mise sous le commandement des Nations unies, délégué au secrétaire général et sous l'autorité du Conseil de sécurité.

» La force des observateurs de la séparation effectuera des opérations de contrôle conformément à l'accord et présentera des comptes rendus aux parties d'une façon régulière et à une fréquence d'une fois au moins par quinzaine. En plus, et sur demande de l'une des deux parties, la force des observateurs de la séparation jalonnera les deux lignes parallèles figurant sur la carte annexée à l'accord.

» Israël et la Syrie confirmeront une décision du Conseil de sécurité portant sur la création d'une force d'observateurs de séparation des forces relevant des Nations unies objet de cet accord. Le premier mandat aura une durée de six mois renouvelable par décision du Conseil de sécurité. »

Les Libanais appréhendent les derniers soubresauts de la résistance palestinienne

De notre correspondant

Beyrouth — Peu à peu informés des détails de l'accord syro-israélien sur la séparation des forces au Golan, les milieux politiques à Beyrouth essayent d'en tirer les premières conclusions. Pour l'opinion publique en général, le règlement intervenu devrait favoriser les démarches entreprises par les grandes puissances pour frayer la voie à une solution globale du conflit arabo-israélien. Pour la première fois, depuis la création de l'Etat hébreu, une cohabitation arabo-juive parait possible, et le fait de ne plus exclure l'hypothèse d'une paix durable dans la région permet d'augurer une période de prospérité économique qui ne peut que réjouir les milieux d'affaires. Si bien qu'à Beyrouth, et même à Damas, on commence à échafauder des projets de développement qui ne manqueront pas de stimuler le secteur privé après que celui-ci eut été longtemps paralysé par ce qu'on appelait l'« *effort de guerre* ».

C'est au Liban, surtout, qu'on se félicite des perspectives que peut offrir la paix, mais on ne se montre pas moins inquiet des derniers soubresauts possibles de la résistance palestinienne condamnée à concentrer, désormais, ses activités dans les secteurs frontaliers limitrophes d'Israël. A ce propos, le président du conseil, M. Takieddine Solh, qui terminait jeudi sa tournée dans plusieurs pays du Golfe, où il est allé contracter des emprunts destinés au financement des projets d'infrastructures, a déclaré, à sa descente d'avion, que l'accord syro-israélien n'empêcherait pas les Palestiniens de poursuivre leur lutte pour recouvrer leurs droits nationaux. Le chef du gouvernement a précisé, par ailleurs, que le Liban devait prendre les précautions qui s'imposent pour parer à toute éventualité, d'autant qu'Israël ne manquera pas de se saisir de n'importe quel prétexte pour renouveler ses agressions contre le pays. Deux heures plus tard, au cours d'une séance au Parlement, M. Solh s'opposait cependant à un groupe de députés du Liban-Sud qui lui suggéraient de faire appel à la force d'urgence des Nations unies qui, à l'instar de ce qui sera le cas sur le front syro-israélien, s'installerait tout au long de la frontière libano-israélienne. Le président du conseil justifiait son refus en prenant sur lui de convaincre les fedayin de s'abstenir de toute action, « *qui serait une occasion pour l'ennemi de réaliser ses visées expansionnistes* ».

L'approbation de l'O.L.P.

Il semble que la résistance ait pris elle-même l'initiative de geler son activité à partir de la frontière libanaise, et cela, nous a-t-on notamment déclaré de source palestinienne autorisée, « *pour déjouer les manœuvres qui se trament dans les coulisses, et dont le but est d'amener des « casques bleus » au Liban pour qu'ils verrouillent la frontière* ». Quoi qu'il en soit, le Front populaire de libération palestinienne du Dr Georges Habache a d'ores et déjà pris position contre l'accord sur le dégagement dans le Golan. Dans un communiqué à la presse, M Bassam Abouchérif, porte-parole du Front, a usé de termes assez menaçants pour rappeler qu'il n'y aurait jamais de solution au problème arabo-israélien sans les Palestiniens ni surtout contre eux. M Abouchérif a, d'autre part, souligné que la résolution 242 intéresse exclusivement les pays arabes dont les territoires ont été en partie occupés durant la guerre de juin 1967 et fait simplement allusion aux réfugiés et non aux droits du peuple palestinien. Le règlement sur la séparation des forces dans le Golan consacre, aux yeux du représentant du F.P.L.P., le fait accompli israélien et rend plus difficile la situation de la résistance · « *Mais nous ne poursuivrons pas moins la lutte jusqu'à l'instauration en Palestine d'une société démocratique où Arabes et juifs se retrouveront autour des mêmes idéaux progressistes et laïcs.* »

L'Organisation de libération de la Palestine, qui est censée regrouper toutes les formations de la résistance, approuve l'accord et ne lui trouve aucun des « *vices de fond* » qui sont désavoués par le F.P.L.P. Il n'en demeure pas moins que, dans une déclaration à la presse, M Abou Ayad, le numéro 2 du Fatah, a déploré que les pays du Golfe aient considérablement réduit leur aide financière à la résistance, « *et cela à titre de pression pour nous acculer à la reddition* ».

Parmi les nombreuses réactions suscitées par l'accord syro-israélien, celle de M. Pierre Gémayel, leader du parti nationaliste libanais des Kataëb, est sans doute la moins conformiste :

« *Nous sommes passés par là,* nous a notamment déclaré M. Gémayel. *Les chrétiens du Liban avaient eu à choisir, en 1943, entre la formule de ghetto à laquelle serait réduit l'Etat hébreu, même si la paix était conclue, et l'ouverture sur le monde arabe qui, au bout de trente et un ans d'expérience, a prouvé qu'elle était en tous points concluante. Non que musulmans et chrétiens nous ayons déjà triomphé de nos antagonismes, mais nous avons quand même réussi à former un Etat fondé sur la tolérance et le respect mutuel de nos croyances et de nos traditions. Nous pouvons servir d'exemple aux Irlandais protestants et catholiques, qui appartiennent pourtant à la même religion. Il y a lieu de préciser, cependant, qu'il manque à cet accord, et à tous ceux qui seront conclus dans le même esprit, cette volonté commune des principaux concernés de vivre en dépassant leurs contradictions et en reconnaissant à chacun le droit à la vie, ce qui impliquerait la présence palestinienne au sein d'un Etat arabo-juif. On aura beau imaginer toutes les formules de cohabitation harmonieuse, on sera tôt ou tard amené à opter pour la libanisation. M. Kissinger aurait peut-être intérêt à penser à ce modèle avant qu'il ne soit trop tard.* »

ÉDOUARD SAAB.

LA KNESSET RATIFIE LE DOCUMENT

Jérusalem *(A.F.P.)*. — L'accord sur le dégagement présenté jeudi après-midi 30 mai par le premier ministre, Mme Golda Meïr, devant la Knesset a été approuvé, après plus de huit heures de débat, par soixante-seize voix contre trente-six et trois abstentions. Seul les députés du Likoud (rassemblement nationaliste de droite) se sont prononcés contre la ratification.

Auparavant, Mme Golda Meïr — dont c'était la dernière apparition à la tribune de la Knesset en tant que premier ministre — avait exprimé sa satisfaction de terminer sa mission à la tête du gouvernement par la conclusion d'un accord « *ouvrant la voie vers la paix* ». Le premier ministre israélien s'est longuement arrêté sur le premier point de l'accord de dégagement, par lequel Israël et la Syrie s'engagent à respecter scrupuleusement le cessez-le-feu. Elle a souligné que le gouvernement attachait « *une importance suprême, non seulement à la prévention d'actions militaires offensives mais aussi à la cessation totale de raids et de pénétrations sur le territoire israélien* ». Elle a rappelé ensuite que « *les activités terroristes ont également un but politique* », qui est de s'opposer « *autant que possible à tout développement positif dans les relations israélo-arabes* », et que les Etats-Unis avaient admis qu'en cas d'opérations de ce genre, Israël pourrait « *prévenir de telles actions par tous les moyens qui sont en son pouvoir* ».

Mme Golda Meïr a, en outre, indiqué qu'aucun accord secret n'avait été conclu engageant Israël sur le plan territorial ou sous tout autre plan.

Pour la première fois dans l'histoire de la Knesset, un discours prononcé par le premier ministre a été troublé par des slogans criés de la tribune. Une vingtaine de jeunes gens ont, en effet, commencé, pendant que Mme Golda Meïr prononçait son allocution, à crier de plus en plus fort : « *Il n'y aura pas d'évacuation* » et « *Le peuple d'Israël vivra.* » La police a fait sortir une dizaine de manifestants.

DANS LE GOLAN

On apprend, d'autre part, que le président Nixon a adressé un message de félicitations au chef de l'Etat syrien. A ce propos, le correspondant à Damas du journal libanais « Al Nahar » croit savoir que les Etats-Unis et la Syrie rétabliraient leurs relations diplomatiques en juin, conformément à un accord de principe intervenu entre les deux parties au cours du dernier séjour de M. Kissinger dans la capitale syrienne.

● SUR LE FRONT DU GOLAN, le haut commandement syrien annonçait vendredi matin — à quelques heures de la signature de l'accord — la reprise des combats de chars et d'artillerie en divers points des hauteurs du mont Hermon.

Le président Sadate : je suis fier de M. Kissinger mon ami et mon frère

Au terme d'une visite de six heures dans la capitale égyptienne, M. Henry Kissinger a quitté jeudi après-midi Le Caire pour Washington, porteur d'un message du président Sadate à M. Nixon.

Au cours d'un échange d'allocutions, le président Sadate a fait de nouveau l'éloge du secrétaire d'Etat américain qui, a-t-il dit, a réalisé un « deuxième miracle ». *Le chef de l'Etat égyptien a ajouté qu'il était fier de l'accord de dégagement sur le Golan et, surtout, qu'il l'était de M. Kissinger,* « mon ami et mon frère ». « Depuis qu'il a commencé son voyage, j'étais sûr, malgré toutes les difficultés en vue, *a ajouté le président Sadate,* que le secrétaire d'Etat allait réussir. »

M. Kissinger a déclaré de son côté que l'accord de dégagement sur le Golan « n'aurait pas été possible s'il n'avait bénéficié des conseils constants du président Sadate ». *Le secrétaire d'Etat, qui avait rencontré pour la première fois le chef de l'Etat égyptien il y a six mois, a ajouté que le président Sadate était devenu* « un ami et un conseiller ».

M. Kissinger a ensuite annoncé la formation d'une commission conjointe égypto-américaine chargée de promouvoir les relations entre les deux pays. L'annonce officielle de la formation de cette commission sera faite vendredi, simultanément au Caire et à Washington.

De notre correspondant

Le Caire. — Une petite phrase glissée par M. Kissinger, à l'issue des entretiens qu'il a eus avec M. Sadate, le jeudi 30 mai à la résidence du Raïs, à Guizeh, résume parfaitement les espérances de Washington et du Caire quant à un règlement global au Proche-Orient, au lendemain de l'accord sur le Golan. Le secrétaire d'Etat a dit, en effet, en substance, que les Etats-Unis allaient déployer des efforts énormes pour parvenir à une solution au Proche-Orient avant le terme du mandat de M. Nixon, en 1976.

La période relativement courte qui nous sépare de cette échéance, sans parler des risques de voir la présidence de M. Nixon abrégée par l'affaire du Watergate, expliquerait l'empressement de M. Sadate à l'égard des Américains. Convaincu du revirement, au moins partiel, du tandem Nixon-Kissinger à l'endroit des Arabes, en général, et de l'Egypte en particulier, mais n'étant rien moins que certain de la persistance de cet état d'esprit à Washington après le départ de M. Nixon, dont le successeur ne choisira peut-être pas M. Kissinger comme chef du département d'Etat, le Raïs aurait décidé de continuer à jouer à fond la carte américaine.

Cela donne-t-il du crédit aux rumeurs en provenance de Jérusalem selon lesquelles M. Sadate aurait demandé à M. Kissinger de conserver *sous sa responsabilité directe* les négociations israélo-arabes à venir, et donc de poursuivre le processus de règlement en marge du cadre de la conférence de Genève ? Non point. Pour l'Egypte, la carte américaine n'est pas exclusive, et ce pays serait, au contraire, déterminé à faire en sorte que les pourparlers à venir se déroulent sur les bords du Léman, sous la double égide des superpuissances.

Un membre du cabinet égyptien nous a confirmé ce point, en soulignant que « *le rôle futur des Soviétiques à Genève devrait être aussi important, sinon plus, que celui des Américains* ». M. Fahmi, ministre égyptien des affaires étrangères et chef de la tendance pro-américaine au sein du régime, a récemment tenu lui-même des propos qui vont dans ce sens devant certains de ses collègues du gouvernement. Ces dispositions, si elles se confirment, pourraient être de nature à stopper la dégradation du climat politique entre Le Caire et le Kremlin et à rendre possible la visite en Egypte de M. Brejnev, vivement souhaitée par les dirigeants égyptiens après celle de M. Nixon prévue pour le mois prochain.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.

AMÉRIQUES

Pérou

CRISE AU SEIN DE LA JUNTE

Lima (A.P., A.F.P.). — Le vice-amiral Luis Vargas Caballero a démissionné jeudi 30 mai de ses fonctions de ministre de la marine et de commandant en chef des forces navales.

Le président Juan Velasco avait publiquement réclamé la démission du vice-amiral accusé de violer une règle du *régime* en faisant des déclarations de nature politique. La marine s'était opposée à cette sanction.

Le président Velasco, au pouvoir depuis octobre 1968, a résisté jusqu'ici aux pressions de l'opposition pour que soient organisées des élections générales, en soutenant que la révolution péruvienne « n'en est encore qu'à mi-chemin ». Le vice-amiral Vargas avait apparemment une opinion différente.

Le communiqué officiel publié jeudi déclare que le vice-amiral a demandé sa mise à la retraite et qu'il a été fait droit à sa requête. Il est remplacé dans ses fonctions par le vice-amiral José Arce Larco. Cependant, la crise ne semble pas terminée. Alors que le président Velasco convoquait d'urgence son gouvernement, les chefs de l'armée se réunissaient de leur côté en présence du vice-amiral Caballero. La marine, apprend-on de source informée, a été consignée dans ses quartiers.

ASIE

Chine

LE DIFFÉREND TERRITORIAL SINO-SOVIÉTIQUE

Pékin accuse Moscou de revendiquer une partie de la province du Heilongkiang

De notre correspondant

Pékin. — Si l'on en croit les cartes et une déclaration du ministère des affaires étrangères, publiée *le vendredi 31 mai, ce n'est pas* une île, comme on dit à Moscou, que les Soviétiques revendiqueraient, mais bien toute l'extrême pointe de la province du Heilongkiang, un *triangle aux côtés longs de 50 kilomètres* sur une base de 20 kilomètres. (*Le Monde* du 25 mai.) Selon le porte-parole, en effet, la voie de passage que les Soviétiques *considèrent comme formant la frontière* se situe très à l'ouest de Khabarovsk, non loin de la petite ville de Fuyan, et il ne s'agit en rien du confluent de l'Amour (Heilongkiang, *en chinois) et de l'Oussouri.*

Pour comprendre l'objet du litige il faut garder à l'esprit l'étrangeté du paysage dans cette Sibérie sino-*soviétique. Des hauteurs de* Khabarovsk on peut admirer la majesté d'un vaste confluent où se mêlent les eaux qui forment la frontière des deux grandes voies navigables. *De part et d'autre, et à perte de vue,* s'étendent les marécages aussi bien en direction du Pacifique que dans la pointe de la Mandchourie enserrée entre les deux fleuves. Dans ces *terrains détrempés, loin* vers l'amont, un raccourci existe, de l'Oussouri à l'Amour, d'une vingtaine de kilomètres, qui permet d'éviter le détour par Khabarovsk. C'est là, d'ordinaire, que passent *les* bâtiments chinois.

A la fin du printemps le niveau des eaux baisse et le raccourci n'est plus praticable. Les mariniers chinois doivent cheminer jusqu'au confluent de Khabarovsk. Or, depuis le 23 mai, les Soviétiques exigent *une demande d'autorisation pour le* passage du confluent; ils estiment que les eaux qui coulent au pied de Khabarovsk leur appartiennent. Ils considèrent que le raccourci de *Fuyan est la voie d'eau frontière.*

Toutes les cartes accordent, depuis toujours, à la Chine le bec qui pointe vers Khaborovsk, et le raccourci navigable se trouvait, du *moins jusqu'à ces derniers jours,* d'un bout à l'autre hors des régions contestées. La question serait vite réglée par un examen juridique. Précisément, il ne s'agit pas d'une *question juridique mais d'un défi.*

On ne doute pas ici qu'il s'agisse d'une mesure de représailles après l'arrestation, en mars, de trois Soviétiques, qui s'étaient posés en hélicoptère dans la province du Sinkiang. Cette fois, il ne s'agit pas d'une mesure symbolique, comme le fut le rapatriement d'un fonctionnaire chinois après la capture, en janvier, des cinq espions dans la banlieue de Pékin. Les Soviétiques acceptent l'escalade. Les Chinois vont-ils tenter de faire passer leurs bateaux par le confluent sans se soucier du permis russe ? Ou préféreront-ils faire marche arrière après une protestation formelle ? On ignore tout du sort des trois Soviétiques capturés au Sinkiang. Pour l'instant, en tout cas, on ne saurait minimiser la gravité d'un incident en apparence mineur, mais qui fait réapparaître la menace d'un conflit ouvert.

ALAIN BOUC.

EUROPE

Italie

L'attentat fasciste de Brescia suscite un rapprochement des partis démocratiques

De notre correspondant

Rome. — Les obsèques des six victimes de l'attentat de Brescia *se déroulent dans la matinée du* vendredi 31 mai en présence du président de la République, M. Leone, et du président du conseil, M. Rumor. De tout le nord de l'Italie, des convois d'autocars, transportant des milliers d'ouvriers, ont convergé vers la ville. Les confédérations syndicales tiennent une place importante dans la cérémonie, et six mille ouvriers doublent le service d'ordre officiel.

Les conséquences de l'attentat ne semblent pas près de s'apaiser et les forces de police semblent s'être engagées dans une activité d'autant plus vive que l'agitation d'extrême droite ne cessait de prendre de l'ampleur depuis des années. C'est ainsi qu'au cœur des Abruzzes, dans la province de Rieti, à l'est de Rome, un camp militaire *a été découvert* à 1 500 mètres d'altitude par une patrouille de carabiniers, à l'aube de la journée de jeudi (*le Monde* du 31 mai). Arrivés par surprise, les carabiniers ont échangé des coups de feu avec les occupants d'une tente dissimulée sous les arbres. L'un de ces derniers a tiré, blessant grièvement un maréchal des logis, tandis que l'autre ripostait et tuait celui qui avait ouvert le feu : Giancarlo Esposti, âgé de vingt-sept ans. Un second carabinier a été blessé. Les deux autres « campeurs » se rendirent sans opposer de résistance. Ils déclarèrent successivement qu'ils appartenaient aux Equipes d'action Mussolini, puis au mouvement Avant-Garde nationale. On a découvert un arsenal impressionnant, dont trois fusils-mitrailleurs.

Les deux jeunes gens arrêtés et leurs compagnons, fichés depuis longtemps, étaient originaires de Milan. Arrêtés auparavant, ils avaient tous été remis en liberté et Esposti avait été condamné à quatre ans de réclusion par *contumace. Recherché,* il n'en circulait pas moins aisément. Le bruit court que les « *campeurs* » préparaient un attentat à l'occasion de la fête nationale du 2 juin, qui est toujours célébrée à Rome par un grand *défilé*.

Le conseil des ministres, qui s'est réuni dans la soirée de jeudi, a décidé la création d'une inspection générale contre le terrorisme, *organisme de coordination* qui dépendrait du chef de la police et mettrait un terme à la rivalité des services et au morcellement des procédures.

Sur le plan politique, l'émotion crée un raprochement entre les différents partis de ce qu'on appelle ici, à nouveau, « *l'arc constitutionnel* », c'est-à-dire la coalition allant des libéraux aux *communistes et excluant le mouvement* social italien. L'idée d'un accord avec l'opposition communiste, sur des points précis, revient à l'ordre du jour et le P.C.I. n'y est visiblement pas hostile, affirmant que, sans lui, *l'Italie* ne peut pas sortir de la crise. Indépendamment des événements, un discours est cependant significatif de cette tendance, encore qu'il ne porte pas sur le plan politique : c'est celui que M. Giovanni Agnelli a prononcé après avoir été élu président de la Confindustria (Confédération des industriels) à la quasi-unanimité. Devant une situation qui laisse à l'Italie « *une marge de quelques mois pour tenter de mettre en route un processus sérieux de redressement* », M. Agnelli a demandé aux forces politiques et syndicales un nouveau contrat social qui, trente ans après avril 1945, puisse redéfinir les objectifs nationaux du peuple italien.

JACQUES NOBÉCOURT.

EUROPE

Irlande du Nord

Les dirigeants « loyalistes » refusent toute « coopération » avec les catholiques dans un nouvel exécutif

De notre envoyée spéciale

Belfast. — Bien que la vie quotidienne ait repris son cours normal à Belfast, la journée du jeudi 30 mai restera marquée d'une pierre noire : il y a longtemps, en effet, qu'on n'avait vu s'exprimer aussi clairement les deux sectarismes qui font couler le sang depuis tant d'années en Irlande du Nord.

La tentative de conciliation de M. Merlyn Rees a échoué, ce qui n'a rien d'étonnant. C'est, en effet, surtout pour respecter la lettre de la Constitution provinciale que le secrétaire d'Etat britannique à l'Irlande du Nord avait réuni au Parlement du Stormont les leaders des principaux partis de l'Assemblée, qui vient d'être suspendue pour quatre mois.

Mais les arguments qu'ont employés les chefs des trois formations « *loyalistes* », MM. Harris West, William Craig et le pasteur Paisley, pour refuser de participer à la formation d'un exécutif élargi ont ramené à un an en arrière : ils ont purement et simplement refusé de siéger aux côtés des députés catholiques modérés du S.D.L.P., qu'ils ont accusés, à quelque nuance près, d'être des « *traîtres* » à la cause de l'Ulster. Le plus exalté a été, comme d'habitude, le pasteur Paisley, qui a considéré ses collègues catholiques comme des « *suppôts de l'IRA* ». Plus nuancé, si on ose dire, M. Harris West, chef du parti unioniste unifié, les a accusés d'avoir informé régulièrement le gouvernement de Dublin sur les délibérations secrètes du cabinet de Belfast.

L'affaire des sœurs Price

Les deux dirigeants « *loyalistes* » refusent par ailleurs tout relâchement des liens de la province avec la Grande-Bretagne : ce qui les différencie notablement des dirigeants du Conseil des travailleurs de l'Ulster. Pour le pasteur Paisley, la seule solution est une intégration totale et définitive de l'Ulster au Royaume-Uni. M. Harris West préférerait une relative autonomie régionale comme le rapport de lord Kilbrandon publié à Londres l'année dernière le suggérait pour l'Ecosse et le Pays de Galles. Il est évident en tout cas que les « *loyalistes* » refusent le principe du partage du pouvoir entre les deux communautés qui était à l'origine de la nouvelle Constitution provinciale de 1973.

Cependant les catholiques sont très émus du développement de l'affaire des sœurs Price. Marion et Dolours Price, toutes deux âgées d'une vingtaine d'années, ont été condamnées à la prison à vie en Angleterre pour leur participation aux attentats du printemps 1973 qui firent un mort et deux cents blessés à Londres. Détenues dans une prison de la région londonienne, les sœurs Price font la grève de la faim depuis près de six mois pour obtenir leur transfert dans une prison d'Irlande du Nord avec un statut de détenu politique.

C'est pour soutenir leurs revendications qu'une jeune femme anglaise, Bridget Dugdale, a volé il y a quelques semaines la collection de tableaux de maîtres estimée à 9 milliards de francs dans le château d'un homme d'affaires irlandais, Sir Alfred Beit. Depuis la semaine dernière, les sœurs Price refusent d'être nourries artificiellement et leur état devient inquiétant, ainsi que l'indiquait mercredi une communication officielle

L'IRA provisoire a publié jeudi un communiqué dans lequel elle déclare : « *Si les sœurs Price meurent, les conséquences en seront catastrophiques pour le gouvernement britannique.* »

Une reporter de la télévision de Belfast a interrogé le père des deux jeunes filles sur cette éventualité. Et l'on a vu apparaître sur l'écran un petit homme sec à cheveux blancs et lunettes cerclées de métal, qui a déclaré d'une voix nette qu'il en serait désolé mais qu'il comprenait très bien le point de vue de ses filles.

Dans les rues des quartiers « *loyalistes* » de Belfast, des dra? peaux de l'Ulster ont été décrochés et les derniers feux de joie allumés pour célébrer la chute de l'exécutif achèvent de se consumer. La vie « *normale* » a repris.

Mais dans le *no man's land* en ruine qui sépare le quartier de la gare Victoria du bastion catholique des Falls, les patrouilles militaires, parfois accompagnées de véhicules blindés, étaient nombreuses jeudi après-midi et passablement nerveuses.

NICOLE BERNHEIM.

● *M. Edward Heath*, ancien premier ministre britannique, qui fait actuellement un voyage en Chine, écourtera sa visite prévue à Hongkong le dimanche 2 juin pour assister à Londres au débat parlementaire sur l'Irlande du Nord. — *(A.F.P.)*

● *Rocky Magee*, qui serait l'un des six principaux chefs de la brigade de l'IRA « provisoire » de Belfast, a été arrêté dans la nuit du jeudi 30 mai au vendredi 31 mai par une patrouille de l'armée britannique. — *(A.F.P.)*

Portugal

Fin de plusieurs mouvements de grève

Lisbonne *(A.F.P.)*. — La situation sociale se détend au Portugal après la vigoureuse mise en garde du général Spinola aux « *fauteurs d'anarchie* » (*le Monde* du 31 mai). Les syndicats appellent les travailleurs à la « *modération* ». Lisbonne a retrouvé le jeudi 30 mai ses tramways et ses autobus après une grève de trois jours ; les boulangers ont également repris le travail. Dans de nombreuses entreprises, notamment Toyota, Electrolux, Pimenta et Renault-Portugal, les ouvriers ont accepté d'interrompre leur mouvement sans avoir obtenu satisfaction « *pour ne pas porter préjudice au pays* ». Un grand rassemblement populaire doit manifester vendredi dans la capitale « *le soutien de la nation aux forces armées* ». Plusieurs journaux et le gouvernement ont démenti la rumeur selon laquelle la censure était rétablie.

Les « *sept citoyens de mérite reconnu* » appelés à figurer dans le nouveau Conseil d'Etat en compagnie des généraux de la junte et de sept officiers du comité politique du Mouvement des forces armées ont été désignés. Ces personnalités sont : le professeur Luis Gomes, recteur de l'université de Porto, le docteur José de Azvedo Perdigeo, président de la Fondation Gulbeikian, le professeur Magalhees Golamo, de la faculté de droit de Lisbonne, le colonel Rafel Ferreira Dureo, le lieutenant-colonel Joeo de Almeida Bruno, chef de la maison militaire du président de la République, le professeur Freitas do Amaral, qui faisait partie de la Chambre corporative sons l'ancien régime, et le professeur Henri Texeira Queuros de Barros, économiste.

Le Conseil d'Etat aura la tâche importante « *d'approuver les décrets pris par le gouvernement provisoire* ».

● *La negociation de Londres* sur le cessez-le-feu en Guinée-Bissau se poursuit. M. Mario Soares, ministre des affaires étrangères, appelé en consultation à Lisbonne, est rentré jeudi soir dans la capitale britannique « *avec espoir et optimisme* ». Après une séance d'une heure trente, il a répété : « *Les choses vont bien.* » La délégation du P.A.I.G.C. s'est montrée plus réservée. Une rencontre se tient ce vendredi matin. Les nationalistes guinéens, dans un communiqué publié jeudi à Dakar, font état de plusieurs opérations militaires et de trente et un morts dans les rangs portugais.

● AU MOZAMBIQUE, des guérilleros du FRELIMO ont attaqué et incendié dans la nuit de mercredi à jeudi une plantation de coton à 150 kilomètres au nord de Beira. Trente travailleurs africains sont portés manquants. Vingt fermes appartenant à des Blancs ont eté attaquées dans cette zone depuis le début de l'année.

Islande

● LE PARTI DE L'INDEPENDANCE (conservateur) a remporté un succès aux élections communales qui viennent de se dérouler dans l'île, en rassemblant 50,5 % des suffrages. Aux élections générales de 1971, il n'avait recueilli que 36 % des voix. Cette victoire apparaît comme un désaveu de la politique économique du gouvernement de centre-gauche, qui a procédé, le 17 mai, à une dévaluation de 4 % de la couronne. Les conservateurs s'opposent ardemment au départ des troupes américaines de la base de Keflavik. — *(Corresp.)*

Pays-Bas

● LE PROCES DE DEUX PIRATES DE L'AIR PALESTINIENS, Adnan Nuri et Sami Tamina, qui avaient détourné, le 3 mars dernier, vers Amsterdam, un VC-10 de la British Airways, puis l'avaient incendié, s'est ouvert le jeudi 30 mai à Haarlem. Les deux hommes ont déclaré avoir agi sur ordre de l'Organisation de la jeunesse arabe pour la libération de la Palestine. Le procureur a requis cinq ans de prison. — *(Corresp.)*

DIPLOMATIE

LE VOYAGE DU CHANCELIER

ALLEMAGNE PUISSANTE ET SOLITAIRE

L'altruisme n'est souvent, pour les nations comme pour les individus, que la forme déguisée d'un égoïsme bien compris. Il paraît en être ainsi de l'Allemagne fédérale, dont la solidité économique et les performances commerciales finissent par introduire une rupture dans le fragile équilibre européen, au risque d'entraîner une crise financière générale et, par le biais d'un retour au protectionnisme, d'exercer un effet de boomerang en République fédérale elle-même. Aussi les dirigeants politiques et économiques allemands, se faisant en quelque sorte les mentors de l'Europe, envisagent-ils d'aider « *sous conditions* » certaines économies vulnérables, notamment la France, thème qui sera sans doute au centre des entretiens ce vendredi soir entre MM. Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing.

L'Allemagne fédérale ne peut en effet courir le danger de voir sauter un nouveau maillon de la chaîne européenne. « *Le protectionnisme conduit à l'impasse* », déclarait, le 17 mai, dans son discours d'investiture, le nouveau chancelier allemand. Même si la R.F.A. dispose d'une structure de ses ventes à l'étranger moins orientée vers les pays du Marché commun, l'existence de la C.E.E. lui permet — en dehors du poids politique dont il est intéressant pour elle de disposer dans ses discussions avec les autres puissances — de bénéficier d'un espace économique nécessaire à la poursuite de son expansion. L'Allemagne fédérale ne peut et ne veut pas être à la fois puissante et solitaire.

Le contraste

Or la conjoncture économique française qui contraste actuellement avec celle de l'Allemagne et se raproche de plus en plus — toutes proportions gardées — de celle de l'Italie, inquiète précisément les observateurs étrangers, au point que certains n'excluent plus, dans un avenir éloigné il est vrai, une possible cessation de paiements extérieurs. De ce côté-ci du Rhin, la balance commerciale a en effet enregistré un déficit de 1,9 milliard de francs en avril et de 5,7 milliards au cours des quatre premiers mois de l'année. C'est juste l'inverse pour l'Allemagne. Son excédent s'est situé respectivement pour ces périodes à 4,6 milliards de deutschemarks (9,1 milliards de francs) et 17,8 milliards de deutschemarks (35,4 milliards de F), ayant plus que doublé par rapport à 1973. Les exportations allemandes ont augmenté, d'une année sur l'autre, de 32 %, ce qui traduit en grande partie la primauté technologique de ce pays. Les importations de la R.F.A. n'ont au contraire progressé que de 18 %, ce qui s'explique à la fois par la relative stagnation du pouvoir d'achat en Allemagne et par la réévaluation du deutschemark qui diminue la valeur en deutschemark des achats effectués à l'étranger.

Compte tenu des transferts et des services, la balance allemande des paiements courants a, au cours du premier trimestre de 1974, enregistré un excédent de 9,9 milliards de DM, près du triple de celui de l'an dernier à pareille époque (3,4 milliards). En France, cette balance pourrait, selon les experts de l'O.C.D.E., connaître un déficit de 30 milliards de francs en 1974, ce qui est nettement supérieur aux prévisions officielles du gouvernement français (20 milliards) ; en privé les experts français admettent ce chiffre de 30 milliards.

Les déficits additionnés de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie atteindraient, selon Bonn, 20 milliards de dollars en 1974. L'Allemagne connaîtrait, elle, même compte tenu d'un fléchissement des exportations au cours des prochains mois, un excédent de 5 milliards de dollars.

Ces résultats spectaculaires ne sont pas miraculeux. Ils s'expliquent certes par la puissance de l'industrie allemande et par sa capacité à répondre rapidement à la demande croissante de biens d'équipement, notamment celle qui émane des pays en voie de développement. L'actuelle visite en R.F.A. d'une importante délégation algérienne en est un test probant : l'Algérie estime que les investissements allemands, porteurs de livraisons de matériel, pourraient atteindre 60 milliards de DM d'ici à 1977, alors qu'ils n'ont pas dépassé jusqu'à présent 270 milliards de DM. D'ores et déjà, la R.F.A. doit livrer à l'Algérie des installations pour l'industrie du pétrole et du gaz naturel d'une valeur de 1,2 milliard de DM et a reçu des offres de coopération pour la création d'une aciérie à Oran et de fabriques de moteurs à Constantine.

La France assistée

Ces scores s'expliquent aussi par la faible progression relative des prix en R.F.A., où le coût de la vie a augmenté de 0,6 % seulement en avril, alors qu'il faisait un bond de 1,6 % en France. En un an, l'inflation a ainsi atteint 7,1 % seulement en Allemagne fédérale, mais près du double en France (13,2 %) et même plus du double en Grande-Bretagne (15,2 %) et en Italie (15,6 %). Dans ce domaine aussi, la situation de la France n'est plus très éloignée de celle de ses deux voisins éprouvés.

Dès lors, l'Allemagne, libérée de ses complexes, est logiquement amenée à intervenir sur le devant de la scène. Les dirigeants de Bonn paraissent disposés à aider leurs partenaires — les réserves de change allemandes sont quadruples de celles de la France, celles de devises sept fois et demie plus élevées, — mais pas à n'importe quel prix.

Dès avant son arrivée à la chancellerie, début mai, M. Schmidt déclarait que la R.F.A., si elle pouvait consentir des sacrifices, n'entendait pas être le « *donneur de sang pour d'autres, si les bénéficiaires se refusaient à ingurgiter les médicaments nécessaires* ». Il précisait, à propos de l'Europe, « *qu'on ne peut pas construire une véritable union monétaire tant qu'existeront dans le Marché commun des pays qui capitulent devant un taux d'inflation de 15 % et des pays qui estiment, au contraire, qu'un taux de 7,5 % est élevé, et adoptent en conséquence des mesures draconiennes pour combattre la hausse des prix* ».

Le futur chancelier allemand ne pensait sans doute pas à l'époque à la France. Il est vrai qu'il ne connaissait pas encore l'indice des prix français d'avril, portant le rythme annuel de hausse des prix à 15,6 % (sur la base des six derniers mois) et même à 17,9 % sur la base des seuls trois derniers mois. M. Schmidt sera-t-il apaisé par les déclarations du nouveau ministre de l'économie et des finances, M. Fourcade, soulignant la nécessité « *de prendre des mesures plus énergiques qu'*[il] *ne le pensait* » ? Malgré les affinités nées d'une longue pratique et d'un même goût pour le pragmatisme qui le rapprochent de M. Giscard d'Estaing, le chancelier allemand ne fera évidemment pas de cadeaux.

La R.F.A. avait, en janvier, offert de prêter à la France 3 milliards de dollars, afin que celle-ci renonce à laisser flotter sa monnaie. Cette fois, les enchères seront plus hautes. Plutôt que de proposer un chèque en blanc, ne donnant d'ailleurs qu'un répit fugitif, il s'agirait pour elle d'obtenir de la France des assurances sérieuses concernant la lutte contre l'inflation, le redressement de la balance commerciale et aussi l'assainissement de l'économie. En contrepartie, la R.F.A., sans exclure toutefois un concours financier, pourrait faciliter les ventes à l'étranger de son partenaire, éventuellement en réduisant ses propres exportations.

Le gâteau du marché mondial n'est certes pas élastique. Il est permis toutefois de s'interroger sur les possibilités de substitution des produits français aux produits allemands sur les marchés étrangers. De plus, alors que l'économie allemande est « tirée » par les exportations, les autorités de Bonn devraient parallèlement, afin d'éviter une récession, relancer la consommation intérieure, ce qui risque de peser sur les prix. Or M. Schmidt n'a jusqu'ici cessé de souligner que la priorité absolue devait être donnée à la lutte contre l'inflation, particulièrement nécessaire dans un pays très sensible à la montée du coût de la vie.

De son côté, l'organisme central des chambres de commerce allemand (DIHT) a fait quatre proposition pour « *éviter l'éclatement de la Communauté européenne* » : augmentation des investissements directs de la R.F.A. auprès de ses partenaires commerciaux, en particulier de la France ; rétablissement progressif de la libre circulation des capitaux (il est difficile, souligne le DIHT, de retirer les bénéfices réalisés en France) et retour prioritaire du franc dans le « *serpent* » européen ; octroi de crédits aux pays déficitaires, à condition que ceux-ci prennent de façon concertée des mesures de stabilisation ; enfin, harmonisation des conceptions et des structures économiques au sein de la C.E.E.

Presque en réponse à son homologue allemand, la chambre de commerce de Paris vient d'exprimer son inquiétude face au déficit grandissant des échanges franco-allemands, qui a été multiplié par 4,5 en un an, passant de 0,7 milliard au cours du premier trimestre de 1973 à 3,2 milliards de francs pour la même période de 1974. « *Ce problème est plus préoccupant sans doute que l'enchérissement de nos achats d'énergie* », a déclaré M. Paul Laubard, président de la chambre de commerce. Aussi a-t-il souligné la nécessité de « *mettre un terme à la dérive* » qui écarte le franc et le deutschemark et d'engager avec la R.F.A. une « *très large* » négociation afin d'aboutir à une « *meilleure harmonisation* » des politiques économiques.

Selon M. Laubard, il s'agirait pour l'Allemagne de « *relancer plus vivement son expansion interne, ce que l'autorisent à faire sans dommage son excédent commercial et ses réserves de change... Des débouchés accrus sur les marchés d'outre-Rhin nous permettraient plus sûrement qu'une aide financière allemande, même provisoire, de limiter notre demande interne et d'éviter un mauvais usage du flottement du franc sous le prétexte de préserver le plein emploi.* » En sens inverse, M. Laubard a souligné que le retour à l'équilibre de la balance commerciale exigeait une réduction de la consommation intérieure, afin de « *déplacer les ressources nécessaires vers l'exportation et vers les secteurs où les goulots de production sont le plus sensibles* ».

L'ajustement des différentes politiques économiques s'avère, faute de volonté politique, particulièrement difficile, surtout dans la mesure où les pays sont inégalement partagés au point de vue de la discipline et de la rigueur. Cela n'exclut pas, en tout cas, une remise en ordre drastique des pays qui ne peuvent plus vivre au-dessus de leurs moyens. Faute de consensus social, extraire les racines de l'inflation, comme le recommande Bonn, n'irait pas sans douleur dans un pays comme la France, où le gouvernement a tendance à pratiquer l'art de l'illusion sinon de l'illusionnisme.

MICHEL BOYER.

● *Le tribunal Russell II* poursuit ses travaux. Une nouvelle session sera consacrée au rôle joué par le gouvernement des Etats-Unis et par les sociétés multinationales dans l'instauration et le maintien au pouvoir des régimes dictatoriaux du Brésil, du Chili, de l'Uruguay et de la Bolivie. La France possède déjà son comité de soutien au tribunal Russel II présidé par M. Jean-Marie Domenach : C/O Centre Saint-Yves, 15, rue Gay-Lussac, Paris-5e. C.C.P. Amis français de la Fondation Russell, Paris 20 351 31.

On nous signale d'ailleurs que vendredi 31 mai à 20 h. 30, aura lieu 14, rue de Trévise (métro Cadet) la projection du film tourné sur le vif pendant le coup d'Etat chilien par le cinéaste mexicain Carlos Ortiz *Contra la razon, por la fuerza*.

VERS UN RENFORCEMENT DE LA CONCERTATION

(Suite de la première page.)

— Le succès de l'entente franco-allemande exige que soient *oubliés* les principaux désaccords qui ont opposé encore tout récemment, les deux pays, et, en particulier, leurs divergences à propos des Etats-Unis. Il s'agit bien d'« oublier » ce désaccord, car il n'est pas question de le surmonter. Même du temps de M. Jobert, on comprenait fort bien, à Paris, les préoccupations particulières que pose aux Allemands le problème de leur sécurité, et, par conséquent, leur plus grande souplesse vis-à-vis de Washington. Du côté allemand, on en reste très certainement à ce qu'avait dit M. Schmidt lui-même, lors de la conférence de Washington, en février dernier, à savoir que si l'Allemagne doit choisir entre l'Amérique et l'Europe, elle choisira la première. Toute la question est de savoir si l'Allemagne aura à faire ce choix, et cela dépend moins sans doute des Européens que de M. Kissinger.

MICHEL TATU.

CHANGER

(Suite de la première page.)

C'est que tous les pays membres étaient inégalement préparés par leurs structures à maintenir leur équilibre. Mauvaise distribution des débouchés britanniques, encore trop orientés vers des marchés d'importation peu dynamiques ; mauvaise structure des exportations françaises par la grave insuffisance de l'industrie des machines ; mauvaise structure de l'industrie italienne, empêchée par les troubles sociaux de se reconvertir vers les secteurs avancés qu'exigeaient ses progrès mêmes ; le tout, face à l'Allemagne, qui fournit ce qu'il faut sur les marchés qu'il faut. A moins de prendre ces structures à bras-le-corps, les monnaies continueront de flotter.

Mais, encore une fois, un système monetaire plus solide ne serait qu'un moyen, et d'abord de conserver sa réalité à l'union douanière. L'objet ultime est tout autre. L'Europe avait montré qu'elle pouvait, mieux que les pays séparés, poursuivre la croissance au-delà de la période de reconstruction, diversifier les industries et, en gros, réorienter graduellement l'emploi vers des métiers plus qualifiés et plus rémunérateurs. Sa tâche aujourd'hui est encore de changer la vie : mais il y faut d'autres moyens.

Au « sommet » de Paris, le chancelier Brandt avait dressé la liste des domaines auxquels devrait se consacrer la construction d'une Europe sociale. Ce n'était encore qu'un catalogue, mais il avait au moins le mérite, au-delà des affaires de salaires ou de libre mouvement de la main-d'œuvre, d'inclure les conditions de l'urbanisation et la lute contre la pollution.

Qu'on prenne chacune des têtes de chapitre essentielles. On s'apercevra que chaque pays, malgré les intentions ou les discours, sera freiné dans la poursuite des transformations nécessaires par la protestation de ses industriels, qui craindront de voir augmenter leurs coûts à l'égard de leurs concurrents. Alors l'Europe peut trouver son sens : elle est l'espace dans lequel les progrès peuvent être décidés et accélérés, parce que l'action sera commune et menée du même pas.

On ne rétablit pas l'équilibre entre les régions sans le financement d'investissements et des transferts de revenus en faveur des zones en retard ou en déclin : d'autres doivent supporter la charge, et il faut, finalement, une sorte de péréquation au niveau de la Communauté elle-même.

On ne prévient pas la pollution dans les quelques industries qui en portent la responsabilité principale sans une majoration de leurs coûts de production : les décisions doivent être prises ensemble, ou bien rien ne sera fait.

Il va falloir, dans les années qui viennent, éliminer graduellement l'esclavage du travail à la chaîne changer l'organisation de la production dans le sens d'équipes solidaires et responsables qui mettent fin à l'isolement et à l'aliénation des travailleurs. Mais le pari sur les améliorations dans l'attitude au travail qui viendront compenser une réduction éventuelle de la productivité purement mécanique ne peut être engagé que par un nombre assez grand de pays qui se tiennent la main dans cet effort.

Coordination ou concurrence ?

La réorientation des dépenses publiques pour assurer davantage un minimum de ressources à chacun, une sécurité accrue, des équipements publics qui rendent les transports ou la vie dans les villes plus supportables, ne va pas sans une coordination qui tourne le dos à la concurrence que se sont faite les Etats pour favoriser par priorité la compétitivité de leurs industries.

Il n'est pas jusqu'aux réformes fiscales, partout urgentes, et plus encore dans les pays où l'impôt sur le revenu est plus délabré, qui ne demandent une synchronisation et une convergence, faute de quoi plusieurs pays continueront de faire passer les incitations à investir au détriment des exigences de la justice.

Ces actions-là ne peuvent tarder : elles répondent à l'attente la plus impérieuse et la plus légitime. Elles n'ont de chance d'être menées à bien que dans un effort communautaire. A l'Europe formelle des institutions, le moment est venu d'opposer l'Europe des réalités, celle des conditions mêmes de vie. On imagine bien que ces transformations ne se feront pas sans conflit entre les intérêts privilégiés et les aspirations des masses. Le débat se trouvera progressivement transposé du niveau des pays séparés à celui de la Communauté. Il donnera un contenu aux institutions, il en suscitera la démocratisation graduelle. Plus que les schémas préfabriqués, c'est cette politisation de l'Europe qui conduira à l'union politique.

PIERRE URI.

Prochain article :

ESQUISSE D'UNE POLITIQUE FISCALE

DIPLOMATIE

[F]ÉDÉRAL DANS LA CAPITALE FRANÇAISE

POINT DE VUE

Pour une relance franco-allemande de l'Europe

Par KARL KAISER (*)

C'EST de Bonn ou de Paris que dépend l'avenir de la Communauté, des sociétés qui se sont développées en son sein et de l'Europe en général. Lorsque de Gaulle et Adenauer se rencontrèrent *pour la première fois*, il s'agissait de savoir comment la Communauté *pourrait continuer* ; l'objet de la première rencontre entre le président Giscard d'Estaing et le chancelier Schmidt sera d'examiner si cette Communauté peut continuer d'exister. C'est peut-être sa dernière chance.

La crise de l'énergie et des matières premières a conduit à un mépris effrayant de la solidarité communautaire : cette attitude est en train de donner le coup de grâce à la Communauté. Les problèmes catastrophiques de balance des paiements, posés par les augmentations de prix, ont amené l'Italie et le Danemark à se retirer les premiers de l'union douanière. Si la France, dont la balance des paiements accusera en 1974 un déficit de 35 milliards de francs, devait suivre cet exemple, c'en serait fini de la Communauté. Le danger du protectionnisme menace aujourd'hui comme à la fin des années 20.

Pour la France, la République fédérale et les membres de la Communauté, qui tous dépendent pour leur survie économique du commerce extérieur, cela signifierait le chômage, la fin du progrès social et des réformes nécessaires. Il en irait de même si l'inflation, qui a déjà commencé à détruire la texture de nos sociétés et de nos démocraties, ne parvenait pas à être contrôlée. Avec la fin ou la stagnation persistante de la Communauté européenne, c'est la base de l'ordre international créé pour l'Europe occidentale et les relations euro-américaines *qui serait détruite ; il serait douteux*, dans ces conditions, *que la sécurité et la détente soient* encore possibles.

Il est grand temps que Bonn et Paris *balaient les divergences* et les malentendus qui les séparent. La *question centrale* est la disposition de chacun à *l'intégration* et au *renforcement* de la Communauté. Il y a eu jusqu'à maintenant dans la politique française, qui prône d'un côté une totale indépendance nationale et de l'autre exhorte l'Europe à jouer un rôle international, une contradiction que la partie allemande n'a jamais comprise. Si la Communauté parvient à être sauvée, et si elle doit exercer un rôle véritable dans la politique internationale, elle aura besoin d'une véritable autorité et devra disposer d'un processus de décision efficace...

Une entière indépendance nationale constitue, au regard des problèmes économiques actuels, une recette sûre pour aller à la ruine : cela vaut pour la France comme pour la République fédérale, même si pour cette dernière le processus devait durer un peu plus longtemps. Il ne s'agit pas de créer une confédération d'un seul coup, mais, en agissant de façon pragmatique, de doter la Communauté d'une autorité en tant que groupe, de commencer par de petits pas, de mettre en vigueur le principe de la majorité au conseil des ministres et de renforcer les institutions européennes.

La querelle de l'atlantisme

La République fédérale, dont le territoire est bordé par les pays du pacte de Varsovie, et qui a la charge du problème de Berlin, a eu pour souci tout particulier, selon sa nature, d'établir avec les Etats-Unis des relations qui fonctionnent. Elle a été l'unique gouvernement européen à fournir une contribution financière en vue de maintenir la présence américaine, laquelle sert à maintenir la sécurité européenne. C'est la raison pour laquelle la France, qui peut s'en remettre à la République fédérale et aux Etats-Unis de la sécurité de ses frontières à l'Est, a souvent taxé Bonn d'« *atlantisme* » et de comportement contraire aux intérêts de l'Europe occidentale.

Il convient ici de ne pas passionner le débat et de revenir au cœur du problème : les deux gouvernements sont fondamentalement d'accord pour estimer que le maintien de la sécurité européenne nécessite l'engagement et la présence des troupes américaines, sans que cela entraîne pour autant une subordination de l'Europe, surtout si celle-ci se renforce en tant qu'entité.

Du côté français, on a, à plusieurs reprises, exprimé la crainte — par exemple, l'actuel premier ministre, M. Chirac — qu'une Allemagne sans cesse plus puissante finisse un jour ou l'autre par adopter un cours neutraliste. Bien que la majorité qui gouverne à Bonn ne partage pas cette crainte, les forces politiques de la République fédérale ne comprennent pas pourquoi la France n'en tire pas la conséquence logique et ne soutient pas les regroupements qui lient la République fédérale à l'Ouest : par exemple, en contribuant à créer une vraie communauté et une structure européenne de défense à l'intérieur de l'OTAN, qui serait renforcée par la présence de la France.

Une série de divergences politico-économiques du passé ont perdu, entre-temps, une partie de leur acuité et de leur importance. Cela vaut assurément pour la politique agricole de la Communauté et peut-être aussi pour les appréciations différentes du problème de la stabilité financière et de l'emploi. Les deux gouvernements savent maintenant que l'actuel dérapage financier menacera bientôt le plein emploi.

L'Europe pourra seulement être sauvée si les bonnes dispositions allemandes en vue d'utiliser ses propres ressources économiques et financières pour le bien de la Communauté rencontrent du côté français de bonnes dispositions pour doter celle-ci de vraies compétences et introduire dans sa propre politique extérieure et économique les aménagements correspondants.

Le chancelier a déclaré — dans l'hebdomadaire *Die Zeit* et dans une conférence de presse — que la R.F.A. était prête à faire des sacrifices économiques, mais à deux conditions : 1) que cela s'accompagne d'un progrès politique au sein de la Communauté, et 2) que les autres membres accomplissent sur le plan intérieur les efforts nécessaires pour surmonter la crise. A son avis, le bien-être des membres ne doit pas dépendre d'une Communauté incapable d'agir. Et les réserves allemandes ne doivent pas être utilisées sans conditions pour colmater les « *misères* » anglaise et italienne.

Un sacrifice allemand n'aurait en fait pas de sens s'il ne servait qu'à repousser de six mois la ruine financière définitive des autres pays membres de la Communauté. Du point de vue allemand, il ne vaut la peine d'intervenir que *si*, avec l'aide de la France, la Communauté peut être mise de nouveau en état d'agir. Des pas pour mettre en vigueur le principe de la majorité y contribueraient, de même que de fermes engagements en vue d'une politique de stabilité.

Une coalition de la raison

Une coalition franco-allemande de la raison doit maintenant entreprendre une relance européenne. Le but lointain est conservé, mais les objectifs de l'action politique doivent être ramenés à ce qui est réaliste et possible. Il faut mettre fin aux grandes envolées, aux déclarations ambitieuses et aux querelles dogmatiques. Une relance pourrait comporter les points suivants :

1) *Un « pacte » franco-allemand en vue de ranimer la Communauté :* il comporterait un accord sur certains principes d'une politique économique de stabilité à l'intérieur et certaines fonctions de la Communauté en politique étrangère, sur la création d'un « *pool* » des ressources et la dotation de la Communauté de vrais pouvoirs en vue de réaliser cette politique à l'intérieur comme à l'extérieur. Une politique monétaire coordonnée nécessite simultanément la coordination de certains éléments de la politique financière et économique.

2) *Une impulsion politique* qui comprendrait trois éléments : la création d'un secrétariat politique des Neuf, l'étroite liaison de son travail avec celui de la Commission de Bruxelles et des rencontres régulières des chefs d'Etat et de gouvernement en plus de celles des ministres des affaires étrangères. On pourrait à ce sujet reprendre d'anciennes propositions françaises et des éléments du plan Fouchet.

3) *Une impulsion en matière de sécurité* renforçant la composante européenne de la politique de *sécurité occidentale et faisant de l'alliance, actuellement centrée sur l'Amérique, une structure bipolaire. Sur la base des propositions franco-allemandes* (qui pourraient contenir *certains éléments des propositions françaises avancées sous le président* Pompidou), la partie européenne de l'OTAN *pourrait être réorganisée* et l'Union européenne occidentale renforcée, constituant en liaison avec l'Eurogroupe la base d'une composante européenne ayant ses fonctions propres au sein de l'OTAN.

4) *La mise au point d'un programme commun de l'énergie pour la Communauté*, dont la réalisation serait confiée à une agence de l'énergie qui entretiendrait une liaison institutionnelle avec la Commission. C'est dans le cadre de cette politique que serait formulé le point de vue communautaire pour les efforts se déroulant à d'autres niveaux, par exemple au sein du groupe occidental de l'énergie. Ce programme commun évoquerait les règles régissant l'aide communautaire en période de restriction et les solutions à moyen et long terme du problème de l'énergie, en particulier les moyens de substitution.

5) *Une proposition franco-allemande pour l'organisation des relations entre les Etats-Unis et la Communauté :* partant de l'idée fondamentale selon laquelle des différences d'opinions et d'intérêts entre les Etats-Unis et l'Europe sont naturelles et inévitables, mais que, d'un autre côté, les intérêts communs prédominent, elle *devrait suggérer* un maximum de consultations entre les deux parties, d'une façon pragmatique, sous la forme de rencontres régulières des dirigeants politiques, *par l'intermédiaire* du président du conseil des ministres et du secrétariat politique commun.

Les gouvernements français et allemand ne devraient pas hésiter à prendre en commun une initiative et un rôle de commandement en Europe. Aucune aide n'est à espérer d'un autre côté. Le reste de l'Europe attend de la France et de République fédérale une relance européenne. Si elle faisait défaut, les conséquences en seraient fatales.

(*) Directeur de l'Institut de recherche de la société allemande de politique étrangère à Bonn.

Les messages de remerciements du président de la République

M. Valéry Giscard d'Estaing a adressé plusieurs messages de remerciements en réponse aux félicitations qui lui sont parvenues du monde entier.

● **A M. Podgorny, président du Soviet suprême de l'U.R.S.S. :**

« *La politique d'entente et de coopération politique entre l'U.R.S.S. et la France est, à mes yeux, l'un des facteurs déterminants du renforcement de la paix et de la détente en Europe et dans le monde. Je suis donc décidé à poursuivre les consultations politiques périodiques tenues entre les plus hauts dirigeants de nos deux pays. Sur ce point, je souhaite rester particulièrement fidèle aux orientations définies par le président Pompidou.* »

● **A M. Kissinger :**

« *Comme vous-même, j'attache la plus grande importance au renforcement d'une coopération qui ne peut, naturellement, se développer avec succès entre la France et les Etats-Unis que sur un pied d'égalité. Les relations entre nos deux pays ont toujours été marquées d'un caractère particulier dû à leur ancienneté et aux liens privilégiés établis à certains moments essentiels de leur histoire. Je ne doute pas que des relations fondées sur des bases aussi solides ne demeurent étroites et ne puissent être chaque jour renforcées si la compréhension et le respect mutuel les inspirent.* »

A travers le monde

Thaïlande

● LE ROI A APPROUVÉ LE VENDREDI 31 MAI la liste du nouveau gouvernement de M. Sanya.

Venezuela

● LE CONGRES NATIONAL VENEZUELIEN a accordé au président Carlos Andres Perez le 30 mai des pouvoirs extraordinaires pour l'adoption de mesures d'urgence économiques et financières.

Vietnam du Sud

● LE GOUVERNEMENT REVOLUTIONNAIRE provisoire du Vietnam du Sud et le Vietnam du Nord ont mis fin le jeudi 30 mai à leur participation aux travaux de l'équipe militaire mixte quadripartite chargée de la recherche des disparus en Indochine.

POLITIQUE

Le secrétariat général pour les affaires africaines et malgaches est supprimé

M. JACQUES FOCCART OU LE PARFUM DE L'OMBRE

M. Jacques Foccart, secrétaire général pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches, « quitte ses fonctions », qui seront exercées désormais au sein du ministère de la coopération.

Cette décision a été prise par le président de la République ; le secrétaire général de l'Elysée, M. Claude Pierre-Brossolette, l'a notifiée à M. Foccart jeudi après-midi.

Assez petit, assez chauve, assez dodu, le visage plein et rond, d'une élégance soignée mais classique, M. Jacques Foccart pourrait fort ressembler à un de ces patrons d'entreprises moyennes ayant réalisé une honorable fortune dans l'import-export s'il ne s'était trouvé démobilisé comme sergent en juin 1940, à vingt-sept ans, et désœuvré malgré un diplôme de l'Ecole des hautes études commerciales. Il se jeta alors dans la Résistance, s'y consacra aux opérations de parachutage, aux missions de renseignement, qui devaient naturellement le conduire jusqu'au bureau central de renseignement et d'action, le service secret de la France libre, où le grade de lieutenant-colonel lui est accordé.

A la Libération, il retourne brièvement à son affaire de commerce avec l'Afrique, lorsque le général de Gaulle, qui le connaît peu, lui demande de conduire une liste « France combattante » dans le département où il est né, en 1913, la Mayenne. Mais il s'efface, à la demande de M. Jacques Chaban-Delmas, pour permettre à M. Jacques Soustelle, son ancien « patron » du B.C.R.A., d'être élu. Le général le charge d'organiser le R.P.F. dans l'Ouest, dans le Nord et aux Antilles, où son père avait été élu conseiller général de la Guadeloupe avant la guerre.

Sa progression dans les instances gaullistes le conduira jusqu'au poste de secrétaire général du R.P.F., où il succédera en 1954 à M. Louis Terrenoire, pour procéder à la liquidation décidée par de Gaulle de son mouvement.

Mais, dans le parti, il avait aussi été chargé des questions d'outre-mer et nommé conseiller de l'Union française (R.P.F.) en 1952. Mais il demeure avec quelques autres (MM. Debré, Guichard, Frey) pour entretenir, toujours accueillante, l'oasis parisienne où, pendant sa traversée du désert, de Gaulle viendra chaque semaine écouter les craquements tant attendus de la IVe République.

M. Jacques Foccart participe tout naturellement aux conciliabules secrets qui préparent le retour de de Gaulle au pouvoir.

Son dévouement, sa discrétion, sa bonne connaissance des milieux gaullistes, ses relations avec l'Afrique lui valent, dès 1958, un poste de conseiller technique auprès du général à l'Hôtel Matignon puis à l'Elysée, avant de succéder, en 1960, à M. Raymond Janot au poste de secrétaire général de la Communauté, et prendre, l'année suivante, le titre plus prestigieux et plus précis de secrétaire général à la présidence de la République pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches. Il le conservera jusqu'en janvier 1974, mais, en 1969 — après en avoir été écarté par M. Poher pendant son intérim élyséen, — M. Pompidou lui retirera la référence « à la présidence de la République ».

Ses compétences africaines pour lesquelles il était en quelque sorte le délégué du général de Gaulle dans ce secteur réservé n'auraient pas suffi — pour vastes qu'elles furent — à lui assurer la notoriété qui fut la sienne et dont il a plus souffert que profité. C'est qu'on a su bien vite que M. Jacques Foccart était un des rares confidents du général de Gaulle — il a même un temps occupé à l'Elysée un bureau proche du sien avant d'émigrer dans un hôtel particulier du 2, rue de l'Elysée.

Il était à ce titre chargé de transmettre à toutes les organisations gaullistes les vœux ou les ordres du général. Il appartient d'ailleurs toujours au comité central et au bureau exécutif de l'U.D.R. Il devait donc participer à toutes les réunions des instances dirigeantes de l'Etat et du parti ou y posséder informateurs et hommes de confiance.

L'ambiance des réseaux de la Résistance trouvait là son prolongement plus pacifique. Voire ! Car dans le même temps où le nouveau régime n'était pas encore solidement assis, les menaces se précisaient contre la Ve République, et surtout contre la personne du général de Gaulle. Et c'est toujours aussi naturellement, mais toujours aussi officieusement, que M. Jacques Foccart a été chargé de cette mission protectrice. Pour cela il lui a bien fallu avoir des relations, nouer des contacts, exercer même son autorité sur les services officiels chargés de la protection, du renseignement, de l'espionnage et, pour être sûr d'eux, organiser à son tour leur contrôle. Les réseaux clandestins, les polices parallèles, les « barbouzes » en un mot naissaient dans une mythologie où se mêlaient légende et réalité.

Le nom de Foccart devenait un sésame ou un épouvantail, et il suffisait qu'à l'occasion de l'affaire Ben Barka, en 1966, un policier défaillant lance « Foccart est au parfum » pour que chacun se sente, selon le cas, visé, protégé ou immunisé.

Devenu lui-même un mythe, M. Jacques Foccart avait été accusé, lorsque M. Poher a succédé au général de Gaulle, d'avoir placé à l'Elysée dans les commodes anciennes tout un matériel d'enregistrement, et M. Marcilhacy jurait que les ministres eux-mêmes tremblaient devant lui. C'est en réalité devant l'ombre portée du général qu'ils bronchaient ainsi, lui rendant de la sorte l'hommage d'avoir été pendant plus de quinze ans un interprète discret et dévoué mais fidèle et efficace.

ANDRÉ PASSERON.

L'HOMME DU TRAVAIL DÉLICAT EN AFRIQUE

La coopération franco-africaine, sous le régime gaulliste, c'étaient les voyages officiels hauts en couleur, les déclarations chaleureuses sur la francophonie. C'étaient aussi les décisions à prendre sur le soutien qu'il convenait d'apporter — ou de refuser — à tel ou tel chef d'Etat en difficulté, la conduite à adopter à l'égard des opposants qui se trouvaient en France : tout le travail « salissant » qui incombait depuis le 21 mars 1960 au secrétaire général à la présidence de la République pour la Communauté et les affaires africaines et malgaches.

Pendant longtemps, M. Jacques Foccart avait paru exactement l'homme de l'emploi, impénétrable derrière les verres légèrement fumés de ses lunettes, visiteur furtif des présidents africains de passage à Paris, entrevu dans les couloirs du Crillon. Depuis quelques mois ce rôle d'éminence grise semblait lui peser. Il lui arrivait d'inviter à sa table quelques journalistes, pour dire à demi-mot ce qu'il avait sur le cœur. Quand il nous avait expliqué les dessous de ses démêlés avec M. Tombalbaye, le président tchadien, qui, comme le chef de l'Etat guinéen, demandait sa tête au président Pompidou si celui-ci voulait rétablir de bonnes relations avec le Tchad, il révélait enfin les servitudes de ses difficiles fonctions.

Mais comment oublier que ce personnage complexe fut « informé », sinon bien plus, non seulement dans l'affaire Ben Barka, mais aussi dans bien d'autres « coups » peu glorieux en Afrique noire : des intelligences avec les mercenaires au service de la sécession katangaise, lors des événements du Congo en 1960, au soutien aux rebelles du Biafra jusqu'en 1970, erreur que le puissant Nigéria ne devait jamais lui pardonner.

Ne reculant pas devant la manière forte, il avait maintenu au pouvoir le président du Gabon, en 1964, grâce à l'intervention des parachutistes français. Il avait aussi obtenu l'envoi des troupes françaises au Tchad pour sauver M. Tombalbaye, qui devait lui en être si peu reconnaissant. Mais que de « protégés » ont été abandonnés quand ils ont cessé de plaire ou quand la situation a trop manifestement tourné à leur désavantage : l'abbé Youlou, en 1963 ; le président Tsiranana, en 1972 ; le président Diori Hamani, cette année !

Conseiller du général de Gaulle et de M. Pompidou en matière africaine, M. Foccart sur le continent noir ; il instruisait certains dossiers et communiquait aux intéressés les décisions de l'Elysée. Il lui arrivait d'intervenir directement dans les cabinets ministériels pour tout ce qui touchait à la coopération, ce qui n'allait pas sans susciter des rancœurs.

Etait-il aimé par les dirigeants africains, dont il avait la pratique ? Certains ont dénoncé les « complots » qu'il fomentait contre eux. La plupart, qui se sentaient plus à l'aise rue de l'Elysée que dans les services un peu impersonnels des grands ministères, avaient avec lui les rapports un peu ambigus d'une vieille et parfois amicale complicité

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

M. Giscard d'Estaing affirme sa volonté de coopération avec les pays arabes et l'Afrique

Dans ses réponses aux messages de félicitations des chefs d'Etat arabes, le président de la République réaffirme sa volonté de coopération.

A M. Bourguiba, président de la République tunisienne, M. Giscard d'Estaing déclare notamment : « *La France, pour sa part, poursuivra, sous ma direction, sa politique d'amitié et de coopération avec les pays arabes afin de contribuer dans un esprit de justice et de liberté à l'affermissement de la paix dans la région méditerranéenne.* »

C'est dans des termes presque identiques que M. Giscard d'Estaing a répondu aux félicitations du commandant Jalloud, président du Conseil libyen, et au cheikh Zazed Bin Sultan Al Nahyan, président des émirats arabes unis.

Au président algérien, M. Boumediène, il écrit : « *... Je tiens à vous dire combien je porte d'intérêt au développement des relations entre nos deux pays que rapprochent leur attachement à des valeurs communes, notamment celles de l'indépendance nationale, leur foi dans la justice et le progrès et les multiples liens qui ont été tissés entre eux. Comme vous-même, je souhaite vivement que la Méditerranée retrouve pleinement, dans un proche avenir, son rôle de carrefour pacifique des civilisations européenne, arabe et africaine.* »

Au roi Hassan II du Maroc, M. Giscard d'Estaing exprime son « *souhait le plus vif que l'amitié franco-marocaine* » soit renforcée. Au général El Assad, président de la République syrienne, il dit sa conviction que les « *cordiales relations de coopération* » entre les deux pays se « *resserreront davantage encore* ».

***

Invité le jeudi 30 mai à l'Elysée à un déjeuner auquel assistait M Pierre Abelin, ministre de la coopération, le président Léopold Sédar Senghor a indiqué que la coopération franco-africaine avait été au centre de ses entretiens avec M. Giscard d'Estaing.

Le président de la République du Sénégal, qui séjourne jusqu'à dimanche à Paris au retour d'un voyage en Asie, a précisé : « *Pendant la campagne présidentielle, j'avais regretté que la coopération franco-africaine fût en mauvaise position. M. Giscard d'Estaing, candidat à la présidence de la République, avait alors déclaré qu'il aimerait me rencontrer pour discuter de ce problème. J'ai reçu cette invitation à déjeuner mercredi à New-Delhi.* »

Les messages de remerciement adressés par M. Giscard d'Estaing aux nombreux chefs d'Etat africains qui l'avaient félicité de son élection, ont été diffusés jeudi par l'Elysée. Le chef de l'État s'adressant, par exemple, au président Houphouët-Boigny affirme sa volonté de « *développer l'œuvre de coopération fraternelle entreprise par le général de Gaulle et poursuivie par le président Pompidou* ».

M. HUBERT DUBOIS chef du cabinet de M. Abelin

Le cabinet de M. Pierre Abelin, nouveau ministre de la coopération, sera dirigé par M. Hubert Dubois, conseiller des affaires étrangères.

[Né le 23 mai 1921, M. Hubert Dubois, a appartenu aux services d'outre-mer de 1945 à 1956. Premier secrétaire à Tunis jusqu'en 1959, il entre alors à l'administration centrale. Il fut notamment conseiller technique au cabinet de M. Georges Gorse, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (1961-1962), puis son chef de cabinet lorsqu'il fut ministre de la coopération (1962-1963). Deuxième conseiller à Washington, puis premier conseiller à Abidjan, il remplit les fonctions de viguier français en Andorre de 1970 à 1972 avant de se voir confier le poste de directeur adjoint à la direction africaine et malgache au Quai d'Orsay, en novembre 1972. En avril 1973, il prend la direction du cabinet de M. Jean-François Deniau, secrétaire d'Etat chargé de la coopération.]

Le message

L'époque étant au changement, il était bon d'observer, jeudi après-midi 30 mai, lors de la séance de reprise des travaux de l'Assemblée nationale, tout ce qui pouvait apparaître comme nouveau. On ne fut pas déçu.

Il y avait d'abord les nouveaux ministres. Le premier arrivé fut M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, chargé des réformes, qui pénétra dans l'hémicycle peu avant 16 heures, s'assit pendant quelques instants à son ancien banc de député puis gagna les places réservées au gouvernement. Il y fut rejoint par MM. Jacques Chirac, premier ministre ; Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur ; Michel Durafour, ministre du travail ; André Jarrot, ministre de la qualité de la vie ; Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, et Pierre Abelin, ministre de la coopération.

L'ampleur du changement ne fut pourtant pas illustrée uniquement par la présence de ces nouveaux responsables. Elle se manifesta tout autant par le bouleversement apporté au rituel de la lecture d'un message présidentiel. Bouleversement ? Le mot n'est pas trop fort. Qu'on en juge : traditionnellement un message est écouté debout par les députés. Mais, ce jeudi, M. Edgar Faure fit savoir que le chef de l'Etat avait souhaité que l'Assemblée demeurât assise. La majorité des par-

Des intentions libérales généralement bien accueillies

(Suite de la première page.)

Maintenir l'indépendance nationale, organiser rapidement l'union de l'Europe, rechercher la coopération, sur la base de l'égalité des droits, avec les grandes puissances, sans oublier les pays les plus démunis, c'est un beau et noble projet, et on ne peut que l'approuver. Encore faut-il s'y tenir. Il faudra attendre pour juger. Pour l'heure, plusieurs membres du gouvernement, sinon le président, souffrent, à cet égard, de procès d'intention qui ne sont pas toujours injustifiés. On dira que c'est le président qui préside. Surtout celui-là qui n'a jamais caché son goût pour le régime présidentiel et qui le montre dès ses premiers pas à la tête de l'Etat. Il y a quelque paradoxe dans la situation actuelle qui fait que chacun des ministres est responsable de sa gestion devant le président de la République — trait caractéristique du présidentialisme — alors que le gouvernement va renouer avec la tradition parlementaire du vote de confiance. L'évolution vers le régime présidentiel est dénoncée par M André Fanton, député U.D.R., tandis que *la Nation*, si elle estime que le message est dense et satisfaisant pour un gaulliste, relève aussi « *le silence sur la Constitution elle-même* ».

La dernière grande « perspective présidentielle » — rendre la société plus égale et plus juste — est sans aucun doute la plus ardue. Pour s'être engagé dans cette voie lors de son passage à la tête du gouvernement, M. Chaban-Delmas sait que l'on n'est pas toujours suivi par ses propres troupes, qui sont devenues maintenant, au moins théoriquement, celles de M. Giscard d'Estaing. A défaut de susciter l'enthousiasme de ses partisans, le président trouverait la coopération de l'opposition de gauche, qui a repris, sous forme de propositions de loi, la plupart de ses promesses électorales dans le domaine économique et social. Jusqu'à preuve du contraire, c'est avec l'actuelle majorité parlementaire que M. Giscard d'Estaing veut conduire le « changement sans risques ». Le président ne semble donc pas prévoir d'élections législatives anticipées, à condition qu'on le suive. Sinon, il faudra trancher une nouvelle fois dans le vif, et courir les risques d'éventuels changements.

ANDRÉ LAURENS.

Satisfaction mitigée au Sénat

La majorité sénatoriale se confondant désormais avec la majorité présidentielle, on attendait plus d'allégresse, pour cette demi-rentrée parlementaire, de la part d'une Assemblée, où, pendant quinze ans, on avait rêvé d'une si heureuse « issue ». A droite, notamment, la satisfaction n'était pas sans mélange ; une certaine déconvenue apparaissait même devant la récompense ministérielle offerte avec munificence aux artisans de la dernière heure. Du côté U.D.R., des liens se renouaient avec des sénateurs de la « gauche unie », et un élu gaulliste de la région parisienne envisageait sans défaveur une coalition de Front républicain s'alliant au P.C.

L'unanimité se fit en séance publique pour accueillir M. Poher, qui reprenait possession de son siège présidentiel et qui fut l'objet d'une manifestation unanime de sympathie. Après avoir été applaudi par l'ensemble des sénateurs qui s'étaient levés, le président du Sénat exprima sa « joie » de se retrouver parmi eux, et les remercia d'avoir « apprécié les conditions dans lesquelles s'est déroulé l'intérim de la présidence de la République ». Puis, en présence de six ministres — — MM. Lecanuet, Soufflet, Bonnet, Haby, d'Ornano et Mme Veil, — il donna lecture du message de M. Valéry Giscard d'Estaing. Bref moment de confusion au début : les sénateurs ignorent qu'ils n'ont pas à se tenir debout pendant cette lecture. Le message est ensuite écouté dans le silence et approuvé par les applaudissements des indépendants, des « paysans », des centristes, de l'U.D.R. et de quelques membres du groupe de la Gauche démocratique. — A. G.

● *M. Jacques Chirac*, premier ministre, qui a participé jeudi 30 mai à la conférence des présidents, chargée de fixer l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale, a annoncé qu'il assisterait régulièrement à cette réunion. Il se rendra de la même façon à la conférence des présidents du Sénat.

● *M. Jacques Chirac*, premier ministre, a reçu vendredi matin 31 mai Mme Simone Veil, ministre de la santé, puis M. Claude Labbé, président du groupe U.D.R. à l'Assemblée nationale. Dans l'après-midi, il devait s'entretenir avec M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, puis avec M. Georges Gorse, ministre du travail, de l'emploi et de la population dans le gouvernement Messmer.

● *La commission des lois de l'Assemblée* a adopté jeudi 30 mai une proposition de résolution — déposée en novembre 1973 par MM. Boudet et Durafour, réformateurs — tendant « *à la création d'une commission de contrôle sur les moyens en locaux, automobiles, avions, mis à la disposition des membres du gouvernement, des administrations centrales, des établissements publics nationaux afin de déterminer les économies qui pourraient être réalisées* ».

UN PRÉSIDENT D'UNIVERSITÉ A L'ASSEMBLÉE

M. Pierre-Roger Gaussin, député de Saint-Etienne, suppléant de M Durafour, va être le premier président d'université à siéger à l'Assemblée nationale. Mais il n'est pas le seul président à s'intéresser activement à la politique. M. Jean-Claude Dischamps, président de l'université de Nice, s'était présenté sans succès aux législatives de 1973 sous la bannière des républicains indépendants. Certains ont des responsabilités dans des partis : M. Dominique Taddei avait démissionné de la présidence de l'université d'Amiens, en octobre 1973, pour devenir secrétaire national du parti socialiste. M. François Luchaire, président de Paris I, est membre du mouvement des radicaux de gauche et a présidé le comité national de soutien à M. François Mitterrand. M. François Borella, président de Nancy II, est membre de la direction politique nationale du P.S.U.

du président de la République au Parlement

lementaires ne comprirent pas sur-le-champ l'importance de la nouveauté et crurent bon de rire de cette initiative. Beaucoup d'entre eux — tous U.D.R. — jugèrent même qu'ils pouvaient passer outre au souhait présidentiel et se levèrent. On eut toutes les peines du monde à les faire se rasseoir, et M. Fanton, député U.D.R. de Paris, céda le dernier, avec mauvaise humeur, aux injonctions de certains de ses collègues.

« Voilà donc le changement ! », s'écriait, ironique, M. Krieg, élu U.D.R. de la capitale, qui, comme tous ses collègues, s'esclaffa quand il vit le président de l'Assemblée, M. Edgar Faure, se lever pour lire le message. Assis ? Debout ? On n'y comprenait plus rien. Le dilemme était cruel.

L'« affaire » rebondit dans la soirée quand l'entourage du chef de l'Etat expliqua les raisons du souhait présidentiel : le président de la République étant élu, comme les députés, au suffrage universel, il aurait été anormal, précisait-on, que les parlementaires se tiennent debout ; en outre, le chef de l'Etat entend respecter les droits de l'opposition et ne veut pas lui imposer de rester debout. L'exécutif montrait ainsi son respect du législatif et de l'opposition, et il faudrait avoir mauvais esprit pour remarquer que l'opposition, devant être assise, ne peut plus manifester, comme à l'accoutumée, sa critique en restant assise, tandis que la majorité est debout. Désormais, si l'on ose dire, tout le monde étant assis est sur « le même pied ».

Ces préliminaires essentiels une fois réglés, le message fut écouté en silence, mais aussi, semble-t-il, sans grande attention par de nombreux parlementaires, notamment U.D.R. : l'un d'entre eux n'hésitait d'ailleurs pas, comme s'il s'agissait d'une banale séance de nuit, à lire son courrier. Si les applaudissements des républicains indépendants et des réformateurs furent vigoureux et chaleureux, ceux des députés U.D.R. (qui étaient loin d'être au complet) étaient plus réservés : M. Chaban-Delmas, par exemple, se contentait de tapoter des doigts.

M. Giscard d'Estaing n'avait d'ailleurs pas de chance : après avoir lu le message, M. Edgar Faure signala la présence dans les tribunes d'une délégation de parlementaires de Mongolie. Majorité et opposition applaudirent vigoureusement, et plusieurs députés U.D.R. mettaient visiblement plus d'enthousiasme à saluer leurs collègues étrangers qu'à approuver les propos du chef de l'Etat. Ce jour-là, la Mongolie faisait davantage recette que l'Elysée !

MICHEL SCHIFRES.

« LA FRANCE VEUT DEVENIR AUTRE »

Voici le texte du message du président de la République au Parlement :

« Mesdames,
messieurs les députés.

» Je ressens comme un honneur le fait d'adresser à la représentation nationale que vous constituez mon premier message depuis que les suffrages du peuple français m'ont élu président de la République.

» Je ne saurais avoir de meilleur interprète que le président de votre Assemblée, auprès de qui j'ai pris, il n'y a pas si longtemps, mes premières leçons de vie publique.

» L'élection du 19 mai dernier, acte essentiel de la vie des institutions de la Ve République, m'a conféré, comme à tout autre qui eût été élu à ma place, une double responsabilité. Celle de mettre en œuvre l'action politique que j'ai proposée au pays ; et celle de me comporter en président de tous les Français.

» D'abord, la mise en œuvre de la politique.

» Le premier ministre vous exposera la semaine prochaine les pespectives de l'action gouvernementale. Il se propose, avec mon accord, de vous demander un vote sur son programme.

» Déjà les lignes essentielles ont été tracées pendant la campagne présidentielle.

» La France maintiendra l'indépendance de sa politique, c'est-à-dire qu'elle fera le nécessaire pour prendre elle-même, en toute liberté, les décisions qu'appellent la défense de ses intérêts, et sa volonté de contribuer à l'équilibre et à la paix du monde. Elle participera activement à la solidarité du monde nouveau. En Europe, en apportant le concours de ses initiatives à l'indispensable maintien de ce qui a été construit, mais aussi à l'organisation progressive et rapide de l'union de l'Europe ; dans le monde, en recherchant partout la coopération, qu'il s'agisse des Etats-Unis, sur la base de l'égalité des droits ; de l'Union soviétique et des pays socialistes, en intensifiant notamment ses relations économiques avec eux ; de la Chine, qui porte en elle une large part de l'interrogation de l'espèce humaine ; des pays en développement, qui comprennent les Etats francophones indépendants et souverains, nos frères, avec lesquels nous ne cesserons pas de développer des liens amicaux, confiants et égaux, et qui comprennent aussi les pays les plus pauvres du monde où subsistent les plaies affreuses de la faim et de la misère et en faveur desquels doit s'exercer plus activement la solidarité des continents privilégiés.

« La mission libérale de la France »

» La France confirmera et accentuera la mission libérale de sa diplomatie, en soutenant partout dans le monde la cause de la liberté et du droit des peuples, je dis bien des peuples, à disposer d'eux-mêmes. Elle s'interdira toute vente d'armements qui serait contraire à l'exercice d'une telle mission.

La conduite de la politique extérieure suppose le rétablissement, dans le plus bref délai possible, de l'équilibre de nos échanges, rompu par le renchérissement du prix de l'énergie et des matières premières importées. Cette tâche est prioritaire. Elle concerne l'indépendance et la sécurité économique de la nation. Tous les efforts nécessaires lui seront consacrés.

» Sur le plan intérieur, il faut, tout en luttant avec énergie contre l'inflation, poursuivre le développement de notre économie, et aborder hardiment la transformation de la société française. Ces tâches sont complémentaires et non contradictoires. Il n'y a pas de progrès sans ressources. Et il n'y a pas de croissance, acquise grâce à l'effort de tous les travailleurs, qui puisse se poursuivre longtemps, si chacun n'a pas le sentiment d'en recevoir sa juste part. Celle-ci ne se définit pas seulement par la rémunération du travail fourni, mais par la participation, sur une base équitable, au surplus dégagé par l'expansion.

» La société française doit être plus égale, qu'il s'agisse des chances des plus jeunes, de l'écart entre les revenus, de la protection sociale des différents groupes de travailleurs. Elle doit être plus juste, concernant le sort de ceux dont la situation est la plus éloignée de la moyenne nationale, je veux dire les personnes âgées, qui ne sont pas moins dignes que les autres, et en faveur desquelles un effort exceptionnel doit être accompli.

» Notre société doit faciliter davantage l'épanouissement des aptitudes, des vocations, de la personnalité de chaque individu. D'où le rôle fondamental d'une éducation totalement démocratique et adaptée au cas singulier de chacun ; d'où aussi l'importance essentielle de la formation continue.

» Elle doit enfin être plus fraternelle, plus ouverte, plus tolérante. Je vous demande de ne pas voir dans l'expression de ce vœu la survivance, d'ailleurs légitime, d'un reflet de la campagne présidentielle, mais l'espoir que la France de Diderot, de Michelet, de Waldeck-Rousseau, de Léon Blum, offrira son visage souriant à l'anxiété de notre temps.

» Mais aussi le président de tous les Français.

« Renforcer la vie démocratique »

» Je suis, on le sait, partisan d'une possibilité d'alternance. J'ai, par ma fonction, le devoir de veiller qu'elle respecte les institutions de la Ve République. Pour que s'exerce la possibilité de l'alternance, l'opposition doit être à même de jouer son rôle, et d'exercer ses responsabilités. On a évoqué un statut de l'opposition. Il s'agit sans doute davantage d'un ensemble de pratiques, qui concernent les Assemblées parlementaires, l'information, et aussi l'exercice de mes propres responsabilités.

» Les présidents des Assemblées parlementaires sauront proposer, j'en suis persuadé, les initiatives nécessaires. Concernant l'information, des règles précises devront être fixées. Pour ce qui est de mes responsabilités, j'informerai les dirigeants de l'opposition des éléments qui déterminent certaines grandes décisions nationales, notamment extérieures. Je le ferai sans rien ignorer du droit absolu qu'ils exercent de ne pas approuver, ou de contester ces décisions.

» Pour renforcer la vie démocratique de notre pays, trois décisions me paraissent urgentes, et deux initiatives pourraient être prises. Les décisions concernent l'abaissement de l'âge du vote ; le réexamen, à un moment où personne ne risque d'y apercevoir une préoccupation personnelle, des conditions de présentation des candidatures à l'élection présidentielle ; et la détermination des conditions dans lesquelles les membres du gouvernement peuvent, lorsqu'il quittent celui-ci, retrouver leur rôle de parlementaire.

» Les initiatives pourraient porter sur l'extension des attributions du Conseil constitutionnel, notamment par la reconnaissance d'un droit de saisine d'office, afin de mieux garantir les droits et libertés des citoyens, tels qu'ils sont affirmés par la Constitution. Elles pourraient concerner l'amélioration du contrôle et de l'information du Parlement par la procédure suivante : si l'Assemblée nationale en décidait ainsi, elle pourrait aménager son règlement de manière à réserver chaque mercredi, en début d'après-midi, une heure pour des questions d'actualité, qui seraient posées à égalité de temps, et suivant une procédure à définir, par la majorité et par l'opposition.

» Je demanderais alors au premier ministre et à l'ensemble des ministres d'être présents à cette séance de mercredi, afin de répondre personnellement et directement aux questions.

Mesdames, Messieurs les députés.

» La vie politique des peuples, comme la vie tout court, comporte des phases successives où alternent l'interrogation, parfois le découragement, parfois l'exaltation, et toujours l'action. Nous avons ressenti dans les deux courants populaires qui se sont formés pendant la campagne présidentielle, et qui ont convergé le 19 mai pour ne constituer qu'un seul cortège se rendant aux urnes, une volonté puissante d'action. Ce courant constitue une chance à saisir pour la France, pour vous, et dans l'exercice de ma fonction, pour moi.

» La France veut devenir autre.

» Ce pays, parmi les plus anciens, qui a inventé et essayé successivement la plupart des civilisations et la plupart des systèmes politiques, pressent, à l'aube de temps nouveaux, la nécessité d'une nouvelle invention

» C'est avec vous que ce changement doit se faire, parce que vous représentez le pays et parce qu'il vous a élus voici un an. C'est donc avec vous que je souhaite le conduire. Je n'ignore rien des différends, des irritations, des divergences qui surgissent inévitablement de toute grande consultation nationale. Seuls les ignorent les pays qui organisent la succession du pouvoir dans des conciliabules feutrés, échappant à la souveraineté populaire. Mais je sais aussi que l'ardeur de servir la France, cette ardeur que notre scepticisme préfère dissimuler parfois, par une sorte de timidité, cette ardeur vous est commune et qu'elle explique votre participation à la vie politique. De même que cette ardeur à servir la France a déjà fait entrer dans notre histoire les deux premiers présidents de la Ve République, l'un par l'exigence de sa grandeur, l'autre par la dignité de son sacrifice.

» Je vous salue, mesdames et messieurs les députés, comme on le fait au début d'une journée dont on sait qu'elle sera rude, qu'elle comportera l'effort et la peine, mais dont on veut qu'elle ait contribué au progrès, et qu'elle ait, pour ce qui dépend de soi, changé, fût-ce imperceptiblement, le dessin du monde, quand on reposera l'outil. »

UN DÉFICIT COMMERCIAL PROBABLE DE 30 MILLIARDS DE FRANCS CETTE ANNÉE

En avril, le déficit du commerce extérieur de la France a atteint 1,9 milliard de francs, les exportations (19,36 milliards de francs) n'ayant couvert les importations (20,28 milliards) qu'à 90,5 %. Ce déficit important est dû à l'augmentation du prix du pétrole brut décidée à Koweït en octobre, puis à Téhéran en décembre. Ce renchérissement a entraîné en avril une charge supplémentaire pour la France de 2,5 milliards de francs.

Ainsi, en quatre mois, le déficit de la balance commerciale française a atteint 5,2 milliards de francs. Les prévisions secrètes mais concordantes du ministère français de l'économie et des finances et de l'O.C.D.E. font état d'un déficit de 30 milliards de francs environ en 1974, soit l'équivalent d'un mois et demi d'importations ou encore de la totalité de nos réserves de change (or et devises compris). Le coût des importations de pétrole passerait de 15 milliards de francs en 1973 à plus de 45 milliards de francs en 1974.

Avant que n'interviennent les décisions de Koweït et de Téhéran, le commerce extérieur de la France était excédentaire, et cela depuis plusieurs années. En 1973, par exemple, les exportations avaient dépassé les importations de 6,6 milliards de francs, soit un excédent de 4,5 %. Ce bon résultat d'ensemble cachait cependant deux faiblesses structurelles : d'une part une trop grande concentration des exportations de la France vers les pays du Marché commun (50 %), d'autre part une proportion excessive des ventes de produits agricoles (18,5 % du total des exportations) et des produits bruts et demi-finis (32,5 %) par rapport aux bien d'équipement (20,7 %).

L'inégalité des revenus est très forte en France

Il faut réduire l'écart entre les revenus des citoyens, pour bâtir une France « plus égale », a affirmé le chef de l'Etat, renouvelant sa promesse de la campagne électorale. Il y a, en effet, fort à faire, la France étant, parmi les grands pays industrialisés, l'un de ceux — pour ne pas dire celui — où les inégalités des revenus sont les plus fortes.

Elles sont d'ailleurs mal connues, en raison de l'imprécision des statistiques sur les revenus non salariaux. Mais le ministère de l'économie et des finances, en publiant chaque année les revenus imposables des contribuables, donne les moyens de mesurer l'écart séparant les ressources les plus basses — celles des personnes âgées touchant la retraite minimale — de celles des deux mille cinq cents contribuables déclarant au fisc les plus hauts revenus. Cet écart est, en moyenne, de l'ordre de 1 à 400 (en dépit des fraudes fiscales ou des abattements et exonérations admises par le fisc avant le calcul du revenu imposable).

L'Institut de la statistique, étudiant lui aussi les revenus déclarés au fisc, a estimé en février dernier à 28 l'écart existant entre le revenu moyen des 10 % de Français situés au bas de l'échelle et celui des 10 % situés en haut ; ce qui correspondrait, si la comparaison était plus fine (entre les 5 % les plus bas et les 5 % les plus hauts, par exemple), à une disparité évidemment bien supérieure. Le même INSEE estime que le revenu fiscal des industriels est égal, en moyenne, à quatorze fois celui des agriculteurs à la retraite ; l'écart, là aussi, serait bien supérieur si l'on comparait le groupe des industriels les mieux payés à celui des agriculteurs ayant les plus faibles retraites.

L'officiel Centre d'études des revenus et des coûts (CERC) estime en effet, dans une étude consacrée aux seuls salaires, que le revenu moyen du P.D.G. est vingt-cinq fois supérieur à celui du manœuvre, et celui du médecin treize fois plus élevé. Les déclarations des employeurs au fisc permettent déjà de constater que le salaire des quelque 280 000 cadres supérieurs administratifs est égal, en moyenne, à sept fois et demie celui des 200 000 femmes manœuvres (le Monde du 27 décembre). Une comparaison plus fine doublerait ou triplerait probablement cet écart.

Bien entendu, l'impôt progressif sur le revenu réduit ces inégalités. Il représente, en moyenne, 19 % du revenu des professions indépendantes et 12 % de celui des cadres supérieurs, contre seulement 5 % à 6 % de celui des employés ou des cadres moyens et 3 % du salaire des ouvriers (Economie et statistique, janvier 1974). En revanche, la T.V.A. a un effet inverse, puisqu'elle frappe de façon proportionnelle une partie du revenu décroissante à mesure que les ressources s'élèvent : la fraction qui va à la consommation (l'épargne, non taxée, bénéficiant, au contraire, d'avantages publics divers). Les études officielles les plus récentes permettent de penser que le jeu cumulé de ces deux types d'impôt et des cotisations sociales (portant sur un montant plafonné de salaires) aboutit à maintenir à peu près telle quelle l'inégalité des revenus primaires. Ces études donnent aussi à croire que l'inégalité des patrimoines est en France trois fois plus élevée que celle des revenus.

G. M.

DANS LES COULOIRS DU PALAIS-BOURBON

« Une réserve attentive »

Les rôles sont désormais inversés : au cours du précédent septennat, les députés U.D.R. mettaient *rarement* en cause les orientations présidentielles, même s'ils en critiquaient certains aspects, tandis que les républicains indépendants et les réformateurs — discrètement pour les uns, ouvertement pour les autres — y trouvaient toujours *à redire*. Dans les couloirs du Palais-Bourbon, jeudi 30 mai, les élus gaullistes découvraient, au contraire, l'ivresse de la liberté, cependant que « giscardiens » et centristes apprenaient à connaître les contraintes de la solidarité. Ainsi, M. Destremau (républicain indépendant) jugeait-il « *audacieuses* » les ouvertures du président de la République. M. Ducray (républicain indépendant) se félicitait d'une évolution vers une vie politique « *un petit peu à l'anglaise* ». M. Hamel (républicain indépendant) notait qu'on avait enfin « *l'impression d'un projet* ». « *Tout y est*, observait-il : *l'indépendance, la liberté...* » « *L'Amérique, la Russie, la Chine*, ajoutait M. Péronnet (radical), émerveillé. *Il a fait le tour du problème.* » Pour le secrétaire général du parti radical, le message de M. Giscard d'Estaing se caractérisait par sa « *haute tenue* » et par une « *chaleur humaine inhabituelle* ». Tous les députés réformateurs étaient prêts à faire leur ce jugement sans nuance de M. Max Lejeune, président du Mouvement démocrate socialiste de France : « *C'est un message dense, précis et vrai de la première à la dernière phrase. J'ai apprécié grandement l'inspiration de ce document. On sent chez le chef de l'Etat une volonté déterminée, raisonnée.* »

M. Jacques Soustelle, député non-inscrit, n'était pas moins chaleureux. Il se disait frappé particulièrement par « *l'orientation vers l'Europe unie* » et « *la libéralisation très nette de la vie politique* ».

Du côté de l'U.D.R., la « *réserve attentive* » — selon l'expression de M. Marc Becam — était de rigueur. Le député du Finistère constatait avec plaisir que le chef de l'Etat avait employé le mot de « *participation* ». La plupart restaient toutefois sceptiques sur le « *nouveau style* » promis par M. Giscard d'Estaing. M. Foyer s'appliquait à l'ironie en se disant « *confondu par l'ampleur des changements* », et M. Labbé, président du groupe, se forçait à la satisfaction en notant que le message rappelait les engagements pris par M. Giscard d'Estaing au lendemain du premier tour de l'élection, engagements qui, disait-il, « *ont motivé notre soutien* ». Le député des Hauts-de-Seine constatait aussi une « *volonté d'aborder avec l'Assemblée nationale des modifications et des adaptations qui ne touchent pas seulement le style de nos travaux et que beaucoup d'entre nous ont vivement souhaitées* ».

Les autres élus gaullistes étaient moins diplomates. Au sommet, MM. Debré, impassible, et Couve de Murville, jovial, se refusaient à toute déclaration, le second se contentant d'un mot sur « *le beau bordel* » provoqué par le jeu des « assis » et « levé » en séance publique. M. Christian Fouchet (non-inscrit) notait « *des choses intéressantes* » sur les rapports entre l'exécutif et le législatif, mais restait « *sur sa faim* » pour les autres changements. A la base, M. Julien Schvartz rappelait cette maxime qu'il avait apprise, disait-il, en s'installant comme jeune médecin en Lorraine : « *Les balais neufs balaient toujours bien... Il faut voir à l'usage.* » Le député de la Moselle, qui n'avait pas peur, ajoutait-il, d'une dissolution, ne croyait guère aux promesses libérales du chef de l'Etat. « *On s'apercevra*, confiait-il, *que Giscard est plus autoritaire que ne l'étaient Pompidou et de Gaulle.* »

Pour M. Fanton, la cause était entendue : les dispositions annoncées par le président de la République (modification du régime des suppléants, réforme du Conseil constitutionnel) témoignaient de sa volonté d'aller vers un système présidentiel, auquel le député de Paris se disait, pour sa part, fermement opposé. La possibilité qui serait donnée aux ministres de retrouver leurs sièges parlementaires lui paraissait, notamment, traduire le désir du chef de l'Etat d'assurer une rotation rapide des membres du gouvernement. Les hommes seraient ainsi, plus que jamais, choisis au gré des fantaisies ou des calculs du président de la République. La nomination de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber lui semblait un premier exemple de cette politique. « *Pour les militants gaullistes*, expliquait M. Nungesser, *ce n'est plus l'Etat-U.D.R., mais, désormais, l'Etat réformateur.* » L'ancien ministre soulignait : « *On peut envisager favorablement la réforme constitutionnelle, mais un raidissement de la base U.D.R. est à prévoir.* »

« Nous avons été battus, mais eux sont cocus »

La promotion de M. Servan-Schreiber, plus que le message présidentiel, était d'ailleurs au centre des conversations des députés U.D.R., partagés entre l'indignation et... l'hilarité. Sur une banquette, MM. Fanton et Marette (U.D.R.) échangeaient des plaisanteries avec M. Pierre Baudis, maire de Toulouse (app. rép. ind.), qui leur racontait l'accueil fait dans la ville du Concorde à cette désignation. M. Kédinger (U.D.R.) évoquait la fureur des « giscardiens » de Nancy : « *Nous avons peut-être été battus, mais eux sont cocus.* » Deux adjectifs par lesquels certains n'hésitaient pas à qualifier le C.D.P. : les centristes de l'ancienne majorité se contentaient donc d'une approbation polie, M. Claudius-Petit, par exemple, jugeant « intéressante et sympathique » l'orientation du message, et M. Partrat affirmant que l'opinion publique serait plus sensible à la lutte contre la hausse des prix qu'à l'amélioration des rapports entre le Parlement et l'exécutif.

Si M. Ségard (app. U.D.R.) jugeait positive la volonté de M. Giscard d'Estaing de « *travailler avec l'opposition non communiste* », celle-ci ne semblait pas prête à prendre la main tendue. M. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche, craignait que cette main ne fût « *savonnée* », et se refusait à « *servir d'alibi* » au chef de l'Etat. M. Chandernagor (P.S.) précisait : « *Ce que nous attendons, ce sont des actes et la prochaine déclaration gouvernementale.* » Quant à M. Chevènement (P.S.), il rappelait : « *Nous avons repris, dans une trentaine de propositions de loi, les promesses électorales de M. Valéry Giscard d'Estaing. La balle est désormais dans son camp.* »

M. Paul Laurent, membre du secrétariat du P.C., disait avoir quelque peine à suivre dans cette série de « petits trucs » la grandeur du dessein présidentiel. Catégorique, il jugeait le message « *d'une médiocrité rare, d'une banalité sans précédent, d'un vide intense* ».

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C., était aussi sévère : « *On répondra le mercredi au lieu du vendredi aux questions d'actualité... Pour qu'il y ait réel changement, il faut s'occuper de choses plus importantes, comme, par exemple, la hausse des prix, la détérioration des conditions de vie. Bref, nous attendons de grandes mesures sociales. Les Français veulent le renouveau. Où est-il ? En tout cas, pas dans le fait qu'on soit resté assis durant la lecture du message du président de la République.* »

M. Mitterrand ne disait rien.

T. F.

POLITIQUE

LA FORMATION DU GOUVERNEMENT CHIRAC

LE PREMIER MINISTRE PREND L'INTÉRIM DES AFFAIRES CULTURELLES

M. Peyrefitte, ancien ministre des affaires culturelles et de l'environnement, sera remplacé jusqu'à la nomination d'un secrétaire d'Etat par M. Chirac.

M. PEYREFITTE : retour au secrétariat des beaux-arts

Aux journalistes, à qui il faisait ses adieux, M. Peyrefitte a notamment déclaré :

« *La culture n'est plus une affaire de privilégiés. Les récentes enquêtes que nous avons fait exécuter montrent sa progression spectaculaire dans les masses. Je pense qu'un jour ou l'autre, il apparaîtra indispensable de reconstituer un grand ministère des affaires culturelles pour aider à la diffusion de la culture dans le pays et à la création culturelle, et non pas de revenir au statut de sous-secrétariat aux beaux-arts qui, jusqu'au général de Gaulle, avait été celui de l'instance gouvernementale chargée de garder à la France son rayonnement culturel.* »

En marge de l'affaire Dega

M. JACQUES CHIRAC VA-T-IL RENONCER A POURSUIVRE « L'EXPRESS » ?

Le premier ministre, M. Jacques Chirac va-t-il renoncer à poursuivre « l'Express » de M. Servan-Schreiber ? Accusé, en marge de l'affaire Dega, par MM. Jacques Derogy et Philippe Grumbach, journalistes à « l'Express », d'être intervenu en faveur d'un chirurgien qui avait fraudé le fisc, l'ancien secrétaire d'Etat aux finances avait porté plainte pour diffamation contre l'hebdomadaire.

L'audience de la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, prévue pour le jeudi 30 mai, a été reportée — à la demande des avocats des parties — au 11 juillet, pour être fixée en principe au 31 octobre. Mais on dit déjà qu'un accord entre les parties pourrait intervenir d'ici là. Personne ne tient, semble-t-il, à déterrer l'affaire Dega, qui avait été si bien enterrée lors des audiences correctionnelles.

LES ATTRIBUTIONS DE M. DURAFOUR COMPORTENT LE TRAVAIL ET LA SÉCURITÉ SOCIALE

En devenant ministre du travail, M. Michel Durafour va retrouver les attributions qui furent généralement celles de ses prédécesseurs durant la IVe République et qui, à certaines époques, furent reprises par ceux de la Ve, notamment durant ses premiers pas. C'est-à-dire les responsabilités ayant trait au travail proprement dit (législation et emploi) et à la Sécurité sociale. Le secteur population, y compris les immigrés, n'a pas encore fait l'objet d'une décision précise.

A maintes reprises, depuis quinze ans, la constitution des gouvernements s'est accompagnée d'une redistribution des responsabilités entre plusieurs ministres et secrétaires d'Etat, avec des regroupements variables. MM. Jeanneney et Schumann étaient à la tête de « grands » ministères des affaires sociales, tandis que, par exemple, M. Fontanet, ministre du travail et de la population, faisait équipe avec M. Boulin, ministre de la santé publique et de la Sécurité sociale.

M. Durafour aura un domaine comparable à celui de M. Edgar Faure, si toutefois il est pourvu d'un secrétaire d'Etat. Mercredi 29 mai il y a donc eu deux cérémonies de passation des pouvoirs, le nouveau ministre recueillant ceux de M. Georges Gorse pour le travail et l'emploi, et ceux de M. Poniatowski pour la Sécurité sociale, les attributions relatives à la santé allant à Mme Simone Veil.

M. GUY DELORME directeur du cabinet de M. Fourcade

M. Guy Delorme, vient d'être nommé directeur du cabinet du ministre de l'économie et des finances.

[Né le 12 mai 1929 à Lyon, M. Guy Delorme est ancien élève de l'E.N.A. (1952). Directeur adjoint (1964), puis chef de service (à partir de 1967) de la législation rue de Rivoli, et enfin directeur général adjoint (depuis 1969) à la direction générale des impôts, M. Guy Delorme a montré dans ses fonctions une notable rigueur qu'il alliait à une grande compétence technique en matière fiscale. Il fut choisi par M. Valéry Giscard d'Estaing comme conseiller à son cabinet lorsque celui-ci devint ministre de l'économie et des finances (1962-1966).

Quand le poste de directeur général des impôts fut rendu libre par le départ de M. de La Martinière à la Compagnie générale transatlantique, le nom de M. Guy Delorme fut tout naturellement avancé pour lui succéder. Mais à la surprise générale M. Delorme fut, après une assez longue attente (la direction resta sans responsable officiel pendant un mois) écarté de cette fonction au bénéfice de M. Robert Bertaux, chef de service de l'administration générale. M. Guy Delorme fut nommé, quant à lui, directeur des assurances. Personne ne sut exactement pourquoi les choses s'étaient passées ainsi. On notera simplement qu'au moment où éclata l' « affaire Dega », M. Delorme occupait provisoirement — en l'absence de M. de La Martinière — le poste de directeur général des impôts.]

● *M. Robert Galley*, ministre de l'équipement, est chargé de l'intérim du ministère des postes et télécommunications.

M. MAURICE ULRICH directeur de cabinet du ministre des affaires étrangères

M. Maurice Ulrich est nommé directeur de cabinet du ministre des affaires étrangères, M. Sauvagnargues.

[Né en 1925, licencié en droit, diplômé de droit public et d'économie politique, breveté de l'Ecole de la France d'outre-mer, M. Ulrich a commencé sa carrière en Indochine en 1948, puis dans les services des Etats associés (Cambodge, Laos, Vietnam). En 1956, il est détaché au Togo, à l'Institut d'émission de l'A.-O.F., puis intégré le 1er janvier 1958 aux affaires étrangères. Il s'occupe alors pendant dix ans du Marché commun, d'abord à la direction des affaires économiques du Quai d'Orsay, puis à Bruxelles comme représentant permanent adjoint de la France auprès des Communautés européennes. Lorsque M. Debré succède à M. Couve de Murville aux affaires étrangères, en 1968, il fait appel à lui comme directeur adjoint de son cabinet. En 1969, M. Ulrich retourne au service des affaires économiques, puis il est nommé directeur du cabinet de M. Guichard, d'abord au ministère de l'éducation nationale puis au ministère de l'équipement.]

M. JACQUES DARMON directeur du cabinet de M. d'Ornano

M. Jacques Darmon, inspecteur des finances, a été nommé directeur du cabinet du ministre de l'industrie Michel d'Ornano.

[Né le 12 août 1940 à Alger, M. Darmon est diplômé de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale de la statistique et des études économiques, ainsi que de l'Ecole nationale d'administration. Nommé inspecteur des finances en 1966, il fut chargé de mission puis conseiller technique au cabinet de M. Michel Debré (ministre d'Etat chargé de la défense nationale). De juillet 1972 à mars 1973, il fut adjoint du directeur de cabinet aux armées. Il était depuis juin 1973 chargé de mission à la DATAR.]

● *M. André Jarrot*, ministre de la qualité de la vie, a notamment déclaré en prenant ses fonctions au siège de l'ancien ministère de la protection de la nature et de l'environnement, rue Royale : « *Le bonheur, ça se mérite. Je souhaiterais être le Français qui vive le moins bien. Un élu est d'abord à la disposition des autres et ne doit jamais l'oublier.* »

LE C.D.P. ENTEND ÊTRE ASSOCIÉ A L'ACTION COMMUNE DE LA NOUVELLE MAJORITÉ

Le conseil politique du Centre Démocratie et Progrès (dont le président est M. Jacques Duhamel) a siégé jeudi matin 30 mai à Paris. A l'ordre du jour de cette réunion figurait l'examen de la situation créée depuis la nomination des ministres — parmi lesquels ne figure aucun membre du C.D.P. — et de la formation éventuelle d'un groupe centriste unique à l'Assemblée nationale. Après plus de quatre heures de discussion, la déclaration suivante a été rendue publique :

« *Le C.D.P. rappelle son appartenance à la nouvelle majorité présidentielle. Son engagement à cet égard a été clair et le demeure. Le C.D.P. est conscient des droits et des responsabilités que cette situation lui confère. Il les exercera les uns et les autres à tous les niveaux où il y aura lieu.*

» *Le C.D.P. le fera sereinement sans s'attarder aux péripéties. Il s'attachera à faire avancer le plus rapidement possible les solutions qu'appellent d'urgence les vrais problèmes du pays : la surévaluation, l'approvisionnement énergétique, le rétablissement de l'équilibre de notre balance commerciale.*

» *Pour ce faire, l'organisation de la nouvelle majorité doit permettre d'associer à parts entières toutes ses composantes à l'élaboration de l'action commune. Cette majorité doit rester pluraliste afin d'élargir son audience dans le pays. Mais l'intérêt commun de ses membres est qu'elle repose sur une répartition logique des forces qui peut être plus simple dès lors que les courants centristes, hier distingués par des stratégies politiques différentes, s'y retrouvent désormais côte à côte.* »

● *M. Dominique Taddei*, membre du secrétariat national du parti socialiste, déplore l'absence d'un ministre de la culture dans la nouvelle équipe gouvernementale. Il a déclaré jeudi 30 mai : « *Pour la première fois, lors de la campagne présidentielle, M. François Mitterrand a étroitement lié préoccupations politiques et préoccupations culturelles. En ce domaine comme en d'autres, le candidat Valéry Giscard d'Estaing a couru vers le représentant de la gauche, multipliant apaisements et promesses. Or son premier acte de président de la République a été de supprimer le ministère des affaires culturelles : il ne consentira qu'un secrétariat d'Etat.* »

M. FASSEAU : ni rajeunissement ni renouvellement.

M. Jean-Paul Fasseau, président national de l'Union des jeunes pour le progrès (jeunes gaullistes), estime :

« *Il est encore trop tôt pour porter un jugement de valeur sur le nouveau gouvernement Chirac, car ce qui compte avant tout c'est la politique qui sera suivie.*

» *Mais on peut néanmoins constater que le rajeunissement promis ne s'est pas réalisé puisque la moyenne d'âge du gouvernement actuel est supérieure à celle du dernier gouvernement Messmer, et il est, d'autre part, difficile de parler de renouvellement avec MM. Lecanuet et Abelin.*

» *Enfin, il est intéressant de noter que le gouvernement Chirac comprend sept présidents directeurs généraux.* »

M. FILIPPI : les affaires sont au pouvoir.

M. Jean Filippi, sénateur de la Corse, membre du bureau national du mouvement des radicaux de gauche et ancien secrétaire d'Etat au budget, nous a déclaré au sujet de la composition du gouvernement et de la politique financière du chef de l'Etat :

« *Le dosage politique est d'une simplicité qui confine à la provocation : trois républicains indépendants, discrétion charmante, quatre réformateurs, générosité inattendue et cinq U.D.R. mais à titre personnel.*

» *Le dosage « affaires » est particulièrement réussi : six administrateurs ou directeurs de sociétés, depuis le Crédit industriel et commercial, notre plus grande banque de dépôts privée, jusqu'à un garage qui serait, paraît-il, fort petit mais doit cependant être compris parmi les P.M.E.*

» *Le général de Gaulle, évoquant une nomination ministérielle, parlait de* « l'arrivée aux affaires ». *Désormais, les affaires sont au pouvoir.* »

● *M. Joseph Franceschi*, député socialiste du Val-de-Marne : « *Partout le nouveau président a installé ses hommes-liges : économie et finances, industrie, agriculture... Il supprime, sans doute dans un souci d'« efficacité », le ministère des affaires culturelles. En créant pour son nouvel allié Servan-Schreiber un ministère « des réformes », Valéry Giscard d'Estaing montre qu'il ne manque pas d'un certain humour.*

» *Le seul problème restant de savoir si cela suffit pour organiser une vraie politique au service des Français.* »

LA DÉDUCTION SPÉCIALE DE 10 % DES MEMBRES DE CABINETS MINISTÉRIELS EST SUPPRIMÉE

Les membres des cabinets ministériels n'auront plus droit d'appliquer la déduction supplémentaire de 10 % sur leurs revenus avant imposition qui leur était jusqu'à présent consentie. Cette décision a été annoncée jeudi 30 mai par le nouveau ministre de l'économie et des finances. Elle a été prise, précise un communiqué de la Rue de Rivoli, à la demande du président de la République. Cette mesure n'est pas rétroactive et s'appliquera seulement aux rémunérations perçues après le 31 mai. A partir de cette date, les membres de cabinets ministériels n'auront plus droit qu'aux deux réductions accordées à l'ensemble des salariés (10 % et 20 %).

Cette décision avait été suggérée par le conseil des impôts, qui estimait injustifiée cette déduction pour les membres des cabinets ministériels.

Rappelons que quatre-vingt-dix professions bénéficient actuellement de déductions particulières qui s'ajoutent aux déductions normales. Les taux de ces déductions varient entre 5 et 40 %. On estime que 10 % environ des salariés en bénéficient, ce qui représente pour le Trésor une perte de recettes d'environ 600 millions de francs par an. Une interprétation restrictive des dispositions en vigueur avait déjà été décidée en mars par M. Giscard d'Estaing, alors ministre de l'économie et des finances, concernant l'abattement spécial accordé par la loi aux journalistes.

Vers une Cour suprême ?

(Suite de la première page.)

En France, le programme commun de la gauche préconise une solution voisine. Il propose d'instituer une Cour suprême qui *« sera saisie par toute juridiction judiciaire ou administrative des exceptions d'inconstitutionnalité que les justiciables pourront soulever à l'encontre des dispositions législatives et réglementaires qu'ils estimeront contraires aux libertés garanties par les articles 7 à 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et par le préambule de la Constitution »*.

En ce cas, les tribunaux ordinaires ne pourraient statuer eux-mêmes sur les exceptions d'inconstitutionnalité élevées devant eux, mais l'instance engagée serait suspendue en attendant que la Cour suprême se prononce sur ces exceptions.

La seconde solution — envisagée par M. Giscard d'Estaing — serait la reconnaissance d'un « droit de *saisine d'office* » au bénéfice du Conseil constitutionnel. Ainsi, celui-ci pourrait se saisir de lui-même de telle ou telle irrégularité. L'idée est originale. Car cette auto-saisine n'existe guère à l'étranger. Notamment, aux Etats-Unis, on ignore ce système. Cette innovation permettrait, en tout cas, d'augmenter les occasions de contrôle. Mais un inconvénient important subsiste. Le Conseil demeurerait fermé aux simples citoyens. Ceux-ci devraient continuer de s'en remettre à la vigilance d'autrui : celle des quatre dignitaires cités plus haut et celle, demain, des neuf juges constitutionnels.

Le gouvernement ne devrait-il pas s'inspirer plutôt de deux propositions de loi constitutionnelle instituant une Cour suprême et déposées l'une par les républicains indépendants en 1972, l'autre par le groupe des réformateurs en 1973 ? La seconde prévoit que *« tout citoyen peut saisir la Cour suprême d'une action en inconstitutionnalité des lois »* ; la première, signée notamment de M. Abelin, précise : *« En cas d'atteinte aux libertés fondamentales visées par la Constitution et par son préambule, la Cour suprême peut être saisie par une requête motivée émanant de toute personne physique ou morale, publique ou privée, s'il n'existe aucune voie de recours devant une juridiction quelconque. »* Dans cette voie, il faudrait aussi modifier le délai de saisine, pour que celle-ci puisse s'exercer non seulement avant mais aussi après la promulgation de la loi.

« No man's land »

Enfin, la compétence même du Conseil constitutionnel reste, elle aussi, trop limitée. Aux Etats-Unis, la Cour suprême contrôle non seulement le législatif, mais aussi l'exécutif. Ici, en revanche, le Conseil est essentiellement le censeur du Parlement. Il n'a pas juridiction sur les actes du président de la République et du ministère, même sur ceux d'entre eux qui échappent au contrôle du Conseil d'Etat par la théorie des « actes de gouvernement » (recours au référendum, mise en application de l'article 16, convocation ou non-convocation du Parlement en session *extraordinaire, etc.*).

Pour pacifier la vie publique, il serait essentiel de reconnaître au Conseil constitutionnel le droit de contrôler la régularité juridique de ces décisions exceptionnelles qui échappent aussi à la connaissance du juge administratif, et qui se trouvent actuellement dans un « no man's land » du contrôle de constitutionnalité.

La réforme du conseil constitutionnel est donc une entreprise capitale. Et urgente. Elle s'ajoute aux autres révisions envisageables. En matière constitutionnelle (réduction du septennat, suppression ou modification du régime des incompatibilités entre fonctions ministérielles et mandats parlementaires, orientation vers un vrai régime présidentiel d'équilibre). Comme en matière législative (abaissement de la majorité civile et électorale, réforme du mode de scrutin, réglementation et financement public des dépenses électorales, réforme du statut du médiateur, etc.

La liste des secrétariats d'Etat n'est pas encore arrêtée. Il serait donc opportun d'instituer un secrétariat d'Etat aux réformes constitutionnelles et aux libertés publiques. Cette création aurait la valeur d'un symbole. Par sa réflexion, par son action, ce département aurait une mission exemplaire : changer la vie publique. Car la qualité de la vie, c'est d'abord la qualité de la vie publique.

R.-G. SCHWARTZENBERG.



M. Robert Bruyneel propose de revenir au suffrage universel indirect pour l'élection du chef de l'État

M. Robert Bruyneel, sénateur (ind.) du Loir-et-Cher, ancien secrétaire d'Etat à la présidence du conseil dans le gouvernement de M. René Pleven (1951), a déposé, le 30 mai, sur le bureau du Sénat une proposition de loi tendant à revenir pour l'élection du président de la République au système qui avait été prévu initialement par la Constitution de septembre 1958, qui instituait l'élection au suffrage indirect par un collège de notables. Le chef de l'Etat était élu par un collège comprenant *« les membres du Parlement, des conseils généraux et des assemblées des territoires d'outre-mer, ainsi que par les représentants élus des conseils municipaux »*.

Le général de Gaulle fut élu selon cette procédure, le 21 décembre 1958, ses deux adversaires étant MM. Georges Marrane, sénateur communiste de la Seine, et M. Châtelet, doyen honoraire de la faculté des sciences de Paris.

Un système hybride

Dans l'attendu des motifs de sa proposition de loi constitutionnelle et le réquisitoire qu'il dresse contre le mode actuel d'élection du président de la République, M. Bruyneel déclare notamment : *« Ce système a abouti à aggraver le déséquilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, et à instaurer un système hybride qui n'est plus parlementaire, mais qui n'est pas présidentiel. Il a également pour effet de nuire à l'unité nationale en divisant les Français en deux blocs hostiles et difficilement réconciliables (...). Le résultat de la consultation peut dépendre d'une confrontation à la télévision, où l'un des candidats, plus habile, mieux doué pour ce genre de duel ou moins épuisé physiquement et intellectuellement que son adversaire par une campagne harassante, aura réussi une meilleure démonstration. De plus, si cette élection met à la charge de l'Etat des dépenses considérables qui pourraient trouver un meilleur emploi, l'effort très important de propagande supplémentaire de certains concurrents détruit l'égalité, fondamentale, des chances entre tous les candidats. Enfin les surenchères démagogiques qui se multiplient avant le scrutin final offrent un spectacle désolant et la réalisation des promesses électorales qui s'ajoutent à celles des partis politiques lors des élections législatives ne peut manquer d'avoir de lourdes répercussions sur les finances publiques et l'économie de la nation. »*

POLITIQUE

M. Poniatowski : la règle, c'est la suppression des écoutes, mais avec des dérogations précises

Après l'annonce, lors du dernier conseil des ministres, de la décision prise par le président de la République de supprimer les écoutes téléphoniques... *« si elles existent »*, MM. Jacques Chirac, premier ministre, et Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, ont visité durant une heure, jeudi 30 mai, le Groupement interministériel de contrôle (GIC), situé 2 *bis*, avenue de Tourville, à Paris, dans l'aile ouest de l'hôtel des Invalides, centre dans lequel sont exploitées les écoutes de la région parisienne.

De retour au ministère de l'intérieur, M. Poniatowski a indiqué que, au cours de cette visite, des instructions très précises ont été données au général Eugène-Antoine Caillot (1), commandant du centre, sur l'interdiction des écoutes, afin que soient respectées les libertés individuelles sur tous les plans, même quand il s'agit d'étrangers résidant en France. *« Il convient*, a dit le ministre de l'intérieur, *de poser par principe la suppression des écoutes téléphoniques. Celles-ci ne seront admises que dans des conditions très précises et très étroites qui correspondent à des problèmes de défense du territoire, de sécurité intérieure, de répression du crime ou de prévention du crime, par exemple lorsqu'il s'agit de la drogue. »*

Le ministre de l'intérieur a précisé que toutes autres écoutes seraient formellement interdites, qu'elles visent des hommes politiques, des journalistes, des syndicalistes, etc. Il a affirmé que si des infractions à ces instructions étaient relevées, des sanctions administratives seraient prises.

En ajoutant que seront détruites toutes les archives ayant trait à des écoutes qui n'auront pas été autorisées, M. Poniatowski a déclaré que certaines de ces archives étaient en cours de destruction. Puis il a annoncé qu'un texte serait prochainement rendu public et que des instructions précises définiront à l'avenir les conditions dans lesquelles seules seront autorisées des écoutes pour des objectifs nettement établis.

« Ayant pris dans le passé des positions claires, et étant hostile à tout ce qui n'est pas démocratique, libéral et républicain, a souligné le ministre de l'intérieur, *je me félicite aujourd'hui de voir des dispositions de ce genre mises en place, et j'ajoute qu'elles le sont à la demande expresse du président de la République. »* En conclusion, M. Poniatowski a affirmé : *« La règle, c'est la suppression des écoutes, avec des dérogations précises. »*

(1) Général de brigade du cadre spécial (réserve), il dirige le G.I.C. depuis 1967.

Au conseil des ministres

« IL N'Y AURA PAS DE SAISIE DE LA PRESSE »

Il n'y aura plus de saisie de la presse. Sans doute est-ce ce qu'il faut attendre de la déclaration de M. Valéry Giscard d'Estaing lors du conseil des ministres, mercredi 29 mai.

En fait, concéder à la presse le droit d'attaquer le président ne semble pas d'une grande magnanimité. Dans une Constitution qui confère au chef de l'Etat un rôle politique prépondérant, on voit mal comment on pourrait limiter la critique des actes du président de la République. M. Giscard d'Estaing ne doit pas ignorer que, seules, deux poursuites pour offense au chef de l'Etat ont été engagées sous la présidence de Georges Pompidou (à propos de l'affaire Touvier et pour des dessins de Cabu sur Mme Pompidou) et qu'aucune saisie ne fut effectuée pour ce motif.

Si le général de Gaulle supportait plus mal la critique, il n'y eut guère non plus de saisies. Et encore certaines de celles-ci (lors de la guerre d'Algérie) furent-elles déclarées illégales par le Conseil d'Etat.

En revanche, de nombreuses publications — souvent gauchistes ou marginales — ont été poursuivies par le ministre de l'intérieur et saisies ces dernières années. Provocation à certains crimes et délits, atteinte à la sûreté de l'Etat, ordre public, ou revues de provenance étrangère, sont autant de motifs qui permettent au ministre de l'intérieur « vigilant » d'interdire ou de faire saisir journaux ou livres.

Des saisies de « la Cause du peuple » à l'interdiction de « Tricontinental », les exemples ne manquent pas de mesures ayant ainsi gravement porté atteinte à la liberté de la presse. Ce sont de telles mesures qui doivent disparaître. — B. D.

Dans un message de félicitations à M. Chirac

M. RUMOR SOUHAITE « UNE RELANCE DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE »

M. Mariano Rumor, président du conseil italien, a adressé à M. Jacques Chirac un message où, après l'avoir félicité de son accession aux fonctions de premier ministre, il déclare notamment :

« L'histoire, la culture, les traditions communes confèrent à l'amitié entre l'Italie et la France un contenu concret et vivant qui représente une des constantes essentielles de l'Europe d'aujourd'hui. La collaboration entre nos deux gouvernements, également dans l'esprit de l'alliance qui les unit, est destinée à se consolider et à faire fructifier notre amitié dans l'intérêt réciproque. Je suis certain qu'un rapport basé sur ces préalables et animé de ces intentions constitue un point de référence utile et sûr pour cette relance de la construction européenne à laquelle nous serons engagés dans les prochains mois avec nos partenaires de la Communauté. »

M. DUVILLARD QUITTE LE GROUPE U.D.R. EN RAISON DU « MAL FAIT A M. CHABAN-DELMAS ».

M. Henri Duvillard, député (U.D.R.) du Loiret, ancien ministre, a, dans un communiqué remis à la presse locale à Orléans, expliqué les raisons de son départ du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale, et il a précisé :

« J'ai pu voir, comme tant d'autres députés, le mal irréparable fait à Jacques Chaban-Delmas et tout autant à notre idéal, à notre groupe parlementaire, à notre mouvement, par la campagne d'infamies partie de nos rangs contre notre propre candidat, le seul démocratiquement investi de notre confiance. Avant et pendant la campagne électorale, j'ai vu les passions les plus basses se déchaîner contre Jacques Chaban-Delmas, notre groupe devenir un foyer d'intrigues où se mêlaient, comme pour un règlement de comptes, la médiocrité, la calomnie et la haine. (...)

» Je n'ai par contre aucune raison de quitter l'U.D.R. Avant et pendant la campagne, elle est demeurée dans son ensemble, dirigeants et militants, fermement attachée à la règle de solidarité et de fraternité qui fut de tout temps celle des « compagnons ».

» (...) La tâche du chef de l'Etat sera difficile, et pour surmonter une crise grave, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, il aura besoin du concours de tous les démocrates épris de liberté et de justice sociale. Le mien ne lui fera pas défaut, et je suis bien décidé à l'aider loyalement et totalement, comme je l'ai fait hier pour le général de Gaulle et Georges Pompidou, dans toute la mesure où il poursuivra leur œuvre. »

La réorganisation de la gauche socialiste

M. ROCARD : c'est une bonne nouvelle.

M. Michel Rocard, ancien secrétaire national du P.S.U., a évoqué jeudi 30 mai, au micro d'Europe 1, le projet de réorganisation de la gauche socialiste envisagé aussi bien au P.S., au P.S.U. qu'à la C.F.D.T. (*le Monde* du 31 mai). M. Rocard s'est félicité que, pour la première fois au parti socialiste, *« la priorité soit donnée à la réflexion sur les objectifs avant celle sur les moyens »*.

Il a, d'autre part, estimé que le programme commun commence à dater, et que, valable pour une législature (1973-1978), il devait être révisé, notamment à cause de la crise du pétrole qui remet en cause son contenu sur le plan de la croissance. Après avoir indiqué que la valeur de ce programme résidait dans son caractère « unitaire », il a ajouté : *« Il faut mettre en chantier quelque chose qui scelle l'unité de la gauche. Il va y avoir une rencontre des forces socialistes en vue de discuter d'un projet. Les discussions sont commencées. C'est une bonne nouvelle. »*

« POLITIQUE-HEBDO » : peu susceptible de répondre aux exigences d'une lutte de classes.

L'hebdomadaire *Politique-Hebdo* note cette semaine, dans son éditorial, à propos du projet de réorganisation de la gauche socialiste :

« Rêvant d'un grand parti travailliste à la française, c'est-à-dire plus orienté à gauche, parce que devant tenir compte de l'existence d'un puissant parti communiste, les dirigeants socialistes sont prêts à élargir leur parti « à tous les socialistes », c'est-à-dire au P.S.U. rocardien, mais surtout à la C.F.D.T., qui lui fournirait la base ouvrière qui lui fait tant défaut.

« L'accueil finalement favorable réservé à ces avances, tant par la direction politique nationale du P.S.U. que par le bureau national de la C.F.D.T., confirme la vocation du courant dit « autogestionnaire » à servir de force d'appoint au P.S. dans sa confrontation pacifique avec le P.C.

» Ces rassemblements et sous-rassemblements alliés et concurrentiels, beaucoup plus que conflictuels, sont peu susceptibles de répondre aux exigences d'une lutte de classes que la situation objective permet de prévoir d'une acuité inégalée. (...) Malgré les difficultés accrues qui, sans aucun doute, vont être les siennes, la gauche révolutionnaire a plus que jamais un rôle irremplaçable à jouer. »

LES PARTIS DE GAUCHE ONT REMERCIÉ M. MITTERRAND DE SA CAMPAGNE

Le comité de liaison des partis de gauche signataires du programme commun a organisé, jeudi 30 mai, au Palais des congrès, une réception pour remercier tous ceux qui ont soutenu la candidature de M. François Mitterrand.

Tour à tour, MM. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche, Pierre Mauroy, membre du secrétariat du parti socialiste, Georges Marchais, secrétaire général du parti communiste, ont souligné le succès remporté par la gauche le 19 mai, succès qui, dans leur esprit, prélude à une victoire prochaine, et ont rendu hommage à M. François Mitterrand et à l'action qu'il a menée.

Le premier secrétaire du P.S. a, pour sa part, notamment déclaré : *« Le combat de la gauche doit porter notre peuple à la pleine conscience de lui-même. J'aurais préféré mener plus loin le succès de la gauche, être en mesure d'assumer la responsabilité de l'Etat pour mieux engager la nation ; cela relève d'une ambition que d'autres connaîtront.*

» Je ne suis pas l'homme d'une circonstance mais celui d'un combat. Ce combat n'est pas l'effet d'une tactique, mais le reflet d'un mouvement historique ; ce n'est pas l'engagement d'un septennat, mais celui d'une vie. »

Ironique, M. Mitterrand a conclu : *« S'il s'agit de nous retrouver dans les années qui viennent, sept ans c'est long, mais faites confiance aux hommes du pouvoir. Dans quatre ans les élections législatives ; c'est long, mais faites-leur confiance. Alors, ne perdons pas une minute. Dès demain, chacun à son poste. Merci. »*

UNE TENDANCE FAVORABLE A LA GAUCHE S'ORGANISE AU PARTI RADICAL

Les représentants des trente-quatre fédérations départementales du parti radical qui ont appelé à voter pour M. Mitterrand se sont réunis le 30 mai. A l'unanimité, ils ont décidé de « *continuer le combat de la gauche au sein du parti radical-socialiste de la place de Valois* ». Ces fédérations vont organiser une tendance intitulée « combat radical-socialiste » dont les buts seront :

« 1) *Approfondir et actualiser la doctrine radicale ;*

» 2) *Etablir les liaisons nécessaires à l'épanouissement de la gauche libérale ;*

» 3) *Etre les censeurs vigilants de l'action gouvernementale des radicaux qui, à titre personnel, acceptent de participer au ministère Chirac.* »

● *Le Mouvement des jeunes radicaux de France*, réuni jeudi 30 mai à Lyon, a annoncé qu'il se proposait de réunir dans un vaste « rassemblement des jeunes libéraux » des jeunes venus aussi bien du gaullisme ou du centrisme que de la gauche non communiste. Les jeunes radicaux se sont en outre déclarés satisfaits de la « *percée* » de M. Michel Durafour et de voir M. Servan-Schreiber « *figurer à un poste important* ». Mais ils se sont étonnés que M. Soustelle ne soit pas présent au gouvernement, estimant qu'« *avec lui, l'ouverture eût été plus large encore* ».

UN DÉPUTÉ COMMUNISTE SE VOIT REFUSER UN VISA POUR LA CHINE

Le groupe parlementaire communiste de l'Assemblée nationale a protesté le jeudi 30 mai contre le fait que l'ambassade de la République populaire de Chine à Paris ait refusé un visa à M Henri Fiszbin, député de Paris, *« parce qu'il appartient au parti communiste français »*.

Le bureau du groupe communiste précise qu'il est intervenu auprès de M. Edgar Faure, président de l'Assemblée, pour *« dénoncer cette inadmissible ingérence d'une puissance étrangère dans les affaires de l'Assemblée nationale »*. M. Fiszbin avait été délégué, au nom du groupe parlementaire d'amitié France-République populaire de Chine, pour effectuer un voyage d'étude en Chine, conduit par M. André Bettencourt, député républicain indépendant de Seine-Maritime.

Le groupe parlementaire communiste proteste, d'autre part, contre le fait *« que le giscardien Bettencourt ait décidé de maintenir le voyage en Chine, sans la participation de Henri Fiszbin, se faisant ainsi l'exécutant d'une décision étrangère, bafouant la dignité de l'Assemblée nationale. Ce comportement*, poursuit le groupe communiste, *éclaire d'un jour singulier les propos du nouveau président de la République, assurant les députés de sa volonté de garantir les droits de l'opposition. »*

DÉBATS ET RÉUNIONS

● Le congrès de la Ligue des droits de l'homme, que préside M Daniel Mayer, ancien ministre, siégera du 1er au 3 juin à la salle Cadet, 16, rue Cadet (Paris-9e). Il examinera le problème de « l'armée dans la nation », sur rapport de M. Ernest Labrousse et de Mme Madeleine Reberioux, et des résolutions que lui proposeront Me Daniel Jacoby (les écoutes téléphoniques) ; M. Henri Noguères (l'O.R.T.F.) ; Me David Lambert (le statut des étrangers).

● Le parti breton fédéraliste Strollad Ar Vro tiendra son deuxième congrès national du 1er au 3 juin, à la salle des fêtes de Pontivy (Morbihan).

LE SCRUTIN DU 19 MAI

HAUTE-SAVOIE : M. Georges Seurre, maire de Passy, dont nous avions indiqué qu'il s'était montré favorable au candidat de la majorité (*le Monde* du 21 mai, page 21), nous demande d'indiquer : *« Je m'impose une neutralité politique totale dans l'intérêt de ma commune. Cette neutralité a été reconnue par les responsables des deux camps. »*

● *M. Louis Marre*, hôtelier et maire de Saint-Fanc (Savoie), remplace, comme suppléant, M. Jean-Baptiste Mathias, sénateur U.D.R. de la Savoie, décédé le 22 mai. M. Marre appartient au groupe des républicains indépendants.

O.R.T.F.

Après la F.S.U.

DEUX PRÉAVIS DE GRÈVE DÉPOSÉS PAR LA C.F.D.T.

Les personnels techniques et administratifs de l'O.R.T.F. qui, à l'appel de la Fédération syndicale unifiée, ont fait grève jeudi ont décidé de poursuivre le mouvement « aussi longtemps qu'ils n'auront pas satisfaction », précise le syndicat.

En conséquence, le « programme minimum » uniforme pour les trois chaînes de la radio nationale (musique ininterrompue avec trois bulletins d'information) est de nouveau appliqué vendredi matin. En ce qui concerne la télévision, il est encore impossible, à l'heure où nous mettons sous presse, de prévoir les perturbation que peut entraîner cette grève sur les programmes, notamment pour les émissions en direct.

Pour sa part, le syndicat C.F.D.T. de l'Office (S.I.R.T.) a déposé, pour le mercredi 5 juin, deux préavis de grève — sans limitation de durée — concernant les mêmes catégories de personnel, « jeunes » techniciens et administratifs, qui se considèrent déclassés dans la nouvelle grille des salaires établie en 1972.

La direction générale paraît peu décidée à engager des négociations pour régler le différend.

La taxe TV à 140 F?

LE PROJET DE BUDGET A ÉTÉ APPROUVÉ

Le budget de l'O.R.T.F. pour 1974 a été approuvé le vendredi 17 mai par le gouvernement de M. Pierre Messmer. Mais la fixation du taux de la redevance de télévision noir et blanc — que M. Marceau Long, président-directeur général de l'O.R.T.F. souhaiterait voir porter de 130 francs à 150 francs — a été laissée à l'appréciation du nouveau ministre des finances.

Cependant, les charges inhérentes à l'augmentation du coût de la vie que doit supporter l'Office — ainsi que certains dépassements budgétaires pour l'exercice en cours, tels les frais de la campagne électorale — devraient amener inévitablement le nouveau ministre des finances à autoriser, au moins, que la taxe TV soit portée — probablement en juillet ou en août prochain — à 140 francs pour le noir et blanc et à 210 francs pour la couleur.

Même si les difficultés financières de l'O.R.T.F. sont réelles, M. Marceau Long tient à souligner que la situation de l'Office n'est pas telle qu'on puisse en tirer argument pour désespérer de son avenir et de ses possibilités qui demeurent vastes.

PRESSE

Dix-neuf documents pour mieux utiliser la presse

La revue *Documents - Service - Adolescence* vient de publier un numéro double (avril-mai 1974) dont le titre est « Dix-Neuf Documents pour mieux utiliser la presse », réalisé par des journaliste de l'association Presse-Information - Jeunesse, de l'Association des journalistes universitaires et de la revue *Presse-Actualité*.

Le but de ce numéro spécial est, selon ses auteurs, *« de mieux faire connaître la presse et d'aider à son utilisation dans le cadre scolaire comme dans celui des loisirs »*. Il est particulièrement destiné à ceux qui veulent se servir de la presse avec des groupes d'adolescents et d'adultes : les enseignants qui animent des clubs de presse dans le cadre des « 10 % », les animateurs de foyers et de maisons de jeunes. Chaque document est composé de propositions pratiques pour animer un travail de groupe ou des débats et d'un article qui est une illustration ou une introduction à ce travail ou à ces débats.

★ Documents « Service adolescence », no 6-7, 10 F. Bayard Presse, 3, rue Bayard, 75380 Paris-Cedex 08.

ENQUÊTE

LES CROISÉS DE LA TERREUR

II. — Du banditisme à la bonne cause !

Par MAURICE DENUZIÈRE

Le terrorisme, utilisant des hommes psychiquement conditionnés, est aujourd'hui non seulement une opération de chantage politique mais un moyen — plus ou moins efficace — de relations publiques.

Si le terrorisme est une méthode de lutte des plus contestables pour soutenir une cause nationaliste ou faire triompher un idéal révolutionnaire, quand il est appliqué au banditisme il revêt tous les aspects de la plus lâche criminalité.

S'inspirant des attentats à *mobiles idéologiques*, les pilleurs de banques prennent de plus en plus fréquemment des otages parmi le personnel ou la clientèle des établissements qu'ils attaquent. Quelquefois, ils choisissent au hasard leurs victimes comme ce fut le cas le 15 mai dernier à Champigny où des gangsters qui venaient d'échouer dans l'at*taque d'un établissement* bancaire prirent sept otages, dont cinq enfants, pour obtenir les moyens de fuir. Cernés par la police, des criminels en font autant en pratiquant la séquestration et le chantage à la mort à l'encontre des gens chez qui ils se sont de force réfugiés. Les déséquilibrés, informés par la publicité qu'on ne peut manquer de donner à de tels actes, agissent de même. Des bandes de voyous, sous couvert *de manifestations équivoques* — sont-ils d'extrême gauche ou d'extrême droite ? — molestent des Nord-Africains ou des bourgeois à belles voitures, tentent de créer, le samedi soir au quartier Latin, des incidents avec la police, dont ils profiteront pour piller quelques vitrines brisées.

En Sicile, en Italie peut-être, et certainement aux Etats-Unis, la Mafia pratique une forme discrète de terrorisme pour asseoir ou maintenir son *influence*. De nos jours, le racket tel que certains policiers l'appliquent à New-York à l'encontre des gardiens de parcs de stationnement ou des tenanciers de boîtes de nuit est aussi un terrorisme... privé !

L'exemple le plus spectaculaire d'un acte de terrorisme à mobile sordide est fourni par ce qui s'est passé aux Etats-Unis — où dix-huit mille personnes meurent chaque année par armes à feu ! — le 10 novembre 1972. Ce jour-là, trois hommes armés, un gangster évadé de prison et deux individus recherchés pour rapt, s'étaient emparés d'un appareil des *Southern Airlines* aussitôt après qu'il eut décollé de Birmingham. Pendant vingt-neuf heures, les bandits firent accomplir aux trente et un passagers et à l'équipage une odyssée aérienne qu'Helen B Shaffer qualifia de « cauchemardesque ». Les gangsters avaient exigé une rançon de 2 millions de dollars, *qu'ils perçurent après huit* escales techniques. Ils avaient, entre-temps, blessé le copilote et menacé de faire s'écraser l'avion sur la centrale nucléaire d'Oakbridge (Tennessee). L'appareil, les pneus crevés par les balles des agents du *F.B.I.*, finit par se poser en catastrophe à La Havane, où M. Fidel Castro, qui sait faire la différence entre des réfugiés politiques et des gangsters, traita les pirates comme des voleurs et des meurtriers ordinaires... Ce qu'ils étaient !

« *La tendance actuelle*, écrit M. Gaston Bouthoul, *est d'ajouter ou de prétexter des motifs idéologiques qui se superposent aux motifs politiques ou aux activités de rapine. C'est ainsi que certains enlèvements d'otages, des hold-up et des détournements d'avions sont présentés comme des actions politiques « idéalistes ». Le banditisme se pare ainsi, à l'occasion, des couleurs d'un idéal dont la générosité pourrait atténuer, aux yeux de l'opinion, des actes qui, en fait, relèvent de la plus banale criminalité. Les Palestiniens, luttant pour l'éviction d'Israël des territoires qu'ils estiment leur revenir de droit, se méfient des concours spontanés d'inconnus, agissant sous le couvert de la cause, pour des mobiles personnels et parfois sordides.* » C'est ainsi que l'enlèvement du directeur de la Banque de Bilbao à Paris, M. Balthazar Suarez, qui fut séquestré vingt et un jours par les membres d'un groupement d'action révolutionnaire, n'avait pas pour seul objectif que les prétentions politiques avancées par les ravisseurs. Ceux-ci, avec discrétion, avaient aussi réclamé une rançon, qui leur fut versée !

Ce terrorisme-là intéresse la répression du banditisme, et personne n'en est dupe, même pas les anarchistes, dont la philosophie, assez floue, est revendiquée par bon nombre de malfaiteurs vulgaires.

La guerre des faibles

L'autre terrorisme, celui des vaincus qui n'ont ni les ressources ni les moyens de mener une guerre ouverte, celui des groupes subversifs qui se manifestent contre l'Etat ou d'autres factions, celui des révolutionnaires qui ne peuvent espérer prendre le pouvoir par les voies démocratiques, constitue, *dans le monde* d'aujourd'hui, la vraie menace. L'opinion internationale est unanime à condamner le banditisme, elle se fait plus nuancée quand la politique se mêle réellement aux motivations des terroristes. Les moyens restent identiques, mais les fins sont différentes.

Deux terrorismes tiennent actuellement une place à part dans le monde. Celui que connaît l'Irlande, et, par débordement, la Grande-Bretagne, et celui que les Palestiniens répandent bien au-delà des régions arabes.

Le premier constitue peut-être la forme la plus affreuse du genre, car il apparaît comme une guerre civile larvée. Exaspérées l'une contre l'autre, deux communautés s'affrontent dans un conflit à la fois idéologique, social et religieux, par l'intermédiaire de troupes et de commandos aguerris, qui ne se ménagent pas. Sans la présence de l'armée britannique, une faction aurait pu succomber, mais cet obstacle intermédiaire augmente l'irritation des uns et encourage les autres à user des mêmes procédés, contre lesquels ils demandent aide et protection.

Le second terrorisme structuré, celui que pratiquent les Palestiniens, a pris une tout autre dimension. Par-delà le conflit localisé au Proche-Orient, la lutte pour la reconquête des territoires c'est une révolution que conduisent les divers mouvements entre lesquels ils se répartissent. Ils n'ont aucun scrupule à envoyer leurs commandos partout où ceux-ci peuvent frapper de façon spectaculaire Israël, certes, mais aussi ses alliés dits « impérialistes ». Ce sont des combattants *d'autant plus redoutables* qu'ils disposent d'un alibi moral, de soutiens importants dans le *camp socialiste*, qu'ils sont portés par une foi intransigeante.

Au plan de la préparation psychologique — car comment amener un homme normal à tirer sur des êtres sans défense comme ce fut le cas à Athènes ou à Fiumicino, pour ne pas parler de la tragédie de Maalot — « *ils suivent*, disent des spécialistes de ces questions, *un endoctrinement à la haine qui pèse très lourd dans leur comportement et annihile chez eux, qui sont le plus souvent des gens rustres ou de culture très superficielle, tous les sentiments de simple humanité* ».

Depuis la Narodnaïa Volia qui sévit en Russie, à partir de 1870, on n'avait pas vu de terroristes animés par une aussi froide détermination. « *On ne compte plus les coups de main audacieux, les détournements d'avion, les occupations d'ambassades avec prises d'otages, les attentats et les exécutions conduits par les fedayin, lesquels pour justifier leurs sanglants exploits ont à leur disposition cette phrase de Khidder* : « Il y a une logique de la violence » et elle doit être menée jusqu'au » bout. »

Car, dit Jean Guitton, « *celui qui menacerait toujours, sans exécuter jamais, menacerait en vain comme le père qui annonce à l'enfant qu'il le punira s'il ne le punit jamais. Il faut donc parfois rendre la menace vraisemblable et voilà pourquoi certains otages sont férocement exécutés.* » C'est pourquoi aussi, le 22 juillet 1970, alors qu'ils avaient bloqué à Athènes un Boeing de Olympic Airways, les fedayin obligèrent des gens à se coucher sur le sol, tirèrent à la mitraillette par-dessus leurs têtes. Les cris des femmes et des enfants firent croirent aux témoins qu'ils exécutaient leurs otages ! De tels actes, le massacre de l'aéroport de Fiumicino, ou celui de l'école de Maalot, par exemple, soulèvent tant d'indignation dans l'opinion que la cause de ceux qui y recourent ne peut qu'en souffrir.

C'est si vrai que les groupes palestiniens s'engageant dans une opération risquée, se présentent souvent dans l'action sous des *noms* de commandos différents de ceux connus pour dépendre des organisations principales. Ces noms sont cependant suffisamment indicatifs pour situer le sens du détournement d'avion ou de l'agression... Si les choses tournent vraiment trop mal, les responsables palestiniens désap*prouveront très officiellement* le geste et certains gouvernements arabes demanderont même qu'on leur confie les terroristes dissidents pour les châtier !

C'est encore un autre paradoxe du terrorisme, étant donnés ses procédés, le sang innocent répandu, sa vanité parfois, que d'apparaître aux yeux de ceux *qui l'organisent ou le commandent* comme une arme inquiétante qu'ils ne sont pas assurés, la *situation évoluant, de pouvoir* toujours maîtriser. Les habitudes contractées dans cette forme de guerre font que les hommes conservent « une sorte d'exaltation funèbre » qui peut les inciter à toujours vouloir tout régler à coups de fusil ! Pour un leader politique usant du terrorisme, qui peut souhaiter un jour inspirer respect et confiance, *il y a* une dose de sang à ne pas dépasser, surtout quand il s'agit de celui de femmes et d'enfants, dont l'existence ne gênait en rien son ascension !

Un langage fondé sur l'apparence de la force

Quelle est donc, en fin de *compte, l'efficacité du* terrorisme ? Au plan politique, elle est nulle si les actions engagées ne débouchent pas sur une véritable guérilla ou sur une révolution de masse. En Amérique latine, après de nombreuses actions terroristes spectaculaires (*enlèvements de di*plomates et d'industriels, hold-up, etc.) il ne semble pas que les *« guerilleros urbains »* soient parvenus à ébranler le pouvoir. Il en va de même quand le terrorisme soutient des causes que récusent les populations concernées, ou quand les terroristes ont en face d'eux des pouvoirs déterminés à ne pas céder au chantage.

En Algérie, le terrorisme du F.L.N. a conduit à la rébellion puis à la guerre d'indépendance, parce qu'il stimula une prise de *conscience* des populations musulmanes face à la répression des « colons » qui méprisaient leur personnalité. A Cuba, il parvint à renverser le régime de Batista, parce que l'union se fit contre un pouvoir abhorré qui ne laissait aucune voie démocratique aux opposants. Dans les deux cas cependant les aides extérieures ne furent pas négligeables et les approbations morales furent nombreuses. Le terrorisme subversif *est une stratégie subtile*. Les commandos sont nécessaires pour commettre des attentats spectaculaires et démontrer qu'une force active échappe au contrôle d'une armée et d'une police. Mais il faut en même temps affaiblir l'économie, répandre la discorde entre les administrés et l'administration, susciter des grèves, corrompre la confiance, effrayer le capital, provoquer la répression, ce qui déconsidérera la po*lice et le pouvoir*.

Le terrorisme coûte cher à la société. Il mobilise des forces, oblige les citoyens à subir des contrôles — voyez les aéroports — crée une psychose d'insécurité dans les populations et, finalement, met en valeur les faiblesses d'un régime qui n'a plus qu'à céder la place, pour peu qu'à l'extérieur de ses frontières ceux qui soutiennent idéologiquement les révolutionnaires — Etats ou groupes de pression — *lui suscitent* quelques ennuis supplémentaires.

Ponctuellement, un terrorisme bien dosé et sans effusion de sang aurait-il par contre une efficacité ? Tout en proclamant qu'il n'est pas ému ni impressionné par les plasticages, le gouvernement français a tout de même accordé aux Corses, après les attentats de ces derniers mois, *dus à des groupuscules dont* les activités sont désapprouvées par la majorité des insulaires, des abaissements sur les tarifs de transport et l'université que les élus de l'île réclamaient depuis bien longtemps. Sans Jean Kay, le pirate de l'air idéaliste, aurait-on envoyé spontanément 40 tonnes de médicaments au *Bangladesh ?*

« *On peut à bon droit déplorer*, écrit Roland Gaucher dans *les Terroristes, cette extension et cet éparpillement de la violence qui, même lorsqu'elle ne prévoit pas l'effusion de sang en court le risque et qui substitue à la négociation un langage fondé sur la force ou les apparences de la force.* »

Parce que toute guerre entre Etats idéologiquement opposés *peut conduire à un conflit planétaire* aux conséquences effroyables, le terrorisme tend de plus *en plus à se substituer* à l'affrontement des armées. Il intervient quand les pressions politiques, dilpomatiques ou économiques n'ont amené aucun résultat. C'est, à travers le monde, l'exutoire toléré par les puissances aux minorités, dont elles soutiennent les aspirations en les canalisant avec assez de rouerie, pour ne pas s'engager elles-mêmes dans des conflits qui, peut-être, les anéantiraient. La C.I.A. ici, là le K.G.B., *ailleurs le service chinois*, apportent aide et assistance techniques aux terrorismes subversifs pour tenter de faire basculer idéologiquement dans leur camp des pays où règne l'incertitude politique. Les colonialistes n'ont-ils pas autrefois usé des mêmes méthodes, soutenant en Afrique ou en Inde telle faction contre telle autre ?

Prochain article :

TERRORISTES DE TOUS LES PAYS UNISSEZ-VOUS !

CARNET

Naissances

— M. Roger Bène, journaliste, et Mme, née France Foulon, ont la joie d'annoncer la naissance de
Elise.
28 mai 1974.
Clinique Saint-Roch, Montpellier.
Le Mas Neuf, 34 000, Juvignac.

— M. et Mme Jacky Musnier ont la joie de faire part de la naissance de leur fille
Karin.
Le 28 mai 1974.
Ambassade de France à Bonn.

Nécrologie

— Mme William Lambrecht,
Mme Ivana Cazeneuve,
M. et Mme Jacques Benoist, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean-François Chabrun et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Chabrun, leurs enfants et petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Marcel AUDIBERT,
née Annine Cazeneuve,
survenu *le 23 mai 1974.*
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité en l'église Notre-Dame de Paris, et l'inhumation à Crémieu (Isère), le 27 mai 1974
Une messe sera célébrée à sa mémoire, associée à celle de son époux, M. le conseiller à la Cour de cassation
Marcel AUDIBERT,
le jeudi 6 juin, à 18 h 45, en l'église Saint-François-Xavier, leur paroisse
7, square Delambre, 75 014 Paris.
26, allée de la Tour.
93 250 Villemomble.
38, avenue Jean-Moulin.
75 014 Paris.
55, boulevard Arago, 75 013 Paris.

— *On nous prie* d'annoncer *le* décès de
M. Aimé FAURE,
ingénieur des Arts et Métiers,
commandeur de la Légion d'honneur,
survenu en son domicile, dans sa soixante-dix-neuvième année, le 29 mai 1974.
De la part de ses enfants :
M. et Mme Maurice Passebosc,
M. et Mme Claude Crouvizier ;
De ses petits-enfants ;
De son frère, M. Maurice Faure ;
Et de toute la famille.
Les obsèques auront lieu dans l'intimité en l'église d'Orgeval (78) le samedi 1er juin 1974, à 10 h. 45.
Cet avis tient lieu de faire-part.
4, rue Albert-de-Lapparent.
75 007 Paris

— M. Louis Lalo,
Christine, Laurence, Jean et Hélène,
ont l'immense douleur de faire part de la mort subite de
Mme Louis LALO,
née Monique Flurin,
à l'âge de quarante-huit ans, à son domicile, le mercredi 29 mai 1974.
Les obsèques religieuses seront célébrées dans la plus stricte intimité.
L'inhumation aura lieu à Cauterets.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— *Mme Jacques Malphettes*,
Mlle Christine Malphettes,
M. et Mme Jean-Louis Malphettes, et leurs enfants,
Baron et baronne Arnaud de Ravignan et leurs enfants,
M. et Mme Paul Malphettes,
M. et Mme Olivier Malphettes et leur fils,
Le capitaine Daniel Malphettes,
M. Xavier Malphettes,
Mme Léopold Malphettes,
Mme Saint John de Crèvecœur,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jacques MALPHETTES,
survenu le 29 mai dans sa soixante-*cinquième année, muni des sacrements* de l'Eglise.
Les obsèques auront lieu le samedi 1er juin, à 10 h. 30, en l'église Saint-Joseph d'Albi, boulevard Montebello.
Bellevue, 129, rue du Commandant-Blanché, 81000 Albi.

— Mme Marcel Sieur, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, ses parents, ses amis les plus chers, ont la douleur de faire part du décès du
médecin-colonel Marcel SIEUR,
survenu le 24 mai 1974, dans sa quatre-vingt-sixième année.
Priez pour lui.
L'inhumation a eu lieu à Ruffec, dans le caveau familial, dans la plus stricte intimité.

Remerciements

— M. Claude Bardet, le général et Mme R. Astier de Villatte, M. et Mme E. Mignot, le docteur et Mme *F. Varache, M. et Mme H. Detrie*, très touchés par les marques de sympathie qui leur ont été témoignées à la suite du décès de
Mme C. BARDET,
née Simone Astier de Villatte,
prient tous leurs amis de trouver ici le témoignage de leurs plus vifs remerciements

— Mme Jean-Baptiste Mathias et ses enfants,
très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès du
docteur Jean-Baptiste MATHIAS,
sénateur de la Savoie,
remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine.

Communications diverses

— Un concert sera donné, le jeudi 13 juin à 21 heures, à Notre-Dame de Paris au profit des chantiers du cardinal, J.-S. Bach : *la Passion selon saint Jean*, sous la direction du Père Emile Martin, avec le concours d'Isabelle Garcisanz, *Jocelyne Taillon*, Adalbert Kraus, Jacques Bon, Alain Higgison, l'Orchestre philharmonique des pays de la Loire et les chanteurs de Saint-Eustache.

Visites et conférences

SAMEDI 1er JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., rue de Jouy, 5, Mme Lamy-Lasselle : « Hôtel d'Aumont ». — 15 h., boulevard de Vaugirard, 25, Mme Legregeois : « Paris de l'an 2000 : Maine-Montparnasse ». — 15 h., rue Saint-Antoine, 62, Mme Oswald : « Hôtel de Sully ». — 15 h., arrêt Pont-de-Bougival, autobus 158 A (Défense), Mme Pennec : « Les impressionnistes *à Bougival* ». — 15 h., *place* Paul-Painlevé (square), Mme Vermeersch : « Le quartier Latin au Moyen Age ». — 15 h 30, hall gauche, côté parc, par train gare Saint-Lazare, Mme Warnery : « Le château de Maisons-Laffitte ».

14 h. 30, boulevard Haussmann, 153 : « Paul Poiret et les années folles » (*Mlle Hager*) — 14 h. 30, Petit Palais, avenue Winston-Churchill : « Découverte de l'art thrace ». — 14 h. 45, quai de l'Horloge, 1 : « La Conciergerie » (Tourisme *culturel*). — 15 h., métro Halles : « Souterrains et « hauteurs » mystérieuses du quartier des Halles » (M. Banassat). — 15 h., parvis église Saint-Julien-le-Pauvre : « Chez un maître verrier et sculpteur sur verre » (Connaissance de Paris). — 15 h., quai d'Anjou, 17 h. : « L'hôtel de Lauzun » (Mme Ferrand) — 15 h., Louvre, porte Barbet-de-Jouy : « Religion et magie dans la sculpture grecque » (Histoire et Archéologie). — 15 h., *rue de Bellechasse, 2 : « Le musée* de la Légion d'honneur ». — 15 h., portail de l'église : « Jardins secrets à Saint-Germain-des-Prés » (Paris et son histoire). — 15 h. 15, rue Visconti, 21 : « De la rue Visconti et ses célèbres habitants au palais de la reine Margot (Mme Barbier) — 15 h. 30, rue de Rivoli, 10 : « Hôtels de Brinvilliers, Lamoignon, Sévigné, etc. » (M. de La Roche).

DIMANCHE 2 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 10 h. 30, rue de Condé, 31, Mme Stoppelaëre : « Le palais du Luxembourg ». — 15 h., terminus des autobus (pont de Saint-Cloud), Mme Bouquet des Chaux : « Châteaux royaux disparus : Saint-Cloud et son parc ». — 15 h., rue Saint-Antoine, 62, Mme Détrez : « Hôtel de Sully ». — 15 h., rue de Valois, 3, Mlle Lemarchand : « Les galeries du Palais-Royal » — *15 h., rue Franklin, 8, Mme Pajot* : « La maison de Clemenceau et ses collections ». — 16 h. 30, rue du Commandant-Schloessing (côté avenue Paul-Doumer), Mme Pajot : « Le cimetière de Passy ».

15 h., rue Poulbot, 7 : « La maison-musée de Geneviève Gaillot » (l'Art pour tous). — 15 h., rue de Rivoli, 93 : « Salons du ministère des finances » (Mme Barbier) — 15 h., métro Lamarck-Caulaincourt, sortie « Vieux village de Montmartre » (Mme Camus). — 15 h., *métro Sully-Morland*, rue du Petit-Musc : « Avec les rois de France au Marais » (Connaissance de Paris) — 15 h., sous arcades Odéon, angle Rotrou-Vaugirard : « Le Sénat - Palais du Luxembourg » (Mme Ferrand). — 15 h., boulevard de Port-Royal, 123 : « Jardins secrets, cloîtres et curiosités du quartier Saint-Jacques » (Mlle Hager). — 15 h., quai Bourbon, 45 : « Les plus beaux hôtels de l'île Saint-Louis » (Paris et son histoire).

INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

VENDREDI 31 MAI

A la suite du préavis de grève (illimitée) déposé par la F.S.U., la direction de l'O.R.T.F. a décidé l'application du programme minimum sur toutes les chaînes de radiodiffusion ce vendredi (musique ininterrompue et bulletin d'informations à 19 heures).

Les programmes de la télévision risquent également d'être perturbés, notamment les émissions en direct.

● CHAINE I

20 h. 15 Feuilleton : Nans le berger.
20 h. 30 Série : Suspense. « Une bonne plaisanterie ».
21 h. 40 Emission médicale de P. Desgraupes, I. Barrère, E. Lalou : l'ophtalmologie.

Un bilan de l'ophtalmologie d'aujourd'hui. Du diagnostic à la micro-chirurgie. Avec la participation des professeurs Guillaumat, Raignault, Pouliquen, Almaric, Payrau et Miller.

● CHAINE II (couleur)

19 h. 45 Feuilleton : Le vagabond.
20 h. 35 Dramatique : « Beau François », de M. Genevoix. Adaptation M. Jullian. Réal. R. Kahane. Avec L. Terzieff, J.-P. Sentier, B. Berre, S. Fainsilbert, M. d'Albray, S. Feit, J. François, J. Charrier.

L'histoire d'une bande qui fit trembler la campagne à la fin du dix-huitième siècle. Le portrait de leur chef, un homme qui joue avec la vie des autres, et qui n'hésite pas à jouer la sienne.



22 h. 10 Emission littéraire : Italiques, de M. Gilbert.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Variétés : Mondialement vôtre, de M. Dumay. Réal. M. Denisot.
20 h. 40 Documentaire : La psychologie en question. « La Créativité », par J. Mousseau.
21 h. 30 Questionnaire, de J.-L. Servan-Schreiber. Avec Mme Claude du Granrut, secrétaire générale du Comité du travail féminin.

Les femmes sont-elles un sous-prolétariat ?

FRANCE-CULTURE, FRANCE-MUSIQUE, FRANCE-INTER (ondes moyennes seulement), INTER-VARIETES : Musique ininterrompue et informations à 19 h.

TRIBUNES ET DEBATS

EUROPE 1 : 19 h. 20, M. Maurice Doublet, préfet de la région parisienne.

SAMEDI 1er JUIN

● CHAINE I

20 h. 15 Documentaire : La vie des animaux.
20 h. 30 Dramatique : « la Famille Grossfelder », de J. Lhote. Avec J. Guiomar et M.-C. Barrault.

Comment un père fait le malheur de ses trois filles.

22 h. 10 Portrait : Henry Miller (2). Réal. M. Arnaud.

Avec la participation de Laurence Durrell.

● CHAINE II (couleur)

17 h. 45 Documentaire : Horizon. « Ordinateur et citoyens. »
19 h. 44 Documentaire : Animaux couleurs.
20 h. 35 Variétés. Top à... Jacqueline Maillan.
21 h. 35 Série : Kung Fu (« la Mante religieuse »).
22 h. 25 Variétés : Samedi soir, par Ph. Bouvard.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Reportage : Guerre ou paix. « Le pétrole dans le golfe Persique », d'H. Amouroux et D. Albo. Réal. J.-P. Alessandri.
20 h. 40 Théâtre : « la Ballade de maman Jones », de C. de Seynes. Réal. P. Martin, avec M. Petit, C. de Seynes, A. Dare, Y. Siafarikas. Musique de G. Petit.

Evocation sous forme de « récit-théâtre » de la vie de Mary Herris Jones, élément actif du mouvement ouvrier américain à ses débuts.

● FRANCE-CULTURE

14 h. 30, Emission spéciale : Du Rio Bravo à la Terre de Feu. Musiques d'Amérique latine. — 20 h., « Maison de poupée », d'Ibsen (réal. B. Horowicz). — 22 h., Sciences humaines : Aspects du sacré dans le monde moderne (1). — 22 h. 30, Répétitions. — 23 h. 15, Bureau de poésie. — 23 h. 35, Poème en liberté.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 40 (S.), En direct de la B.B.C. Glyndebourne. Orchestre philharmonique de Londres, direct. J. Pritchard : « Idoménée » (Mozart). — 21 h. 45 (S.), Tour du monde des auditeurs : Vingtième anniversaire de la modulation de fréquence : « Troisième concerto brandebourgeois en sol majeur » (Bach). « Premier concerto pour piano et orchestre en mi bémol majeur » (Liszt). — 23 h., Musique légère. — 24 h. (S.), La musique française au vingtième siècle : Darius Milhaud. — 1 h. 30 (S.), Sérénades.

DIMANCHE 2 JUIN

● CHAINE I

13 h. 35 Variétés : L'inconnu du dimanche.
17 h. 15 Série : L'homme de Vienne. « Double jeu ».
18 h. 5 La France défigurée.
20 h. 45 Film : « la Comtesse de Hong-Kong », de Ch. Chaplin (1965), avec S. Loren, M. Brando, S. Chaplin, T. Hedren, Ch. Chaplin.

Marivaudage à bord d'un paquebot de luxe entre un milliardaire américain et une dame de petite vertu (vraie comtesse russe), passagère clandestine dans sa cabine.

Le dernier film de Chaplin, « comédie matinée de romance... sans message ni tarte à la crème ».

● CHAINE II (couleur)

13 h. 30 Documentaire : L'héritage des Tupac-Amaru (Pérou).
14 h. 30 Film : « la Grande Barrière de corail », de P. Levie (1970).

Grand film documentaire sur la faune et la flore sous-marine de la grande barrière de corail d'Australie (2 000 kilomètres) le long de la côte du Queensland.

19 h. 30 Documentaire : Les animaux du monde.
20 h. 35 Art : Naïfs haïtiens (1), de J.-M. Drot.
21 h. 35 Cas de conscience : « Le droit ou la charité ».
22 h. 35 Ciné-club. Cycle John Huston : « le Dernier de la liste » (1962), avec K. Douglas, G.-C. Scott, D. Wynter, D. Brook, H. Marshall.

Un assassin, expert en l'art du déguisement, a tué onze personnes. Un ancien officier des services secrets britanniques cherche obstinément à le démasquer.

L'humour de l'absurde. De grandes vedettes grimées et méconnaissables.

● CHAINE III (couleur)

20 h. 10 Essai : Mains et merveilles (3), de G. Coste, J. Debord et D. Sanders.
20 h. 45 Dramatique : « la Leçon d'allemand », de S. Lenz. Adapt. D. Klante. Réal. P. Beauvais (1) (rediffusion).

Dans une maison de redressement allemande, un jeune délinquant, invité à disserter sur les « joies du devoir », va traiter le sujet pendant des mois, enfermé dans une cellule.

● FRANCE-CULTURE

14 h. 15, « Les Rustres », de Goldoni, interprété par les comédiens-français (réal. J. Reynier). — 20 h., « Daphnis et Alcimadure », de J.-C. de Mondoville, réal. R. Blanchard (en langue d'oc), avec J. Chamonin, Ch. Chateau, Ph. Langridge, N. Jenkins, orchestre de chambre, direct. R. Norrington. — 22 h. 30, Libre parcours variétés. — 23 h. 15, Tels qu'en eux-mêmes.

● FRANCE-MUSIQUE

14 h. 30 (S.), La tribune des critiques de disques : « Symphonie en ré majeur » (Haydn). — 20 h. 30 (S.), Perspectives du vingtième siècle (suite). Orchestre de chambre de l'O.R.T.F., direct. M. Tabachnik : « le Couronnement de Poppée, fragments symphoniques » (Monteverdi-Kronek). « Purlieu pour vingt et une cordes » (Nunes), première audition. « Variations pour orchestre » 1954 (Luciano Berio). « le Combat de Tancrede et Clorinde » (Monteverdi), avec I. Partridge, ténor ; A. Bartelloni, mezzo-soprano ; R. Oudot, ténor. — 22 h. (S.), Nouveaux talents, premiers sillons : Carole Dawn Reinhart, trompette américaine. — 23 h. (S.), Novateurs d'hier et d'aujourd'hui : Scarlatti, Wagner, S. Lary. — 24 h., La semaine musicale à l'O.R.T.F. — 1 h. 30 (S.), Sérénades.

LUNDI 3 JUIN

● CHAINE I

14 h. 30 Film : « le Voile bleu », de J. Stelli (1942), avec G. Morlay, E. Popesco, M. Geniat, J. Fusier-Gir, R. Devillers, Alerme.

Une femme, dont le mari est mort à la guerre en 1914, se place comme nurse et consacre toute sa vie à des enfants qu'elle doit quitter à mesure qu'ils grandissent.

16 h. 15 Championnat de France d'athlétisme.
20 h. 15 Feuilleton : Nans le berger.
20 h. 30 Série : La maison des bois, de M. Pialat. Réal. M. Pialat, avec P. Doris, J. Dufrenne, P. Crauchet, H. Lévy.
21 h. 35 Emission littéraire : Bonnes adresses du passé : Alfred de Vigny.

● CHAINE II (couleur)

19 h. 44 Documentaire : Animaux couleurs.
20 h. 35 Actuel 2.

L'acupuncture

21 h. 35 Variétés : Le défi.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Documentaire : Le roman vrai de la forêt, de J. Perrier. « La chasse. »
20 h. 5 Documentaire cinéma : Les films d'espionnage. Réal. G. Paumier.
20 h. 40 Film : « Un hold-up extraordinaire », de R. Neame (1966), avec Sh. Mac Laine, M. Caine, H. Lom, J. Abbott.

Le vol — en deux versions, l'une imaginée, l'autre réelle — d'une statue de grande valeur appartenant à un milliardaire du Moyen-Orient.

Charme impérissable de l'humour anglais.

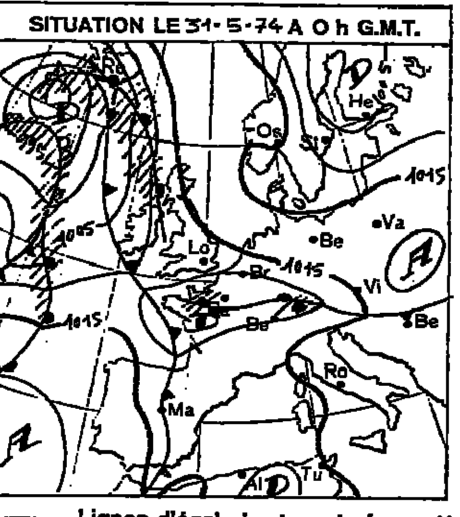
● FRANCE-CULTURE

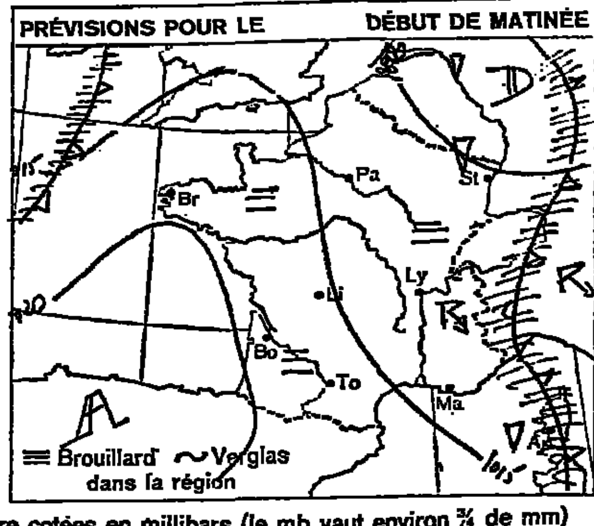
20 h., « Perspectives du vingtième siècle. Orchestre philharmonique de l'O.R.T.F., direct. R. Duffalo, avec le concours de C. Herzog, soprano ; S. Unruh, ténor ; J. Villisech, baryton. Chœur de l'O.R.T.F., chef de chœur, J.-P. Kreder : « Window » (Druckman), première audition en France ; « Catéchisme de nuit » (Komives) ; « J.-S. Bach, Choral, variations » (Stravinski) ; « Variations Aldous Huxley in memoriam » (Stravinsky) ; « Canticum Sacrum ad honorem Sancti Marci Nominis » (Stravinski). — 21 h. 30, Indicatif futur. — 22 h., Black and Blue. — 22 h. 45, Emission d'essai : La littérature c'est la vie, par G. Belmont (l'œuvre de James Joyce). — 23 h. 15, Libre parcours récital, par F. Malettra.

● FRANCE-MUSIQUE

19 h. 40 (S.), En musique avec... Airs populaires irlandais, extrait des « Vêpres siciliennes », « Symphonie n° 5 », extrait (J. Raff). — 20 h. 30 (S.), Musique ancienne (Praetorius, Scheidemann, Scheidt). — 22 h. (S.), Correspondances. — 23 h., Reprises symphoniques (Ton That Tiet, P. Ancelin, P. Israël-Meyer).

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 31 mai à 0 heure et le samedi 1er juin à 24 heures :

La dépression située sur la France, le 31 mai à 0 heure, se décalera vers le nord-est. Une dorsale lui fera suite amenant une amélioration progressive du temps dans la plupart des régions.

Samedi 1er juin, en début de journée, le temps sera nuageux et brumeux sur l'ensemble de notre pays. Quelques ondées orageuses se produiront encore de l'Alsace aux Alpes et à la Corse, et il pleuvra localement sur le Massif Central et le Bassin parisien.

Des éclaircies se développeront ensuite, mais, près de la Manche et dans le Nord, le ciel restera plus nuageux avec quelques faibles pluies locales.

Les vents, faibles ou modérés, s'orienteront au secteur nord-ouest ; ils seront localement assez forts dans la basse vallée du Rhône et sur le pourtour du golfe du Lion.

Par rapport à celles de vendredi, les températures seront sans grand changement dans le Nord-Ouest et le Nord, en légère hausse ailleurs.

Vendredi 31 mai, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 007,8 millibars, soit 755,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 30 mai ; le second, le minimum de la nuit du 30 au 31) : Biarritz, 27 et 14 degrés ; Bordeaux, 26 et 14 ; Brest, 18 et 11 ; Caen, 18 et 12 ; Cherbourg, 15 et 10 ; Clermont-Ferrand, 28 et 13 ; Dijon, 23 et 14 ; Grenoble, 25 et 10 ; Lille, 18 et 8 ; Lyon, 25 et 14 ; Marseille, 26 et 17 ; Nancy, 23 et 14 ; Nantes, 22 et 14 ; Nice, 20 et 15 ; Paris-Le Bourget, 20 et 9 ; Pau, 28 et 14 ; Perpignan, 28 et 15 ; Rennes, 17 et 13 ; Strasbourg, 25 et 15 ; Tours, 21 et 14 ; Toulouse, 30 et 15 ; Ajaccio, 25 et 18 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 17 et 7 degrés ; Athènes, 24 (max.) ; Bonn, 20 et 10 ; Bruxelles, 18 et 9 ; Le Caire, 33 et 20 ; îles Canaries, 24 et 17 ; Copenhague, 16 et 6 ; Genève, 23 et 13 ; Lisbonne, 19 et 12 ; Londres, 18 et 11 ; Madrid, 21 et 9 ; Moscou, 20 et 9 ; New-York, 18 et 14 ; Palma-de-Majorque, 26 et 14 ; Rome, 24 et 16 ; Stockholm, 13 et 5.

Documentation

UN BILAN SOCIAL DE L'ANNÉE 1972

Deux cent trente pages du *Journal officiel* * avec cinq cent soixante-dix-huit tableaux comparatifs, tel est le travail de bénédictin accompli au Conseil économique pour dresser un bilan social de l'année 1972. La section des activités sociales et son rapporteur, M. Yves Chaigneau, ont ainsi rassemblé une masse de données relatives au revenu, à l'emploi, aux conditions de travail, aux relations professionnelles, comme à la démographie, la santé, la sécurité sociale, l'immigration, la culture ou la justice. On y trouve aussi les sondages effectués, de 1970 à 1972, par la SOFRES et l'IFOP, une récapitulation des principaux résultats de la politique contractuelle et un bref rappel des expériences étrangères en matière de bilans sociaux.

Précieux outil de travail, notamment pour les « partenaires sociaux », il ne coûte que cinquante centimes.

★ « Journal officiel » du 9 mai 1973, 26, rue Desaix, Paris.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	107 F	198 F	289 F	380 F
ETRANGER par messageries				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG	77 F	138 F	199 F	260 F
II. — PAYS-BAS (moins rap. que par voie norm.)	77 F	138 F	199 F	260 F
III. — SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
IV. — TUNISIE	99 F	183 F	267 F	350 F

Par voie aérienne tarif sur demande

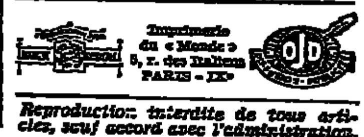
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Aide sociale

LE BÉNÉFICE DES ALLOCATIONS DE FRAIS DE GARDE EST ÉTENDU

Un décret publié au « Journal officiel » du 28 mai relève le plafond de ressources au-dessous duquel une mère de famille peut bénéficier de l'allocation pour frais de garde d'enfant. Ce plafond annuel, qui est fixé à deux mille cent trente fois le taux horaire du SMIC au 1er juillet de l'année précédente, est désormais doublé pour les ménages disposant de deux revenus distincts (la majoration n'était que de 7 % jusqu'à présent) et augmenté de 50 % (au lieu de 25 %) par enfant à charge. Ces dispositions, qui figuraient parmi les six mesures annoncées par M. Poniatowski, ministre de la santé publique et de la Sécurité sociale, au début du printemps (« le Monde » du 6 avril), devraient permettre de porter à plus de cent mille le nombre des familles bénéficiaires

Journal officiel

Sont publiés au Journal officiel *du 31 mai 1974 :*

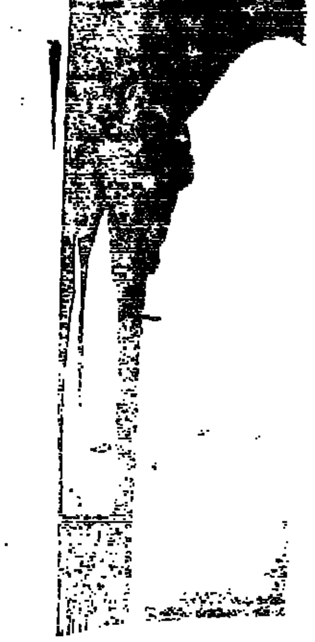
DES ARRETES

● Relatif au prix d'émission des emprunts « Villes de France 10,70 % 1974 » et fixant le taux d'intérêt de référence des emprunts des collectivités locales ;

● Portant modification de la liste des métiers pouvant donner lieu à l'attribution du titre d'artisan et décision du 17 mai 1974 relative aux modalités d'application des critères de qualification au métier de prothésiste dentaire pour lequel peut être conféré le titre d'artisan ;

UNE LISTE

● Des élèves de l'Ecole nationale supérieure de la métallurgie et de l'industrie des mines ayant obtenu en 1973 le diplôme d'ingénieur de cet établissement ;

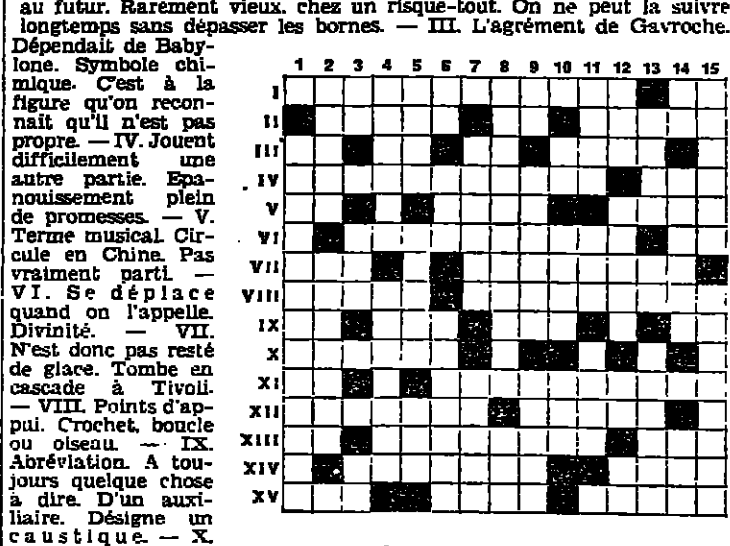


MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 856

HORIZONTALEMENT

I. Fait de l'effet sur le billard. Flot descendant. — II. Se décline au futur. Rarement vieux, chez un risque-tout. On ne peut la suivre longtemps sans dépasser les bornes. — III. L'agrément de Gavroche. Dépendait de Babylone. Symbole chimique. C'est à la figure qu'on reconnaît qu'il n'est pas propre. — IV. Jouent difficilement une autre partie. Epanouissement plein de promesses. — V. Terme musical. Circule en Chine. Pas vraiment parti. — VI. Se déplace quand on l'appelle. Divinité. — VII. N'est donc pas resté de glace. Tombe en cascade à Tivoli. — VIII. Points d'appui. Crochet, boucle ou oiseau. — IX. Abréviation. A toujours quelque chose à dire. D'un auxiliaire. Désigne un caustique. — X. Sont blessantes. — XI. Se reflétait dans les eaux du Nil. Savent fort bien que leurs œuvres ne seront pas éternelles. — XII. Ne pas pratiquer. Frappe l'enclume. — XIII. Fin de participe. Faisaient trempette dans des flots bleus. Prénom féminin. — XIV. Distribuée par des gens fidèles au poste. Se dresse, à l'occasion. — XV. Il lui suffit parfois d'une addition pour donner une solution. Roues. Héroïne médiévale.



VERTICALEMENT

1. Une femme qui doit surveiller sérieusement sa ligne. — 2. Elle avale bien dès qu'elle commence à marcher. Conjonction impossible devant une négation. — 3. Abréviation. Murmurent en courant. Canton de France. — 4. Robert de Clermont par rapport aux Bourbons. Stimulent une noble conquête. — 5. Illustre enfant de Ferrare. Copie conforme. La chose de Cicéron. — 6. Localité proche de Paris (épelé). Annonce la fin d'un sacrifice. Faire confiance à la bienveillance du sort. — 7. Donne plus de force à un raisonnement. Cercle de jeux. — 8. Tentative opérée en vue d'un changement de direction. Ville du Pérou. — 9. On y trouve de nombreuses lignes. Changent de couleur au cours d'une immersion prolongée. Enduits d'un corps simple. — 10. En Allemagne (épelé). Est donc reconnu bon pour le service. Abréviation. — 11. Chassés par nos lointains devanciers. Ouvrage d'hommes de lettres. Déesse. — 12. Masculin, féminin, singulier. Est à l'ombre. Morceau de qualité. Après une signature. — 13. Utiliser. Phase lunaire. Pas fictive. — 14. Dissiper (épelé). Bonne pâte qui se laisse facilement rouler. Se précipite dès l'ouverture de la chasse. — 15. Appartient au genre humain. En train de poindre.

Solution du problème n° 855

HORIZONTALEMENT

I. Rang. LM. — II. Réel. Emue. — III. Epatement. — IV. M. R. (Mathurin Régnier). Arides. — V. Aoriste. — VI. Tua. — VII. Uve. Aa. Ai. — VIII. Redoutent. — IX. Etés. II. — X. Trayeuse. — XI. Vé ! Iseran.

VERTICALEMENT

1. Prématuré. — 2. Eprouvette. — 3. Réa. Raeder. — 4. Altaï. Osai. — 5. Erseau. Ys. — 6 Gémit. Atrée. — 7. Médée. Ur. — 8. Lune. Anisa. — 9. Mets. Titien.

GUY BROUTY.

Le Monde DU TOURISME ET DES LOISIRS

L'ALGÉRIE, DE LA MER AU DÉSERT

Villes-paysages pour le XXe siècle



QUITTER *la ville grise et hideuse.* Fuir l'architecture de béton et d'aluminium. Retrouver la vraie cité : celle qui se marie au paysage, celle où tout est mesure et subtilité. Le voyage est possible : l'Algérie a bâti sur ses côtes des ensembles touristiques modernes qui empruntent à l'art du passé. Elle a *préservé,* au cœur du Sahara, dans le M'Zab, *des villes presque millénaires, dont s'inspirent* désormais les urbanistes d'aujourd'hui.

Le long du littoral, à *l'ouest* d'Alger, s'égrènent les complexes de Moretti, Sidi-Fredji, Zeralda, Tipasa-Village et Tipasa-Plage, construits par l'architecte Fernand Pouillon, pour le compte du gouvernement algérien. Tout le confort, toutes les activités de loisirs que peuvent attendre les estivants, mais, surtout, un peu du décor des Mille et Une Nuits.

Ici, l'hôtel prend les allures d'un fort arabe, avec ses tours massives et apaisantes ; là, le village de vacances *ressemble à une casbah, avec ses ruelles* en escalier, ses placettes inattendues, ses loggias. Ailleurs, on a édifié des villas à patios, des maisons de style mauresque, que l'on croirait venues de Grenade ou des monts de l'Aurès.

Partout, la même couleur blanche, éclatante, du marbre, des briques ocre, des céramiques aux teintes jaunes et bleues entrelacées, des ferronneries et des bois foncés. Presque partout, une architecture en douceur accrochée à un mamelon ; allongée sur le bord d'une plage de sable ; parfois presque noyée dans la mer. Des sites enfin respectés...

Jusque dans les détails, Fernand Pouillon *s'est inspiré de l'art musulman* tel qu'il s'est manifesté au cours des siècles, de la *Mésopotamie* à l'Espagne *et tout autour de la Méditerranée.* Une salle de restaurant a été aménagée sur le modèle d'un coffre kabyle ; *un plan-masse a été tracé d'après* les formes d'un bijou touareg : cinq losanges assemblés ; une arcade est pliée comme celle entrevue à l'occasion d'un *séjour dans le Sud ; un assemblage de* constructions évoque celui de la rue du Diable, dans le vieil Alger.

Les *ressources de l'artisanat* local (bois, céramique, tapisserie, tissage) ont été utilisées. L'ingéniosité des artisans et des maçons a été requise jusque dans les contrées les plus éloignées. Les matériaux produits sur *place* (chaux, brique) ont été employés : « Dans toute la mesure du possible, *il fallait éviter d'im*porter des matériaux trop coûteux pour le budget du ministère du tourisme *algérien », explique-t-on dans l'en*tourage de l'architecte.

Des ânes qui empruntent les escaliers

Mais l'ambition du gouvernement est aussi de redonner au nord du pays une architecture authentique, détruite et oubliée depuis la colonisation française. Car les *réalisations* de Fernand Pouillon ne sont pas des simples pastiches. A force de s'inspirer *de tous les styles, il a fini* par inventer, par faire œuvre de créateur. Ses talents de décorateur n'ont pas non plus *étouffé ses qualités d'archi*tecte. On peut lui reprocher de trop vouloir copier le passé au lieu de se lancer dans l'avenir. On peut critiquer un certain *culte* de l'esthétisme, voire du luxe. Mais comment ne pas préférer ces volumes blancs judicieusement agencés, ces coins de mystère, ces perspectives inattendues, aux monotones et fausses H.L.M. construites de par le monde pour les touristes ?

Si, au nord, l'artificiel est devenu presque naturel, au sud, le mariage *de l'habitat et de la nature atteint* à la perfection. A 600 kilomètres d'Alger, les Mozabites, puritains du *désert soucieux de préserver leur foi* menacée pas l'opulence, ont édifié, il y a près de mille ans, cinq petites *cités (la pentapole) : Ghardaïa,* Beni Izguen (la ville sainte), El Atteuf (le tournant), Bou-Noura (la lumineuse), Malika (la reine). Cinq *chefs-d'œuvre vivants. Des habitants, qui, depuis plusieurs siècles,* ont appris que la hâte est futile. Dans les *rues,* des femmes, *enveloppées dans un voile de bure, qui* ne laisse filtrer qu'un demi regard... Des ânes, qui empruntent les escaliers faute d'autres chemins.

Chacune des villes du M'Zab est *nichée au détour d'un vallon aussi bien qu'une pierre précieuse dans son écrin.* Avec un peu de *recul,* on imagine un tableau cubiste où dominent, baignées d'une lumière pure, des teintes blanches, *ocre ou bleutées. En arrière-plan, la* fraîche verdure des palmiers qui se détache sur le sol rougeâtre.

A tous les instants, ces villes, qui ressemblent à des jeux de construction ou encore à une cascade de cubes aux angles arrondis, sont remodelées par la course du soleil. Comme si l'alternance des ombres et des lumières avait été calculée par un mystérieux magicien. *On découvre sans cesse un nouveau re*coin, la pente douce d'une venelle, l'escalier qui mène à une secrète terrasse, *un porche gracieusement courbé comme* une palme. Jamais les mêmes.

Les femmes regardent sans être vues

Les maisons apparaissent comme autant de cellules d'un vaste immeuble bas, seulement couru de quelques corridors tordus. *Mais chaque* mur est une sculpture où l'artisan maçon a laissé parfois la trace de ses doigts. Le « timchet », plâtre à prise rapide, à la fois mortier et enduit, permet à cet égard toutes les prouesses. Voici les tours *(« bordj ») d'où l'on surveille la brusque* crue de l'oued, qui pourrait être dévastatrice. Elles sont les seuls points hauts. *Les mosquées se fondent dans les murs.* Aucun signe extérieur de richesse ni élément décoratif qui vienne rompre la *sobriété et la douceur de ces villes à* l'échelle de l'homme.

Les grands de l'architecture, de Le Corbusier à Frank Lloyd Wright, ont *considéré ces cités du M'Zab comme* des modèles à suivre non seulement pour leur beauté plastique mais aussi *pour leur organisation. En effet, l'ar*chitecture y a été conçue pour se protéger des éléments naturels, ici la terrible chaleur du Sahara. Si les bâtisses sont *accolées, c'est* bien pour diminuer la surface d'ensoleillement. Si les rues sont profondes et ondoyantes, c'est pour empêcher le vent d'en chasser l'air frais accumulé au cours de la nuit. Quant aux patios, ils servent de régulateur *thermique...*

Fonctions religieuses et fonctions économiques sont séparées. Seule la mosquée occupe le cœur de la cité. Le *marché* — généralement une place rectangulaire bordée de portiques — est repoussé en bordure de l'enceinte, pour des raisons de commodité et de principe. Les différents corps de métiers sont installés à proximité. Le centre politique où siège *l'assemblée* des élus *de la ville* (la « djemâa ») aussi. Autre souci : assurer une séparation entre la vie privée et *la vie publique. L'armature urbaine* permet à la vie familiale de se dérouler dans le calme, à l'écart de l'animation de la rue. Nulle *ouverture sur l'extérieur,* hormis celles, minuscules, d'où les femmes regardent sans être vues. Au seuil même des logis, une chicane préserve l'intimité des familles.

Des maisons qui descendent des hauteurs naissent un ordre strict, un ensemble homogène. On cherche à savoir pourquoi. Sans doute est-ce parce qu'ici l'architecture est naturelle, épouse son milieu et « colle à la vie des gens », comme disait Frank Lloyd Wright. Le séjour dans ces villes redonne le goût *de la ville.*

ETIENNE MALLET.

★ Office algérien du tourisme, 28, avenue de l'Opéra, 75002 Paris. Tél. 073-79-40.

★ Transtours organise des séjours en particulier à Tipasa et Zeralda. Une semaine : de 915 à 1 805 F. Deux semaines : *de 1 230 à 1 570 F (transport et pension* complète). Auparavant, un circuit de huit jours dans les oasis peut être effectué pour la somme de 800 F. 49, avenue de l'Opéra, 75002 Paris. Tél. 742-47-39.

A SUIVRE...

Le Touquet des quatre saisons

DU nouveau au Touquet-Paris-Plage. La plus célèbre station de la Côte d'Opale veut accélérer un renouveau annoncé depuis quelques années et parfaitement illustré par le slogan : « Le Touquet des quatre saisons ».

Les quatre saisons au bord d'une Manche aux flots sombres et tumultueux, est-ce possible ? Est-ce un pari raisonnable ? Sans aucun doute pour M. Léonce Desprez, le maire de la station : *« La notion de plage est dépassée. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'aller aux bains de mer... Nous jouons non seulement sur les richesses de la mer mais nous voulons mettre en valeur et faire connaître nos grandes forêts et un site environnant des plus pittoresques, et puis nous voulons surtout créer des équipements et des structures d'accueil utilisables toute l'année. »*

La réunion du conseil municipal du 23 mai dernier a donné quelque consistance au slogan. *Ce jour-là ont été approuvés des* projets longuement mûris qui assurent à la ville une plus grande *maîtrise de son sol et la rendent* propriétaire d'importantes installations. La Société des grands établissements, que préside M. Lucien Barrière, possédait au Touquet un patrimoine évalué à quelque 15 millions de francs. Mais cette société, dont l'activité s'étend à toutes les côtes françaises, a décidé de porter ses efforts sur Cannes, Deauville, La Baule, délaissant par le fait même Le Touquet. Des accords ont donc été conclus.

Le Casino de la forêt, le palais de l'Europe et ses jardins sont achetés par la ville pour une somme de 2 500 000 francs. En outre, la Société des grands établissements lui cède, pour un franc symbolique, le domaine de l'hippodrome de la Clenche et les terrains annexes qui seront réservés aux activités sportives.

L'hôtel Westminster, célèbre établissement quatre étoiles de deux cent quatre-vingts chambres, qui doit devenir la structure d'accueil principale pour les congrès se déroulant au Touquet, est acquis par le groupe Flamand-*Reneau. Son affectation* est garantie pour vingt années, et la ville garde un droit de préemp*tion en cas de cession.*

Par ailleurs, les terrains et immeubles à vocation résidentielle, *toujours propriété* des grands établissements, sont repris par le groupe des assurances Concorde. Un nouvel ensemble résidentiel remplacera l'immeuble abritant actuellement l'hôtel de la Mer et le Casino de la plage. Un Holiday (groupe Mulliez) de cent chambres y sera aménagé, jouxtant le nouvel Institut de thalassothérapie, dont l'ouverture est prévue pour le 17 juin.

Toutes ces opérations seront effectuées au *plus tard dans les* deux prochaines années. Les deux grands établissements assureront encore l'exploitation des jeux, des Casinos de la forêt et de la mer, en 1974 et en 1975. Il restera ensuite à la ville du Touquet à trouver un autre concessionnaire.

Ainsi, peu à peu, Le Touquet-Paris-Plage se donne les moyens de sa conversion. La mise en œuvre d'un plan d'occupation des sols, en application de la loi foncière, n'est pas étrangère à ces bouleversements qui devraient profiter à l'ensemble de la région, car c'est bien la carte régionale *que jouent M. Léonce Desprez* et son conseil municipal. La métropole nord, distante d'une bonne *centaine de kilomètres, rassemble* à elle seule un million d'habitants et justifierait sans doute que *Le Touquet-Paris-Plage soit* aussi et peut-être surtout... Le Touquet-Lille-Plage.

Dans cette perspective optimiste, il est pourtant un point noir : les moyens de communica*tion. Si la région Nord-Pas-de-*Calais est riche en autoroutes qui sont autant de grandes liaisons économiques, elle ne possède pas encore cette transversale d'ouest en est qui donnerait à ses habitants la possibilité de profiter des zones de loisir les plus proches. A quoi serviraient les plus beaux équipements s'ils n'étaient d'un accès facile ? Pour les liaisons routières il reste encore une bataille à gagner... — G. S.

D'un chapeau à l'autre

LE *tourisme,* pourrait-on dire, change à nouveau de chapeau. *Le* voilà sous la tutelle du ministère de la qualité de la vie, après avoir été parrainé, avec une certaine condescendance, par le ministère de l'équipement, auquel il était rattaché *depuis 1968. Que de chemin* parcouru depuis 1910, année où pour la première fois était mise *en place une organisation offi*cielle du tourisme : l'Office national du tourisme, et le conseil supérieur du tourisme. Sous des appellations différentes, les services du tourisme sont ensuite rattachés : à un secrétariat d'Etat aux communications (1940) ; au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (1946) : puis au premier ministre (1962).

Le troisième gouvernement de M. Messmer, on s'en souvient, avait vu le poste de secrétaire d'Etat au tourisme disparaître non sans provoquer l'amertume de M. Aimé Paquet à qui on retirait un portefeuille au moment où certains résultats, notamment dans le domaine du tourisme social et rural, étaient enregistrés. Verra-t-on un nouveau secrétaire d'Etat faire son entrée dans le gouvernement ? On l'ignore.

Ce qu'il faut remarquer, c'est que, pour la première fois, le mot « tourisme » est précédé du mot « loisirs » dans les grands secteurs (jeunesse, environnement), dont M. André Jarrot, le nouveau ministre, aura à s'occuper. « Loisirs et Tourisme. » Ainsi faut-il admettre que la nouvelle orientation que les pouvoirs publics entendent donner à cet important secteur *se développera davantage* dans une direction plus humaine, plus près des préoccupations des *consommateurs, et non sous la* seule optique économique et financière. Mais les deux tendances ne pourront guère être dissociées l'une de l'autre.

Pourtant, le fait que les loisirs fassent aujourd'hui partie intégrante — jusque dans les termes officiels — de la qualité de la vie devrait rassurer ceux qui désespéraient de voir jamais les pouvoirs publics se pencher avec sérieux sur des dossiers épineux, qu'ils s'appellent l'étalement des vacances, le troisième âge, ou le tourisme social. — J.-P. Q.

TOURISME
HOTELS RECOMMANDÉS

Campagne

07520 LA LOUVESC (Ardèche)

HOTEL BEAU SITE ** NN. Site except. T. : 15. Qualité-Pens. 50/75 ttc. Dépl.

19320 SAINT-PARDOUX-LA-CROISILLE (Corrèze)

HOTEL BEAU SITE **. Cure d'air. Etang privé. Calme. Envoi dépliant.

Mer

17200 ROYAN-PONTAILLAC

H.-R. LE DOMINO *** NN Gd Conft. VACANCES, SEMINAIRES, CONGRES, WEEK-ENDS.
Prix spéciaux hors saison
Chaîne « Hôtels calmes et tranquilles »

LE CAP-D'AGDE (34300)

LE SABLOTEL HOTEL *** NN. 130 chambres en bord de plage, 2 piscines. Voile. Promenades en péniche sur canal du Midi. Réservations : Ecrire ou tél. 94-13-17.

BEZIERS (34500)

HOTEL LOU TAMAROU *** NN. Piscine. Tennis. Plage privée. Voile. Ski nautique. Promenades en péniche sur canal du Midi. Ouvert à l'année. Réservations : écrire ou tél. 76-00-55

POITOU-CHARENTES-VENDEE

HOTELS. Locations. GITES RURAUX
Réservations immédiates :
MAISON REGIONALE
4, avenue de l'Opéra, Paris (1er).
Tél. : 073-49-95 et 74-49.

Côte d'Azur

CANNES

HOTEL REGINA CANNES *** NN. Construction récente, au centre des palaces de la Croisette, sans restaurant. — Prix modérés. — Parking. Tél. : (93) 38-29-43 et 38-05-43

MENTON (06)

HÔTEL DU PARC *** N.N. Près mer et casino, plein centre. Parking. Gd parc.

NICE - COTE D'AZUR

H. AZUR** 06300 - Tél. : (93) 85-74-20 centre f. mer 45 chbres av S.B. W.-C. cuisinettes frigo, tél. Doc. gratuite.

Bretagne

56340 CARNAC

HOTEL BRITANNIA ****. Loggias sur mer. Parking. Tél. (97) 52-94-30. Du 29 juin au 1er septembre.

Montagne

LE SAUZE (04)

Alpes du Sud - 1.400 m

HOTEL LE DAHU *** NN. Piscine. Tennis. Sauna. Ouvert 15 juin - 10 septembre. Réservations : SACLAR, 1 bis, place des Alliés, 34505 Béziers.

Province

BORDEAUX

LE GRAND HOTEL DE BORDEAUX *** N. Appts calmes. 44 à 64 F T.T.C.
Centre affaires et spectacles.
2, place de la Comédie - Bordeaux.
Tél. : 52-64-03 à 06.

Etranger

ILE DE JERSEY

(Iles Anglo-Normandes)

Petit Etat indépendant et joyeux ancré à 20 km des côtes normandes, Jersey a 20 km de long sur 10 km de large, 70.000 habitants. Le soleil y brille plus de 2.000 heures par an. La campagne est magnifique, les fleurs abondent. Les adorables petits ports de pêche font suite aux immenses plages de sable fin. Les vieilles auberges, les pubs sont pittoresques et les nombreux hôtels vont de la petite pension sympathique au palace de très grand standing (dîner dansant habillé). Les voitures de location sont, comme tout à Jersey, très bon marché. Quant à la capitale, Saint-Hélier, elle grouille de vie et regorge de marchandises détaxées. Dans cette petite île de paix et de beauté tout est différent mais tout est doux : la nature, les gens... et les prix. A 1 h. de Paris-Orly Sud, Jersey vous attend dès demain. Nous serons heureux de vous adresser une documentation en couleurs. Ecrivez à Office National du Tourisme, Service France LM L Saint-Hélier, Jersey (Iles Anglo-Normandes).

Suisse

AROSA (Grisons)

HOTEL VALSANA. Première classe. Courts de tennis. Piscine plein air et piscine couverte.

ALLEMAGNE (Baden-Baden)

GOLF HOTEL **** A - Au pied de la Forêt Noire à 5 min. du centre ville. Golf + tennis à proximité. Grand parc, piscine plein air + piscine couverte, sauna, solarium. Juillet-Août. Chambres av. s. de b., W.-C. Pension complète 120 F T.T.C. Cuisine française. Lit d'enfant gratuit. Téléphone (19-49-7221) 23691.

tourisme

Bâtir à

Las Vegas chez les

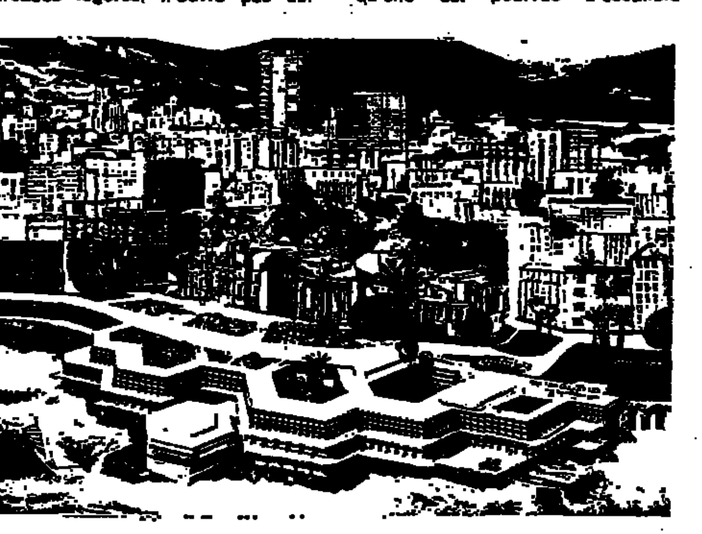
LA principauté de Monaco semble détenir à ce jour le record de l'expansion territoriale par les voies pacifiques. En moins de vingt ans, la superficie du pays s'est accrue de plus 1/5 par la conquête sur la mer de trois terre-pleins appuyés sur les digues, qui ont nécessité parfois de véritables prouesses techniques.

Aux 150 hectares que reçut le prince Rainier III lors de son avènement en 1949, 35 autres hectares ont été ajoutés par la création au long de la côte monégasque des plates-formes du Portier, du Larvotto et de Fontvieille. Cette dernière, la plus importante, puisqu'elle offre 250 000 mètres carrés de surface utile, est faite en partie de terre et de roches françaises, la principauté ne disposant d'aucune carrière et le volume des déblais, produits des différents travaux urbains, s'étant révélé insuffisant.

En cette année du vingt-cinquième anniversaire de l'avènement de Rainier III, le paysage de la principauté, déjà fortement modifié par l'implantation de hauts immeubles, par la création des plages artificielles, par l'achèvement d'une sorte de Croisette qui a nom « boulevard Princesse-Grâce », par l'ouverture d'hôtels neufs, comme le Mirabeau, dont la silhouette ocre et massive ne réjouit guère le regard, va encore se compliquer d'un nouveau sporting d'été sur le terre-plein du Larvotto (*le Monde* du 29 mai 1971) et, sous le casino, d'un vaste complexe hôtelier et résidentiel qui ne sera achevé qu'en juin 1975.

Quand, en 1931, les dirigeants de la Société des bains de mer découvrirent que la principauté pouvait aussi attirer l'été une clientèle élégante, qui ne craignait pas le soleil et aimait la nuit venue se distraire, avant ou après l'inévitable « rite de la roulette », ils construisirent un sporting d'été. Financiers prudents, craignant que la mode estivale n'ait qu'un temps, ils dressèrent un décor dont on avait prévu qu'il tiendrait dix ans. Le provisoire ayant pris les apparences du définitif, on procéda au fil des années à des rafistolages qui dissimulaient mal la fatigue des bâtiments et donnaient chaque saison de vives inquiétudes aux exploitants. Le terre-plein du Larvotto allait fournir sur 55 000 mètres carrés un site privilégié pour l'implantation d'un nouvel établissement.

De l'extérieur, on ne voit, en partie dissimulé par la verdure — on a planté là des arbres déjà adultes, — qu'un bâtiment allongé aux murs de crépi abricot, couleur naturelle et réputés inaltérable, fait d'un sable marseillais, spécialement choisi. Un légionnaire de l'époque coloniale lui trouverait une certaine ressemblance avec un bordj saharien vu par Cecil B. de Mille. La longue façade courbe de 55 mètres de long, percée d'une succession d'immenses baies vitrées serties dans des arcades légères, n'ouvre pas sur



un cloître mais sur la plus extraordinaire salle de spectacles. On a calculé les volumes, le galbe des cloisons, on a utilisé toutes les ressources de l'électronique, seules capables de créer cette féerie des lumières, des jeux d'eau et des mouvances architecturales par lesquelles Las Vegas dans un désert aride anima ses décors.

Cette salle, dite des « Etoiles », pourra accueillir par les soirs frileux mille deux cents dîneurs dans l'atmosphère la plus douillette et la plus calfeutrée et, par les nuits chaudes de l'été, s'ouvrir entièrement, comme une Rolls décapotable, pour n'être plus qu'un patio où circuleront, avec l'air marin, les senteurs des jardins.

Toutes les glaces fermant les arcades de la façade s'escamotent dans le sol, et le toit, en arc de cercle de 1 000 mètres carrés — il pèse 500 tonnes — disparaît en deux minutes découvrant les constellations. Si d'aventure la salle n'est pas pleine, pour pallier l'impression fâcheuse d'un hall de gare un jour de grève, trois bassins à jeux d'eau silencieux et colorés apparaissent, réduisant les dimensions du local, quand, d'une pression sur un bouton, on les débarrasse de leurs planches-couvercles.

Si l'on ajoute à cela que la piste de danse est aussi escamotable comme son encadrement (ce qui permet d'offrir aux danseurs des surfaces d'évolution variées), qu'elle est pourvue d'escaliers dépliables automatiquement au niveau choisi, que la scène avance ou recule au gré des nécessités du spectacle, on concevra que, pour animer tous ces bricolages électroniques, le nouveau sporting ait besoin de 3 400 kWh, soit autant qu'une petite ville des Alpes-Maritimes.

Le décor d'une salle pourvue de tant de gadgets doit être sobre pour mettre en valeur les toilettes des élégantes : murs ocre rosé, sols bruns, lingerie de table corail, fleurs à profusion, éclairage nuancé tombant de meurtrières horizontales sous plafond. Et puis, comme chacun sait que le public d'une soirée de gala est à lui seul une attraction, l'architecte a prévu que les invités descendraient vers leurs tables en passant par la scène. Ainsi on admirera les robes des dames et des demoiselles, on reconnaîtra ses amis, on évaluera les revers décorés, on identifiera les célébrités. Pour les timides ou les retardataires, ceux qui arrivent après le premier coup de trompette d'Aimé Barelli, ou au milieu d'une chanson de Samy Davis Junior (il sera la vedette de l'ouverture), une entrée normale est prévue.

De là, le spectacle et le dîner terminés, on ira tenter sa chance à la roulette et au baccara sous les plafonds en lamellé collé de la salle de jeux. C'est une belle enceinte ovale où l'on a l'impression de marcher sous des coques de bateaux suspendues, lisses et vernies. Les lumières tombent crûment sur les tapis verts, doucement ailleurs où l'on compte ses pertes et ses gains, en foulant entre des fauteuils-coquilles, une moquette en patchwork aux tons bruns, verts et orangés. Autour de cette arène, des alvéoles douillets abritent les jeux américains et les tables où se déroulent les hautes parties de la banque à-tout-va, interdites, on s'en doute, à ceux qui ne peuvent pas risquer négligemment sur un seul coup, le salaire annuel d'un O.S. en bonne santé.

Il existe encore pour les tête-à-tête sentimentaux des bars aux coins tranquilles, deux restaurants typiques, l'un brésilien, l'autre tahitien. Exubérance végétale, perroquets, tikis, pankas, orchidées géantes, coquillages, le tout sous des plafonds onydés qui sont, paraît-il, de ce que l'on fait de plus approchant de l'enveloppe impalpable des rêves ! La magie des surfaces lisses, miroirs, laques, chromes, donne au cabaret qu'animera Régine le cachet « rétro » qui eût séduit Stavisky. Là, on dansera sans smoking, à la lueur des bougies noires, sur une piste en pur polyester patiné façon bronze, encadrée d'une moquette aubergine qui va mourir au ras de l'eau dans un jardin japonais... Ceux et celles qui se montreraient réfractaires à une telle ambiance, à un tel conditionnement pour songes d'une nuit d'été, n'auront qu'à se replier à cyclomoteur vers un gîte rural en Corrèze...

A 500 mètres de cet oasis à air conditionné pourvu en sous-sol de cuisines électrifiées où l'on cuit la pâtisserie à l'infra-rouge, où l'on rôtit un porcelet avant qu'il ait eu le temps de pleurer sa mère, où l'on ébouillante une langouste suivant les normes approuvées par la S.P.A., se dresse un immense chantier. C'est celui du complexe des Spélugues.

tourisme

à l'américaine

Grimaldi

Il se situe en contrebas casino de Monte-Carlo, belle d'architecture du dix-neuvième cle que fit Charles Garnier se reposer de l'Opéra de s. sur l'emplacement de l'ancienne gare et du tir aux pigeons supprimé depuis l'avènement la princesse Grace. Ce complexe qui représentera une surface de construction de 23 200 mètres carrés, est le produit de la en commun de capitaux émanant de la Loews Corporation (chaîne d'hôtels américaine), de Neuefimat (Caisse de retraite des ordres d'Allemagne fédérale), de nera S.A. (France), et du gouvernement princier. L'investissement envisagé est de 200 millions francs.

Le complexe des Spélugues comprendra un hôtel quatre étoiles luxe de 650 chambres, qui, dire des dirigeants de Loews sera « le plus bel hôtel du monde construit en ce siècle » ; un ensemble résidentiel de 150 appartements : un centre de congrès susceptible d'accueillir 1 400 personnes. Si le centre de congrès sera la propriété de l'Etat monégasque, l'hôtel sera exploité par la Loews Corporation, qui a déjà obtenu d'installer des jeux dans l'établissement, dont l'ambiance, de ce fait, rappellera celle des palaces de Las Vegas.

L'hôtel (dont l'ossature en béton est en voie d'achèvement) n'aura que sept niveaux, le premier en avancée sur la mer reposant sur des pilotis qui ne rappellent qu'assez vaguement des colonnes corinthiennes.

Sous les fresques et leurs nymphes dodues...

D'après les architectes Herbert Weisskamp (Hambourg), n Ginsberg (Paris) et Jean et J. Notari (Monaco), les bâtiments : l'hôtel et de la résidence, suite de volumes polygonaux étagés gradins, devraient constituer « soubassement équilibré et harmonieux » pour le casino. Moins artistes ou plus soucieux d'esthétique traditionnelle, certains Monégasques estiment que le palais de Charles Garnier, où s'illustrèrent les Ballets russes et où tant de fortunes se liquéfièrent sous les fresques peuplées de nymphes dodues et nonchalantes, ressemblera, ainsi posé sur les étagères de béton à alvéoles, à un gâteau d'anniversaire présenté comme chef-d'œuvre d'un compagnon pâtissier !

Des patios, des piscines, un night-club, des boutiques, des terrasses fleuries — promenades accessibles au public, — un institut de beauté, un salon de coiffure, un restaurant de luxe, un coffee-shop, des bars, des salles de réunion et de conférence, un sauna, etc., feront, certes, de cet hôtel les pieds dans l'eau un havre confortable. Quand les Américains veulent faire luxueux, ils savent tirer profit des ressources de la vieille Europe. Ils ont donc choisi les marbres dans les carrières de Carrare, commandé aux tissandiers lyonnais les soieries des doubles rideaux, convoqué les meilleurs spécialistes du siège et de la literie. Le décor du bar des Grands Ducs sera traité dans le style vieille Russie (on doit cela à mémoire des boyards qui laissèrent leur or au casino). Marlowe's bar, ainsi nommé souvenir du fils du cordonnier Cantorbéry qui Faust à la mode anglaise, sera, contraire, blanc plâtreux et dallé comme un home de troglodites. Le café-jardin, le restaurant argentin, le Lobby propice aux flâneries, fourniront des sièges agréables. Quant aux chambres et suites pourvues des japonairs perfectionnements techniques en matière de conditionnement d'air, avec télévision couleur, réfrigérateur individuel, éclairages suaves, elles seront, paraît-il si douillettes, si personnalisées, si minutieusement raffinées dans le détail qu'on n'aura plus envie d'en sortir !...

Loews espère bien ainsi amener à Monaco dans des charters de luxe les congressistes américains par milliers. Ayant tout réglé d'avance à Chicago ou à New-York — sauf les caprices de la roulette, — ces touristes n'auront même pas à redouter au bord de la Méditerranée un dépaysement dangereux pour les psychismes fragiles, assurés qu'ils seront d'être traités comme à Acapulco ou à Miami, y compris le mutton-chop, milk-shake et la banana split...

Pour les autres, les individualistes, qui préféreraient le confort à l'ancienne, les tapis épais, les tons discrets, la grande cuisine, l'accueil chaleureux, les conseils d'un vieux sommelier, la souplesse d'un service méridional, il restera toujours l'Hôtel de Paris et l'Hermitage, où l'on a réussi, depuis un siècle, à faire que l'on se sente chez soi dans une ambiance qui n'est pas produit d'importation.

MAURICE DENUZIÈRE.

Un Sheraton chez les « Montparnos »

MÊME si son entrée, toute récente, dans le concert hôtelier de la capitale a pu passer, à force de discrétion, inaperçue — du moins pour les Parisiens, — le nouveau palace de Montparnasse, le Paris-Sheraton, devrait, dès l'automne prochain, date à laquelle les derniers entrepreneurs l'auront évacué, marquer une nouvelle étape dans l'hôtellerie de luxe catégorie 1 000 chambres.

Après le Concorde-Lafayette, autre géant de même taille, qui, le premier, avait amorcé un virage vers une nouvelle conception, élargie, du palace (« le Monde » du 4 mai 1974) en recherchant au mieux l' « ouverture » de ses propres installations sur un ensemble de congrès doublé de vastes équipements commerciaux, le Sheraton sera, lui, partie intégrante d'un « complexe » plus divers encore.

Les promoteurs de l'opération dite Vandamme-Nord, du nom de l'îlot urbain où elle s'inscrit, ont vu grand, et entendent faire d'une seule pierre nombre de coups : un immeuble à usage d'habitation, un immeuble de bureaux, une école, un centre commercial, une patinoire — la première que l'on construira à Paris depuis 1930 — et, enfin, les trente-deux niveaux de l'hôtel.

« Le premier hôtel parisien qui sera vraiment un hôtel « à l'américaine », dans le bon sens du terme », explique M. Raymond Marcelin, quarante-huit ans, qui, avec vingt-sept années de pratique — du Balima de Rabat au Grand Hôtel, à Paris, en passant par le Meurice et le Prince de Galles, — sait bien ce qu'hôtel veut dire. Pour lui, « l'hôtel n'est plus, et ne sera plus jamais une simple machine à dormir mais, au contraire, un second « chez soi », un endroit où chacun, homme d'affaires, diplomate ou touriste, doit pouvoir prétendre disposer de tous les agréments de notre temps, et « vivre » aussi commodément que chez lui ».

L'intégration du Sheraton à l'ensemble projeté suffira-t-il à en faire un hôtel différent des autres ? « Sans aucun doute, répond M. Marcelin. Les jardins suspendus qui prolongeront les parties communes de la maison — bars, restaurants, coins-repos, par exemple, — puis les passerelles qui nous relieront à la gare et à ses boutiques, comme à l'ensemble commercial, la patinoire, tout le contexte environnant d'un quartier neuf, voilà bien autant d'éléments propres à créer une animation permanente où nos clients se sentiront plus les « habitants » d'un coin de Paris que les simples locataires d'une chambre de palace... »

Pour parfaire encore cette notion de rupture avec les vieilles traditions hôtelières, l'architecte, M. Pierre Dufau, a volontairement traité le hall d'accès (intelligemment cerné sur ses quatre côtés par une rue à sens unique où se feront toutes les circulations automobiles, les arrivées et les départs) comme un simple lieu de passage et non de station prolongée. Sitôt les formalités administratives réglées, le voyageur montera vers les niveaux supérieurs où ont été placées toutes les parties communes, de plain-pied avec les futurs jardins et les équipements de l'ensemble.

Aucune innovation particulière. Des chambres suffisamment vastes, de couleurs gaies, un mobilier sobre et confortable, la climatisation, bien évidemment, et, en prime, des vues vertigineuses sur Paris — le Paris de demain, côté tour Montparnasse, celui d'avant-hier, côté Plaisance... Pour l'heure, le prix de la chambre varie de 122 F à 226 F pour une personne, de 159 F à 257 F pour deux personnes, sans petit déjeuner. Les congressistes n'ont pas été oubliés : une salle pour 800 participants et des salles de commissions leur permettront de se réunir. Déjà on a enregistré des réservations-congrès pour 1977...

Un nouveau maillon prestigieux pour la chaîne Sheraton qui depuis 1937, date à laquelle elle se crée, a vu le nombre de ses enseignes passer à 326 et compte aujourd'hui 82 496 chambres réparties dans vingt-huit pays du globe, et, à un rythme régulier, continue d'inaugurer chaque mois deux nouveaux établissements.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

★ Paris Sheraton Hôtel, 19, rue du Commandant-Mouchotte, 75014 Paris. Tél. 260-35-11.

tourisme

Les parcs régionaux pas à pas

A LA PAGAIE DANS LA FORÊT LANDAISE

Il y a vingt bonnes façons de faire connaissance avec l'immense massif des Landes — le plus vaste d'Europe. A pied, à bicyclette, à cheval, en voiture et même en canoë. Et une mauvaise : vouloir se presser ! La meilleure tout de même consiste à profiter de ce qu'offre le parc naturel régional des Landes. Un territoire qui couvre plus de 200 000 hectares. Aucun écriteau ne jalonne ses limites et ses 26 000 habitants ne se sentent nullement les Indiens de quelque réserve à la française.

Mais on y respire, grâce à quelques animateurs dotés d'un tout petit budget et des citoyens du cru, le parfum, presque désuet, du bien vivre. Les connaisseurs affirment qu'il faut au moins cinq journées, et quelques originales excursions, pour s'en pénétrer...

Première journée. Tout commence devant la gare de Sabres, à l'extrémité sud du parc. Un attendrissant tortillard, restauré par des amateurs bordelais, emmène ses voyageurs vers l'éco-musée de Marquèze. Impossible d'y parvenir autrement. Arrêt dans une clairière. Sur la pelouse, sous des chênes archicentenaires, des fermes en bois et torchis qui ont plus d'un siècle et demi. C'est l'airial, le hameau d'autrefois, que les responsables du parc reconstituent.

Un musée vivant, écologique. Les demeures ne sont pas encore habitées mais elles ont déjà tout leur mobilier. Les armoires regorgent de linge. Un berger — un vrai — dont la grand-mère est née dans l'un de ces lits à baldaquin fait paître ses brebis. Il les connaît une par une, comme il connaît les plantes et les bêtes de la forêt. On fête ici le jour de la tonte, le jour où le moulin, sur la rivière, donne pour de bon sa farine, le jour où l'on dépique le champ de seigle, où l'on récolte le miel des ruches, et bientôt le jour où l'on vendangera. Quarante fois par an le gemmeur avec sa hache aiguisée comme un rasoir va rafraîchir la plaie des pins, à moins qu'à la manière d'aujourd'hui il ne la ravive à l'acide.

Il faut terminer cette journée à Luxey — à 20 kilomètres de là — dans l'ancienne usine (rachetée par le parc) où de la résine on extrayait naguère l'essence de térébenthine, la colophane et le brai. Des produits chassés par le pétrole mais qui pourraient demain refaire la richesse des villages.

Des bunkers de bois et de brandes

Seconde journée. L'artère principale du parc est un arroyo poétique qui porte le nom de Leyre. Au port d'embarquement — la base de Mexico située non loin de Sabres, — les sportifs et les aventureux trouvent canoës et kayaks. Ils y trouvent aussi des moniteurs et tout le matériel nécessaire pour un voyage qui peut durer quatre jours. On appareille par flottilles, pagaies au poing et brassière de secours autour du cou. Irrésistiblement poussées par le courant, les embarcations filent sous une voûte de saules, de chênes et de pins que le soleil traverse à peine. Il faut avoir le réflexe prompt pour éviter les souches et slalomer dans les méandres. La Leyre, en chantonnant, taille sa route à travers une nature où l'on n'aperçoit ni homme ni maison pendant 25 kilomètres. La forêt pour soi tout seul. On ne fait escale que pour pique-niquer ou visiter une palombière. Ce sont d'incroyables bunkers de bois et de brandes, longs parfois de plusieurs centaines de mètres, avec des miradors et des perchoirs sur lesquels on hisse les appelants. A l'automne, quand passent les vols, les gens d'ici s'y enferment pendant des semaines, abandonnant tout pour se livrer à leur passion : la chasse au filet.

L'étape est à Pissos, où les explorateurs, avant de rejoindre leur campement, peuvent piquer une tête dans l'une des piscines — à demi désertes — qui jalonnent l'itinéraire.

Troisième journée. Ceux que l'aventure nautique à séduits continuent leur périple. Les autres, en quelques tours de roues, poussent jusqu'au parc de vacances d'Hostens. Un bel exemple de « récupération » du paysage : sur 500 hectares s'étendaient les crassiers d'une mine de lignite à l'abandon ; le département de la Gironde et l'Office national des forêts en ont fait un lieu de villégiature. Parmi les pins, voici des étangs bordés de plages éblouissantes dont le sable a été apporté mètre cube par mètre cube. Curieux et fascinant endroit parsemé de mares limpides, de tourbières en formation. On y a tracé des chemins d'observation [illegible] l'on épie le gibier d'eau qu'il est ici interdit de tirer.

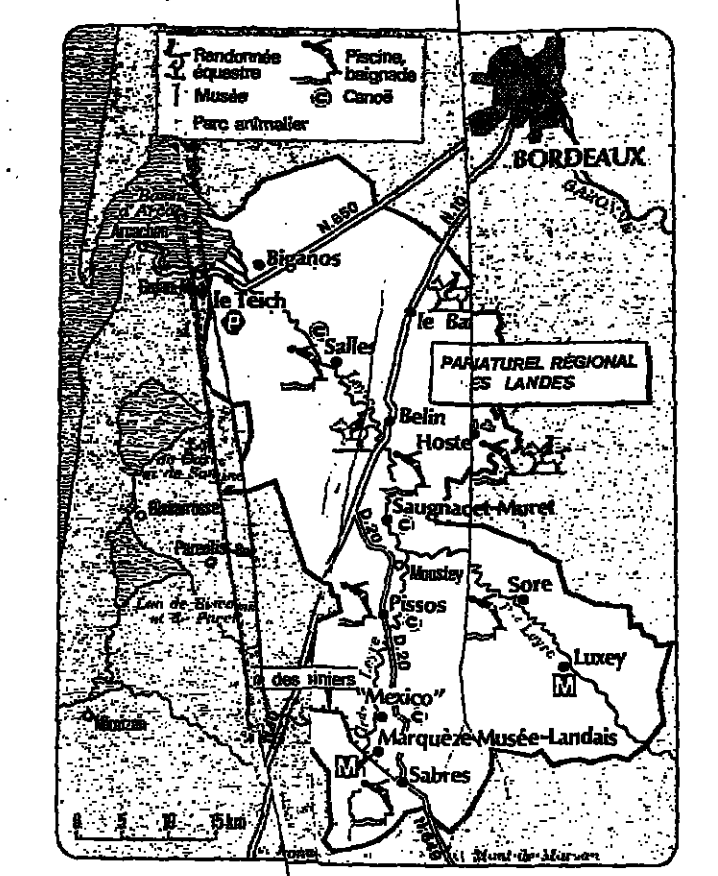
Quatrième journée. Tandis que les [illegible]ayeurs se laissent dériver de Saugnacq à Salles, femmes [illegible] enfants vont les attendre dans cette dernière localité. Ils y trouvent le parc floral du [illegible] de Leyre que la rivière traverse. Une initiative privée, aujourd'hui appuyée par la municipalité. Encore un singulier endroit, presque i[illegible] [illegible] milieu de la parade [illegible] renouvelée des pins syl[illegible]. Une sorte de jardin à l'angla[illegible] méticuleusement dessiné[illegible] pomponné. Il y a des [illegible] sur un étang à la Marie-Antoinette, des jeux pour les [illegible] des tables de pique-nique [illegible] la rivière, un bateau prom[illegible] les familles et leur donne, [illegible] quelques francs, le frisson d'un mini-croisière. L'antidote, [illegible] somme, des grandes futaies [illegible] beaucoup se sentent mal à l'aise.

Cinquième journée : pour la colonne des canoéistes, c'est la fin du voyage. Après 100 kilomètres de solitude, la Leyre débouche sur les horizons saumâtres du bassin d'Arcachon. Nous sommes au Teich, aux confins nord du parc naturel. Les amateurs de randonnée équestre ont pu faire un détour par le club hippique du Barp, mais tout le monde se retrouve à coup sûr dans le parc ornithologique, que la municipalité du Teich a préféré à tout autre équipement de loisirs.

Sur 130 hectares d'étangs et de marais que l'on peut parcourir avec des spécialistes se donne en toutes saisons une passionnante leçon de nature. Les sujets ne manquent pas : deux cent trente-sept espèces d'oiseaux d'eau y font escale et, souvent, s'y installent. Curiosité : les volières-infirmeries, où malades et blessés sont soignés ava[illegible] reprendre leur vol. Qu[illegible] canards, par milliers, [illegible]aisiblement leurs « trois huit » : huit heures de repas, huit [illegible] de sommeil, huit heures [illegible] toilette.

C[illegible] pour couvrir 100 kilomè[illegible] Les amateurs de moye[illegible] seront déçus ! Mais c'est [illegible] juste suffisant pour goûte[illegible] pays landais. Pour savoure[illegible] quelque auberge — elles [illegible] manquent pas — le salmis de palombe ou le confit d'oie. Pour écouter le chuintement du vent dans les cimes. Pour voir rosir les pins au soleil couchant. Pour dialoguer avec les forestiers. Pour apprendre en somme à vivre autrement.

MARC AMBROISE-RENDU.



★ Parc naturel régional des Landes, préfecture, 40011 Mont-de-Marsan. Tél. (57) 75-07-20. Directeur, M. Jean-Claude Ollagnier.

Eco-musée de Marquèze, route de Mont-de-Marsan, 40630 Sabres. Tél. (57) 78-91-11 70 à Sabres. Animateur, M. Jean Tucoo-Chala.

Eco-musée des produits résineux, mairie de Luxey, 40430 Sore. Tél. (57) 78-91-11 18 à Luxey.

Base de canoë-kayak de Mexico, Commensacq R.N. 626, 40210 Labouheyre. Tél. Direction jeunesse [illegible] sports, Mont-de-Marsan (57) [illegible]-14-83 ou 75-14-86.

Domaine de vacances, mairie, [illegible] Hostens. Tél. (56) 88-91-11 21 à [illegible]stens.

[illegible]arc du val de Leyre, route de [illegible]gos, 33 Salles. Tél. (56) 88-91-11 à Salles.

[illegible]arc ornithologique du Teich, [illegible]rie, 33380 Biganos. Tél. (56) 88-09. Animateur, M. Alain [illegible]ry.

[illegible]ndonnées équestres : Cercle [illegible]ique des pins, 33 Le Barp. (56) 88-91-11 41 au Barp. Di[illegible]ur M. Vigne ; Le Voiceleist, [illegible]ier de Joué, 33 Belin. Tél. [illegible] 88-91-11 208 à Belin. Ani[illegible]r, M. San José.

[illegible]jà parus : *La Brière* (le [illegible] du 18 mars) et *La Corse* ([illegible]nde du 25 mai.)

jeunes

La « Bibliothèque verte » a cinquante ans

QUI ne se souvient d'avoir fièrement aligné sur les étagères de son enfance et le son adolescence, entre les bibelots et les maquettes de bateaux, es petits volumes austères le la « Bibliothèque verte » ? Aujourd'hui, la célèbre collection ête son cinquantième anniversaire, et ce sera sans doute pour beaucoup l'occasion de regretter de n'avoir pas lu les trois cent cinquante-six titres du catalogue.

Aventures maritimes, voyages au centre de la terre ou au fond des océans, ascensions de volcans, mystères de l'Amazonie, expéditions arctiques, drames historiques, épopées modernes, récits chevaleresques, guerres : la « Bibliothèque verte » a fait office, depuis 1924, de pourvoyeuse de mystère et de rêve pour les jeunes Français de plusieurs générations.

L'éducation des futures élites

Aventure, oui, mais de qualité et de bon ton. Sur les cent millions de volumes vendus en cinquante ans — dont cinquante millions depuis 1957, ce qui montre que le succès ne se dément as — aucun ouvrage discutable u point de vue du bon goût, u bon sens, des bonnes mœurs. bref, une collection qui doit partiper — et qui l'a fait très souvet — à l'éducation des futures éles. Les fabuleux tirages de la « Bibliothèque verte » ne doivent eneffet pas faire illusion. Certes, ennoyenne depuis cinquante ans, dex millions de volumes ont été vedus chaque année. Mais si l'on évlue le public potentiel (les jenes de neuf à quinze ans), c'et seulement dans une minorité qui est atteint. Une minorité qui aculert tôt le goût de la lecture, aire à se constituer une bibliothque et s'arme ainsi pour réussir dans la vie.

La Bibliothèque verte, écrit le service de presse de la librairie Hachette, qui publie la collection, *est avant tout une garantie : une garantie de tenue morale et de qualité littéraire. C'est une collection qui peut être mise entre toutes les mains, car elle écarte systématiquement tout sectarisme, qu'il soit racial, religieux ou social. On n'y trouve nulle trace d'endoctrinement, car la « Bibliothèque verte » se veut une collection libérale. Par contre, le dévouement, l'honnêteté, la générosité, le courage, l'amitié, la persévérance, le dynamisme, la loyauté, sont constamment mis en valeur.* » Ces vertus morales ne varient pas d'une génération à l'autre. Mais les manières dont elles peuvent être illustrées ont changé depuis 1924.

Les ouvrages de Jules Verne (10 millions 400 000 exemplaires vendus depuis 1924) ont toujours un succès mérité, mais beaucoup d'ouvrages ont disparu du catalogue de la « Bibliothèque verte ». A mesure que disparaissaient les récits d'aventures — par exemple maritimes — la science-fiction connaissait un succès croissant. Les jeunes lecteurs d'aujourd'hui ont plébiscité les récits consacrés à des héros jeunes, menant une vie proche de la leur. Les aventures d'Alice, écrites par Caroline Quine, ont ainsi été vendues depuis 1955 à 10 millions d'exemplaires, c'est-à-dire autant que les livres de Jules Verne pendant cinquante ans.

Allant plus loin encore dans le sens d'un rapprochement entre les lecteurs et les productions de la « Bibliothèque verte », ses animateurs ont imaginé, depuis 1970, de favoriser les jeunes auteurs de moins de vingt ans. Chaque année un concours est organisé Les jeunes sont invités à écrire des récits d'une vingtaine de pages, dont les meilleurs sont publiés. Chacun des ouvrages parus a été tiré et vendu à 40 000 exemplaires, ce qui laisse loin derrière bien des « best-sellers » d'écrivains adultes. Innovation, certes, mais dans le respect des vertus traditionnelles : le thème proposé pour 1975 aux auteurs en herbe est « l'aventure et la ténacité » Le recueil de 1974 porte pour titre : *le Carrefour des mains tendues* et avait pour thème « aventure et solidarité ».

BRUNO FRAPPAT.

maison

Teinter soi-même le bois

DE multiples petites meubles en bois blanc — à étagères, à tiroirs, superposables — permettent de décorer à peu de frais la maison. Pour protéger ce bois brut et le parer d'une essence plus noble ou d'une couleur gaie, différents produits sont à la disposition des bricoleurs.

Les teintures sont plus légères que la peinture et laissent transparaître le grain ou les veines du bois. Ces teintures colorent par imprégnation. Un produit liquide à l'aniline existe dans une palette très riche de vingt-cinq couleurs qui peuvent être mélangées, permettant ainsi une grande variété de tons (« Fixe à l'eau », 2,40 F le flacon, chez Sennelier, 33, quai Voltaire, 75007 Paris). Le bois ainsi teinté doit être ensuite verni.

Pour obtenir une coloration foncée, un « brou de noix » ou une « acajoutine » synthétiques se diluent à l'eau (Ocrine). Une teinture imite les tons de diverses essences de bois et existe aussi en plusieurs couleurs : rouge, bleu, vert, mandarine (Tinxirol, 12 F le petit bidon pour 5 m2). Tous ces produits colorent mais ne traitent pas le bois.

Pour combiner la teinture du bois blanc et sa protection contre les vers, les moisissures et les champignons, d'autres produits sont plus complets. Parmi eux, une teinture traitante reproduit sept tons de bois — du merisier au noyer. (Héliotan, 24 F le litre.) D'autres liquides joignent aux teintes naturelles du bois, soit six couleurs douces (Bondex), soit une gamme de couleurs vives (Xyladécor). Pour l'intérieur ou l'extérieur : huit colorations imitant le bois et quatre couleurs franches (Tonibois).

Pour utiliser un meuble teint dans une cuisine, une salle de bains ou à l'extérieur, il est possible d'imperméabiliser sa surface avec un produit hydrofuge, qui lui donne un aspect satiné (WR Finish, 22,80 F le litre).

Un vernis coloré a été spécialement conçu pour habiller les meubles et boiseries en bois blanc (« V 33 » 19,90 F le litre, pour couvrir 10 m2). Les huit teintes de ce produit vont du jaune au bleu nuit et apportent une note raffinée et brillante au bois brut, dont ils laissent apparaître la texture.

Traitantes ou non, les teintures du bois sont vendues dans les drogueries, magasins et rayons de bricolage. Les prix indiqués ont été relevés au Bazar de l'Hôtel de Ville.

JANY AUJAME.

BLOC-NOTES

● UNE NOUVELLE BOUTIQUE d'accessoires de salles de bains (et d'installations sanitaires et de cuisines) présente une série italienne en bois verni de couleur : bleu, rouge, brun. Le porte-serviettes est une barre entre deux grosses boules (132 F), le porte-savon est une demi-sphère. Il existe également un original porte-serviettes sur pied, genre perchoir de perroquet, et des petits meubles de rangement. (Clemm, 209, rue de la Croix-Nivert, 75015 Paris.)

● FACILEMENT CAMOUFLABLE, un nouveau téléviseur noir et blanc, à écran de 51 cm, est de forme assez plate pour s'intégrer aux étagères d'une bibliothèque. Il est équipé pour la réception de six chaînes (« Relax », Schneider, 1 300 F environ). Ce constructeur vient de sortir un piètement, à base rectangulaire, coordonné à la carrosserie (blanc cassé, ocre ou rouge) du téléviseur modèle « Trans 2000 », de lignes très modernes.

● UN SERVICE DE TABLE POUR BEBE est en porcelaine blanche ornée d'animaux stylisés : un lion dans l'assiette chauffante, une ronde de hérissons autour du bol, des tortues sur le gobelet. Les cinq pièces du service — à acquérir séparément — ont une large base très stable ; autour des assiettes à bouillie ou chauffantes, une rigole recueille les éclaboussures du repas. (« Zoo », porcelaine de Paris, 50 F le grand bol, 35 F le gobelet, 95 F l'assiette chauffante : en vente dans les boutiques spécialisées.)

mode

UN CAPITAL A CONSERVER

DEUX livres récents, *la Beauté et la Médecine* (1) du docteur R. Aron-Brunetière et *le Livre de la beauté* (2) de Mala Rubinstein traitent du problème avec des points de vue fort divergents mais, assez curieusement, la même conclusion s'impose : la beauté se cultive et se préserve tout au long de la vie.

Si on a des problèmes d'acné, de séborrhée ou de rosacée, l'ouvrage du docteur Aron-Brunetière s'avère une lecture indispensable avant d'entreprendre un nouveau traitement.

S'appuyant sur vingt ans de consultations dermatologiques, il m'a parlé des jeunes qui ne rendent pas toujours compte du capital physique et psychologique que représente une peau saine et bien soignée. Aron-Brunetière est pour une hygiène simple et efficace, à appliquer dès la puberté. Il divise les produits de soins et de maquillage en émulsions d'« huile dans l'eau » et d'« eau dans l'huile » qui existent à l'état naturel : lait et beurre. Ces deux types de produits forment la base des laits et des crèmes actuellement vendus en cosmétologie. Il est contre les premiers qui, sous des apparences hydratantes et rafraîchissantes, dégraissent en fait la surface de la peau, alors que les émulsions « eau dans l'huile » en maintiennent l'équilibre et la protègent des agressions.

Mais comment savoir, sous des vocables aimables et sécurisants, quel type de produits on utilise ?

La réglementation est encore des plus vagues, aussi bien pour ce qui est vendu en pharmacie qu'en parfumerie ou en grandes surfaces. L'auteur est contre les fonds de teint, surtout en cas de séborrhées, contre les produits dits pour « peaux grasses », « cheveux gras », les toniques à base d'alcool et les savons acides. Il est pour les laits démaquillants, les crèmes « écran total » et.... le savon de Marseille. Ce dernier n'est pas à appliquer au visage. Aron-Brunetière préconise de remplacer le fond de teint par la poudre de riz pour l'usage quotidien. Les fards à joues et à paupières ne représentent, à ses yeux, guère de problèmes. A l'inverse, le chauffage central et le soleil constituent les agressions les plus fortes, les plus précoces et les plus durables contre la beauté de la peau.

Aron-Brunetière nous met en garde de façon saisissante contre tous les excès au bord de la mer ou à la montagne. La protection presque continue s'impose, la transpiration et les bains ayant tôt fait d'absorber la crème protectrice. C'est là qu'interviennent les produits « écran total » et le chapeau de paille. Mais on peut remédier à la blancheur « cachet d'aspirine » par l'utilisation des « auto-bronzants » du type « Tan-o-Tan » et ses succédanés.

Mala Rubinstein, nièce et successeur de sa tante, Helena Rubinstein, nous donne dans *le Livre de la beauté*, l'image de la femme-objet américaine. Point de contestation ! On se maquille, se démaquille, se remaquille... C'est un peu caricatural et exagéré, mais instructif. Et le chapitre intitulé « Chère Madame », consacré aux lettres d'auditrices, de lectrices ou de clientes, est révélateur. Mais si la beauté et ses produits s'entourent d'une auréole nimbée, il faut savoir qu'après avoir soigné les blessures de la face au cours de la deuxième guerre mondiale, Mala Rubinstein a élaboré toutes sortes de traitements pour les handicapés et vient de monter aux Etats-Unis des cours d'esthéticienne pour aveugles.

NATHALIE MONT-SERVAN.

(1) Stock, 35 F. (*Le Monde* du 20 mars.)
(2) Hachette Littérature, 34 F.

NOUVEAUX FARDS

LES fards à joues « Color Wash » *d'Estée Lauder, en quatre teintes, donnent un éclat ensoleillé, du diaphane au bronzé.*

Toujours dans les liquides, deux nouvelles teintes chez Carita, *une tirant sur le bleu, l'autre sur l'orange.* Guerlain *joue sur les tons profonds. Serge Lutens chez* Christian Dior *estompe la limite entre le maquillage des yeux et celui des joues. Le rose cuivré des paupières tend à descendre vers les pommettes. Dans le même esprit,* Lancôme *innove la présentation de ses fards gras « Pommettes » en petits pots.*

La bouche reprend de l'éclat, dans une gamme de tons allant du rouge foncé au vermillon. Le « lip gloss » se met sous le rouge à lèvres qu'il éclaire, plutôt que dessus. Les crayons à pointe continuent leur succès, notamment chez Elizabeth Arden, *chez* Orlane *et chez* Lyncée. *La couleur s'applique aussi au pinceau chez* Revlon, Harriet Hubbard Ayer *ou* Chanel. *Parmi les fards à cils,* Eyelure *et* Long-cils Bonza *offrent une gamme subtile et variée.*

Avec ou sans fond de teint, la poudre s'impose à nouveau : celles de Caron *jouent les audaces : la dernière* Clinique *s'applique au pinceau, tandis que « Revenescence » de* Charles of the Ritz *contient de minuscules grains hydratants qui éclatent dès l'application. Enfin, les gris pour les yeux et les cils adoucissent le regard chez* Estée Lauder, Helena Rubinstein, Lancôme *ou* Revlon. — N. M.-S.

Les permanentes reviennent avec l'époque des vacances, mais traitées en douceur pour réaliser des coiffures bouclées ne craignant ni le vent ni l'eau de mer.



MANIATIS : Coupe « tête en l'air » chez le spécialiste des cheveux qui se coiffent tout seuls. 16, rue Pierre-Guérin.

DESSANGE : Permanente partielle des cheveux entourant le visage, le reste étant relevé vers le haut de la tête. 37, avenue Franklin-Roosevelt.

JEAN-HUGO : Coupe plate aux tendances plus courtes, sans débordement à la nuque et au tour d'oreilles. 12, rue de Sèze.

CARITA : Coiffure à la Colette au bord mousseux, à nuque plus courte et côtés très bouclés laissant voir le bout de l'oreille. 9, Faubourg-Saint-Honoré.

GUILLAUME : Coupe au carré en dégradé, mise en plis à petites boucles plates comme autrefois, tenant avec des épingles « neige ». 4, avenue Matignon.

(Croquis de Marcq.)

plaisirs de la table

A la petite semaine

LE lecteur se souvient peut-être de la lettre de M. Fiel m'assurant que les mauvais vins français, à l'étranger, n'étaient point le fait du négoce. Cela est bien possible. Mais alors qui diable a vendu à ces restaurateurs de Jersey certain beaujolais « Réserve des chevaliers » qui doit tout à la fantaisie et rien au terroir ? Et ce fleurie 70 dont l'étiquette nous apprend qu'il a été mis en bouteille à Aloxe-Corton par M. G. Hély, agent général des vins de France à Jersey, et qui, parfaitement imbuvable, donnera aux touristes britanniques une fière idée de nos vins ?

Un lecteur belge, bien d'accord avec moi, m'envoie une petite étiquette trouvée, en France, sur une bouteille de beaujolais Bouchacourt et sur laquelle il a relevé ceci qui l'indigne : « Les raisins rentrés dans les cuves de chêne, le pays Beaujolais orchestre sa cuvaison. C'est le moment de la chaptalisation *si caractéristique de la vinification beaujolaise. »*

Cet aveu naïf d'un apport hélas autorisé mais probablement néfaste pour la santé d'un alcool d'appoint, pourquoi ne pas le réglementer en obligeant les négociants à ajouter sur leurs étiquettes les mots « Vin chaptalisé à X... % » ?

* * *

A propos de beaujolais, signalons aux yachtmen qui descendent vers la Méditerranée ou en remontent qu'ils peuvent désormais s'en ravitailler chez Paul Bocuse. Ce dernier vient d'installer, en face de sa maison, un port de plaisance fluvial et « le gars Paul » leur servira, à quai, le cervelas truffé en brioche, la volaille de Bresse en vessie et même, hélas, le loup en croûte si décevant.

C'est aussi chez Paul Bocuse *que les trente-cinq meilleurs ouvriers de France recevront, ce samedi 8 juin, Mme Fernand Point. Voilà un hommage bien mérité.*

Paul Bocuse, encore, vient de publier chez Flammarion, un ouvrage intitulé le Gibier. *En collaboration avec M. Louis Perrier. Peut-être eût-il mieux fait de s'abstenir ? En effet, les recettes de Bocuse ne figurent ici que pour mémoire, noyées au milieu de vieilles recettes classiques et périmées ayant partout traînées (y compris des recettes en mauvais vers de mirliton !). M. Perrier manie, je l'espère, mieux la poêle que la plume.*

* * *

Puisque nous en sommes à la lecture, voici chez Raoul Solar, la Cuisine de Bacchus *de Henry Clos-Jouve et Jean Desmur. Autant de recettes, classées par provinces et souvent très originales (des créations, notamment de Jacques Manière, d'André Daguin, de Lucien Vanel), je m'émerveille ici des commentaires historiques et anecdotiques les accompagnant. Voilà un bon livre pour la bibliothèque gourmande. Dommage qu'il ait été mal relu et qu'il y ait tant de fautes d'impressions !*

* * *

Il me faut maintenant parler d'une entreprise farfelue : le Club des gastronomes avertis. *Moyennant une cotisation de 150 francs, vous recevez, en tant que membre, un chéquier vous donnant droit à un repas gratuit dans douze restaurants... A condition d'y aller à deux et de payer la part de votre invité (ou invitée). En somme il s'agit d'une réduction de 50 %. Qui disait que les restaurateurs ne gagnaient pas d'argent ? Ils peuvent se payer le luxe de faire 50 % de rabais sur une addition ! Vous me direz que c'est, pour eux, de la publicité ? En tout cas, elle est cher payée et je m'étonne de trouver dans la liste des « douze » (avec de bien médiocres maisons) le* Bistro 121 *et le* Récamier *qui refusent du monde !*

LA REYNIÈRE.

La bouteille du mois

Ce n'est pas le vin qui enivre, c'est l'homme qui s'enivre. En citant ce proverbe chinois en avant-goût de son dernier livre « Plaisirs de la dégustation », paru aux Presses universitaires de France, M. Pierre Poupon m'enchante et répond à ceux encore trop nombreux pour qui le vin conduit, croient-ils, à l'alcoolisme. Mais de reste il convient de lire ce petit ouvrage savant et subtil qui nous conduit de la vue, dynamisme de l'œil, aux virtuosités du nez (l'odorat) en passant par le goût qui qui est bien plus que le goût pour l'amateur et le connaisseur. Boire, conclut Pierre Poupon, c'est « rester à l'écoute de nos cinq sens » !

Nous voici loin de la bouteille du mois ? Pas tellement !

C'est ainsi que, dans ce sancerre rouge, je retrouve et vous retrouverez sans doute, et bien qu'il ne s'agisse ni du même cépage ni du même « ton », la sensibilité des vins de Loire. Eh oui ! Il s'agit du pinot noir de Bourgogne, et, pourtant, ce sancerre rouge se rapproche bien moins de ses frères bourguignons que du sancerre blanc !

Sancerre ! Je l'ai rencontré, avant mon verre, dans Balzac. « La Muse du département » préférait cultiver la médiocre rime et l'amitié de Loustau, mais son chétif époux s'enrichissait chaque année un peu plus à cultiver la vigne. Vigne de vins blancs, car la très ancienne notoriété des vins rouges du sancerrois, remontant au Moyen Age, s'effaçait déjà. Et le pinot ne donnait plus qu'un rosé médiocre, comme tous les rosés ou presque.

Voici que des vignerons de par là-bas replantent en pinot et refont du rouge. Ah ! les braves gens ! Faut-il y voir la conséquence de la désaffection certaine du consommateur pour les blancs ? Sans doute. Ou simplement parce que la route du champagne est coupée ? Car on a souvent vinifié le pinot en blanc pour en envoyer le vin dans la Marne, selon Pierre Bréjoux.

Bref, revenons à notre sancerre rouge. On le rencontre enfin sur les cartes parisiennes, et celle, par exemple, des « Délices Saint-André » (2, rue Sedillot. Tél. 551-95-82). Il vient là de chez Guche-Pigeon. Je l'ai déjà signalé.

J'ai trouvé celui de M. Henri Baudet, vigneron à Saint-Satur (Cher) à la carte du « Navy Club » (58, bd de l'Hôpital. Tél. 535-9194). Et je signale en passant que cette étonnante maison fermée, le samedi midi, est aussi fermée le lundi, désormais.

Ce sancerre rouge d'Henri Baudet (1972) est très frais, très gouleyant, sans beaucoup de nez peut-être mais de goût agréable. Il est vendu, sur table, 19 F. Moins cher qu'un beaujolais. Et, je vous le demande, à part quelques uns, où irait-on aujourd'hui trouver un beaujolais aussi léger, aussi amical, aussi sincère ?

L. R.

chronique sportive

Un exemple de pédagogie appliquée

TROUVER D'ABORD, COMPRENDRE ENSUITE

ENTRAVÉE par les normes officielles et des habitudes presque séculaires, la pédagogie est loin de paraître adaptée aux goûts et aux besoins des enfants. Cet état de choses se révèle principalement dans le domaine du sport, où la tendance la plus générale consiste à copier, en réduction, ce qui se fait chez les adultes. Une étude, menée depuis dix ans, par la Fédération sportive et gymnique du travail (F.S.G.T.), permet enfin de bouleverser toutes les méthodes et d'offrir aux plus jeunes une éducation sportive de mieux en mieux adaptée.

Une vingtaine d'enfants de neuf à dix ans sont rassemblés dans le gymnase du palais des sports de Vitry-sur-Seine. Ils n'ont jamais participé à une séance de ce type et, pour la plupart, ils n'ont jamais appris à manier un ballon autrement qu'en shootant dedans. On leur en distribue un à chacun, de ces ballons multicolores, légers et fragiles, comme on en vend pour 3 F dans le commerce.

« *Amusez-vous à le lancer !* » Les enfants partent à la débandade et s'exécutent comme ils l'entendent. La monitrice, Mme Jacqueline Marsenach, ancien entraîneur de volley-ball du Paris université club (PUC), a repéré un garçon et une fille qui utilisaient spontanément les gestes du volleyeur : l'un reprend en l'air, l'autre use de la manchette. C'est le nom que les enfants finissent par donner à ces gestes.

Des bandes dessinées

« *Faites comme eux !* » Après démonstration des jeunes intitiateurs, chacun choisit le comportement qui lui convient. En un instant, la « leçon » devient mieux coordonnée, sans que la monitrice ait à intervenir. Elle ne corrigera aucun faux mouvement, aucun des gestes qui ne correspondent pas aux modèles proposés.

Arrêt. « *Je vais vous montrer des bandes dessinées.* » La petite classe trépigne et arrache les feuilles qui lui sont distribuées. Garçon et filles se regroupent par trois, les uns se couchant sur le parquet, les autres s'isolant dans un coin du gymnase, pour examiner, avec tout le sérieux de leur âge, ce que signifie ce dessin. Un groupe a compris que l'on proposait un nouvel exercice et chacun se met en place avec la fierté de celui qui a deviné le premier. Les enfants disposent des foulards par terre, à un mètre de distance, et s'exercent à lancer le ballon par dessus le filet en reculant à chaque fois d'une marque.

Nouvel arrêt : on va jouer à la balle chaude. Deux camps sont répartis de part et d'autre du filet. Il s'agit d'envoyer le maximum de ballons de l'autre côté. L'excitation qui en résulte fait baisser la qualité technique des gestes, mais il s'agit, bien naturellement, d'une activité de défoulement qui coupe l'aridité relative des exercices précédents.

Nous voilà au fait de la méthode employée. Selon le principe de Wallon et Piaget, dont on utilise les théories, il s'agit d'amener l'enfant à trouver les gestes et à comprendre ensuite, toujours de lui-même. La progression des leçons a été longuement étudiée, de même que les bandes dessinées qui sont proposées à chaque séance, ont nécessité de longs mois de recherche. Petit à petit, l'enfant développera ses capacités en participant à des activités de tendance compétitive. On ne sait s'il deviendra un athlète de haut niveau, mais il est sûr qu'il aura acquis les techniques de base, de la même façon qu'il a appris à parler, sans que la théorie vienne contrecarrer ses aptitudes naturelles.

Dans le cadre d'un club

Que cette démonstration ait été faite à Vitry n'est pas dû au hasard. C'est là qu'est implanté un des deux mille trois cents clubs de la F.S.G.T., club qui, parmi ses trois mille neuf cents adhérents, compte mille sept cents enfants de moins de treize ans. Cinq cents d'entre eux participent aux activités de la « section enfant », formule que la Fédération ouvrière a largement développée. Il s'agit à la fois de disperser, dans le quartier, les centres de regroupement, afin d'éviter les déplacements qu'on ne fait que difficilement à cet âge, et d'offrir en chaque point l'éventail le plus large possible d'activités.

L'enfant passe de l'une à l'autre au bout d'une période de huit séances environ, ce qui lui permet, dans l'année, de prendre contact avec trois activités différentes. Le choix qu'il fera par la suite, pour s'intégrer dans une discipline déterminée, relèvera ainsi beaucoup plus de son libre arbitre que des conseils d'un entraîneur.

Les initiateurs de ces centres ne pensent pas avoir trouvé la panacée. Ils ne cessent de chercher pour améliorer leur formule. Du moins ont-ils conscience de participer sérieusement au renouveau de la pédagogie et de contribuer de façon concrète au développement du « sport pour tous ». Ils préparent, mieux que partout ailleurs, les enfants pour la pratique du sport.

FRANÇOIS SIMON.

AU MONT-BLANC AVEC SES SKIS

TOUT skieur, le plus souvent, n'a aucune idée de ce que peut être la montagne, et à propos du Mont-Blanc, il n'est pas loin d'imaginer quelques pentes très raides, des crevasses-pièges, des altitudes où l'on peut à peine respirer, un de ces domaines réservés aux seuls alpinistes.

Descendre le Mont-Blanc à skis ne présente cependant aucune grande difficulté technique même si cela reste réservé aux bons skieurs accompagnés d'alpinistes s'ils ne le sont pas eux-mêmes.

A ces altitudes la neige est souvent bonne, et dévaler près de 3 000 mètres de dénivelé dans le cadre grandiose de la haute montagne est un réel plaisir. Toutefois avant de s'engager dans cette aventure, qui peut se situer entre Pâques et la fin du mois de juin, il faut avoir déjà fait des randonnées à peaux de phoque, et pour plus de sécurité, avoir chaussé, une fois au moins, des crampons. N'oublions pas que cette course s'effectue en haute altitude et qu'aux connaissances du skieur doivent s'ajouter celles de l'alpiniste.

Le matériel de base nécessaire se compose donc de skis de raid et de peaux de phoque d'une part, de crampons, piolet, sac à dos d'autre part, sans négliger l'équipement de protection indispensable en cas de mauvais temps.

Quant au déroulement de la montée il se fait en deux étapes. La première mène le skieur jusqu'au refuge des Grands-Mulets (gardé peu avant Pâques cette année), où il arrive environ trois heures après avoir débarqué du téléphérique du Plan de l'Aiguille et remonté le glacier à peaux de phoque. La deuxième, le conduira au refuge Valot après un réveil matinal (1 heure) et quelques six ou sept heures de montée à pied, skis sur le sac, si la neige n'enfonce pas trop, ou skis aux pieds.

Une fois le refuge Valot rejoint les efforts pénibles sont terminés pour le skieur, qui pourra se reposer pendant que les irréductibles montagnards, crampons aux pieds, se dirigeront vers le sommet, à deux heures de là environ.

De retour au refuge, tous pourront alors mettre le cap sur la vallée. Pour peu que la neige soit bonne et le soleil au rendez-vous, ce sera une folle descente avec un ou deux passages délicats de crevasses. Une courte halte au refuge des Grands-Mulets s'impose, le plus souvent, pour reprendre les quelques effets laissés là afin d'alléger le sac.

Trois jours sont préférables

Une heure après on termine en neige molle les derniers [illegible] de cette descente, avec un arrière-goût non pas de trop [illegible] mais de désir de « non stop ». Il faut recharger ses skis sur l'épaule et gagner en [illegible] la benne du téléphérique si l'on ne veut pas risquer de passer la nuit dehors.

Pour des skieurs de montagne aguerris, une petite « virée » au Mont-Blanc est réalisable en un week-end, mais trois jours sont préférables pour goûter pleinement les joies de cette course. Les skieurs de vallées blanches, ne doivent pas perdre de vue qu'une tentative au Mont-Blanc est d'une envergure bien supérieure à la descente de cette vallée.

Evidemment la dépose en hélicoptère, avec un guide, sur le grand plateau, peu en dessous du refuge Valot, est toujours possible les jours de grand beau, mais pourquoi « consommer » une si belle descente en quelques heures quand on peut la savourer deux jours durant ?

CHRISTINE DE COLOMBEL.

Bibliographie

« SKI DE MONTAGNE »
sous la direction
de Cl. et Ph. Traynard

A l'heure où les pistes de ski sont le plus souvent noires de monde, le ski sauvage devient pour beaucoup une tentation des plus vives.

Mais, lorsqu'on ignore les mille et un secrets de la montagne, comment se lancer sur des pentes vierges sans craindre de déclencher une avalanche ou de se voir engloutir par une crevasse ?

Le ski de montagne demande bien autre chose que de savoir godiller ou « avaler » une bosse à grande vitesse.

C'est pour répondre à toutes les questions du débutant ou du skieur qui cherche à se perfectionner que Cl. et Ph. Traynard et leurs nombreux collaborateurs ont rédigé un manuel pratique consacré uniquement au ski de montagne.

Cet ouvrage aborde aussi bien les problèmes d'équipement et de matériel que la technique d'une course ou les difficultés du cinéma et de la photo en altitude ; il traite également des dangers rencontrés en montagne (avalanches, crevasses, accidents) avant d'entraîner le lecteur dans une évasion complète par le raid qui coupe le skieur, plusieurs jours de suite, de toute vallée habitée.

Emaillé de croquis et de photos, ce livre très complet et facile à consulter au gré des problèmes qui se posent au skieur en montagne.

★ Arthaud, 250 pages, 70 croquis, 55 F.

hippisme

Heur et malheur d'Yves Saint-Martin

LA voie du succès comporte toujours une contre-allée cahoteuse. Yves Saint-Martin en fait, après bien d'autres, l'expérience.

Sur la piste, tout, pour lui, va pour le mieux. C'est peu d'évoquer la voie du succès. Il s'agit d'une voie triomphale. Depuis le début de l'année, il a gagné une fois plus de courses que ceux des autres jockeys qu'il a le moins souvent devancés. Avec *Allez France*, *Nonoalco* et *Récupéré*, il se trouve associé à trois des quatre meilleurs chevaux de la saison (le quatrième étant le *Dankaro* de son jeune ami Rivases). Il a des chances évidentes de remporter le Derby d'Epsom, l'Arc de triomphe et la Coupe d'or d'Ascot. Dimanche encore, il a monté deux courses admirables. Avec *Récupéré*, dans le prix du Cadran, à 200 mètres de l'arrivée, il paraît battu par Lassalle. Il ruse, donne l'impression d'accepter la défaite, a un sursaut, semble s'incliner à nouveau, se révolte une seconde fois — la bonne — et vient finalement, sur le poteau, arracher un avantage d'une tête à son vieux rival, Piggott. Avec *La Tulipe* — à qui il a économisé, le long de la corde, chaque millimètre de parcours inutile — il se trouve « enfermé » à l'entrée de la ligne droite.

Avec un merveilleux sang-froid, il attend qu'une ouverture apparaisse. Il y engage sa pouliche, toujours sans précipitation. *La Tulipe* vient, sans effort, en toute quiétude dirait-on (ce qui est très important pour une prochaine candidate au prix de Diane), prendre une excellente troisième place. On objectera que, peut-être, une erreur de placement dans le peloton avait précédé l'inspiration de la ligne droite puisque, à l'entrée de celle-ci, la pouliche était « enfermée ». Faux : l'objectif principal était d'accomplir une bonne performance tout en évitant les efforts, ce qui impliquait un parcours à la corde ; dès lors le risque de se trouver « enfermé » était prévisible et accepté. Les plans — l'entraîneur de *La Tulipe* nous l'a confirmé — n'étaient pas différents de ce qui s'est réalisé. Du grand art...

Mais il y a les cahots de la contre-allée. Celui-ci, en particulier : la cour d'appel de Douai vient de condamner Yves Saint-Martin à payer une somme de 20 000 F à un parieur dont il avait, selon les magistrats, lésé les intérêts.

Procès...

Le 24 septembre 1968, M. Antoine Reillier, professeur de lycée, avait engagé un pari « en report » qui, en cas de victoire de *Château d'Ys* dans le handicap de l'Ile-de-France, devait lui rapporter plus de 13 000 F.

Château d'Ys, monté par Saint-Martin, gagnait, et M. Reillier pouvait déjà, légitimement, tendre la main vers les 13 000 F promis à sa perspicacité quand les commissaires déclassaient le cheval : la pesée après la course avait indiqué pour Yves Saint-Martin un poids supérieur d'un kilo et demi à celui noté avant la course et correspondant aux conditions de celle-ci.

En règle générale, seuls les jockeys des chevaux figurant à l'arrivée sont pesés après une épreuve. Dès lors, il peut arriver qu'un jockey qui ne se voit aucune chance triche un peu avec le poids si, par exception, il a fait un vrai dîner la veille. Il se présente à la pesée avant la course avec ce que, dans les vestiaires, on appelle une selle et des bottes « de passe » : des illusions de selle et de bottes, si légères, si fragiles, qu'elles supporteraient difficilement l'usage auquel elles sont sensées correspondre. Son poids ayant été noté, le jockey, avant de monter à cheval, troque bottes et selle de pacotille contre des *vraies*, qui pèsent deux kilos de plus.

Après la victoire de *Roi d'Ys*, Yves Saint-Martin expliqua, quant à lui, qu'un orage étant survenu, il avait passé un pull-over sous sa casaque, et, qu'en outre, on avait dû changer la sangle du cheval. Mais trois livres paraissaient un écart bien important pour un pull-over et une sangle. Au demeurant, peu importait à M. Reillier qu'elles eussent été représentées par un vêtement de plus ou une substitution de selle.

« En pesant trois livres de plus qu'il ne le devait et en provoquant ainsi le déclassement de Roi d'Ys, *Yves Saint-Martin a commis une faute professionnelle* », plaidèrent les avocats du professeur. « *La meilleure preuve est qu'il a fait l'objet d'une sanction de la part des commissaires des courses en fonctions ce jour-là. Il nous doit réparation, c'est-à-dire le montant des gains que nous aurions encaissés sans sa faute.* »

C'est, après de multiples péripéties judiciaires (dont cassation d'un premier arrêt), la thèse qui a finalement adressé la cour de Douai, laquelle a encore ajouté à la somme principale les intérêts que celle-ci aurait pu rapporter au demandeur.

Certes, Yves Saint-Martin n'est plus à 20 000 F près. Chaque course d'un *Nonoalco* ou d'un *Allez France* vaut, pour lui, infiniment plus. Mais l'obstination même qu'il a mise à soutenir jusqu'au bout, pendant six ans, la procédure — obstination que la cour a considérée comme une « résistance abusive » — souligne assez combien cette affaire lui tenait à cœur. Dans ces conditions, un échec coûte plus que la somme en jeu.

... et pronostics

Heureux sur la piste, malheureux dans les prétoires, Yves Saint-Martin commence à faire sourire quand il revêt la casaque de pronostiqueur (où pourtant, cette fois, il monte en-dessous du poids). Dimanche, des six chevaux dont il avait fait ses favoris pour le tiercé, deux sont arrivés... dans les dix premiers : l'un sixième, l'autre neuvième. Heureux le footballeur Pelé qui, comme lui, ayant atteint le premier rang dans son sport, voulait esquisser une carrière parallèle (de commentateur de football à la télévision) : une décision gouvernementale lui en a fait interdiction. Sa contre-allée à lui n'en sera que moins accidentée...

LOUIS DENIEL.

cinéma et photographie

Les meilleurs objectifs sont ceux des grandes marques

LES meilleurs objectifs pour appareils photographiques 24 × 36 sont fabriqués par les grandes sociétés. Aucune marque célèbre n'est cependant à l'abri de « loupés ». Enfin, depuis quelque temps, des noms jusqu'ici peu connus attirent l'attention par l'excellence de leur qualité. Tels sont résumés les trois enseignements qu'on peut tirer de la centaine de tests effectués par le banc d'essai spécial ACOFAM-Matra à la demande de « Photo-Revue » et de la FNAC.

A plusieurs reprises *le Monde* s'est fait l'écho des résultats de ces essais. La FNAC a fait porter ses investigations sur des grands angulaires, des focales de 50 et 200 mm et des zooms. *Photo-Revue* a publié un grand nombre d'essais dans ses numéros de décembre 1972 (objectifs SIGMA), mai, juin et octobre 1973 (objectifs de 50 à 58 mm), janvier, mars et mai 1974 (objectifs de 90 à 105 mm).

● *La réputation de grandes marques est fondée, mais aucune d'entre elles n'est irréprochable.*

Les tests réalisés ont tout d'abord montré que la réputation des grandes marques était fondée. Des maisons comme Leitz, Canon, Nikon, Asahi Pentax surtout, mais aussi Fuji et Minolta, fabriquent effectivement des objectifs qui se classent le plus souvent parmi les meilleurs. Cette constatation, toutefois, ne suffit pas à donner une image exacte de chacune d'elles.

La qualité des optiques qui composent la gamme d'un constructeur, tout d'abord, n'est pas la même pour chaque type d'objectif. C'est ainsi que, dans l'éventail des focales soumises aux essais, ce sont les objectifs de 3,5/28 mm, 1,4/50 mm et 4/200 mm qui, chez Canon et Pentax, se sont révélés les meilleurs (le 1,4 Canon ayant toutefois un vignettage assez sensible). Chez Leitz, plusieurs tests portant sur objectifs de 35 mm, 50 mm et 90 mm, destinés aux Leica M5 et Leicaflex, ont confirmé leurs qualités remarquables, alors que les grands angulaires sont apparus médiocres. Chez Nikon, ce sont, de la même façon, les objectifs de 1,4/502mm et 2,5/105 mm qui se sont révélés les meilleurs.

Du point de vue de l'homogénéité des fabrications et de la constance de leurs qualités (caractéristiques très importantes pour les amateurs qui n'ont aucune possibilité de tester un objectif avant son achat), il semble que ce soient Canon, Fuji, Minolta et Olympus qui se placent en tête. Chez Canon, un seul objectif de 100 mm parmi les optiques testées s'est montré médiocre. Si les mesures effectuées sur les objectifs de Minolta et de Fuji n'ont pas *révélé* d'exceptionnelles qualités, aucun, cependant, n'est apparu mauvais. Tous, au contraire, se sont classés parmi les très bons.

● *Des noms nouveaux apparaissent au sommet.*

Fuji, firme presque inconnue en Europe il y a seulement dix ans, en ce qui concerne l'optique se place aujourd'hui parmi les plus grands fabricants du monde. Mais la percée la plus éclatante est celle d'Olympus et de son 24 × 36 reflex OM1 pour lequel il semble bien qu'ait été conçue une nouvelle génération d'objectifs de haute qualité. En effet, tous les objectifs de l'OM1, testés à ce jour, sont apparus excellents, égalant les meilleurs.

● *De nombreuses marques fabriquent des produits de qualité variable.*

Derrière ce peloton de tête dont les fabrications se caractérisent généralement par des performances élevées, se classent un ensemble de marques dont les optiques présentent des qualités moindres quoique encore très bonnes. Parmi celles-ci, on peut mentionner Angénieux (qui ne fabrique plus que quelques objectifs pour l'appareil Alpa, l'effort de cet opticien se portant essentiellement sur les zooms, domaine où il est excellent), Iénoptik (dont les objectifs, il faut le souligner, sont de prix très modérés), Konica, Mamiya, Miranda, Ricoh, Soligor, Topcon, Vivitar, Yashica, Carl Zeiss (cette dernière firme ne produit plus guère d'objectifs pour reflex 24 × 36, ses fabrications pour d'autres formats, tels les 6 × 6 Hasselblad et Rolleiflex, demeurant parmi les meilleurs du monde).

Les objectifs de ces marques présentent souvent beaucoup plus de différences entre eux que ceux du groupe précédent. C'est ainsi que quelques objectifs particulièrement bons ont été relevés : Rikenon, 1,7/50 mm, Topcor, 1,8/58 mm et 2,8/100 mm, Auto-Vivitar 2,8/100 mm et Yashinon 1,4/50 mm. Les essais réalisés dans ce cas sont toutefois encore trop peu nombreux pour qu'il soit possible de préciser si ces écarts de performances dépendent des divers types d'objectifs au sein d'une marque (grand angle, normal, téléobjectif notamment) ou de tolérances de fabrications moins sévères que celles des plus grandes firmes. Seuls Meyer, Tamron, et surtout Komura et Sigma, sont apparus vraiment médiocres.

Plusieurs marques n'ont jamais été testées : Petri, Zenit, Rollei, Regula, Kern, Cosina, Chinon, Schneider Edixa, Novoflex, Sun. L'ensemble de ces conclusions ne concernent donc que les marques qui, pour l'instant, ont fait l'objet d'essais au banc ACOFAM-Matra et dont la liste est la suivante : Angénieux, Asahi Pentax, Canon, Fuji, Iénoptik, Konica, Komura, Leitz, Mamiya, Minolta, Miranda, Nikon, Olympus, Meyer, Ricoh, Sigma, Soligor, Tamron, Yashica, et Zeiss.

Tous les objectifs testés sont des objectifs neufs. De ce fait, la qualité de la monture n'intervient pas dans les résultats. Or la monture, qui est un dispositif mécanique sujet à l'usure, peut perdre plus ou moins rapidement sa précision au fur et à mesure de son utilisation et du même coup faire perdre ses performances optiques optimales à l'objectif. Les caractéristiques d'une monture ne peuvent être vérifiées sans essais prolongés d'usure. Ce qui n'a malheureusement pas encore été fait.

LES TESTS ACOFAM-MATRA

Les tests Matra sont faits sur un banc spécial, l'ACOFAM, associé à un ordinateur dont la mémoire contient un programme de référence. Ce système permet de chiffrer l'altération que subit, en traversant l'objectif à tester, le signal lumineux constitué par l'image d'une mire comportant des traits noirs et blancs de plus en plus fins. L'altération résulte, en quelque sorte, d'une diffusion du blanc d'un trait dans les traits noirs voisins et inversement, ce qui provoque une perte de contraste. Cette technique de mesure, comme toutes autres techniques d'essais d'ailleurs, donne des résultats qui n'intéressent que chaque produit testé. Des conclusions générales sur les fabrications d'une marque ne sauraient donc être formulées qu'après de nombreux essais comparatifs.

bridge

N° 552

LA RENTRÉE CACHÉE

Dans ce problème de l'Israélien Pelleg, il y a intérêt à aboutir à un puzzle à sept cartes pour simplifier les recherches.

Nord : ♠ V 8 7 4 — ♥ A 9 5 — ♦ R 5 3 — ♣ 10 8 3

Ouest : ♠ 10 6 5 2 — ♥ R 8 — ♦ V 8 2 — ♣ D 5 4 2

Est : ♠ R 9 3 — ♥ 10 4 3 — ♦ 10 9 7 6 — ♣ R 9 6

Sud : ♠ A D — ♥ D V 7 6 2 — ♦ A D 4 — ♣ A V 7

Ouest ayant entamé le 2 de carreau, *comment Sud peut-il gagner* le PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse :

La clef du coup est d'avoir *deux* rentrées au mort pour pouvoir jouer deux fois trèfle de cette main afin de ne concéder qu'un seul trèfle.

Sud prend avec la dame de carreau et joue la dame de cœur couverte par le roi (sinon Sud jouerait ensuite le 6 de cœur). Après l'as de cœur, il joue le 9 de cœur qu'Est laisse passer (sinon le 5 de cœur servirait de reprise). Sud fait ensuite l'impasse à pique et joue deux fois atout. Enfin, il tire son dernier cœur. Ouest qui a :

♠ 10 6 ♦ V 8 ♣ D 5 4

ne peut jeter un trèfle (car Sud jouerait un petit trèfle de sa main pour en faire deux), ni un pique, car Sud réaliserait l'as de pique et les carreaux, et jouerait trèfle du mort pour en faire deux (Ouest étant obligé de rejouer trèfle).

Ouest défausse donc un carreau, et Nord un trèfle. Mais Est, lui aussi, doit jeter un carreau (pour garder ses deux rois seconds). Alors Sud peut maintenant prendre la dame de carreau avec le roi pour avoir une deuxième rentrée au mort avec le... CINQ de carreau (afin de faire deux fois l'impasse à trèfle !)

RECHERCHE DE PATERNITÉ

Quand une donne a été très bien jouée, il est intéressant d'en connaître l'origine et l'auteur, mais ce n'est pas toujours facile.

Voici un chelem remarquable. L'Américain Sheinwold avait raconté que Rixi Markus l'avait réussi. Mais, en fait, la fameuse championne avait seulement assisté au coup, et le déclarant était le regretté Albert Rose.

Nord : ♠ A R 7 — ♥ V 4 — ♦ A R 10 9 8 5 — ♣ 9 8

Ouest : ♠ 9 8 4 3 — ♥ R 9 5 — ♦ D 7 4 — ♣ D 3 2

Est : ♠ V 10 5 — ♥ 10 7 6 2 — ♦ V 6 3 2 — ♣ 6 5

Sud : ♠ D 6 2 — ♥ A D 8 3 — ♦ — — ♣ A R V 10 7 4

Ouest ayant entamé le 3 de pique, *comment Rose, en Sud, aurait-il joué* pour gagner le PETIT CHELEM A TREFLE contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Les enchères les plus simples pourraient être :

Sud	*Nord*
1 ♣	2 ♦
2 ♥	2 SA
3 ♣	3 ♠
6 ♣	passe

Le saut à « 2 carreaux » est justifié avec quatre levées d'honneurs et une belle couleur. Ensuite, l'enchère de « 3 piques » ne peut pas prêter à confusion puisque Nord n'a pas dit « 2 piques » sur « 2 cœurs ».

PHILIPPE BRUGNON.

● LA MENACE AUSTRALIENNE (n° 538).

Plusieurs lecteurs, D. Manery, G. Collin, Fargeix, signalent une autre solution que celle de Cummings. En fait, à la table la ligne de jeu du champion australien avait l'avantage de pouvoir provoquer facilement une erreur adverse.

échecs

N° 557

SOUS LE FEU DES DIAGONALES

(Tournoi de Tbilissi, 1974.

Blancs : Sacharov
Noirs : Anikaev
Défense sicilienne.

1. é4	ç5	15. Fé2(g)	Dé3+
2. Cf3	d6	16. Rb1	D×f4
3. d4	ç×d4	17. Dh3!(h)	Td8(i)
4. C×d4	Cf6	18. C×b5!!(j)	a×b5
5. Cç3	a6	19. F×b5	Fç8
6. Fg5	é6	20. Td6(k)	Tg8!(l)
7. f4	Dç7(a)	21. Th-d1	Tg4
8. Df3(b)	b5(ç)	22. Tç6!(m)	Th4
9. F×f6!(d)	g×f6	23. Dd3	é4
10. é5!	Fb7(é)	24. Dé2	Fb7
11. Dh5!	d×é5(f)	25. g3	Dg4
12. C×é6	Db6	26. D×g4	abandon.(n)
13. C×f8	T×f8		
14. 0-0-0	Cd7		

NOTES

a) A ce carrefour du système le plus aigu et le plus complexe de la « *défense sicilienne* », les Noirs disposent de plusieurs réponses, soit 7..., *b5* introduisant les deux variantes 8. é5, d×é5 ; 9. f×é5, Dç7 ; 10. é×f6 et 10. Dé2, soit 7..., *Fé7* avec les ramifications possibles 8. Df3, h6 ; 9. Fh4, g5 ; 10. f×g5, Cf-d7 ; 11. C×é6 et 11. Fg3 ou 8. Df3, Dç7 ; 9. 0-0-0, 0-0 ou encore 8. Df3, Dç7 ; 9. 0-0-0, Cb-d7 ; 10. g4, b5 ; 11. F×f6, C×f6 ; 12. g5, Cd7 ; 13. a3, Tb8, soit 7..., *Fd7*, soit aussi 7..., *Cb-d7* et 7..., *Db6*. Malgré l'étonnante vogue dont bénéficie la « défense sicilienne » depuis vingt ans, il est encore possible de trouver un système, sinon entièrement nouveau, du moins relativement récent. Le coup du texte (7... Dç7) est une idée expérimentée depuis 1971 par Balachov avec plus ou moins de succès. La sortie de la D sur la colonne ç précède immédiatement l'avance du pion b, nécessaire à l'installation sur b7 du F-D. Cette conception paraît à l'expérience moins solide que le système 7... Cb-d7 suivi de 8... Dç7 qui présente pourtant de sérieux problèmes aux Noirs.

b) Une partie Karassev-Balachov (Riga, 1971) se poursuivit ainsi : 8. Dé2, b5 ; 9. a3, Fb7 ; 10. 0-0-0, Cb-d7 ; 11. g4, 0-0-0 ; 12. Fg2, Rb8 ; 13. é5 !, d×é5 ; 14. Cd×b5 !, a×b5 ; 15. C×b5, Db6 ; 16. F×b7, D×b7 ; 17. f×é5, h6 ; 18. F×f6, g×f6 ; 19. é×f6, Tg8 ; Th-f1, Tg5 ! ; 21. Cd6, F×d6 ; 22. T×d6, Td5 ; 23. T×d5, D×d5 ; 24. Td1, Dç6 ; 25. Dd2 ? (Rb1 !), Tç8 et les Noirs gagnèrent après une longue lutte. A Las Palmas (1973), les Blancs (Calvo) jouèrent également 8. Dé2 contre Kavalek et emportèrent la décision après 8..., Cb-d7 ; 9. 0-0-0, Fé7 ; 10. g4 (ou 10. Cf3 !, é5 ; 11. g4), b6 (mieux vaut 10... b5 ; 11. Fg2, Fb7 ; 12. é5, d×é5 ; 13. f×é5, b4) ; 11. Fh4, g5 ; 12. f×g5, Ch7 ; 13. Cf5 !, é×f5 ; 14. Cd5, Dd8 (si 14..., Da5 ; 15. é×f5, Cé5 ; 16. C×é7, R×é7 ; 17. Fé1 !, D×a2 ; 18. Fç3, Td8 ; 19. b3, Cg5 ; 20. Td5 ! (Rodriguez-Quinteros, Sao-Paulo, 1972) : 15. e×f5, Cé5 ; 16. Fg3, Fg5+ ; 17. 20. h×g5, F×g5 ; 21. F+é5, d×é5 ; 22. Dg4, Rg7 ; 23. f6+!, Rg8 ; 24. De4 ! A considérer est aussi 8. F×f6, g×f6 ; 9. f5, Dç5 ; 10. Fd3, Fh6 ; 11. Td1 ! (Litvinov-Juferov, 1973) ou 10..., Cç6 ; 11. Cb3, Db6 ; 12. Fé2, h5.

c) Bien hardie mais 8..., Cb-d7 n'est pas agréable après 9. 0-0-0, b5 ; 10. é5 (à Hastings, 1973-1974, Tahl osa même contre Stean le sacrifice 10. F×b5, a×b5 ; 11. C×b5, Db8 ; 12. é5, Fb7 ; 13. Dé2, d×é5 ; 14. Dç4, Fç5 ; 15. F×f6, g×f6 ; 16. T×d7, Fé3+ ; 17. Rb1, R×d7 ; 18. Td1+, Fd4 ; 19. f×é5, f×é5 ; 20. C×d4, e×d4 ; 21. D×d4+ et finit par gagner), Fb7 ; 11. Dh3, d×é5 ; 12. C×é6, f×é6 ; 13. D×é6+, Fé7 ; 14. F×f6, g×f6 ; 15. Fé2, h5 ; 16. Cd5, F×d5 ; 17. T×d5.

d) La réplique 9. F×f6 suivie de 10. é5 apparaît comme une continuation très forte, qui rend suspecte la construction des Noirs. L'échange 9. F×f6 permet à la D blanche de gagner la case h5.

e) Si 10... d×é5 ?: 11. Cd×b5! avant de gagner la Ta8. La réponse 10... Fb7 a l'inconvénient d'abandonner la défense du pion é6 en danger après 11. Dh5. Aussi Balachov tenta-t-il contre Parma, à Moscou, 1971, 10..., Db7, mais vainement après 11. Cé4, f×é5 ; 12. f×é5, d×é5 ; 13. Fd3!, f5 ; 14. C×é6, f×é4 ; 15. F×é4 (n° 434 bis).

f) 11... b4 n'est pas meilleur : 12. C×é6!, Dé7 ; 13. Fç4, f×é5 (si 13... b×ç3 ; 14. é×d6!) ; 14. Cd5, F×d5 ; 15. F×d5, Ta7 ; 16. f×é5, Rd7 ; 17. C×f8+, T×f8 ; 18. 0-0 (Perez-Kavalek, Netanya, 1971).

g) Les Blancs terminent leur développement avec une meilleure position.

h) Menace le Cd7 et pose aux Noirs un problème difficile.

i) En effet, le roque sur l'aile -D est perdant après 18. Fg4, Fç6 ; 19. Cd5!, F×d5 ; 20. T×d5. Si 17... Cç5 ; 18. Th-f1.

j) Un brillant sacrifice qui renforce la pression sur les diagonales a4-ç8 et h3-ç8.

k) Prépare le doublement des T tout en menaçant 21. Té6+, f×é6 ; 22. D×é6 mat. Les Noirs sont soumis au feu des diagonales.

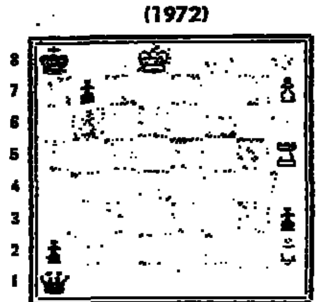
l) 20... Ré7 échoue à cause de 21. Da3! Le coup du texte facilite l'attaque des Blancs ; une meilleure défense consiste en 20... Db4.

m) Menace 23. T×ç8.

n) Car, après 26... T×g4 : 27. Tç7 les Noirs sont menacés aussi bien de 28. T×b7 que de 28. F×d7+.

CLAUDE LEMOINE.

ÉTUDE
E. ASSAVA
(1972)



BLANCS (5) : Rd8, Tb5, Pb6, h2, h7.
NOIRS (5) : Ra8, Da1, Pa2, b7, h3.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ETUDE N° 556.

V. Kovalenko. 1972. « Shakend Nederland ».

(Blancs : Rd8, Dé1, Fg8, Pa5, a6. Noirs : Ra8, Dç2, Ta2, Fé5, Cç3, Pa7, b7, ç4, é4.)

1. Rç8! avec deux variantes :

a) 1... Db3 ; 2. Db1! (et non 2. Fd5 ?, Tb2 ; 3. Da1, Cf5! ; 4. a×b7+, D×b7+ ; 5. F×b7+, T×b7 ; 6. D×é5, Cé7+ et 7... Cç6+), D×b1 ; 3. Fd5, Tb2 ; 4. a×b7+, T×b7 ; 5. a6 suivi du mat.

b) 1... Tb2 ; 2. Db4!, T×b4 ; 3. Fd5, Db1 ; 4. a×b7+, T×b7 ; 5. a6 suivi du mat.

Double sacrifice - écho de la D.

philatélie

N° 1331

FRANCE : 47e Congrès national à Colmar de la F.S.P.F.

A l'occasion du 47e Congrès national de la Fédération des sociétés philatéliques françaises, qui se déroule à Colmar, il sera émis un timbre-poste commémoratif représentant la « Maison Pfister » (XVIe siècle), dessiné et gravé par Eugène Lacaque.

0,50 F, pourpre, lilas et prune.

Impression taille-douce : Atelier du Timbre de France.

Vente générale le 4 juin.

La mise en vente anticipée :

— Les 1er, 2 et 3 juin, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire installé au parc des Expositions de Colmar. — Oblitération « premier jour » spécialement pour ce timbre.

— Le 1er juin, de 8 h. à 12 h., à la Recette principale des postes de Colmar. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

BUREAUX TEMPORAIRES

© 08000 Charleville-Mézières, le 1er juin. — 42e Foire-exposition des Ardennes.

© 87200 Saint-Junien (lycée Paul-Eluard), le 2 juin. — Congrès national des jeunes coopérateurs.

© 13100 Aix-en-Provence (Hôtel-de-Ville), le 5 juin. — Exposition philatélique de l'Association des combattants prisonniers de guerre.

COTE-D'IVOIRE : « Journée du timbre 1974 ».

C'est le bureau de poste de Dabou qu'illustre le timbre commémoratif émis à l'occasion de la Journée du timbre 1974, dessiné et gravé par Pierre Béquet.



35 francs C.F.A., brun foncé, vert et bleu oriental.

Impression taille-douce : Atelier du Timbre de France.

EXPOSITIONS PHILATELIQUES

● A SAVIGNY-SUR-ORGE, *du 1er au 3 juin, salle des fêtes de la mairie.*

● A MONDORF-LES-BAINS (Luxembourg), *du 1er au 3 juin, Orangerie du parc thermal.*

● A BALE (Suisse), *du 7 au 16 juin (Internaba 74).*

● A REMALARD, *les 8 et 9 juin, salle des fêtes.*

● A REVIN, *du 8 au 16 juin.*

● A FONTENAY-AUX-ROSES, *le 9 juin, au château La Boissière.*

● A PARIS, *les 8 et 9 juin, le Club philatélique du lycée Montaigne organise — à l'occasion du premier anniversaire du club — une exposition, dans le hall du lycée, 17, rue Auguste-Comte, Paris-6e. Entrée libre, de 10 h. à 12 h. 30 et de 14 h. 30 à 18 heures.*

● A MAINTENON, *le 9 juin ; Amicale laïque Maintenon-Pierres.*

ADALBERT VITALYOS.

ARTS ET SPECTACLES

Théâtre

« PAR-DESSUS BORD », de Michel Vinaver

Michel Vinaver, avec Par-dessus bord, *montre l'absorption d'une moyenne entreprise française, trois cent cinquante employés, par une grosse firme étrangère, ici américaine.*

La maison Ravoire et Dehaze fabrique depuis la nuit des temps un produit de première nécessité : le papier toilette. Elle couvre à elle seule un fort pourcentage de la demande française ; elle vend, en rouleaux et en feuilles, le vieux classique papier de soie un peu beige, appelé bulle-corde.

Nous sommes en 1966-1967. Le papier toilette est encore, en France, un « produit isolé ». L'esprit public ne le rattache ni aux objets de toilette dans leur ensemble, ni à la papeterie, ni au cycle de l'alimentation. Le papier n'est même pas, comme un autre objet honteux, la serviette périodique, inclus dans le secteur pharmacie. Enfin, le vieux bulle-corde, pratique, est néanmoins un produit austère, de couleur neutre. Ravoire et Dehaze ne fabrique qu'en très petite quantité un papier toilette plus avenant, plus doux, de couleur pastel, mais plus cher et peu demandé chez nous : la ouate de cellulose.

Survient la filiale d'une firme américaine, l'United Paper Company, qui, par des méthodes modernes de publicité, de distribution, impose vite un papier ouate doux, coloré, au besoin discrètement parfumé, et silencieux — qualité appréciable dans les nouveaux immeubles si peu insonorisés : le Softie.

Le P.-D.G., Fernand Dehaze, a un infarctus et meurt. L'un de ses fils, Benoit, élevé dans les universités américaines, fasciné par le management, le marketing, décide de battre la firme américaine sur son propre terrain. Il modernise les cadres, nomme un psycho-sociologue, un « chef de produit », un « controller », un chef du service étude de marché, il jette « par-dessus bord » le personnel « non performant » et il engage deux Américains spécialistes en marketing.

Avec un fort emprunt à la Banque de Paris et des Pays-Bas, Benoit Dehaze et son équipe fabriquent un nouveau produit, « Mousse et Bruyère », qui fait reculer le « Softie » de l'United Paper sur le marché français. La maison Ravoire et Dehaze croit avoir gagné. Non ! Par l'effet de jeux politiques et économiques qui échappent à Benoit, la banque refuse un nouveau prêt. C'est la catastrophe. Pour sauver provisoirement l'entreprise, Benoit accepte la fusion avec l'United Paper.

* * *

Faisant voir, d'une manière complète et claire, cet événement essentiel qu'est la lutte d'une entreprise française contre un grand trust étranger, Michel Vinaver permet à un public non formé de saisir facilement, et de garder dans sa tête, les mécanismes de l'économie.

C'est une réussite qui sort du commun. Mais Par-dessus bord *va beaucoup plus loin.*

Choisissant le papier toilette, Vinaver peut du même coup exposer, aussi clairement, le mécanisme de la censure psychologique, des interdits. Cela s'enchaine tout naturellement avec la lutte de Ravoir et Dehaze contre United Paper : les deux spécialistes du marketing, pour sauver la maison Dehaze, entreprennent en effet, avant tout, de sortir le papier toilette de sa honte, de son ghetto. Interrogeant les employés de la firme française, et aussi au moyen d'enquêtes publiques, ils démontrent que le papier toilette et ce que ce papier a pour mission d'essuyer, et les fonctions d'évacuation, et l'organe anatomique intéressé sont frappés d'un tabou. Ils rappellent l'expression française : « Où puis-je me laver les mains ? »

Ils amènent les gens à briser ce tabou, à nommer les choses par leur nom et surtout à chercher les causes de ce tabou. En fin de compte, nous découvrons que la plupart des personnes interrogées ressentent un plaisir physique diffus, singulier, au moment où « la vallée dans l'ombre entre deux collines ensoleillées » évacue « la chose molle et ombreuse » qui sera « détachée » par le nouveau papier Dehaze : « Mousse et Bruyère ».

C'est sans doute au cours de ces scènes où l'information politique se double d'une tentative de libération des tabous que Par-dessus bord *domine de haut les œuvres théâtrales auxquelles nous sommes habitués. C'est aussi au cours de ces scènes qu'une très petite minorité du public est prise d'apoplexie, crie « Assez ! », et se précipite vers la sortie.*

Les décors à transformation d'Hubert Monloup, les vêtements de travail et les costumes d'opérette, les chants, les danses classiques et modernes, les incroyables éclairages d'André Diot, métaphysiques, célestes, souterrains, et la mise en scène du deus ex machina Roger Planchon, composent un ensemble d'une nouveauté et d'une splendeur que nous n'avions pas vues en France de notre temps.

On a parlé de « comédie musicale ». Cela est faux, car c'est oublier à quel point la comédie musicale est pauvre ; l'argument en est presque toujours misérable, en toc, gauche, et il n'est mis là que pour conduire à des intermèdes exultants qui n'ont pas de valeur politique en soi.

* * *

Le spectacle que Planchon a inventé pour Par-dessus bord *se situe plutôt dans la ligne de tout un théâtre soviétique qui avait été mis en train par les pièces de Maïakovski,* les Bains, la Punaise, *mais qui a fait de grands progrès.*

Par-dessus bord *se rattache à ce théâtre par l'abondance et la vitesse de l'invention, le délire lumineux, les brisures de rythme, les surprises du montage, et par le fait que toute cette fiesta risuelle et sonore est l'image la plus exacte, la plus éclairante d'un mécanisme fondamental de la société.*

A cette grande machinerie politique, Roger Planchon ajoute une dimension de rêve, d'inquiétude, qu'il n'y a pas à Moscou. Il dresse, dans les ors et les noirs de cette kermesse, des frissons de fantômes, des trous de conscience collective, de grands froids, des sortes d'ombres portées, qui font que le grand absent de ce chef-d'œuvre, la classe ouvrière, est quand même là, plutôt devant que derrière le spectacle de ce singulier combat.

Il y a sur scène des dizaines d'acteurs, et tous jouent à la perfection. Citons Jean Bouise, génial coryphée - polichinelle, Ariel en complet-veston ; Roland Bertin, formidable dominicain militant du réarmement moral puis psycho-sociologue de choc et de charme ; Tanya Lopert, jeune Américaine déphasée qui préfère la Pompadour aux Kennedy ; Fred Personne, prodigieux de justesse dans le rôle d'un représentant ; Monique Delaroche, prodigieuse de vérité dans le rôle d'une commerçante, grossiste en droguerie ; et Marcel Dalio, vieil employé qui se recycle dans l'informatique sans que personne comprenne comment ; et André Dussolier, jeune loup à la Giscard ; et Jean Michaud, vieux banquier courtois ; et Tooti Masson ; et Arlette Chosson... Ce n'est pas possible, il faudrait les citer tous !

MICHEL COURNOT.

★ *Odéon, 20 heures.*

Télévision

LE SATYRE DES BUTTES-CHAUMONT

Onze ans ! Dire qu'il y a onze ans, à l'Atelier, le Satyre de La Villette a fait hurler. Un scandale. René de Obaldia poussait trop fort, allait trop loin. Montrer comme cela une fillette, une allumeuse, une mal élevée, une Lolita qui fait injustement arrêter, pour détournement de mineure, un brave présentateur de télé, on n'avait pas le droit. Nos têtes blondes méritaient le respect. Et nos cheveux gris, donc !

Onze ans seulement. Et, jeudi soir, sur la première chaine, à 20 h 30, avec le rectangle blanc, mais si discret ! la fillette était là (Marie-Véronique Morin, de la graine de vedette, on la voit partout), prête à affronter des centaines de milliers de téléspectateurs, débitant sur le ton de la plus parfaite canaillerie, gaudrioles et grivoiseries. Et l'on s'attendrissait. Et l'on riait. Les enfants, surtout. Ils avaient eu vite fait de tromper la vigilance enjouée de leurs parents.

C'était drôle, exquis, charmant, la poésie même. Et la façon dont cet inspecteur de police évoquait les troubles attraits de l'écolière penchée sur son cahier de brouillon ; et Pierre Bertin dans le rôle du vieux Paillard — c'est son nom ; et cette vieille maman attardée, butée, Denise Gence, obstinée à nourrir son Zitrone de fils à la cuiller, à la bouillie... Un grand moment de télévision.

A mi-chemin de la scène et de l'écran. Faux décors et vraies voix, pas forcées, pas destinées, comme au théâtre, au troisième rang de balcon. Les mots papillonnaient, tourbillonneient, imprévus, irisés, incongrus, explosifs et démystificateurs. Rien d'étonnant à ce que Ionesco ait pris la défense de la pièce lors de la création. Il a d'ailleurs toujours été d'une généreuse, d'une courageuse honnêteté dès qu'il s'agissait de reconnaitre le talent.

Le talent d'une plume neuve et populaire. Il serait intéressant de savoir quels auront été les indices d'écoute et de satisfaction de cette émission. D'autant plus intéressant que, de l'autre côté, il y avait Guy Lux, évidemment...

CLAUDE SARRAUTE.

■ Les Fêtes musicales de la Sainte-Baume, qui auront lieu cette année du 28 juillet au 10 août, recrutent des instrumentistes isolés, désireux de former des équipes de musique de chambre et de déchiffrer des partitions contemporaines. Les demandes d'inscription doivent être adressées à l'association Fête et Musique, 19, rue Vauquelin, Paris-5e.

Ce que T. N. P. veut dire

Le Théâtre de Villeurbanne, devenu un Théâtre national populaire en mars 1972, est voué à la décentralisation. Il doit se déplacer dans toute la France, et ses déplacements ne doivent pas ressembler aux habituelles tournées où l'on reste dans une ville le temps d'une ou deux représentations. Le T.N.P. s'installe pour « provoquer un appel d'air », selon l'expression de Roger Planchon. Il engage une action dont le but est de prouver aux municipalités que le public existe et répond aux sollicitations. Après quoi, les municipalités sont censées répondre aux sollicitations du public : créer des organismes culturels ou développer ceux qui existent.

Engager une action, c'est présenter un répertoire. Cette année, la Dispute, le Cochon noir, Tartuffe, *auront été joués dans treize villes, y compris Paris. Car Paris, pour le T.N.P., est une ville comme une autre. Bien entendu, il y joue plus longtemps qu'ailleurs : Paris et sa région concentrent environ un quart de la population française. Et il y présente de plus nombreux spectacles. Patrice Chéreau a monté* Toller *et Roger Planchon la pièce de Vinaver* Par-dessus bord, *qui, l'année dernière, avaient seulement été joués à Villeurbanne.*

Engager une action, c'est aussi informer et « sensibiliser » le public. Là, le T.N.P. innove. Il renonce à la traditionnelle animation, à la course contre la montre entre un lycée, un C.E.S., un comité d'entreprise pour annoncer un programme et répondre à quelques questions. Les responsables de groupes culturels et d'associations ont reçu une documentation, rencontrent l'équipe du T.N.P., prennent en charge l'animation, et l'organisent selon leurs besoins propres. La méthode s'est révélée positive. Que ce soit dans l'enseignement ou par l'intermédiaire des syndicats, les responsables ont répondu en masse, très intéressés par cette forme d'action commune.

A Paris, une exposition s'est ouverte à l'Institut national de recherche et de documentation pédagogique, 20, rue d'Ulm, organisée par plusieurs services de l'éducation nationale, en collaboration avec le T.N.P. On peut y voir les différents aspects des activités nouvelles de l'entreprise née chez Gémier et chez Vilar — avant de quitter Paris, — le montage et l'exploitation des trois spectacles de cette année. On y rencontre, parallèlement à l'aventure artistique, l'aventure sociale. L'exposition reste à Paris jusqu'à la fin du mois de novembre. Ensuite elle ira à Lyon et dans les villes où le T.N.P. séjournera pendant la saison 1973-1974. — C. G.

Musique

A l'Opéra, « Elektra » avec Birgit Nilsson

Karl Böhm, Birgit Nilsson, Christa Ludwig, Léonie Rysanek, Tom Krause, Richard Cassilly : M. Rolf Libermann a vraiment réuni pour *Elektra* une de ces distributions de festival, rivalisant avec celles des plus beaux disques, qu'il annonçait en arrivant à Paris.

La présence de Nilsson surtout restera inoubliable : le visage blanc dans la robe brune en guenilles, les traits burinés par quelque Rodin, le regard fixe des statues antiques, un hiératisme des attitudes secoué par des soubresauts intérieurs, par-dessus tout cette voix qui domine, survole, éclipse toutes les autres, et même l'orchestre, fascinante comme la lumière d'un soleil mythique, avec la plénitude invincible d'un arc tendu, à elle seule elle crée l'immensité tragique du drame.

Réduite à l'état de bête par l'esclavage et la haine, Electre n'est plus que la prêtresse de sa faim charnelle de la vengeance, de ce bain de sang réparateur qu'elle a voulu, préparé, engendré, au long de ces années de garde rituelle, sous les murs de Mycènes, pour racheter le meurtre de son père qui a détruit en elle tout autre avenir. En Nilsson vit, avec une incomparable noblesse, l'*« hellénisme démoniaque et extatique »*, ressort profond de l'œuvre de Hofmannstahl et Strauss, selon le compositeur lui-même.

Elle fait pâlir les autres acteurs en raison sans doute de l'orientation donnée au drame par Karl Bohm, qui interprète l'œuvre de Strauss d'une manière merveilleusement lisible, sans jamais couvrir les voix, avec un orchestre de l'Opéra ductile, transparent, superbe. L'âge, peut-être, l'a amené à cette vision lumineuse, presque sereine (jusqu'à l'épouvantable scène finale, portée à son plus haut niveau) de cette partition, qui paraissait jadis brutale, faite de coups de poing en pleine figure, constamment paroxystique, d'une intensité et d'une sauvagerie insoutenables.

On comprend mieux, à entendre Böhm, comment l'auteur d'*Elektra* est devenu tout de suite après celui du *Chevalier à la rose*.

Cet admirable crescendo, presque sans heurts, fait une victime, me semble-t-il : le personnage de Clytemnestre. Car le dialogue de celle-ci avec Electre est un premier paroxysme, où les deux femmes s'observent comme deux reptiles avant de se cracher leur venin à la face, où le rêve de Clytemnestre, c'est le songe d'Athalie, où Electre joue atrocement avec sa mère comme le chat avec la souris. Tout cela a paru un peu faible à l'Opéra, dans un tempo lent et une expression trop unie. Comment incriminerait-on Christa Ludwig, la prodigieuse tragédienne de *la Femme sans ombre* ?

Mais sans doute souffrait-elle aussi d'être affublée d'une coiffure extravagante, une sorte de croissant de potiron, qui lui dévorait le visage et lui donnait une silhouette ridicule, accentuée par l'obligation de se déplacer en claudiquant sur des béquilles. La grandeur effroyable du personnage disparait.

La mode actuelle semble faire retour à Gustave Moreau ; il n'est pas bon de s'y référer à tout bout de champ, même si la robe riche et vaporeuse de Chysothémis symbolise bien le contraste de celle-ci, ce vouloir vivre et aimer, plein de désespoir, incarné de façon émouvante par la voix et le jeu palpitants de Léonie Rysanek, face à la haine concentrée, monolithique d'Electre. Tom Krause (Oreste) et surtout Richard Cassilly (Egisthe) ne sont pas moins excellents, ainsi que les servantes (Jocelyne Taillon, Anna Ringart, Simone Codinas, Hélène Garetti et Eliane Lublin).

La mise en scène d'August Everding, un peu trop chargée d'intentions parfois, est cependant forte et efficace avec la belle idée du tapis imbibé du sang d'Agamemnon que les servantes lavent en vain depuis des années, fleuve de sang qu'Electre déroule devant Egisthe et sur lequel elle dansera sa danse de mort. Le décor d'Andrzej Majewski, tour de Babel illuminée, château doré du pouvoir, dévoré par les termites, est une vision d'un symbolisme un peu trop généralisé, plutôt qu'un élément archétypique intégré au drame dans sa nudité tragique.

JACQUES LONCHAMPT.

UNE VERSION BANDES DESSINÉES

Elektra vendue en bandes dessinées à l'entrée du palais Garnier : la tragédie découpée en vignettes, réduite sous forme de « bulles » à des apostrophes, à des hurlements, à des borborygmes : la fille d'Agamemnon mise au rang d'une Barbarella, dessinée dans des poses vaguement érotiques, et désarticulée, d'image en image comme une torche couchée par le vent : les habitués des grandes « premières » n'en ont sans doute pas cru leurs yeux, jeudi soir à l'Opéra. Mais gageons qu'ils n'ont pu résister à acquérir pour quinze francs ce volume broché où un amateur (Jean-Marie Clément) propose en toute liberté sa propre interprétation de l'histoire d'Electre.

L'ombre y envahit les visages. Les yeux sont exorbités, absents ou voilés. Les attitudes contournées par le délire ou l'emphase. Les corps s'organisent en rosaces, en volutes, en grandes compositions décoratives. Le graphisme tend à une sorte d'abstraction sophistiquée proche de l'esthétique « fin de siècle » de Toroop, de Kupra, de Prouvé, ou même de Beardsley. Coïncidence ou volonté délibérée, ce lyrisme exalté s'apparente à celui de la musique de Strauss. On aurait tort de parler de vulgarisation. — A. R.

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

Percussion. — Premiers prix : Jean-Guillaume Cattin, M. Moots ; deuxièmes prix : Jean-Philippe Labadie, Philippe Saisse.

INSTITUT

LES PRIX D'HISTOIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'Académie française a décerné ses grands prix Gobert : le premier (15 000 F) à M. Georges Gusdorf pour *l'Avènement des sciences humaines au Siècle des lumières* ; le second (5 000 F) au professeur Jean Rouvier pour *les Grandes Idées politiques des origines à Jean-Jacques Rousseau*.

L'Académie a distribué en outre une quarantaine de prix d'histoire, récompensant principalement les auteurs de la série « La vie quotidienne » d'études d'histoire locale, et dont le montant s'échelonne entre 500 et 2 000 F. En voici la liste :

Prix Feydeau - de - Brou : M. François Bluche.

Prix Georges - Goyau : MM. René Tavenaux, Jacques Pau, Pierre Riche.

Prix Simon - Henri - Martin : Général d'Esneval dit Jacques d'Infreville, Mme Monica Charlot, MM. Paul Faure, Robert Lacour-Gayet, Mme Daria Olivier.

Prix René-Petiet : MM. Pierre de La Condamine, Armel de Wismes.

Prix Rocheron : MM. Jean Bordenave, Michel Vialelle et Jean Meyer.

Prix Therouanne : MM. Leopold Genicot et Pierre Echinard.

Prix Toutain : MM. Louis André, Jean Cluzel, Serge Dahoui, S. Dufour et A. Brinon, Adelin Moulis, Eugène Simon, Jean Drouillet, Marcel Bouchard, Jean Baumel.

Prix Broquette-Gonin : MM. Jean Boisson, Pierre Joannon, Georges Lefranc, Jean Vartier, Maxime Mourin, Leon Billet, Charles-M. de La Roncière, Paul Guichonnet, Paul Lesourd, Jacques Baeyens, Mme Jacqueline Theurillat, Mme A. M. Goichon, MM. Yves Cazaux, Roger Beteille.

MÉDECINE

Au congrès d'ophtalmologie de Paris

Dépistage précoce et examens systématiques des troubles de la vue

Les trois mille congressistes venus assister de soixante-douze pays au XXIIe congrès international d'ophtalmologie, à Paris, sont convaincus de disposer, désormais, des outils de travail leur permettant de dépister des troubles de la vision et de traiter tout un registre d'affections oculaires ou vasculaires à un stade où il est encore possible d'intervenir soit pour y remédier, soit pour en arrêter l'évolution avant que ne s'installe la cécité. Qu'il s'agisse de l'exploration fonctionnelle, de la thérapeutique, de la très remarquable chirurgie au microscope opératoire, l'ophtalmologiste a actuellement des moyens d'intervention très satisfaisants qui ont fait, ces trente dernières années, des progrès considérables (*le Monde* du 29 mai). Mais encore faut-il que l'on ait recours à ses services.

Les principaux représentants des équipes françaises ont mis l'accent sur la nécessité d'informer le public mais aussi les médecins généralistes, les pédiatres, les médecins scolaires, les médecins du travail, etc., afin qu'ils ne négligent pas, durant une période sans manifestation clinique apparente, de petites anomalies de la vue, des troubles estimés, à tort, sans importance ou des maux de tête inexpliqués. Ils ont souligné aussi l'intérêt d'avoir toujours présente à l'esprit la composante oculaire qui se trouve fréquemment associée à des affections de pathologie générale telles que le diabète, l'hypertension, les maladies du sang, les affections rhumatismales, etc. Deux exemples, l'amblyopie et le glaucome, font ressortir l'importance qu'il faut attacher au dépistage précoce et à l'examen ophtalmologique systématique.

L'œil paresseux

L'amblyopie, définie comme une déficience importante de l'acuité visuelle, est extrêmement répandue. La fréquence de l'amblyopie grave est soixante fois supérieure à celle du décollement de rétine, trente-cinq fois supérieure à celle de la perte anatomique d'un œil, et huit fois supérieure à celle de traumatisme du globe oculaire. Environ 12 % d'enfants naissent amblyopes : ils ne possèdent pas la vision binoculaire. Or, nombre d'entre eux sont des *« amblyopes fonctionnels »*, c'est-à-dire que leurs deux yeux sont intacts mais que l'un d'eux est dominant et l'autre paresseux. Si ce défaut de capacité de fixation de l'un des deux yeux est dépisté à l'aube de la vie et corrigé par un geste simple (boucher l'œil dominant pour forcer l'autre à travailler), il semble que l'enfant traité avant l'âge d'un an puisse récupérer une vision binoculaire quasi normale. Chez l'enfant de trois ans, on peut encore compter sur une récupération importante. Mais, à dix ans, le handicap grave constaté est définitif.

Selon le professeur Bronner (Strasbourg), il se perd, en Europe, plus de dixièmes d'acuité visuelle entre l'âge de six mois et de deux ans qu'il ne s'en perd ensuite sous l'effet de toutes les autres affections.

Le glaucome touche, en France, plus de cinq cent mille personnes, dont 20 % deviendront aveugles. Cette affection est insidieuse dans les deux tiers des cas et ne devient le plus souvent douloureuse qu'à un stade où il n'est guère possible d'améliorer l'état du patient. C'est pourquoi les ophtalmologistes insistent sur la nécessité de profiter des examens périodiques de correction optique de la presbytie chez les personnes âgées de plus de quarante ans, pour vérifier l'état de l'œil, dépister un glaucome, et aussi toute autre anomalie dégénérative qui risque de mener, en particulier, au décollement de la rétine.

Enfin, ils ont insisté sur deux aspects particuliers (les accidents de la route et la pathologie du travail) où des mesures d'éducation et de prévention s'imposent. Quant au traitement des accidents oculaires, il exige, pour que la vue puisse être sauvée, rapidité et qualité. Des moyens particuliers et coûteux doivent pouvoir être mis en œuvre dans des services hospitaliers de niveau technique élevé, dans tout le pays.

MARTINE ALLAIN-REGNAULT.

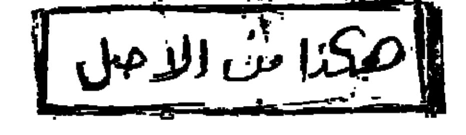
A Paris

RÉOUVERTURE PARTIELLE DE LA MATERNITÉ DE PORT-ROYAL FERMÉE A LA SUITE D'UNE INFECTION

La maternité de Port-Royal à Paris, fermée il y a deux semaines après l'apparition d'une infection due au germe de la variété de Klebsiella, qui avait entrainé la mort de trois nouveau-nés (« le Monde » daté 19-20 mai), vient de reprendre partiellement ses activités. Une vingtaine de lits sur les quatre-vingt-onze que comporte le service du professeur Varangot, ont été à nouveau mis en service, en accord avec la direction générale de l'Assistance publique.

APPEL A DE NOUVEAUX DONNEURS

Pendant les fêtes de la Pentecôte, l'Hôpital Saint-Louis manquera de sang frais. Une collecte est organisée au Cercle de Transfusion de cet Hôpital le dimanche 2 juin 1974, de 13 h. à 19 h. Les volontaires sont priés de s'inscrire en téléphonant au : 203-30-51, poste 747, de 10 h. à 18 h. le samedi 1er juin 1974.



هكذا من الاصل

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Cosi Fan Tutte.
Comédie-Française, 20 h. 30 : le Bourgeois gentilhomme.
Odéon, 20 h. : Par-dessus bord.
Petit-Odéon, 18 h. 30 : Grécité ; 21 h. 30 : Pierre Byland et Philippe Gaulier, deux clowns.
Théâtre de Chaillot, Grand Théâtre, 20 h. 30 : Troïlus et Cressida.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Concert ; 20 h. 30 : London Contemporary Dance Theatre.
Théâtre de l'Est Parisien, 20 h. 30 : Cinéma (semaine de la critique du Festival de Cannes).

Les autres salles

A.C.T.-Alliance française, 14 h. 30 : les Fourberies de Scapin ; 20 h. 30 : les Morot-Chandonneur.
Antoine, 20 h. 30 : le Mari, la Femme et la Mort.
Atelier, 20 h. 30 : Chez Pierrot.
Athénée, 21 h. : le Sexe faible.
Biothéâtre, 20 h. 15 : le Piéton : la Savane ; 22 h. 15 : Concert.
Capucines, 20 h. 45 : Seul le poisson rouge est au courant ; 18 h. 30 (petite salle) : Autopsie d'un dur ; 21 h. : Madame le sociétaire.
Cartoucherie de Vincennes, Atelier de l'Epée-de-Bois, 20 h. 45 : Locos.
Centre culturel suédois, 21 h. : les Affaires mirobolantes du roi des allumettes.
Cyrano, 19 h. 30 : Jean-Paul Farré, avec un accent aigu.
Européen, 21 h. : Le Grand-Guignol revient.
Fontaine, 20 h. 45 : Charlie et Bobby.
Gaîté-Montparnasse, 21 h. : Loretta Strong.
Gymnase, 20 h. 30 : la Polka.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 20 h. 30 : Cet animal étrange.
Le Lucernaire, 20 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. : les Horsains ; 24 h. : Prison-corps.
Madeleine, 20 h. 30 : le Tournant.
Michodière, 20 h. 30 : l'Arnacœur.
Montparnasse, 21 h. : Qu'est-ce qui frappe ici si tôt ?
Mouffetard, 22 h. : Luis Rego.
Nouveautés, 20 h. 45 : Pauvre France.
Le Palace, 19 h. 30 : Groupe Arcana ; 20 h. 30 : Vincent et l'amie des personnalités ; 22 h. 30 : Areski et Brigitte Fontaine.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 15 : En attendant Godot.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.

Vendredi 31 mai

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34

(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Saint-Georges, 20 h. 30 : l'Arc de triomphe.
Salle de l'A.S.C.A., 20 h. 30 : la Moisson de la folie.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Délirante Sarah.
Tertre, 20 h. 30 : Hôtel Virginia (en anglais).
Théâtre d'Art, 21 h. : Philippe Pétain.
Théâtre Censier, 20 h 30 et 22 h. : Si on causait.
Théâtre de la Cité internationale, Grand Théâtre, 21 h. : Antigone. — La Galerie, 21 h. : le Nuage amoureux. — La Resserre, 21 h. : Un soir, tard, d'ici quelque temps.
Théâtre des Deux-Portes, 20 h 30 : le Revizor.
Théâtre de Dix-Heures, 20 h. 15 : la B.I.D.
Théâtre Mécanique, 20 h. 30 : le Jour de la dominante.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Harold et Maude ; 23 h. 15 (la Galerie) : Comme le corps est un.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : Do you speak martien ? ; 22 h 30 : la Voix T.P. 74.
Théâtre 13, 21 h. : Sur la piste.
Théâtre Saint-André-des-Arts, 21 h. : Passion noire.

Les théâtres de banlieue

Ivry, Théâtre des Quartiers, 21 h. : la Jalousie du barbouillé.
Malakoff, Théâtre 71, 20 h. 30 et 22 h. : Festival de théâtre universitaire.
Neuilly, M.J.C., 22 h. : Paradiville (café-théâtre).
St-Michel-sur-Orge, hall des fêtes, 20 h. 30 : G. Allwright.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : Fête ivoirienne.
Valenton, M.J.C., 21 h. : J'ai d'la chance (café-théâtre).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. 30 : Feydeau ; 22 h. 30 : P. Pont et Ph. Vial ; 24 h. : le Zizi des anges.
Au Vrai Chic parisien, 20 h. 30 : Grand Combat ; 22 h. : Festival de mimes.
Café d'Edgar, 20 h. 30 : Festival de mimes ; 22 h. : les Petites Filles modèles.
Café de la Gare, 20 h 30 : Coluche ; 22 h. 30 : Just a quick sweet dream.
Café-Théâtre de l'Odéon, 21 h. : Huis clos ; 22 h. 30 : Hamlet 74 ; 23 h. 15 : Quand j'serai grande, j'serai paranoïaque.
Le Fanal, 20 h. 30 : Histoire du fabuleux Cagliostro.
Petit Casino, 21 h. 30 : la Rentrée de Greta Garbo dans Phèdre ; 22 h. 45 : Douby or not Douby.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Sainte Jeanne du Larzac ; 22 h. 30 : Poussez les murs ; 24 h. : En ce temps-là les gens mouraient.
Le Sélénite, salle I, 20 h. 45 : la Folie ; 22 h. : Frigo en chaleur. — Salle II, 21 h. : Dieux nus ; 22 h. 30 : le Dernier Tango dans la jungle ; 24 h. : Charlotte Story.
Le Tripot, 20 h. 30 : Prévert noster.
La Vieille Grille, 21 h. : le Point commun ; 23 h. : Qu'avons-nous fait de Jack Harrisson ?

Le music-hall

Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi, je t'aime.
Charles-de-Rochefort, 20 h. 45 : la Traversée du vingtième siècle en chantant.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Frères Jacques.
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta !
Folies-Bergère, 20 h. 30 ; J'aime à la folie.
Olympia, 21 h. 30 : Michel Fugain et le Big Bazar.
Théâtre 347, 21 h. : Una Ramos.

Les opérettes

Bobino, 20 h. 30 : Il était une fois l'opérette.
Châtelet, 20 h. 30 : les Trois Mousquetaires.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : On est pris par les sens.
Deux-Ânes, 21 h. ; Satire dans tous les coins.
Dix-Heures, 22 h. : la Belle Equipe.

Les concerts

Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Orchestre de chambre de Stuttgart, dir. K. Munchinger (Bach, Mozart).
Maison de l'O.R.T.F., 20 h. 30 : Orchestre lyrique, dir. B. Amaducci (Puccini).
Biothéâtre, 22 h. 15, P.-Y. Artaud, flûte ; M.-B. Guidicelli, soprano (Taira, Jolas, Scherchen, Levinas, Arrigo, Dao).

La danse

Théâtre de la Ville, 20 h. 30 : London Contemporary Dance Theatre.
Henri-Varna - Mogador, 20 h. 45 : Danses nationales d'Espagne.

Le jazz

Carré Thorigny, 21 h. 30 : Jho Archer.
Centre américain, 21 h. : O. Lake-B. Carroll.

SPECTACLES

cinémas

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Folies de femmes, d'E. von Stroheim ; 18 h. 30 : Sa majesté est de sortie, de J. von Sternberg ; 20 h. 30 : Le jour se lève, de M. Carné ; 22 h. 30 : la Porte de l'enfer, de T. Kinugasa ; 0 h. 30 : les Intrigues de Sylvia Kousky, d'A. Arrieta (film inédit en présence de l'auteur).
Rue d'Ulm, 19 h. 30 : Chronique des pauvres amants, de C. Lizzani ; 21 h. : le Jugement dernier, de V. de Sica.

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (*) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Impérial, 2e (742-72-52), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36).
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91), Murat, 16e (288-99-75).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), U.G.C.-Odéon (325-71-08) ; v. f. : Napoléon, 17e (380-41-46), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Omnia, 2e (231-39-36), Helder, 9e (770-11-24), Gaîté-Clichy, 18e (387-62-99).
ASYLUM (A., v.o.) (**) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LA BONZESSE (Fr.) (**) : Marivaux, 2e (742-83-90), George-V, 8e (225-41-46), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), Paramount-Maillot, 17e (747-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Boul'Mich, 5e (033-48-29), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Passy, 16e (288-62-34).
LE COURAGE DU PEUPLE (Bol. v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
L'ESCAPADE (Fr.-Suis.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40).
LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Vendôme, 2e (073-97-52), Studio Galande, 5e (033-72-71).
GARDAREM LO LARZAC : Action Christine, 6e (325-85-78).
LE HASARD ET LA VIOLENCE (Fr.) : Concorde, 8e (359-82-84), Lumière, 9e (770-84-64), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Caravelle, 18e (387-30-72), Montparnasse, 14e (326-65-13), Mayfair, 16e (525-27-06).
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
NOS PLUS BELLES ANNÉES (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-56-16), Ternes, 17e (380-10-41).
NOUS SOMMES TOUS DES VOLEURS (A., v.o.) : Dragon, 6e (548-54-74), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Hautefeuille, 6e (633-79-38).
ON S'EST TROMPÉ D'HISTOIRE D'AMOUR (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
PATAQUESSE (Ang., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
PORTIER DE NUIT (It., v. angl.) (**) : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72), Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Gramont, 2e (742-95-82), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Gambetta Nord (797-95-02).
QUI A TUÉ TANTE ROO ? (A., v.o.) (**) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
LA REPUBLIQUE EST MORTE A DIEN BIEN PHU (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18)
SEXE FOU (It., v.o.) (**) : Cluny Palace, 5e (033-07-76), Quintette, 5e (033-35-40), Publicis Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Gramont, 2e (742-95-82), Bosquet, 7e (551-44-11), Montparnasse, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 13e (331-51-16), Clichy Pathé, 17e (522-37-41).
SERPICO (A., v.o.) : Danton, 6e (326-08-18), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Images, 18e (522-47-94).
LE SILENCIEUX AU BOUT DU CANON (A., v.o.) : Ermitage, 8e (225-15-99) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Maine Rive Gauche, 14e (567-06-96), Paramount-Maillot, 17e (747-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26), Lux-Bastille, 11e (343-79-17), Grand Pavois, 15e (531-44-58).
SSSSSS (A., v.o.) (**) : Styx, 5e (633-08-40).
STAVISKY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Wepler, 18e (387-50-70), Montparnasse, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Gambetta, 20e (797-95-02), Fauvette, 13e (331-60-74), Quartier Latin, 5e (326-84-65).
TOUTE UNE VIE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Mistral, 14e (734-20-70), Magic Convention, 15e (828-20-70), Maxeville, 9e (770-72-87).
LE TRIO INFERNAL (Fr.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), Cluny Ecoles, 5e (033-20-12), Arlequin, 6e (548-62-25), U.G.C. Odéon (325-71-08), Biarritz, 8e (359-42-33), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Madeleine, 8e (073-56-03), Max-Linder, 9e (770-40-04), Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02), Paramount-Maillot, 17e (747-24-24), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
UN HOMME QUI DORT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46).
UN NUAGE ENTRE LES DENTS (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90), ABC, 2e (236-55-54), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59), Gaumont-Sud, 14e (331-51-78).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Plaza, 8e (073-74-55), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Maillot, 17e (747-24-24).
LES VIOLONS DU BAL (Fr.) : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Maxeville, 9e (770-72-87), Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
LA VIREE SUPERBE (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19), Studio Alpha, 5e (033-39-47), Studio Raspail, 14e (326-38-98), Omnia, 2e (231-39-36), 14-Juillet, 11e (700-51-13).

Les films nouveaux

L'APPEL, film de Thilda Thamar, avec Michel Lemoine, Jurgen Drews, Mara Hendrich et Angelo Bassi. — Grands Augustins, 6e (633-22-13).
DYNAMITE JONES (x), film américain de J. Starrett, avec Tamara Tobson. — (v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Clichy-Palace, 17e (387-77-29), Hollywood-Boulevard, 9e (824-82-52), La Clef, 5e (337-90-90), Liberté, 12e (343-01-59), Univers, 14e (331-74-13) Flanades (Sarcelles), Alpha (Argenteuil).
1789, film français d'Ariane Mnouchkine, avec la troupe du Théâtre du Soleil. — Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Cambronne, 15e (734-42-96), Tricycle (Asnières).
LE RETOUR DE L'ABOMINABLE DOCTEUR PHIBES, film américain (xx) de R. Fuest, avec Vincent Price, Peter Cushing et Valli Kemp. — (v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29)
HENRY MILLER, VIRAGE A 80, film français de Michèle Arnaud, documentaire. — Jean-Cocteau, 5e (033-47-62).
UNE RAISON POUR VIVRE, UNE RAISON POUR MOURIR, film franco-italien de T. Valerii, avec James Coburn, Bud Spencer et Telly Savalas. — (v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-95-02), R.E.R. (Courbevoie), Aviatic (Le Bourget), Club 123 (Maisons-Alfort), Vélizy, Belle-Epine (Thiais).
LES DURS, film italo-français de D. Tessari, avec Lino Ventura et Isaac Hayes. — (v.f.) : Ermitage, 8e (359-15-71), Rex, 2e (236-83-93), Telstar, 13e (331-06-19), Rotonde, 6e (633-08-22), Studio-Cujas, 5e (033-89-22), Murat, 16e (288-99-75), Dame-Blanche (Garges-lès-Gonesse), Bobigny, C2L (Saint-Germain), Studio (Le Chesnay), Artel (Nogent), Artel (Villeneuve), Alpha (Argenteuil).

Les festivals

GILLES CARLE. — Monge, 5e (033-51-46) : la Vraie Nature de Bernadette.
LES STARS D'HOLLYWOOD (v.o.). — Action Lafayette, 9e (878-80-50) : les Tueurs.
LES PRINCES DU FANTASTIQUE (v.o.). — Olympic, 14e (783-67-42) : Invasion.
QUATRE CHANTS POUR ROME (v.o.). — Olympic, 14e (783-67-42) : Fellini Roma.
LES GRANDS NUMEROS D'ACTEURS (v.o.). — Kinopanorama, 15e (306-50-50) : Délivrance.
SEMAINE DE LA CRITIQUE (v.o.) — T.E.P., 20e (636-79-09) : la Mort du directeur du cirque des puces.
CINE BALLADE POUR CENT CHEFS-D'ŒUVRE (v.o.). — Dominique, 7e (551-04-55) : Pour l'exemple. — New-Yorker, 9e (770-63-40) : J'ai même rencontré des Tziganes heureux.
REFLETS DU SURREALISME (v.o.). — Studio Parnasse, 6e (326-58-00), 14 h. : la Belle et la Bête ; 16 h. : Un chien andalou ; la Vie criminelle d'Archibald de la Cruz ; 18 h. : les Chasses du comte Zaroff ; 20 h. : Un soir... un train ; 22 h. : les Innocents.
GRETA GARBO (v. o.). — Action Lafayette, 9e (878-80-50) : la Reine Christine.
CINEMA AMERICAIN (v.o.). — Boîte à films, 17e (754-51-50), première salle, 14 h. : le Survivant ; 16 h. : Un nommé Cable Hogue ; 18 h. : Délivrance ; 20 h. : T H X 1138 ; 22 h. : le Mystère Andromède. — Deuxième salle, 14 h. : Five easy pieces ; 16 h. : One million B.C. ; 18 h. : Les soucoupes volantes attaquent ; 20 h. : The last picture show ; 22 h. : la Horde sauvage.
GODARD. — Noctambules, 5e (033-42-34) : Week-end.

Les grandes reprises

BEAU FIXE SUR NEW-YORK (A., v.o.) : Action République, 11e (805-51-13).
BLOW-UP (Ang., v.o.) : Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80), Biarritz, 8e (359-42-33), v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
LE DICTATEUR (A., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37).
MONSIEUR VERDOUX (A., v.f.) : Jeanne-d'Arc, 13e (331-40-58).
WOMEN (A., v.o.) : Artistic-Voltaire, 11e (700-19-15).
LES TEMPS MODERNES (A.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61 70).
VERS LA JOIE (Suéd., v.o.) : Pagode, 7e (551-12-15).
LES VISITEURS DU SOIR (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90), Bilboquet, 6e (222-87-23), Ranelagh, 16e (224-14-06)

Les séances spéciales

L'ABOMINABLE DOCTEUR PHIBES (A., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), à 10 h., 12 h. et 24 h.
EASY RIDER (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
FRENZY (A., v.o.) (*) : La Clef, 5e (337-90-90), à 10 h., 12 h. et 24 h.
LOVE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (...), à 12 h. et 24 h.
QUI A TUÉ TANTE ROO ? (A., v.o.) (**) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
OUT ONE... SPECTRE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 20 h.
TRIPLE ECHO (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) à 10 h., 12 h. et 24 h.
LA VALLEE (Fr.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.
VOTEZ MCKAY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
VOYAGE EN GRANDE TARTARIE (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. et 24 h.

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat – Vente – Location	21,00	24,51
AUTOS – BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi

Burroughs

Recherche pour son CENTRE DE DEVELOPPEMENT DE SOFTWARE D'APPLICATION (C.D.S.A.)

- ANALYSTES-PROGRAMMEURS
- ANALYSTES chevronnés

PROMOTION RAPIDE ASSUREE

car

La croissance de la S.A. BURROUGHS est rapide et constante.

La croissance du C.D.S.A. est rapide et constante.

Si vous avez une formation supérieure ou une expérience solide et que votre ambition est d'atteindre rapidement un poste de responsabilités au sein d'une société internationale,

Contactez-nous : BURROUGHS S.A. — C.D.S.A. A l'attention de Monsieur Wil.A. HAANDRIKMAN 8, rue Pierre de Coubertin — 95330 PONTOISE.

emplois régionaux

USINE DE VILLERS-ECALLES — DIVISION ETUDES DEVELOPPEMENT

recherche

1 INGENIEUR débutant

(réf. 352)

formation A.M. - I N S A ou équivalent, mécanique ou électromécanique, pour étude d'architecture mécanique de machines à calculer électroniques. Anglais apprécié.

Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions à : G. RICHARD Directeur des Relations Industrielles,

S.A. BURROUGHS

VILLERS ECALLES - 76360 BARENTIN

Possibilité de logement - Discrétion garantie

LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LOIRET

recherche

UN RESPONSABLE

pour son service « TITRES ET BOURSE »

Le candidat devra avoir :
— une très haute technicité ;
— le sens du contact humain et de l'organisation.

Il devra avoir fait la preuve d'au moins trois années de gestion d'un service Titres-Bourse.

Les candidatures manuscrites avec curriculum vitae et photo sont à adresser à :

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LOIRET 26, rue de la Godde - 45800 ST-JEAN-DE-BRAYE

SNR ANNECY

La Société Nouvelle de Roulements Mécaniques de Précision, 4.300 personnes, 4 usines, recherche :

UN INGÉNIEUR

DEBUTANT

pour assumer, après formation spécifique, la responsabilité du CONTROLE DE FABRICATION d'une de ses usines de production (Problèmes techniques et de commandement au niveau de l'atelier).

Ecrire avec curriculum vitae, à S.N.R., Serv. 006 B, B.P. 17 - 74010 ANNECY.

IMPORTANTE SOCIETE AERONAUTIQUE du SUD-OUEST propose POSTE DE

CONSTRUCTEUR

CONFIRME

ayant connaissances d'INGENIEUR en MECANIQUE et Résistance des Matériaux

Doit dessiner lui-même les projets les plus divers dans le domaine des turbines à gaz avec réducteur.

Ecrire avec C.V. et prétentions à Ag. Havas Pau, 11.689/4 qui tr.

Recherche PROSPECTEUR pour composition et (ou) tirage toutes publications typo. Ateliers province proche PARIS. Ecrire nº 435.804, REGIE - PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

SOCIETE INGENIERIE BATIMENT recherche INGENIEUR STRUCTURES P. ET CH., T.P., A. ET M. ou équivalent, possédant forte expérience Béton Armé et Ossature Métallique, pour concevoir études, exprimer et suivre projets. Basé à Lyon. Age min. 35 ans. Adr. C.V., photo et prétentions sous nº 694 à CENTRE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE, 104, rue Ney, LYON (6e).

SOCIETE INTERNATIONALE recherche

ESTIMATEUR EN CONSTRUCTION NAVALE

SPECIALISE EN ETUDE DE TERMINAUX MARINS ET DE STOCKAGE EN HAUTE MER - OFFSHORE.

LE CANDIDAT DEVRAIT :
— avoir 5 ans d'expérience dans ce domaine auprès d'importants chantiers ;
— avoir déjà préparé des spécifications et cahiers de charge pour adjudication ;
— avoir une bonne connaissance des procédés de transport du pétrole (TANKERS) ;
— pouvoir prendre des initiatives et responsabilités ;
— la connaissance de l'anglais serait appréciée.

NOUS OFFRONS :
— salaire intéressant suivant qualifications et expérience ;
— possibilités d'avenir ;
— ambiance de travail agréable ;
— avantages sociaux.

Adressez C.V. et prétentions, Chef du Personnel,

SINGLE BUOY MOORINGS

Boite Postale 157, MONACO.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE PROMOTION IMMOBILIÈRE

RECHERCHE DANS LE CADRE DE SON DEVELOPPEMENT

UN CHEF DE SERVICE

Formation supérieure H.E.C., E.S.S.E.C., SCIENCES-PO., LICENCIE EN DROIT.

Le candidat retenu devra justifier d'une expérience d'au moins 4 à 5 ans dans la profession immobilière.

Adresser curriculum vitae et prétentions à : AGENCE MAXIME DUFOUR 6, rue de Lisbonne, 75008 PARIS (sous référence P/1974) qui transmettra.

SAGEM PARIS (16e) recherche

PROGRAMMEURS

CONFIRMES COBOL ANS. Adres. C.V. + photo + prétent. à l'attention de M. CAMUS, 6, avenue d'Iéna, 75783 PARIS CEDEX 16.

SUISELECTRA

Ingénieurs conseils

Nous cherchons un

DIRECTEUR DE PROJET

très capable qui sera responsable du développement d'une

USINE ELECTRIQUE EN AMERIQUE LATINE

Qualités requises
— Diplôme universitaire en génie électrique ou mécanique ;
— Plusieurs années d'expérience dans la direction de projets internationaux ;
— Expérience dans le domaine des usines hydro-électriques à hautes chutes ;
— Connaissances pratiques d'espagnol et/ou d'anglais ;
— Les projets seront dirigés de la Suisse, mais des voyages à l'étranger seront nécess.

Pr plus d'informations veuillez écrire ou téléphoner à Dr MICHEL A. THOMET, SUISELECTRA, Malzgasse 32, CH-4010 BALE (Suisse). Téléph. 061 220077 int. 385. Telex 62065 SETBS CH.

SOCIETE D'ENGINEERING PARIS recherche

INGENIEUR

Plus de 40 ans. Chargé du suivi des affaires sur le plan des réclamations contractuelles. Il sera responsable de constituer les dossiers, d'en négocier le règlement amiable et de préparer les mémoires contentieux. Expérience nécessaire d'ingénieur d'affaires et, si possible, de la conduite des travaux sur chantier.

Cette fonction requiert un bon esprit d'initiative.

Des notions juridiques sur les aspects contractuels des marchés d'entreprise générale.

Ecrire avec C.V. à GAUTRON, 29, rue Rodier, PARIS (9e), sous la référ. R 347, qui transmettra.

NICOLAS

recherche DIPLOMES

HEC - ESSEC - ESCP

ou équivalent pour assurer dans le cadre de la direction du

MARKETING.

les fonctions de

CHEF DE PRODUITS

et d'assistant à

CHEF DE PRODUITS

Adresser lettre manuscrite de candidature et C.V. à NICOLAS, Service du Personnel, 4, boulevard de Saint-Maurice, 94220 CHARENTON-LE-PONT.

Import. Sté distrib. composants électroniq. recher. PLUSIEURS **TECHNICO-COMMERC.** pr vente PARIS, REG. PARIS. Expér. en compos. Env. C.V. photo et pré, à Publi-Crimail 481 20, rue Alfred-Durand-Claye, 14e.

Société Immobilière de promotion et gestion des copropriétés recherche

COLLABORATEUR

pour assurer l'administration et la comptabilité. Lieu de travail : TROCADERO. Libre fin juin 1974. Envoyer C.V. s/nº 2.005 à : PARFRANCE P.A., 4, r. Robert-Estienne, 75008 PARIS, qui tr., ou tél. pour R.V., POL. 56-10.

Société immobilière recherche pour relations avec Service des contributions directes : Personne qualifiée même retraitée. Se présenter, 17, RUE DE RICHELIEU. — PARIS (1er).

IMPORTANTE ORGANISATION PROFESSIONNELLE

recherche

ADJOINT AU CHEF DES SERVICES TRANSPORTS-COMMERCE EXTERIEUR - PRIX

DE SERIEUSES CONNAISSANCES ET UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS ET DU COMMERCE EXTERIEUR SONT NECESSAIRES.

DIPLOME de l'E.S.T. apprécié

PROMOTION POSSIBLE IMPLANTATION A PARIS Ecrire avec C.V. manuscrit à : 3, rue Alfred-Roll 75849 PARIS Cédex 17.

Société d'Editions Internationale en pleine expansion recherche :

1º) CONTROLEUR DE GESTION

spécialiste comptab. analytique, tr. expérim., conn. informatique ;

2º) UN CHEF COMPTABLE

expérim., conn. informatique ;

3º) OPERATRICE M.D.S.

4º) HOTESSE STANDARDISTE DACTYLO

5º) COURSIER

Nous offrons : bon salaire, avt. socx, 40 h., 13e mois, ticket restaur., 5e sem. cong. payés, poss. vac. en août. Ecrire avec C.V. et photo (préciser le poste souhaité), sous la réf. 2.380, à P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 PARIS, Cédex 02, qui transmettra.

PRESTEC

recherche

— **INGENIEURS** chantiers pétrochimie
FRANCE - ETRANGER
— **INGENIEURS affaires**
— **AGENTS** planning budget
— **INGENIEURS matériel**
— **DESSINAT.** pétrochimie

Ecrire ou se présenter : 73, boul. Sébastopol (2e) Tél. 233-44-40 +

STE INTERNATIONALE activité bâtiment second-œuvre, cherche pour Nemours (77) : **COMPTABLE** H. ou F. 2e échel. bilingue anglais Connaiss. bâtiment appréciées. Salaire en fonction des capacit. Envoyer C.V., s/référ. 5.186, à P. LICHAU S.A., 10, r. Louvois, 75063 Paris Cedex 02, qui trans.

A.O.I.P. NAVIGATION recherche

INGENIEUR

ETUDES et DEVELOPPEMENT

IL FAUT POUR CE POSTE :
— Une solide formation générale d'une grande école E. S. E., CENTRALE, A. et M. ;
— Une tr. bonne connaiss. de la théorie des asservissements ;
— Une bonne pratique de l'utilisation des circuits intégrés, linéaires et digitaux ;
— Goût de la création et de l'imagination.

Rémunération sera en fonction des aptitudes et connaissances. Ecr. avec C.V. et prétentions, à A.O.I.P., B. P. 301, Paris (13e)

Comité Central d'Entreprise AIR FRANCE recherche pour BELLE-EPINE - (94-Thiais) : AGENT ADMINISTRATIF chargé d'étude diplômé d'Enseignem. Supérieur (Droit du Travail), pour études réglementation, grille salaires, barèmes et rédact. règlements. Expérience souhaitée : gestion et administr. personnel. Prise service Immédi. Ecr. av. C.V. détaill à C.C.E. AIR FRANCE, CIDEX A 103, 94532 Rungis Principal.

Jeune Ingénieur Electricien pour travaux région parisienne. L'entreprise se charge de sa format. Mme Coquet, 538-21-53.

Société de FORAGES recherche pour mission T.F.A.I.

COMPTABLE

de CHANTIER 1er échelon ayant notions déclarations en douanes. Tél 744-24-84 pr R.V.

Ecole d'Ingénieurs recherche pr ses laborat. (enseign. et rech. appliqu.), un ingénieur électron. début. ou ayt quelq. années de pratique. Ecr. à ISEP, 21, rue d'Assas, 75270 Paris, Cédex 06.

Recherchons pour direction établissem. d'enseignem. à Paris et en province, candid. ayt expér. pédagogique et administrative de l'enseignem. supér., âge min. 35 ans, C.V. demandé. Ecr. à : nº 8.488, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

WORK IN AMSTERDAM

Due to work expansion a well-known AMERICAN PUBLISHING COMPANY can offer an excellent opportunity to a PROGRAMMER (2 years experience in COBOL) SYSTEMS ANALYST SYSTEM PROGRAMMER To work in their OFFICE in AMSTERDAM, Holland, where we handle the subscription Service Administration with the use of the advanced I.B.M. 370/145 EQUIPMENT UNDER OS/VS 1 Salary and fringe benefits are excellent.

If you are minimum 23 years of age, preferably unmarried. Please send a curriculum vitae including a detailed description of your programming experience to Mrs. STREULI, Personnel Department, Time life Int. Neb. B.V. - Otto Heldringstraat 5, AMSTERDAM (HOLLAND).

emplois féminins

Société installations industrielles près des Champs-Elysées cherche :

SECRETAIRE TECHNICO-COMMERCIALE

parfaitement bilingue français-allemand, anglais souhaité. Niveau BAC, expér. 3 a. min.

Adresser C.V. et prétentions à : Klöckner Ina France S.A.R.L., 27, rue Marbeuf - 75008 Paris.

Imp. Laborat. pharmaceutique PARIS-7e recherche pour son DEPART. ETUDES 1 DEVEL. CHIMIQUE

SECRETAIRE STENODACT. TRILINGUE

ANGLAIS-ALLEMAND

5X8, avant. socx, restaur. d'ent. Envoyer C.V. + photo + prét. à VI nº 735, 162, boulevard Montparnasse-14e.

STANDARDISTE

confirmée, avec qualification conversation ANGLAIS - ALLEMAND. Expérience Télex et dactylographie demandée, PARIS-16e.

Candidatures travail à mi-temps, matin ou après-midi, pourront être considérées.

Ecrire références et prétent. nº 49.058 CONTESSE PUBL., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

Centre René-Huguenin rue S.-Deutsch-de-la-Meurthe 78-ECQUEVILLY recherche

INFIRMIERES D.E.

1º) JOUR. Salaire début 2.100 F pour 40 heures, si deux ans d'ancienneté : 2.282 F ;
2º) NUIT. Salaire début 2.490 F pour 42 heures, si deux ans d'ancienneté : 2.600 F.

Possibilité rachat de contrat. Logem. célib. assur. Primes. Ecrire ou téléphoner au : 692-38-58 - Poste 315.

PREMIERE STE ANGLAISE ELECTRONIQUE renommée mondiale Ferranti recherche

SECRETAIRE sténodactylo

Initiatives, responsabilités, bilingue français-anglais. Travail immédiat - Issy-les-Moulineaux - BARRE - B.P. 46 ISSY (92133) - Tél. 644-82-06.

Centre Chirurgical Marie-Lannelongue cherche DEUX BONNES DACTYLOS Bonne orthogr., aimant chiffres, libres de suite. Il leur sera confié des travaux variés de bureau (une sera affectée à l'économat, l'autre à la comptabilité). — Se présenter au : Service du Personnel, de 9 à 11 heures, 129, rue Tolbiac-13e.

Société immobilière recherche :
— SECRETAIRE ayant habitude contentieux, si possible libre de suite ;
— SECRETAIRE STENO-DACT.
Se prés., 17, r. Richelieu (1er).

Radiologue ch. secrét. médicale, expér. Fresnes. Tél. : 660-11-07.

représent. offre

IMPORTANTE SOCIETE MATERIEL D'ALIMENTATION recherche

REPRESENTANTS EXCLUSIFS

30 ans minimum. Voiture personnelle Vendeur dynamique désirant se créer une situation.

NOUS OFFRONS :
— Commissions importantes permettant d'atteindre niveau de rémunération élevé.
— Stage de formation à notre usine totalement défrayé.

Adr. dem. C.V. dét., réf. et photo Nº 50.451 CONTESSE Publ. 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

travaux à façon

MODELISTE

Référence haute couture cherche clientèle particulière. Paris-11e. Tél. : 357-75-23.

cours et leçons

Elève gde école donnerait cours math, physiq., tt niveau. Prépar. préparat. baccal. Tél. 344-23-67.

L'immobilier exclusivités

Sous ce titre, nos lecteurs trouveront régulièrement dans les rubriques immobilières de nos pages d'annonces classées des offres exclusives destinées à rendre plus efficaces leurs recherches.

Pendant quarante-huit heures (deux parutions), ces propositions de vente ou de location sont publiées uniquement par Le Monde

locations non meublées

Offre

SANS COMMISSION Dans immeubles neufs 92-ANTONY Résidence de la Bièvre, 254-278, r. Adolphe-Pajeaud, à prox. des métros Les Baconnets et Massy-Verrières. Appartem. très bon standing avec loggia. 2 pièces, 44 et 49 m2 565 F et 691 F. 3 p., 62 m2, 695 à 772 F. Charges et parking en sus. Tél. : 666-98-27. Agences S'ABSTENIR.

Près CHAMPS-ELYSEES Magnif. 4 p., tt cft, meub. style. Beau 3 p. tt cft. Magnif. 2 p. tout confort, meublé moderne. Tél. : 874-03-97.

hôtels-partic.

Bourg-la-Reine. Idéal pr fam. artistes. Mais. 300 m2 dt 2 atel. 100 m2 et 35 m2. Calme, conft. Tél. : DAN. 63-98, après 18 h.

MAI. PARIS-17e, 5 p. tt cft, jd. Prix élevé. Ag. s'abst. 627-19-29.

villas

12 km OUEST 700 m R.E.R.

VILLAS neuves équipées 160 à 180 m2 habit. Jardins clos et aménagés 600 à 1.400 m2. Prix fermes et définitifs. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

locaux commerciaux

900 m2 entrepôts à louer, bail 3-6-9, droit au bail, 200 mètres du périphérique. Porte de Saint-Ouen. PROGESCO - 522-24-83.

fermettes

110 km. Paris p. Montargis. Spl. fermette RENOVEE, 3 b. pces, bs, wc, ch. c., cuis., dép., cave, grange, gar., s/650 m2 terrain. 140.000. Avis, 10, av. G.-Gaulle, Montargis. T. (15-38) 85-16-28.

110 km Autoroute Sud

SUR TERRAIN 2,50 HECTARES, AU PIED FORET DOMANIALE

paradis, pêche, chasse, cercle hippique, gentil hameau tous commerces, splendide Fermette caract., habitab. de ste, plein Sud, vue dégagée, cuisine 20m2, séj. rustiq. 40m2, 2 ch., bns, w.c. + 5 pces à amén. + grange, eau, électricité force. Prix total : 195.000 F. Traite av. 39.000 F cpt, le créd. LES PEUPLIERS, 27, rue de Vimory MONTARGIS. Tél. (15) 38-85-22-92. 24 h./24.

terrains

FORET ORLEANS. Spl. terr. à BATIR. 1.000 m2 entièrement viab., tr. bx arb., permis const., cadre except. Prix 50.000 pay. 675 F par mois. T. 278-02-49.

appartem. vente

Paris

15e PORTE DE VERSAILLES Imm. récent, beau 2 P., tt cft, 50 m2 + terrasse 30 m2, 9e ét. Prix 235.000. LAB. 13-09.

BUTTES-CHAUMONT. Magnif. duplex, 6 pièces, tout confort, terras., 2 parkings, 475.000 F. Tél. : 202-87-09.

Av. DAUMESNIL. Près bois, imm. P. de T., stud., tt conft, ref. neuf, jd privatif, calme, 93.000 F - 628-79-40.

VAL-DE-GRACE/MOUFFE. P. à P., raviss. petit 3 p., tt cft, 5e ss asc., calme, soleil, jardin, cheminée. 195.000. Tél. 336-39-03.

ILE SAINT-LOUIS

Même, bel imm. ancien restauré calme, 2 p. (poss. gd studio) 47 m2 environ, aménagement à prévoir, belle haut. ss plafond. Beaucoup de charme. EXCLUS. DU BELLAY - TEL. : 325-31-11.

Région parisienne

VILLEJUIF. Part. vend 3 p., tt cft, cuis. équip., rangement, calme, très ensoleillé, parking ou gar. 138.000 + C.F. 677-01-73.

LE VESINET. R.E.R., part. vd appt 4 p., cuis., s. bs, gar., ds petit imm. 6 appts. Calme, s/jd., 260.000 F - Téléph. 976-04-10.

constructions neuves

SAINT-MAUR-DES-FOSSES

Résid. opérat. terr. (9 m. de façade) + pav. 5 p. s/ss-sol. chff. maz. (100 m2 habit.). Prix total : 265.000, apport. : 60.000. Délai de construct. 1 an. Sté VIVRE, 6, r. des Etangs, 91800 BRUNOY. Tél. : 925-91-96.

appartem. achat

TRES URGENT. Cherche appt CFT. Ag. s'abstenir. 878-13-85.

propriétés

GOUVIEUX PRES CHANTILLY

Très belle maison comprenant : entrée, séjour, salon, cuisine, 4 chbres, bains, chauff. centr., garage, cellier. Etat neuf. Sur 604m2 jardin planté. Prix 259.000. 80 % de crédit. Taux préférentiel. **DEVIQ** 75, GRANDE - RUE, 60 - COYE-LA-FORET. Téléphone 457-63-40.

PROVENCE, LUBERON. Dans village classé, maison XIVe siècle, jardin, piscine, vue exceptionnelle. Emile GARCIN, 8, bd Mirabeau, 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE. Tél. : (90) 92-01-58, lignes groupées.

Part. vd, 70 km. Paris, vall. de la Marne, prop. sur 2.600 m2 clos de murs. 1) Mais. 9 p. + cave, gar., cellier ind. 2) Sur dép. 1 gde p.+cuis. Lib. rap., 350.000. Nº 0386 « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Vallée de la Lévrière, 80 km. Paris, B. mais., entr., séj., sal., bur., lingerie, 4 chb., moquette, bs, wc, tél., ch., gar., jardin, pr. riv. Prix 203.000. AVIS, 8, fg Cappeville, GISORS. Tél. 405.

Rés. GALLARDON, 60 km Ouest Paris, accès autor. Sup. propriété rust., bord riv. Sél. 50 m2, s.à m. 5 ch., bains+cab. t., ch. cl, tél., cuis. équip. 1.500 m2 jard. 410.000 **AVIS** 23, rue C.-Harleville, Maintenon. Tél. 23-02-29.

pavillons

SANTENY S/720 m2, magnifiq. pavill. 1973, 6 Pces, cuisine équipée ultra-moderne, 2 s. de b., 1 dche, 3 wc, 1 office, 6 placards + dress-room amén., gar. 2 voit., chff. central au gaz, terrasse, surf. habitable 230 m2, pays. pittoresq., forêt, piscine, tennis, club hippique. 355.000 F compt. Téléphone : 587-10-50.

CHAPELLE SAINT-LUC. Affaire exceptionnelle, magnif. propriété 5.720 m2 terrain. 1) Pavillon, liv.-room 50 m2, cuisine moderne équipée 6 m2, chambre, bibliothèque 20 m2, douche, wc, lavabo 10 m2, 1 chambre 25 m2. 2) Pavillon, cuisine 20 m2, s. à manger, 2 chambres, wc, cabin. toil., étang dans la propriété, etc. Prix 340.000 F cpt, à 2 h. 30 de Paris - 587-10-50.

viagers

JOINVILLE - LE - PONT près Marne PAVILL. 4 P., C., dches, dont **LIBRE 2 P.** cuisine w.-c. : 67.500 F cpt + rente 302 F/mois. VOL. 33-97.

Etude LODEL, 35, bd Voltaire, 355-61-58, rech. pour sa client. viagers import. Gde discrétion.

villégiatures

COTE D'AZUR

Saint-Cyr-sur-Mer, Les Lecques (Var), RN 559, après embranchement, plage, résidence de vacances : PUNTA MARINA. Locat. à la sem. ou au mois de **STUDIOS et T1 NEUFS** 4 ou 6 personnes, entièrement meublés, cuisine et S. de B. équipées, vaste loggia. S/place, ts les jrs sam. et dim. compr. **BOURRISSON** Sce Marina, LES TERRASSES, 25, AVENUE MIREILLE, 13009 MARSEILLE. Tél. : (91) 41-24-34.

demandes d'emploi

SERVICE FINANCIER

JEUNE CADRE (25 ans)

LICENCE GESTION + E.D.C.

Nombreux stages dont stage aux ÉTATS-UNIS

recherche

POSTE D'AVENIR FRANCE ou ETRANGER

Ecrire (67) - Lebeuf, 6, place de la Madeleine, 75008 Paris, qui transmettra.

ETALAGISTE ITINERANT. Sér. réf., rech. client. chauss. princ. pr étalage, décoration vitrines, déplac. tte Bretagne. Gicquel, rue de la Gare, 22600 La Motte.

Etudiante anglaise cherche travail de vacances dans le Midi, à partir de juillet. Ecr. nº 6.486, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Journaliste bilingue franco-suédois, 40 ans, bien introduit dans milieux d'affaires suédois, possédant une parfaite connaissance des institutions et de la vie politique, économique et sociale du pays, cherche poste de responsabilités à Paris dans société travaillant avec la Scandinavie. Ecr. nº 6.487, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

H., cadre, 35 ans, chef de service expédition France export, libre mi-juin, demeurant région Rungis, cherche emploi similaire ou autre poste intéressant. Ecr. nº 6.488, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

PROGRAMMEUR-PUPITREUR Tit. dipl. milit. CTI Prog. et CAVI pupit., 2 ans pratiq. SIEMENS 4004 - 45. Libre septembre 1974. Excel. réf. mor. et prof. Tél. (22) 24-05-41 Abbeville (80) ou écr. nº 8.487, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H. 23 ans, lib. O.M., D.U.T. **STATIST. ECO. GESTION** Contacts hum., initiat., créativ., ch. poste cadre début auprès service étude analyse gestion, préfér. rég. BRETAGNE. VIEL, 219, r. de Fougères, 35-Rennes.

J.F., 10 a. expér. secrét. direct. comptab., angl., réf. bât. T.P., ambass., ayt déjà trav. Outre-mer, rech. poste OUTRE-MER, branche indiffér. Ecr. nº 8.379, P.R., 112, bd Voltaire, Paris-11e.

Anc. Président-Directeur génér., Conseiller financier et commercial, résidant actuellement au Canada, ayant créé et dirigé Sté d'armement fret et passagers également Sté d'armement pêche hauturière et diverses Stés internationales Import-Export, gdes connaissances ds financements, commercialisation, biens d'équipements, conserveries aliment., surgélation, 50 ans, dynamique, 25 années d'expér., libre à partir août 74, ch. situation CADRE SUPERIEUR en France ou territoire d'outre-mer. Ecr. nº 8.468, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ACHETEUR, 36 ans, formation mécanique, connaiss. lancement, ordonnancement, planning, rech. emploi Paris ou banlieue Nord, libre de suite. Ecr. nº 6.484, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e

AIDE-COMPTABLE (25 ANS) cherche travail domicile mi-tps. banlieue Nord-Ouest. Ecrire à : nº 1.645, Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e, qui tr.

Jne Femme, lic. anglo-améric., dactylo, rech. poste traductrice. Ecr. Mme Geneviève Combier, 48, bd Gambetta, 94-Nogent-s/M.

PROFESSEUR DE MATHEM. (Tous niveaux secondaire) Libre juillet France ou étranger. Ecr. nº T 57.213, Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur - Paris.

proposit. com. capitaux

Usine Sheffield (Gde-Bretagne) ch. débouchés (importateur ou représentant) pour ciseaux à ongles, à broder, ménagères, en inox belle qualité. Téléph. ESCHMANN, 205-47-34.

autos-vente

Particulier à particulier, vend SIMCA 1000, 1967, bon état, 1.400 F. Téléphone : 202-11-86. Après 20 heures.

Cse dép. étr. vend Morris 1300 1969. Bon état. Tél. 535-18-91.

occasions

MAISON GORVITZ - FAVRE

recherche beaux objets qualité, mobil. de salon, lustres, bronz., vitrines, sièges, porcel., argent. 203, av. de Gaulle Neuilly-sur-Seine. **SAB. 87-76**

LIVRES ACHAT de bibliothèques H. Laffitte, 13, rue de Buci-6e, 325-69-28. Catalogue sur. dem.

gérances appointées

Femme 30 ans, grande expérience parfumerie, aimant contacts avec client, cherche gérance appointée parfumerie avec cabine. Préférence ligne de Sceaux. — Ecrire nº 6.489, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

enseignem.

Apprenez l'allemand en Allemagne Fremdsprachen INSTITUT MAWRIZKI D-6900 HEIDELBERG Wilhelm-Blumstrasse 12/14. Cours de vacances. Cours permanents. Formation professionnelle. Correspondant commercial en langue étrangère, traducteur interprète.

Hilderstone English Language Centre - Kent School of English (dépendant de l'Etat). Séjour dans station balnéaire avec famille anglaise. Enseignement, activités sociales, excursions, logement et repas. £ 28 par semaine, tout compris. Prospectus sur demande, Ecr. à The Principal, Hilderstone, Dep. SVC, Broadstairs, Kent, England. (Téléph. : Thanet 61380).

JUSTICE

AU CONGRÈS DE MARSEILLE

M. Jean Corneloup annonce le renouveau de l'Association nationale des avocats

De notre envoyé spécial

Marseille. — M. Jean Corneloup, président de l'Association des avocats de France (ANA), a ouvert, jeudi 30 mai à Marseille, le quarante-sixième congrès de son mouvement sur le thème : « L'avocat, près de l'homme menacé ». A cette occasion, il a prononcé un discours dans lequel, au-delà des appels à la tradition, il a indiqué en termes assez précis ce que pourrait être l'action de l'ANA dans les prochaines années, action tendant à un véritable renouveau des objectifs à long terme du mouvement.

Voici les passages essentiels du discours de M. Jean Corneloup :

« *Nous sommes las,* a-t-il notamment déclaré, *de voir juger une profession par quelques excès. Nous sommes en colère parce qu'il n'est pas de bonne foi de juger un corps sur l'imperfection de l'un ou l'autre des individus qui le composent. Nous ne sommes pas des hommes d'un autre âge et notre profession voit affluer une jeunesse enthousiaste et tumultueuse plus riche de ses espérances et de ses convictions que de sa fortune ou de sa condition actuelle. Le barreau de France a pris ses risques. Il a embauché du personnel, acheté du matériel, investi des sommes que le plus souvent il n'avait pas, dans des bureaux modernes. Nous ne sommes pas un écran entre les justiciables et les juges et nous acceptons le dialogue.*

» *Nous ne sommes pas des nantis soucieux de privilèges, et c'est au nom de la justice, celle qui nous est due, que nous ne rougissons pas de proclamer notre droit à un honoraire décent.* »

« *Traditionnellement nous représentons la défense,* a ajouté le président de l'ANA *et ce serait abdiquer ce qui est le service dont nous sommes chargés que de l'abandonner à d'autres si compétents, si désintéressés et si ambitieux du bien public qu'ils soient. Mais il ne suffit pas de revendiquer un rôle, encore faut-il s'interroger sur les adaptations nécessaires afin qu'il soit rempli dans sa plénitude.*

» *C'est le rôle social de l'avocat qui doit trouver aujourd'hui une expression nouvelle. La défense des intérêts collectifs n'a pas moins de prix que celle des intérêts individuels. Dans les grands conflits qui opposent des catégories d'individus : patrons et syndicats, producteurs et consommateurs, collectivités publiques et groupements de citoyens, nous devons nous demander si une nouvelle dimension de la défense ne vient pas nous solliciter...*

» *Or, le temps est venu pour nous d'assumer la défense dans sa plénitude, c'est-à-dire de ne pas rester muets sur les grands problèmes qui mettent en cause les personnes, les biens, les libertés publiques. Respecter les institutions légalement en place, observer et appliquer la loi, c'est une obligation de réserve que nous avons à respecter, mais, en tant que corps de défenseurs, nous avons aussi le devoir de dénoncer ce qui porte atteinte à la libre exécution de notre mission et ce qui pourrait être une dénaturation ou une mutilation de l'homme dans sa vie, dans ses biens et dans toutes ses libertés.* »

« *Seuls nous taxerons de politique partisane ceux que notre résistance pourra entraver dans une action contre ces droits fondamentaux,* a souligné M. Corneloup. *Pour les autres, et si nous savons garder la hauteur de vue indispensable, si nous savons parler en juristes et en défenseurs, mais en cette qualité seulement, nous accomplirons notre devoir dans la cité, ce qui est politique au sens hellénique, c'est-à-dire le plus noble et le plus élevé de ce terme...*

» *Dans le cadre de notre action professionnelle, de notre mission propre et de notre compétence, nous avons à agir sur la société dans laquelle nous vivons. Si notre voix ne cherche pas à s'y faire entendre, si par timidité ou par lâcheté ou par division interne nous ne savons pas faire entendre notre voix, si nous ne prenons pas une conscience aiguë de notre rôle social, si nous ne pensons pas les réformes nécessaires, celles de notre profession et celles de la justice, alors craignons que, réduite au rang d'un jeu d'initiés qui en seraient la caricature, la défense ne soit absente du monde où nous devrions alors vivre.* »

PH. B.

Guérir de la réforme

Longtemps seule maîtresse du terrain pour ce qui concerne la représentation de la profession, l'Association nationale des avocats de France (ANA) a vu naître avant guerre sans plaisir une rivale sous la forme de l'Union des jeunes avocats de Paris, germe de l'actuelle Fédération nationale des unions de jeunes avocats (F.N.U.J.A.). Première rivale, et, tôt, première alliée.

A l'abri de toute sérieuse menace interne pendant des décennies, la profession a paru mise en cause à partir de 1968 quand fut vraiment envisagée la réforme des professions judiciaires et juridiques qui devait aboutir, après de nombreux atermoiements des pouvoirs publics, à la fusion des professions d'avocat et d'avoué de grande instance par la loi du 31 décembre 1971.

Principal initiateur de cette réforme, l'ANA s'y enlisa — en y consacrant l'essentiel de son activité — et la profession avec elle. Tout occupés de leur avenir ou de ce qui leur paraissait tel, les avocats négligèrent ce qui ne s'y reliait pas directement.

Parmi d'autres, l'ANA tente aujourd'hui de guérir de la réforme. Mais elle n'est plus sûre de ses alliances et s'interroge sur l'opportunité d'en découvrir d'autres. D'autant plus qu'une alternative lui est offerte avec l'existence du Rassemblement des nouveaux avocats de France (R.N.A.F.) qui, après la loi de 1971, a essentiellement groupé d'anciens avoués devenus avocats. Ayant su faire croire à son dynamisme, sans avoir, jusqu'à présent, été confronté à de véritables difficultés internes ou externes, le R.N.A.F est un séduisant allié tout neuf.

Bientôt sortie du ghetto judiciaire grâce à la réforme, l'ANA se demande comment aller plus loin et rejoindre le siècle, comment renouer avec la tradition d'un barreau dynamique, inquiet de son époque et désireux d'y faire entendre sa voix. Force est de constater que le choix fait favorise le R.N.A.F. au détriment de la F.N.U.J.A.

Il apparaît, par exemple, très clairement dans les efforts communs de l'ANA et du R.N.A.F. pour aboutir à cette représentation nationale unique des avocats dont M. Corneloup a souligné l' « *urgente nécessité* » autant que la difficulté. Ce choix apparaît encore dans le très vif éloge — prononcé par le président de l'ANA — de M. Guy Danet, président du R.N.A.F. M. Didier Cayol, président de la S.N.U.J.A., a estimé qu'il l'était même trop et en a pris ombrage. Or la F.N.U.J.A. a deux raisons au moins de s'inquiéter du flirt ANA-R.N.A.F.

La première de ces raisons repose sur la constatation d'une violation apparente de la tradition par l'ANA, tradition qu'elle pouvait croire pourtant acquise pour l'éternité.

La seconde résulte de sa propre asthénie, comme l'a démontré le récent congrès de Rennes (*le Monde* du 28 mai). Ce qui la rend encore plus sensible à toute initiative d'association sœur et démontre combien la F.N.U.J.A. est, quels que soient ses efforts, en perte de vitesse pour dépasser l'époque de la réforme, dont il n'est pas douteux qu'elle a eu un grave effet démobilisateur sur tous les avocats. Certains y ont mieux résisté que d'autres.

C'est dans cet esprit qu'il faut entendre le discours — dont on lira d'autre part les principaux extraits — prononcé jeudi à Marseille par M. Corneloup : un net coup de chapeau aux traditions, mais un sérieux appel au renouveau des objectifs à long terme. A cette occasion, il ne paraît pas douteux que l'ANA, jusqu'à plus ample informé, fait plutôt confiance au R.N.A.F., même si elle ne récuse pas ostensiblement ses alliés de toujours.

Il n'est donc pas surprenant que M. Didier Cayol, président de la F.N.U.J.A., ait, en séance solennelle, vivement réagi à ce qu'il a pris pour une rupture, une répudiation. Au point d'annoncer qu'il allait quitter la salle pour protester contre le peu de cas qui était fait de la fédération qu'il préside. Rassuré par quelques paroles aimables, il resta.

Ce raccommodage momentané ne fait rien disparaître de l'actuelle tentative de redistribution des cartes ; ANA et R.N.A.F. réunis co-président la table du « risorgimento » : les autres associations courent derrière ou le laissent croire.

PHILIPPE BOUCHER.

FAITS DIVERS

APRÈS L'AGRESSION DE LA PLACE D'ESTIENNE-D'ORVES

Le meurtrier des deux passants a donné le nom de son complice

Un hold-up manqué : deux malfaiteurs prennent la fuite, deux gardiens de la paix les poursuivent, une fusillade, l'un des bandits, affolé, tire pour se dégager, une passante et un motocycliste sont tués : tel est, à grands traits, le scénario de l'agression qui s'est déroulée jeudi 30 mai, près de l'église de la Trinité, Paris (9e). L'homme qui a tiré, Claude Weissenbacker, vingt-cinq ans, arrêté rapidement, a révélé l'identité de son complice qui a réussi à s'échapper : il s'agirait d'un nommé Jean-Claude Fracaud.

Il est environ 10 h. 30 quand deux hommes font irruption dans une bijouterie, 2 bis, place d'Estienne-d'Orves, et ordonnent au propriétaire, M. Rastsprecher, d'ouvrir son coffre. Alors qu'ils commencent à remplir une sacoche de bijoux, un client, M. Henri Marcoux, entre dans le magasin et se précipite sur les malfaiteurs, qui l'assomment et s'enfuient aussitôt, laissant sur place la plus grosse partie de leur butin. Poursuivis par deux gardiens de la paix, en faction dans le quartier, les deux bandits tentent de disparaître. L'un d'eux y parvient, mais l'autre, Weissenbacker, perd tout sang-froid et commence à tirer.

A l'angle de la rue Saint-Lazare et de la rue La Rochefoucauld, une balle atteint mortellement une femme qui venait poster du courrier. La victime ne sera identifiée qu'à la fin de l'après-midi par son mari, qui s'inquiétait de son absence. Il s'agit de Mme Marguerite Dubusshere, âgée de soixante-trois ans. Continuant sa course, le malfaiteur est pris en chasse par un jeune Antillais, M. Maurice Larmaillard, vingt-huit ans, qui, fonçant sur lui avec sa motocyclette, parvient à le déséquilibrer. Mais Weissenbacker se relève aussitôt et tue à bout portant M. Larmaillard. Le bandit se réfugie ensuite dans une chambre de service, au sixième étage d'un immeuble, 3, rue Moriot, où il est rapidement appréhendé par des policiers qui, peu avant 13 heures, devaient alléger le dispositif mis en place, sans avoir pu retrouver le second agresseur.

Après cette agression, M. Gabriel Kaspereit, député du 9e arrondissement de Paris (U.D.R.), s'est rendu sur les lieux de la fusillade et a rendu hommage aux personnes qui avaient tenté d'arrêter les deux malfaiteurs. Comme une personne lui faisait remarquer que ces gestes, « *si généreux soient-ils, sont tout de même à l'origine de la mort de deux personnes* », le député a déclaré : « *En tenant ce raisonnement, on détruit toute société. C'est le règne de la lâcheté qui arrive et la loi de la jungle. Quand les candidats gangsters sauront que la population se rebelle, ils réfléchiront peut-être à deux fois avant de commettre leurs crimes.* »

En fin d'après-midi, M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, a fait savoir qu'il envisageait de faire citer à l'ordre de la nation le jeune Antillais qui avait tenté d'arrêter Weissenbacker. La victime, M. Larmaillard, est le fils d'un chef du service du greffe au tribunal civil de Paris.

Interrogé à propos de cette affaire, M. Gérard Monate, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicats de police, a notamment rappelé que depuis plusieurs années son organisation avait attiré l'attention de l'administration sur les insuffisances de la police en matière de sécurité du fait des orientations de la politique de maintien de l'ordre du gouvernement. « *Il faut créer des dispositifs légers de surveillance, multiplier les patrouilles de sécurité, et surtout redonner l'initiative au policier* », a ajouté M. Monate, qui a annoncé son intention de rencontrer M. Michel Poniatowski dans quelque temps, lorsque le nouveau ministre sera familiarisé avec les problèmes de la police. « *Nous voulons savoir si l'administration va rompre avec les mauvaises habitudes prises sous M. Marcellin* », a conclu le secrétaire général de la F.A.S.P.

SERVIC
LES RI

SERVICES

LES RETOMBÉES DE LA CRISE DE L'ÉNERGIE

Le nouvel âge de l'ingénierie

« Vélos à louer »... Les invitations au voyage d'un nouveau genre se sont multipliées ces derniers mois à Paris aussi bien qu'en province. Est-ce un effet de la crise de l'énergie ? L'affirmer aussi simplement serait aller vite en besogne ; mais il n'est pas douteux que ce service nouveau a reçu là un coup de fouet. Il n'en va pas de même pour les cabinets de recrutement, qui constatent que les problèmes énergétiques n'ont pour l'heure guère modifié le marché des cadres. Les grandes sociétés françaises d'ingénierie apparaissent plus concernées par le nouveau cours des choses. Concevant, réalisant, préfinançant souvent de grands projets industriels, elles se voient offrir dans les pays producteurs de pétrole un vaste marché où il lui faudra, il est vrai, affronter une redoutable concurrence internationale.

ENGINEERING, en français ingénierie. « Mot barbare qui ne prête pas au rêve », *admet un des responsables d'une des sociétés les plus importantes de ce secteur.* « Génie industriel serait meilleur, mais on hésite à parler de génie pour une activité qui comporte autant de risques... » *Ces risques, on en a mesuré l'étendue vers les années 1970, quand de nombreuses firmes sombrèrent alors que les plus grandes se trouvaient ébranlées. L'alerte passée, la profession se trouve à un nouveau tournant. La hausse du prix du pétrole, le transfert de ressources qu'elle entraîne, les projets d'industrialisation qu'elle fait naître, offrent à la profession un nouveau champ d'activité. Cette chance — c'en est une — il faut la saisir, ne serait-ce que pour combler l'inquiétant déficit commercial annoncé pour les deux années à venir. Comment le faire dans les meilleures conditions ? Faut-il partir au combat en ordre dispersé ou au contraire mettre au point une stratégie globale, avec l'administration, l'Etat et les industriels ? Pour bien des professionnels, c'est vers la seconde solution qu'il faut s'acheminer.*

Il fut une époque où l'ingénierie était une activité rentable et sans risque. Il s'agissait, pour l'essentiel, de vendre des idées, des plans, de l'assistance technique, en se faisant rémunérer au forfait ou au « temps passé ». L'apparition des premiers contrats de livraison d'usines « clés en main » modifia considérablement ce schéma simple.

Livrer une unité industrielle à un prix donné et dans les délais fermes suppose, en effet, la prise en compte du prix des éléments la constituant, et leur évolution entre la commande et la livraison ainsi que du préfinancement nécessaire. C'est pourquoi on vit donc peu à peu s'associer aux ingénieurs des cadres commerciaux et des « financiers ». Cette évolution alla de pair, entre 1950 et 1970, avec un développement considérable de la profession. La crise des années 70 cassa cette expansion. D'un coup les commandes se tarirent. On assista à une nette diminution des investissements, avec pour l'essentiel au début des remous monétaires. La chose fut d'autant plus durement ressentie que parallèlement ou presque les « événements » de mai 1968 avaient incité des industriels étrangers à renoncer à faire appel aux entreprises françaises du secteur.

Pour faire face à la situation, certaines sociétés d'ingénierie ont alors accepté des contrats « impossibles ». Ce fut la course au chiffre d'affaires, qui, dans certains cas, avait même commencé plus tôt. Pour beaucoup, elle se termina au fond du gouffre. Des entreprises disparurent, d'autres fusionnèrent, furent absorbées ou devinrent en fait sous-traitantes.

Une préoccupation dominante

La leçon était rude mais elle fut retenue : la rentabilité reste aujourd'hui encore la préoccupation dominante, ce qui entraîne une très grande rigueur dans la gestion. Ce souci demeure présent alors que fleurissent les grands projets, notamment dans les pays producteurs de pétrole, désireux d'accélérer — ou simplement d'entreprendre — leur industrialisation et clients potentiels des firmes françaises d'ingénierie ou du moins des plus importants d'entre elles, qui au reste s'appuient, pour la plupart soit sur des groupes financiers puissants (Heurtey, Serete, Speichim), soit encore sur l'Etat ou des entreprises parapubliques (Technip), ou même qu'elles ne soient intégrées à des ensembles industriels (Creusot-Loire, Entreprises, Seudeteg). Réaliser de tels projets suppose, en effet, des moyens financiers considérables. Est-ce là la seule condition ? « *Non,* reprend un responsable de la Serete, *sans une bonne image de marque internationale, rien n'est possible.* »

Il reste que la multiplication des contacts avec ces pays n'est pas sans poser des problèmes. « *Les nations en voie de développement désirent avoir en face d'elles un interlocuteur qui leur offre des garanties totales* », affirme l'un des patrons français de l'ingénierie. « *Ce type de garantie, peut-on le donner ? Après tout, le risque industriel est toujours pris par celui qui dit « Je fais tel type d'usine à tel endroit. » Pendant un temps, nous avons essayé de nous couvrir avec des assurances ; mais les compagnies, compte tenu de l'ampleur des contrats qui sont maintenant passés, ont renoncé. Il nous faut donc assumer cette exigence, qui va plus loin que l'impératif habituel du métier.*

» Dans ce genre d'affaires il nous faut d'ailleurs souvent sortir de nos attributions classiques. Nous ne pouvons nous contenter de concevoir et de réaliser une unité de production. Il faut quelquefois créer ou développer des infrastructures.

Tout cela est lourd et non sans danger. »

Le président de Technip va plus loin : « *Notre responsabilité n'est pas engagée uniquement au plan technique ou financier. Nous ne pouvons nous permettre de construire n'importe quoi n'importe où. Les usines ou les complexes industriels que nous bâtissons, nous devons, autant que faire se peut, les faire accepter par la population et essayer d'en faire profiter au maximum les industries locales. De plus, il nous faut former des gens. C'est pour notre profession une nouvelle dimension.* »

Le président de Creusot-Loire-Entreprises partage cette opinion : « *Nous n'avons jamais accepté de participer à un investissement anti-économique, sans pour autant avoir l'outrecuidance d'intervenir dans des décisions qui ne nous appartiennent pas.* » « *La formation ? Oui, c'est un véritable problème* », admet un responsable d'Heurtey, qui ajoute que, pour « *former un homme utile dans une usine, il faut en former dix à la périphérie* ».

Définir une stratégie

Ce nouveau marché est pourtant à conquérir. Comment accentuer dans les meilleures conditions une pénétration qui a déjà commencé lentement ? Il serait bon, apparemment, d'éviter dans un premier temps les pertes d'énergie et d'argent inutiles, en sélectionnant soigneusement les projets industriels. Répondre à un appel d'offres international coûte cher, très cher. Les accords-cadres passés de pays à pays sont utiles, à cet égard, puisqu'ils débouchent en fait sur une pré-sélection, du moins quant à la nationalité des postulants.

● Sur les appels d'offres internationaux, une concertation réelle devrait s'instaurer dans la profession. C'est du moins l'avis du patron de Creusot-Loire-Entreprises. « *Il est absurde de voir plusieurs sociétés françaises d'ingénierie s'affronter dans ce genre de compétition. Il serait bien préférable de sélectionner la meilleure, et de l'appuyer dans le combat international. C'est à la profession de se concerter pour y parvenir, plutôt que de laisser ce soin à l'Etat. Les pouvoirs publics ont autre chose à faire : la politique par exemple. La percée de l'industrie française sur les marchés d'Europe orientale a coïncidé avec l'ouverture à l'Est et s'est poursuivie grâce au maintien pendant dix ans de bonnes relations avec les pays socialistes. C'est de cet exemple qu'il faut s'inspirer.* »

Il faudra enfin associer l'industrie française à cette réflexion d'ensemble afin que chacun ne tire pas à hue et à dia. Ce n'est pas un faux problème ; on déplore, par exemple, chez Heurtey, les difficultés rencontrées pour trouver en France des tôles fortes, des tubes, des éléments de grosse chaudronnerie, tous matériels qui entrent dans l'élaboration des grands ensembles industriels, mais font défaut parce qu'ils sont largement exportés... Bref, il s'agit de définir une stratégie globale, qui pourrait permettre un nouvel âge de l'ingénierie d'être un âge... d'or.

PHILIPPE LABARDE.

Les chasseurs de têtes et les autres...

L'AN passé, plus de 20 % des cadres qu'ont recrutés des entreprises l'ont été par des cabinets spécialisés. Quelles allaient être les conséquences de la crise de l'énergie sur cette « industrie » encore adolescente, placée de par ses fonctions en première ligne des mutations ? Les spécialistes du recrutement, sans pouvoir déterminer la direction ni l'ampleur du mouvement, s'attendaient, en tout état de cause, à une modification du marché. Les entreprises n'allaient-elles pas, face à une conjoncture mouvante et à des impératifs nouveaux de rigueur et d'économie, modifier durablement leur attitude vis-à-vis de l'emploi ? Six mois plus tard, il apparaît que la tempête n'a été en fait qu'un remous, trop flou pour qu'on en puisse tirer des conclusions quant à l'évolution à court terme du marché des cadres.

Si, en décembre, on avait demandé à tel dirigeant de cabinet de recrutement ce que serait l'impact de la crise pétrolière sur ses activités, il aurait été sans doute incapable de formuler un pronostic. Partagé entre deux hypothèses, aussi plausibles qu'opposées, il aurait proposé deux scénarios.

Deux scénarios...

Premier cas : les entreprises, devant les menaces de récession, voire les prémices d'une catastrophe, donnent un brutal coup de frein à l'embauche des cadres, ce qui, pour les cabinets de recrutement, signifie de grandes difficultés à plus ou moins brève échéance.

Second cas : les firmes, à l'inverse, font front, essayant de renforcer leur « *capital humain* » afin de s'adapter à une conjoncture difficile. Plusieurs voies leur sont offertes: réorganisation des équipes de direction, meilleure utilisation de celles-ci par le biais d'une formation complémentaire, embauche d'hommes nouveaux capables d'appliquer qui une gestion plus rigoureuse, qui une politique commerciale ou d'exportation plus dynamique, qui, enfin, des mesures d'économie de l'énergie et des matières premières. Dans cette seconde hypothèse, la demande des cadres se gonfle et le rôle des cabinets de recrutement, qui, pour les meilleurs d'entre eux, se prévalent d'une mission de « *conseil de direction en matière d'investissement humain* », se trouve largement renforcé. On peut également imaginer des mutations de secteur à secteur, entraînant de profonds remous dans le marché des « *têtes* ».

... et la réalité

En fait, que s'est-il passé ? Il apparaît, bien que les indications restent, à l'heure actuelle, fragmentaires en raison de la très faible structuration du secteur, que les changements ont été beaucoup moins prononcés qu'on ne pouvait le prévoir. Pas de chute des demandes, pas de gonflement excessif non plus.

Il ressort également des statistiques un gonflement de la demande de cadres de production, de dirigeants, de financiers et de responsables du personnel. Les professionnels interrogés sont moins catégoriques : les glissements que l'on a pu constater ont été très subtils. Une tendance globale se dégage cependant, qui met l'accent depuis quelques mois sur les qualités de gestionnaire des cadres recrutés, quelles que soient leurs fonctions précises.

On demande ainsi désormais à un ingénieur de production, en sus de capacités techniques, d'être en mesure de « *gérer* » un produit. Il en va de même pour les contrôleurs de gestion qui « *doivent aller au-delà des méthodes comptables* » et des directeurs commerciaux même, dont la cote semble en baisse depuis peu (à l'exception des spécialistes du commerce international) qui doivent « *vendre un produit, certes, mais dans des conditions économiques données* ». Dans la chimie, par exemple, la pénurie de matières premières leur imposera, à la limite, de « *ne pas vendre, ou de vendre moins* ».

En clair, les firmes recherchent des hommes capables de s'adapter rapidement à des situations nouvelles et d'y réagir de façon plus autonome. La recrudescence des problèmes sociaux explique, par ailleurs, l'intérêt croissant suscité par les directeurs de personnel, de plus en plus rares. Quant aux postes dits de « *productivité énergétique* », pour lesquels on pouvait s'attendre à une demande accrue, ils n'ont apparemment pas été plus recherchés. « *La fonction existait dans la plupart des entreprises, on a mis l'accent sur cette fonction, mais on n'a pas créé de poste nouveau* », explique un dirigeant de cabinet.

La « crise » moins importante que le décès du président

En ce qui concerne les glissements prévisibles d'un secteur à l'autre, les éléments d'information sont encore plus minces. Un appel d'offre assez sensible semble s'être dégagé dans l'ingénierie, les activités touchant au nucléaire, à l'industrie alimentaire du fait des opérations de concentrations nombreuses) et aux industries traditionnellement exportatrices. A l'inverse, sont en recul les demandes de cadre pour la publicité et l'automobile.

Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, la crise énergétique a moins affecté l'activité des cabinets de recrutement que le décès de Georges Pompidou et les incertitudes politiques qui en ont découlé. Tous les professionnels espèrent maintenant un redressement rapide et abordent l'avenir avec un relatif optimisme.

Quel sera cet avenir ?

Depuis plusieurs années semble se dégager, avec la multiplication du nombre des sociétés (deux cents en 1973) et la croissance de la taille, une orientation nouvelle de leur activité. La fonction de recrutement et de sélection par tests cède peu à peu le pas à un rôle plus complet de gestion en matière d'hommes. Cette évolution a été accentuée par le développement à côté des cabinets de recrutement classiques, des cabinets d'« *executive search* » (« chasseurs de têtes », en français), qui s'appuient sur des méthodes plus sophistiquées et dont les dirigeants, pour la plupart spécialistes du management plus que psychologues, prônent une approche plus globale des problèmes dans l'entreprise.

Si cette évolution se généralisait, l'activité des cabinets non plus de recrutement mais de « conseil en investissement humain » ne serait plus entravée par les menaces de récession économique, bien au contraire. On n'en est pas encore là. Pour l'heure, la plupart des cabinets se cantonnent dans des fonctions de contact et de sélection des cadres et demeurent un baromètre sensible, sinon de la conjoncture économique du moins de l'appréciation qu'en ont les chefs d'entreprise. Le peu d'impact de la crise énergétique l'a prouvé, qui a traduit l'attitude générale du patronat, au cours des derniers mois, faite le plus souvent de prudence, d'incertitude et d'attentisme. — V. M.

LES RETOMBÉES DE LA CRISE DE L'ÉNERGIE

« VÉLOS A LOUER »

LA place de l'Opéra a retrouvé avec le soleil son fourmillement de touristes congestionnés, pressés de s'asseoir, selon l'âge ou les moyens, qui à la terrasse du Café de la Paix, qui sur les marches brûlantes du théâtre. Sur le terre-plein un petit Solex jaune, solitaire, intrigue la foule qui s'engouffre dans les bouches étouffantes du métro. Sur ses flancs, une pancarte : un nom, une adresse et une offre alléchante : « Visitez Paris sur deux roues. »

Le mouvement écologiste, largement soutenu par les difficultés croissantes de la circulation automobile et plus récemment par la crise pétrolière, fait des adeptes de plus en plus nombreux. La campagne électorale de M. René Dumont n'y a pas peu contribué. Le regain d'intérêt pour les bicyclettes et cyclomoteurs, perceptible depuis un ou deux ans, s'est du coup transformé en un véritable engouement. La location de deux-roues, considérée jusque-là comme non rentable du fait du relatif abandon de ce mode de transport et laissée à l'initiative, souvent timide, de concessionnaires ou garagistes astucieux, prend ainsi une dimension nouvelle. La crise a sinon convaincu, du moins renforcé la détermination de ceux qui tentaient, sans trop y croire, d'exploiter ce « créneau » jusqu'alors délaissé. Depuis un ou deux ans, les initiatives nouvelles se multiplient.

La S.N.C.F. a récemment acheté à la société Peugeot, premier constructeur français de cycles, un millier de véhicules afin d'équiper les gares des stations touristiques (Juan-les-Pins, Dinard, Chantilly, etc.) d'un parc de vélos que le voyageur pourra, en échange de son billet, louer à un tarif privilégié.

Air Inter, pour ne pas être en reste, envisage une opération de même ordre, en collaboration avec un club de randonnée à bicyclette. C'est à la descente de l'avion, cette fois, que le Parisien avide d'oxygène (et d'exercice) pourra bénéficier des bienfaits de la « petite reine ».

Dans la région parisienne, un concessionnaire Honda a conclu avec quelques stations-service de Shell un accord par lequel il installera chez eux des points de location de vélomoteurs. A Paris même, aux vendeurs de deux-roues de plus en plus nombreux à se tourner vers la location, se sont ajoutés plusieurs « *francs-tireurs* », venus d'horizons très divers. Tel est le cas, par exemple, des fameux Solex jaunes nés l'an passé du « pari » de trois amis.

L' « homme sage » du trio, un visage ouvert, la trentaine, sympathique, est directeur financier adjoint d'un groupe bancaire ; les deux autres étaient étudiants. Leur but est simple : amasser pendant six mois un pécule suffisant, pour le reste de l'année « *vivre de cette rente* ». La clientèle visée a été clairement définie : les touristes. « *L'idée n'est pas neuve*, expliquent-ils, *mais le service rendu est réel ; à Rome, en Allemagne, la location de deux-roues aux étrangers se pratique sur une grande échelle. Les visiteurs ne « sentent » pas une grande ville comme Paris lorsqu'ils utilisent le taxi ou le métro. Sur un cyclomoteur, les choses sont différentes.* »

Une mise de fonds pratiquement nulle

L'été dernier, les trois compères ont donc acheté une centaine de cyclomoteurs, se sont installés dans un coin de garage près de Saint-Germain et ont loué leurs deux-roues pendant six mois. L'expérience s'est révélée concluante et ils la renouvellent cette année, envisageant même d'agrandir leur parc d'une trentaine de « vraies bicyclettes ». La rentabilité ? Elle est fragile, largement tributaire de la clémence du temps et de la « débrouillardise » des entrepreneurs.

La mise de fonds de départ est quasiment nulle : les véhicules sont achetés en *leasing* et revendus à la fin de la saison.

Ils sont d'ailleurs rapidement amortis, dans la mesure où le prix de revient par cyclomoteur n'excède pas 400 F et où la journée de location rapporte 25 F. Les frais, hélas ! sont lourds : frais d'entretien, vols (un deux-roues sur trois a été volé l'an passé, selon les compagnies d'assurance), déprédations de tous ordres, depuis le pneu crevé jusqu'au cadre soigneusement scié de manière à provoquer un accident. Ces problèmes sont communs à tous les loueurs de cycles, ainsi que celui, crucial, de la publicité.

Les trois amis l'ont résolu d'une manière originale et sans doute efficace, puisque imitée cette année par plusieurs de leurs concurrents. Les annonces dans la presse ne touchent pas les étrangers de passage ; l'affichage coûte cher ; restait l'autopublicité. C'est ainsi qu'ont fleuri, dans les hauts lieux du pèlerinage touristique, les véhicules jaunes indiquant l'adresse du loueur. Le trottoir de l'American Express ou de l'agence Cook est ainsi devenu, depuis peu, un territoire chèrement disputé. Un inconvénient, inattendu : les contraventions (quatre cents l'été dernier), généreusement distribuées par une préfecture de police hostile.

***

La démarche du dernier-né des loueurs de deux-roues, un ex-journaliste qui vient d'ouvrir boutique dans une ancienne mercerie près de Jussieu, a été sensiblement la même, bien qu'il envisage une activité étalée sur toute l'année et désire toucher un public plus vaste que les simples touristes. A la base, le désir de faire un travail manuel ; puis l'idée de la bicyclette, née lors d'un séjour à New-York. Trente-cinq ans environ, décontracté, le verbe tranché et un visage à la Woody Allen, il explique qu' « *à Hyde Park débouchent le dimanche près de soixante-dix mille vélos, tous plus fous les uns que les autres. Les vendeurs et les loueurs y ont fait des fortunes* ».

Il a donc acheté d'occasion trois cents bicyclettes qu'il a « retapées » avec quelques amis, prenant modèle sur les bicyclettes hollandaises, au guidon haut, aux lignes pures. Ses clients ? « *Très divers : des gens du quartier qui vont faire leurs courses, des étrangers, des groupes, pas forcément jeunes, presque toujours gentils.* » La rentabilité ne semble guère le préoccuper ; pour l'heure « *ça marche très bien, surtout le dimanche* ». Il vend aussi des vélos neufs, décorés et construits par lui « sur mesure ». Il envisage de joindre aux vélos des casse-croûte pour les clients du week-end et des itinéraires conseillés pour les touristes.

L'hiver ? « *Il sera austère de toute façon, ceux qui ont utilisé le vélo pour rire le feront peut-être... par nécessité.* » Les vols, les déprédations ? « *Inévitables, ils font partie des risques.* » Un enthousiasme contagieux. A l'entendre, on se prend à rêver d'une ville déserte, troublée seulement par le grincement des pédaliers, habitée de cyclistes « gentils » et détendus.

La location de deux-roues est encore un phénomène marginal. Il n'est pas certain qu'elle le reste. Le marché, pour l'heure, apparaît restreint, mais si, comme on l'a souvent constaté, l'Europe suit avec quelques années de décalage l'exemple américain, la « petite reine » n'a pas fini d'étonner. Les constructeurs en premier lieu, qui, d'ores et déjà, s'avouent « *complètement débordés, dépassés par les événements* ».

VÉRONIQUE MAURUS.

★ Solex : « Locacycle », 3, rue du Vieux-Colombier, Paris (6e).

★ Vélo : « la Musette », 32, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris (5e).



ÉDUCATION

LES RÉSULTATS DU CONCOURS GÉNÉRAL

Le triomphe des « C »

Le palmarès du Concours général 1974 vient d'être publié par le ministère de l'éducation. Comme d'habitude dans cet exercice représentatif de l'enseignement traditionnel ont brillé les élèves des « grands lycées », les établissements anciens et renommés de Paris et des grandes villes de province, pépinières de classes préparatoires aux grandes écoles.

Les résultats confirment la transformation de la série C en bastion des vertus de la culture traditionnelle : les élèves de ces classes scientifiques ont « raflé » vingt et un prix dans les disciplines littéraires (et notamment les premiers prix de français, anglais, italien, arabe, histoire et géographie), alors que ceux des séries A (littéraires) n'en ont « décroché » que onze.

Plus encore que l'an passé, les « provinciaux » l'emportent sur les élèves de Paris et de sa banlieue : ils ont obtenu trente-deux prix (dont onze premiers) contre treize (dont six premiers). Mais cette répartition est simplement conforme à celle de la population scolaire. Deux prix parmi les plus relevés (français et mathématiques en terminale) sont toutefois restés aux mains d'élèves de grands lycées parisiens.

Comme en 1973, de nombreux prix (vingt et un dont sept premiers prix) n'ont pas été décernés. Il s'agit à la fois de disciplines récemment introduites au Concours général, comme les sciences économiques et sociales, le droit et l'économie générale, la construction, et de matières tout à fait classiques, comme la version et le thème latins, le russe, la géographie et les sciences naturelles.

CLASSES DE PREMIERE

Composition française (premières A, B, C, D, E) : 1er prix : Florence Thomas (première C, lycée Joliot-Curie, Nanterre) ; 2e prix : Annie Lambert (première C lycée Bellevue, Toulouse) ; 3e prix : Aidan Maurice-Marc (première C, lycée Pierre-Puget, Marseille).

Allemand (premières A, B, C, D, E) : 1er prix : Jean-Pierre Duwig (première A, lycée Fustel-de-Coulanges, Strasbourg) ; 2e prix : Anne Baader (première C, lycée des Pontonniers, Strasbourg) ; 2e prix *ex æquo* : Tania Hinderbergir (première A, lycée Jeanne-d'Arc, Clermont-Ferrand).

Anglais (premières A, B, C, D, E) : 1er prix : Charles Frankel (première C, lycée Jeanson-de-Sailly, Paris) ; 1er prix *ex æquo* : Patricia Harnden (première C, lycée Périer, Marseille) ; 3e prix : Pierre Surbled (première A, lycée Vernet, Valence).

Arabe (premières A, B, C, D, E) : 1er prix : Rachid Benyakhlef (première C, lycée Descartes, Rabat, Maroc) ; 2e prix : Robert Barouki (première C, lycée franco-libanais, Beyrouth) ; 3e prix : non décerné.

Espagnol (premières A, B, C, D, E) : 1er prix : Pilar Carrasco (première A, lycée Alphonse-Daudet, Nîmes) ; 1er prix *ex æquo* : Jean-François Mathieu (première C, lycée Lannes, Lectoure) ; 3e prix : Jacqueline Puig (première C, lycée Jean-Lurçat, Perpignan).

Italien (premières A, B, C, D, E) : 1er prix : Corinne Bernard (première C, lycée Lesage, Vannes) ; 2e prix : Véronique Abruzzetti (première A, lycée Molière, Paris) ; 3e prix : non décerné.

Russe (premières A, B, C, D, E) : 1er et 2e prix : non décernés ; 3e prix : Hervé Mariton (première C, lycée Louis-le-Grand, Paris).

Version latine (premières (A, B, C, D, E) : 1er prix : non décerné ; 2e prix : Christine Carthe (première A, lycée Saint-Sernin, Toulouse) ; 3e prix : non décerné.

Thème latin (premières A, B, C, D) : 1er prix : non décerné ; 2e prix : Jean-Luc Gouze (première C, lycée Joffre, Montpellier) ; 3e prix : non décerné.

Version grecque (premières A, B, C, D) : 1er prix : Christine Carthe (première A, lycée Saint-Sernin, Toulouse) ; 2e prix : Pascale Beney (première A, Pauillac) ; 3e prix : Bernard Frangoulis (première C, Salon-de-Provence).

Histoire (premières A, B, C, D) : 1er prix : Christian Séguy-Duclot (première C, lycée Claude-Fauriel, Saint-Etienne) ; 2e prix : Isabelle Gougenheim (première C, lycée de la Folie-Saint-James, Neuilly) ; 3e prix : Michel Brion (première C, lycée Clemenceau, Reims).

Géographie (premières A, B, C, D) : 1er prix : Eric Guillemot (première C, Prytanée militaire de La Flèche) ; 2e et 3e prix : non décernés.

Sciences économiques et sociales (première B) : 1er prix : non décerné ; 2e prix : Françoise Thielen (lycée Robert-Schuman, Metz) ; 3e prix : non décerné.

Construction (premières F 1, 2 et 3) : 1er prix : Bruno Salomon (première F 3, lycée technique d'Etat, Troyes) ; 2e prix : Michel-Roger Gallet (première F 1, lycée Carriat, Bourg-en-Bresse) ; 3e prix : non décerné.

CLASSES TERMINALES

Composition française (terminales A, B, C, D, E) : 1er prix : François Crosnier (terminale C, lycée Romain-Rolland, Ivry-sur-Seine) ; 1er prix *ex æquo* : Emmanuel Faye (terminale A, lycée Henri-IV, Paris) ; 2e prix : Raoul Delcorde (terminale A, lycée franco-iranien, Téhéran) ; 3e prix : Dominique Soulat (terminale A, lycée Guez-de-Balzac, Angoulême).

Philosophie (terminales A) : 1er prix : non décerné ; 2e prix : Frédérique Charbit (lycée de la Madeleine, Melun) ; 2e prix *ex æquo* : Yves Sansonnens (lycée Mangin, Sarrebourg).

Philosophie (terminales B, C, D, E) : 1er prix : Daniel Comte (terminale D, lycée Marcel-Gimond, Aubenas) ; 2e prix : Philippe Deslande (terminale C, lycée Condorcet, Paris) ; 3e prix : non décerné.

Mathématiques (terminales C et E) : 1er prix : Jean-Claude Sikorave (terminale C, lycée Louis-le Grand, Paris) ; 2e prix : Erik Niemann (terminale C, lycée Montaigne, Bordeaux) ; 2e prix *ex æquo* : Patrick Veyrecken (terminale E, lycée technique de Meaux).

Physique (terminales C, D et E) : 1er prix : Erik Niemann (terminale C, lycée Montaigne, Bordeaux) ; 2e prix : David Olivier (terminale C, Chambéry) ; 3e prix : Max Michel (terminale C, lycée du Parc impérial, Nice).

Sciences naturelles (terminales D) : aucun prix décerné.

Sciences économiques et sociales (terminales B) : 1er prix : Philippe Aguera (lycée Corneille, Rouen) ; 2e prix : Christian Divin (lycée de Taverny) ; 3e prix : non décerné.

Droit ou économie générale (terminales G 1, 2 et 3) : 1er prix : non décerné ; 2e prix : Martine Bachmann (terminale G 1, lycée de la Source, Orléans) ; 3e prix : non décerné.

Construction (terminales E) : 1er prix : Robert Delmas (lycée Jean-Moulin, Béziers) ; 2e prix : Alain Bidaut (lycée nationalisé, Châlons-sur-Marne) ; 3e prix : Benoit Laurent (lycée nationalisé, Moulins-Yzeure).

CLASSES DE PREMIERE ET TERMINALES

Dessin : 1er prix : Marianne Emtat (terminale C, lycée La Fontaine, Paris) ; 2e prix : Alain Milon (terminale C, lycée Buffon, Paris) ; 3e prix : non décerné.

QUATRE PORTRAITS

Christine Carthé : j'irai ramasser des pommes

De notre correspondant

Toulouse. — *Seize ans. Un sourire gracieux, une certaine timidité, de beaux yeux vifs, Christine Carthé, élève de première A au lycée Saint-Sernin de Toulouse, vient d'obtenir au concours général le premier prix de version grecque et le second prix de version latine (le premier n'a pas été décerné).*

Christine a encore le charme de l'enfance. Son double succès la comble d'une joie naïve, mais ne la surprend pas trop. « J'étais assez satisfaite de mon travail », *dit-elle avec simplicité. Il n'étonne pas non plus son professeur, Mme Odette Maleprade, qui confirme que Christine est un brillant sujet. L'avenir ? C'est surtout les vacances prochaines. La mer, peut-être. La campagne, certainement.* « J'irai ramasser des pommes. » *Et la montagne avec un stage-photo dans les Pyrénées. Puis le bac l'an prochain et sans doute Normale-Sup. En tout cas, une grande école.*

Christine Carthé pratique l'athlétisme et la natation, joue du piano et suit des cours de danse classique. Elle lit beaucoup ; son auteur favori : Alfred de Musset.

Annie Lambert : l'enseignement si j'y suis obligée

Annie Lambert, dix-sept ans, première C au lycée Bellevue de Toulouse, deuxième prix de composition française. Aime aussi la littérature, mais ses goûts sont plus modernes : Aragon, Saint-John Perse, Beckett. Ses sports : la montagne et le ski. Elle est réaliste, décidée, gaie, parle sans timidité. L'an prochain, elle abandonnera la série scientifique pour faire de la philosophie. Peut-être ensuite l'enseignement. « Si j'y suis obligée. » *Annie est fille d'enseignants : son père est* maître-assistant à l'université du *Mirail, sa mère professeur au lycée. Pour l'instant, elle pense aux vacances. Elle ira en Angleterre. Ses meilleurs amis sont ses frères, Marc, quinze ans, Frédéric, onze ans, et son chien.*

Erik Niemann : je suis ambitieux

De notre correspondant

Bordeaux. — *Le « scientifique » Erik Niemann, qui n'a pas encore dix-sept ans, n'est pas satisfait. Certes, il a réussi un beau doublé : premier prix de physique et deuxième prix de mathématiques. Mais il est déçu. Car il a concouru aussi en philosophie et il espérait fermement obtenir, surtout dans cette discipline, un prix et réaliser ainsi un exceptionnel triplé. Il s'analyse très bien et avoue franchement :* « Je suis ambitieux ».

Cependant, pour ses camarades du lycée, il reste un « copain sympa ». *Grand, une chevelure blonde bouclée abondante, des lunettes cerclées de métal, Erik Niemann, né le 12 septembre 1957, est élève en terminale C au lycée Michel-Montaigne à Bordeaux, après avoir été jusqu'en seconde pensionnaire au lycée Montesquieu. Il est le fils d'un professeur d'allemand à l'université de Bordeaux. Sa sœur aînée fait des études de droit.*

Il reconnaît qu'il doit sa réussite à ses professeurs. Un hommage d'un élève studieux et sérieux. « Les filles ne sont pas compatibles avec les études », *constate-t-il avec le sourire.*

Erik adore la littérature : ses auteurs préférés sont Malraux, Dostoïevski et Sartre. Il pratique aussi le sport (tennis et équitation) et a une passion : l'archéologie. Il aime le cinéma (surtout les films de Bergman) et la musique (Debussy).

Pour Erik Niemann, ces deux prix sont déjà du passé. Il regarde vers l'avenir, et ses projets sont précis : Polytechnique et ENA. Il se sent attiré par la recherche scientifique, *mais constate avec lucidité la situation de délabrement de la recherche en France.* « Ambitieux », *Polytechnique, l'ENA : il a peut-être un avenir dans la politique...*

Christian Séguy-Duclot : « no comment... »

De notre correspondant

Saint-Etienne. — *D'un concours général à l'autre, le lycée Claude-Fauriel de Saint-Etienne fournit quasi traditionnellement son lot de lauréats. Il n'est donc pas étonnant que deux de ses élèves des classes de première figurent au palmarès 74, dont le premier accessit de géographie, Jean-Yves Le Guillarme, et le premier prix d'histoire, Christian Séguy-Duclot, seize ans. Fils du directeur du Crédit agricole de la Loire, il habite dans un appartement cossu en plein centre de la ville. Mais les trompettes de sa renommée soudaine n'ont pas fait s'écrouler la muraille de réserve derrière laquelle il se retranche : il se refuse à exprimer la moindre satisfaction ou à dévoiler ses projets estudiantins. Pas d'interview, pas de photo de lui dans le journal régional. Ce vedettariat ne l'intéresse pas. Ce qui l'attire, ce sont ses livres.* « Il n'a pas de meilleur ami. Il travaille avec une ténacité forçant l'admiration », *dit de lui une grande tante admirative.*

La création d'un secrétariat d'État pour les universités est mal accueillie par la FEN

Annoncée par M. Giscard d'Estaing, la création d'un secrétariat d'État « *autonome* » chargé des universités est mal accueillie par la Fédération de l'éducation nationale. Cette mesure, écrit la FEN, « *décidée en même temps que la transformation du ministère de l'éducation nationale en un simple ministère de l'éducation, ces décisions étant prises au moment où le secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports est à nouveau soustrait à l'éducation nationale, où la création d'un secrétariat d'Etat à la culture est annoncée, et où des doutes planent sur le ministère de tutelle du C.N.R.S., font peser de lourdes menaces sur l'unité, l'efficacité et l'indépendance du service public.*

» *Cet ensemble de mesures va à l'opposé du grand ministère de l'éducation nationale, instrument indispensable d'une politique cohérente et constructive en matière d'éducation, de formation et de culture, que la FEN n'a cessé d'appeler de ses vœux.* »

De son côté, le Syndicat national de l'enseignement supérieur (FEN) estime que cette décision « *s'inscrit dans une politique délibérée de démantèlement du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche* ».

« *M. Giscard d'Estaing*, poursuit le SNE-Sup, *a visiblement l'intention de pratiquer à l'égard des universités une politique aboutissant à la coupure de l'enseignement supérieur et des autres ordres d'enseignement, à la non-reconnaissance du baccalauréat comme premier grade de l'Université et à la compression généralisée des effectifs des universités, dans la perspective d'un enseignement supérieur élitiste et étroitement soumis aux grands intérêts économiques privés.* »

***

Le SNE-Sup a d'autre part décidé de reporter au jeudi 13 juin la journée d'action prévue initialement le 11, en raison de l'éventualité de la grève des organisations syndicales de la fonction publique à cette date. Cette journée d' « *actions multiples* » du SNE-Sup sera marquée notamment par des manifestations devant les rectorats. Les revendications essentielles du syndicat concernent la garantie de l'emploi pour les personnels non titulaires et une réforme des carrières des enseignants du supérieur. Le SNE-Sup, qui réunit les 15, 16 et 17 juin à Nanterre son congrès national, prévoit également de terminer celui-ci par une manifestation des trois cents délégués devant le ministère de l'éducation, au cas où le nouveau ministre n'aurait pas d'ici là répondu favorablement à la demande de négociation qui lui a été adressée.

Les sections académiques de Paris, Versailles et Créteil du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) ont de leur côté décidé une grève le vendredi 7 juin pour protester contre les « *menaces sur les conditions de travail de tous les personnels et sur le réemploi des maîtres auxiliaires* ». Cette grève prend place dans la semaine d'action du 5 au 12 juin décidée par le SNES au plan national et à laquelle s'est associé le Syndicat des professeurs d'éducation physique (SNEP). Le syndicat veut ainsi protester contre le « *blocage des deux mille deux cents postes d'enseignants de second degré créés au budget de 1974* ». Rappelons que M. Joseph Fontanet, l'ancien ministre de l'éducation nationale, avait réclamé, avant même la discussion du budget à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 13 octobre 1973) un « collectif » pour assurer la rentrée. « *Le nombre d'emplois créés, bien qu'important, ne sera cependant pas suffisant pour assurer l'encadrement complet des effectifs à la rentrée 1974* », avait déclaré M. Fontanet.

Le bureau national du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), réuni le 30 mai, a décidé de poursuivre l'action syndicale sur trois objectifs : défense de l'emploi pour les personnels auxiliaires et hors statut ; lutte contre la sélection dans l'école ; maintien et renforcement du service public et de son unité, menacés par les orientations affirmées par Valéry Giscard d'Estaing.

SCIENCES

● *M. Lucien Malavard*, président du bureau national d'informations scientifiques et techniques du ministère de l'industrie, a été nommé, par arrêté du *Journal officiel* du vendredi 31 mai, président du conseil d'administration de l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA).

DÉFENSE

« IL FAUT NOUS ASSOCIER AVEC NOS PARTENAIRES ATLANTIQUES POUR PROTÉGER NOS LIGNES DE COMMUNICATIONS MARITIMES », écrit l'amiral de Joybert.

« Trois mois ou même moins suffisaient pour que la France comme l'Europe d'aujourd'hui soient mises à genoux, une fois coupé leur cordon ombilical maritime, par où leur arrivent 85 % de leurs matières premières et de leur énergie », *écrit notamment l'amiral Marc de Joybert, chef d'état-major de la marine nationale, dans le numéro de juin de la revue* Défense nationale. « Un seul remède, *ajoute-t-il*, vieux comme le monde : protéger notre trafic à la mer. »

« Mais les Etats-Unis, *explique l'amiral de Joybert, qui doit quitter ses fonctions le 14 juillet prochain*, eux-mêmes se trouveraient incapables de protéger la totalité de leurs lignes de communications ; que dire, alors, de la petite marine française ! La réponse est évidente : il faut donc s'associer avec ses partenaires européens, et pour l'heure dans l'alliance atlantique, puisque nous y sommes toujours partie.

« La clé nucléaire ne se partage pas, et l'interdiction nucléaire aux portes de la France ne joue que pour nous. Cela n'empêche pas au contraire de s'entendre entre voisins pour préparer à l'avance les conditions d'une résistance efficace à un blocus maritime, mortel à brève échéance pour une civilisation vautrée dans le technique. »

Revenant sur les critiques adressées à la force nationale de dissuasion nucléaire, l'amiral de Joybert écrit : « Le seul défaut de notre système est qu'il nous faut nous battre à fronts renversés ; alors que les autres puissances ont suffisamment pris au sérieux notre défense pour essayer par tous les moyens d'en arrêter les progrès, nous, les Français, dont depuis deux mille ans, le défaut national est de nous entre-déchirer, nous, les Français, ou du moins une trop grande part d'entre nous, nous ne croyons pas à ce que nous avons fait, bien, et tout seuls. Mais le fait est là : la force nucléaire stratégique existe et elle est, dès maintenant, suffisamment redoutable pour que personne, de l'extérieur, ne vienne jamais la mettre en question. »

★ *Défense nationale*, juin 1974 : 1, place Joffre, 75007 Paris ; prix : 7 F.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

LES CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE CHERCHENT A DIVERSIFIER LEUR CARNET DE COMMANDES

« Le chiffre d'affaires des Chantiers de l'Atlantique en 1974 avoisinera 2 milliards de francs, dont 1,3 pour le chantier naval, et le reste pour le département mécanique », a déclaré mercredi 29 mai à Saint-Nazaire M. Pierre Loygue, vice-président-directeur général de l'entreprise.

Actuellement le carnet de commandes est garni, en pétroliers et en méthaniers, jusqu'à la fin de 1978, mais des négociations sont en cours afin de diversifier ce carnet, notamment par la construction de navires porte-conteneurs (pour la desserte de l'Afrique du Sud, par exemple), de minéraliers, de navires transporteurs de produits raffinés.

● *MM. Charles Bignon et Jacques Piot*, députés U.D.R. de la Somme et de l'Yonne, ont déposé, jeudi 30 mai, une proposition de résolution « *tendant à la création d'une commission d'enquête sur l'utilisation des crédits destinés à la construction et au fonctionnement du paquebot* France ».

TRANSPORTS

Les routiers se défendent de consommer beaucoup de carburant

De notre envoyé spécial

Innsbruck. — *Les difficultés provoquées par la crise de l'énergie ont pris une place prépondérante dans les travaux du quatorzième congrès de l'Union internationale des transports routiers (IRU), qui s'est achevé le jeudi 30 mai à Innsbruck (Autriche). Ainsi, l'assemblée a adopté une résolution finale sur* « les consommations énergétiques comparées du transport par la route et par chemin de fer ».

Les participants se sont, en effet, efforcés de réfuter l'affirmation selon laquelle les consommations comparées en gas-oil pour le transport ferroviaire et pour le transport routier se situeraient dans un rapport de un à trois. Une étude actuellement menée dans ce sens par les experts de l'IRU devrait être publiée dans les prochaines semaines. Mais, sans plus attendre, les transporteurs routiers ont tenu à affirmer que les chiffres avancés depuis le début de la crise énergétique ne tiennent pas compte de l'ensemble des données. Aussi, ont-ils souligné la souplesse du transport routier qui seul permet d'assurer d'un bout à l'autre le déplacement d'une marchandise entre deux points différents. Au contraire, l'utilisation de la voie ferrée suppose un certain nombre d'opérations de manutention et de transbordement, et doit être complétée par des transports terminaux par la route entre les gares et les points de livraison.

Les craintes des professionnels de la route ont-elles été apaisées par la déclaration d'un représentant de la Commission des Communautés européennes, qui a reconnu au cours du congrès que « *même avec les perspectives ouvertes par la situation actuelle dans le domaine de l'énergie, on ne peut envisager aucun transfert notoire vers d'autres modes de transports* » ?

Les congressistes de l'IRU ont aussi répliqué aux attaques dont la route est l'objet depuis plus de six mois en mettant l'accent sur le rôle de l'autobus dans le transport des personnes. Ce genre de véhicule, susceptible de remplacer une quarantaine de voitures privées, en particulier dans les déplacements quotidiens entre les lieux de domicile et de travail, devrait être favorisé par des mesures telles que des allégements fiscaux et par un système de crédit permettant de renouveler le matériel ou de compenser les charges entraînées par la fonction de service public.

Les transporteurs routiers se sont, d'autre part, attachés à montrer qu'ils sont également soucieux de la protection de l'environnement. Ils ont reconnu que leur activité professionnelle provoque certaines nuisances, au premier rang desquelles le bruit. A l'avenir, la conception même des véhicules devra tenir compte, selon eux, des atteintes à l'environnement.

JEAN-LOUIS SAUX.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

SYNDICALISTES ET PATRONS INQUIETS DEVANT LA HAUSSE DES PRIX

Tandis que MM. Maire et Séguy s'apprêtent à confirmer leur accord

Les syndicats réclament des mesures contre l'inflation

La C.G.T. s'oppose à toute reconnaissance officielle de la C.F.T.

L'accélération de la hausse des prix renforce, si besoin était, la détermination des syndicats dans leur lutte pour l'élévation du pouvoir d'achat des salariés. Tandis que F.O. réclame un blocage des prix pour une période limitée et dénonce les marges abusives, la C.F.D.T. demande en outre la suppression de la T.V.A. sur les produits de première nécessité, le relèvement immédiat du SMIC, le rattrapage immédiat des salaires du secteur public et nationalisé, l'indexation de l'épargne populaire. La commission exécutive de la C.G.T. avait, la veille, « exigé de véritables mesures contre l'inflation et la vie chère ».

Les dirigeants de la C.G.T. et de la C.F.D.T. devaient se retrouver ce vendredi 31 mai pour mettre au point un document commun sur les revendications et l'action propre à les soutenir. De leur côté, la totalité des organisations de la fonction publique, ont adressé une mise en demeure au gouvernement ; faute de réponse positive le 5 juin, elles déposeront un préavis de grève.

M. Séguy a aussi adressé deux sévères avertissements aux pouvoirs publics : « Si nous ne rencontrons que duplicité et intransigeance, *a-t-il dit,* nous userons de tous les moyens d'action pour obtenir satisfaction. Il n'y a aucune menace, aucun esprit de revanche, notre mission de syndicalistes est de défendre les intérêts des travailleurs. »

Auparavant, ayant déclaré que la C.G.T. se rendrait à l'invitation du président de la République au cas où M. Giscard d'Estaing proposerait une entrevue aux syndicats, M. Séguy a précisé que si la C.F.T. était également conviée, une telle initiative serait considérée comme « une véritable provocation qui ne resterait pas sans riposte ».

Tous les syndicats, dans l'attente des conversations avec le gouvernement, durcissent leur attitude. C'est dans les termes les plus fermes que la C.F.D.T. vient de rappeler les préoccupations des travailleurs dans les lettres adressées respectivement au premier ministre et au C.N.P.F. le 29 mai. De fait, les travailleurs, après les résultats obtenus par la gauche durant la campagne électorale, se sentent en position de force.

En reprenant la mise au point d'une déclaration commune, ce 31 mai, la C.G.T. et la C.F.D.T. vont très vraisemblablement aboutir à la consolidation de leur accord unitaire, fort malmené durant les premiers mois de 1974. Dans son rapport à la commission exécutive de la C.G.T. réunie le 29 mai, M. Georges Séguy a rendu hommage à « *l'efficacité et la sincérité* » avec lesquelles la C.F.D.T. a combattu pour la victoire du candidat commun de la gauche.

Les dirigeants cégétistes envisagent la même stratégie que les cédétistes ; ils se déclarent résolus à tout mettre en œuvre pour que les négociations avec les employeurs privés et gouvernementaux s'ouvrent immédiatement à tous les niveaux.

Le débat sur le socialisme, entre les deux centrales, va aussi reprendre dans de meilleures conditions. M. Georges Séguy, devant la commission exécutive de la C.G.T., a longuement analysé les données de la situation politique. « *Depuis mai 1968,* a-t-il dit, *c'est le deuxième grand bond en avant de l'union des forces populaires. Il s'en est fallu de peu qu'il soit décisif. En quatorze mois, trois millions d'électrices et d'électeurs ont rallié le camp des dix millions de Français et de Françaises qui s'étaient prononcés lors des élections législatives pour la gauche unie. En votant pour François Mitterrand, cette masse d'électeurs s'est prononcée pour le changement politique et les réformes définies par le programme commun et pour la participation des communistes au gouvernement. Cela traduit un net recul de l'anticommunisme, que la C.G.T. a toujours combattu, d'un point de vue unitaire et de classe.*

» *Dans cet afflux de voix, on trouve bon nombre d'électeurs que le gaullisme avait ravis à la gauche depuis 1958, ainsi qu'une partie de ceux qui restaient jusqu'alors confinés dans l'abstention par fatalisme ou manque de perspectives.*

Si l'attitude positive de la C.F.D.T. se confirme, a encore dit M. Séguy, on peut espérer un « *renforcement de notre unité d'action sur des bases justes. La C.G.T. persiste à penser que le programme commun de la gauche reste plus que jamais, comme le confirment avec éclat les résultats de l'élection présidentielle, la meilleure base du rassemblement des forces populaires. Elle est prête à rechercher, dans l'esprit de ses options fondamentales, les moyens d'une union encore plus large avec les organisations syndicales.* »

Après cet appel à l'unité, M. Séguy a annoncé que la C.G.T. allait remettre au gouvernement et au patronat un mémorandum précisant les mesures sociales prioritaires à négocier. « *Il serait sans doute de bonne guerre de rappeler à Giscard d'Estaing ses abondantes promesses électorales,* a poursuivi M. Séguy, *mais on risquerait d'entretenir une équivoque sur leur valeur, dont le pouvoir pourrait tirer avantage pour lanterner les travailleurs. C'est donc à partir de nos objectifs revendicatifs que nous demanderons l'ouverture des négociations. Nous ferons de notre mieux pour que les principaux de ces objectifs soient communs à la C.G.T., à la C.F.D.T., à la FEN et à F.O.* ».

Le secrétaire général de la C.G.T. a ensuite exprimé son irréductible opposition à toute reconnaissance officielle de la C.F.T. « *Toute tentative officielle de hisser la C.F.T. au rang d'organisation syndicale représentative serait gravement préjudiciable aux relations entre les pouvoirs publics et le vrai mouvement syndical* », a-t-il dit en précisant que le 5 juin la C.G.T. rendrait publiques de nouvelles preuves sur « *la véritable nature de la C.F.T.* ».

JOANINE ROY.

La chambre de commerce de Paris propose l'échelle mobile des rémunérations

« *La modération de la hausse des prix constitue le moyen le plus sûr de limiter ou d'atténuer les conflits sociaux et le test de la « crédibilité » politique du nouveau gouvernement* », a déclaré le 30 mai M. Paul Laubard, président de la chambre de commerce et d'industrie de Paris.

« *L'objectif ne saurait être,* a-t-il ajouté, *de parvenir immédiatement à la stabilité, ni même aux taux d'inflation « rampante » des années 60. Il doit être de ramener le rythme de hausse à des taux proches, voire un peu inférieurs à ceux de nos voisins les plus sages.* »

La lutte contre l'inflation, pour M. Laubard, « *exclut un blocage pur et simple, même limité dans le temps, qui aurait pour effet de reporter à plus tard la répercussion des chefs de hausse inévitables et d'empêcher les baisses relatives possibles. Elle justifie une sorte d'échelle mobile des rémunérations, au moins provisoire, et la référence à des indicateurs de prix acceptés.* »

» *Il faut d'abord briser les anticipations à la hausse dues à la hausse des prix elle-même. A cet égard, le levier majeur d'intervention réside dans un ensemble de mesures, au moins provisoires, d'encouragement à l'épargne volontaire, appuyé par une baisse de la fiscalité indirecte.*

» ... *La réussite d'une telle politique suppose évidemment une modération dans le progrès des rémunérations qui peut paraître problématique à l'issue de l'élection présidentielle.* » En tout état de cause, « *l'accroissement nominal des rémunérations devrait s'accompagner d'un resserrement de leur éventail au profit des plus basses d'entre elles* ».

AFFAIRES

Alors que l'expansion de Dunkerque se poursuit

LA PRINCIPALE ENTREPRISE DE GRAVELINES (Nord) DÉPOSE SON BILAN

(De notre correspondant.)

Dunkerque. — Le développement industriello-portuaire de la région gravelinoise coïncide fâcheusement avec le déclin brutal de ses activités traditionnelles. Son petit port de commerce manquant d'eau dans un chenal étroit se meurt lentement. Ces jours derniers, c'est la principale industrie locale qui a déposé son bilan. Il s'agit des Cartonneries mécaniques du Nord (fabrication de papier-carton) qui emploient six cent cinquante personnes. Le tribunal de commerce de Dunkerque a prononcé le règlement judiciaire mais a estimé que la société paraît en mesure de proposer un concordat sérieux à ses créanciers. L'usine poursuivra donc ses activités au moins provisoirement.

Dans la zone d'expansion gravelinoise du port de Dunkerque, par contre, un premier grand centre industriel implanté en bordure du premier bassin de marée vient de démarrer ses activités. Il s'agit du Chantier de construction de plates-formes de forage pétrolier créé par la Compagnie française d'entreprises-métalliques.

AGRICULTURE

PRODUCTEURS DE CANNE A SUCRE ET BETTERAVIERS EUROPÉENS SERAIENT PARVENUS A UN ACCORD

Les producteurs de sucre continentaux du Marché commun et ceux du Commonwealth liés à la Grande-Bretagne auraient passé — dans la coulisse — un accord mettant fin à la querelle qui les opposait depuis l'été dernier. Aux termes de ce compromis officieux, les betteraviers européens ne s'opposeraient plus à la revendication des producteurs de canne, à savoir disposer d'un débouché garanti dans la C.E.E., alors que ces derniers abandonneraient l'idée d'une limitation des exportations de sucre par les Neuf.

Cet accord se serait noué dans le dos de la Commission de Bruxelles, dont les propositions formulées le 16 juillet 1973 sont plus tranchées : la C.E.E. devrait devenir importatrice nette de 1,4 million de tonnes de sucre et limiter en conséquence sa production afin d'aider au développement des pays producteurs de canne. « Ridicule », avait alors répliqué le ministre français de l'agriculture, M. Chirac, mettant en doute la compétence des auteurs du projet — approuvé dans ses grandes lignes par le Parlement européen le 3 avril dernier, — MM. Cheysson et Lardinois. Les producteurs de betteraves français faisaient chorus. Les arguments avancés contre le projet du collège bruxellois étaient que le monde est en situation de pénurie de sucre. La consommation (79 millions de tonnes) est en effet, depuis quelques années, supérieure à la production (77 millions de tonnes).

En fait, soucieux de préserver leurs approvisionnements dans les pays du Commonwealth, les industriels britanniques, en particulier le puissant groupe Tate and Lyle, trouvaient leurs intérêts considérables opposés à ceux de leurs homologues continentaux reposant sur la betterave. Ils auraient donc transigé. Reste maintenant à savoir si la Commission européenne modifiera sa position.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Les travailleurs de la Société nouvelle romanaise examinent un projet d'accord

Réunis en assemblée générale le vendredi 31 mai, les salariés de la Société nouvelle romanaise, qui occupent depuis le 2 mai l'usine de Romans, ont examiné un protocole d'accord difficilement mis au point la veille et qui n'a d'ailleurs pas été signé par les syndicats. Un vote pourrait intervenir dans les prochains jours. Scrutin de la dernière chance pour une entreprise dont les possibilités de survie se sont considérablement amenuisées? Beaucoup le pensent.

LA DERNIÈRE CHANCE ?

Romans. — Manifestation de routine le 30 mai à Romans. Sur la place de la mairie, c'est à peine si les joueurs de pétanque ont interrompu un instant leur partie pour saisir une bribe des discours prononcés sur « leur » terre-plein. Il n'y avait guère plus de deux cents salariés (sur les trois mille de la chaussure) à manifester leur soutien aux travailleurs de la Société nouvelle romanaise, sous l'œil amusé des vieux du pays, sirotant leur pastis à la terrasse mangée de lierre des cafés. Or ils étaient quatre cents le 28 mai et plusieurs milliers en août dernier. Depuis près de dix mois que traîne ce conflit (*le Monde* des 10 et 26-27 mai), la « mobilisation » et la « solidarité » de la population romanaise ont fondu, comme les effectifs de l'ancienne société Arnoux-Salamander.

L'entreprise comptait trois cent trente salariés lorsque le groupe allemand annonçait, en août dernier, son intention de fermer l'usine. Il n'en restait que deux cent trente-deux à l'issue du stage de reconversion, prévu par l'accord signé le 22 août par les syndicats et la Fédération patronale de la chaussure. On en comptait encore cent quatre-vingt-un, le 2 mai, date de réouverture théorique de la Société nouvelle romanaise, qui devait prendre le relais d'Arnoux-Salamander et réembaucher tous les salariés. Finalement, soixante-quinze personnes à peine occupent aujourd'hui l'usine.

Le conflit s'embourbe chaque jour davantage, en dépit de la volonté, à présent évidente, de la direction et des syndicats de voir le travail reprendre au plus vite. Les commandes se sont, en effet, réduites comme les effectifs. Plus vite encore, si l'on en croit

De notre envoyée spéciale

M. Kirschmann, directeur de la société, qui en est aussi l'actionnaire majoritaire avec 90 % de son capital : il resterait à peine de quoi employer quarante ouvriers pendant le mois de juin.

Les salariés ont conscience de la précarité de la situation, mais ils s'accrochent au texte de l'accord mis au point par M. José Bidegain, délégué général de la chaussure, pour demander la réembauche des soixante-quinze travailleurs « *restés sur le pavé* ». « *Je n'étais pas signataire*, répond M. Kirschmann, *je ne suis pas engagé par cet accord*. » Dialogue de sourds...

La lassitude pourtant commence à gagner le petit noyau déterminé des « *grévistes actifs* ». Le temps, là aussi, accomplit son œuvre de sape, en dépit de la profonde solidarité née d'un mois de vie en commun. L'usine est devenue en quelques semaines un foyer ; on n'occupe plus, on habite. « *Nous vivons en bohèmes. Je n'ai pas pris un repas chez moi depuis une semaine* », plaisante une ouvrière. Sous l'accent savoureux, l'optimisme forcé craque vite. « *Cela fait bien long à ne rien faire. Tout ce qu'on demande, c'est du travail, et vite.* »

La bonne volonté, hélas ! ne suffit pas à restaurer la confiance qui, seule, permettrait d'accepter les risques et de « *jouer le jeu* ». L'ultime négociation, qui a réuni, le 30 mai, sept heures durant, les délégués syndicaux, M. Kirschmann et M. Court, directeur régional de l'emploi, l'a amplement prouvé.

Un compromis difficile

Après cinq heures de discussions, souvent âpres, un compromis s'ébauche, un projet d'accord est rédigé. Il prévoit la réembauche progressive des soixante-quinze travailleurs : vingt le 4 juin, vingt autres le 10, puis dix le 24 et, enfin, les vingt-cinq restants le 19 août au plus tard. Les anciens salariés ayant accepté de faire un second stage à l'Aspic bénéficieront d'un droit de priorité à l'embauche. La direction régionale de l'emploi s'efforcera de verser les indemnités complémentaires nécessaires pour garantir aux travailleurs une rémunération égale à leurs anciens salaires.

Cette garantie de revenus, réclamée par les grévistes, est acceptée par la direction de la S.N.R., à condition que sa propre participation ne dépasse pas 10 % du coût total de l'opération. L'accord précise enfin que la S.N.R. peut engager des travailleurs ne figurant pas sur la « *liste des 75* », à condition que cela ne réduise pas l'embauche prévue intialement. Bref, chacun semble prêt à faire un pas.

Deux heures plus tard, hélas ! les négociateurs ressortent excédés, la mine sombre, sans avoir signé le projet d'accord. On a buté sur un détail : la proposition de M. Kirschmann de reprendre un « jaune » qui s'était désolidarisé du mouvement ! L'intervention d'un bouillant délégué cédétiste, arrivé sur le tard à la réunion, aurait, la fatigue et l'énervement aidant, fait éclater le fragile consensus.

L'influence des délégués cédétistes, plus « durs » bien que minoritaires dans l'entreprise, semble s'être renforcée depuis l'année dernière. La C.G.T., gênée par l'échec relatif de ce que le secrétaire de sa fédération Cuirs et Peaux n'avait pas hésité à qualifier de « *grand succès* », vise moins la poursuite d'une action exemplaire que la conclusion rapide d'un compromis « acceptable ».

Celui-ci est-il encore possible ? Les salariés, réunis en assemblée générale.

En tout état de cause, il paraît improbable que le travail puisse reprendre le 4 juin. Un mot échappé à M. Kirschmann dans le feu de la discussion fait réfléchir les délégués. Il a parlé de « *coopérative ouvrière* », soutenue par une équipe de direction réduite aux seules fonctions commerciales, « *pour que les salariés se rendent compte ce qu'est la gestion d'une entreprise* ». La C.G.T., découragée, hausse les épaules ; la C.F.D.T., troublée, affirme que ce ne serait qu'une solution de « *toute dernière extrémité* ».

Après un « accouchement » difficile, la Société nouvelle romanaise court de forts risques de rester mort-née...

VÉRONIQUE MAURUS.

LOCK-OUT AU CREUSOT

Les syndicats (C.G.T. et C.F.D.T.) des aciéries Creusot-Loire au Breuil (Saône-et-Loire) ont appelé les cinq cents ouvriers de la firme à occuper l'usine, ce vendredi 31 mai à midi, en riposte au lock-out prévu à la même heure par la direction.

Celle-ci, après un nouvel échec des négociations en cours dans l'entreprise, avait, pour justifier cette mesure, fait état de « *débrayages inopinés, compromettant la sécurité du personnel, désorganisant la production et nuisant à la qualité des produits fabriqués* ».

D'autre part, des grèves tournantes affectent également les fours de l'aciérie Ugine de Laudun (Gard), et un lock-out a été décidé au département des travaux publics des établissements Reverberi, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), qui emploient cent personnes, en grand nombre d'origine étrangère.

En revanche, le personnel de l'usine Hexa-Limbourg de Marseille (enseignes lumineuses), qui était en grève depuis début avril (*le Monde* daté 14 mai), a repris le travail le 30 mai. Les syndicats ont obtenu que se poursuive l'activité de l'usine, dont le bilan a été déposé le 7 mai, pour la réalisation des commandes prévues.

A Nîmes et à Sommières (Gard), deux usines de confection appartenant à la société Le Toro ont fermé leurs portes jeudi 30 mai à la suite du dépôt de bilan de l'entreprise : deux cent quatre-vingts ouvriers et ouvrières ont perdu leur travail.

ÉNERGIE

Le prix du pétrole ne serait pas augmenté le 1er juillet

M. Abderrahman Khene, secrétaire général de l'OPEP, a laissé entendre le 30 mai que les prix du pétrole ne seraient pas augmentés lorsque leur blocage prendra fin au 1er juillet prochain.

Toutefois, M. Khene a indiqué que les membres de l'OPEP, qui se réunissent le 15 juin à Quito (Equateur), pourraient décider d'accroître leurs revenus en augmentant la fiscalité pétrolière afin de « *recueillir une part des bénéfices supplémentaires des compagnies occidentales* » (*le Monde* du 29 mai).

Le même jour, à Londres, le groupe britannique British Petroleum annonçait une augmentation de ses bénéfices nets pour le premier trimestre 1974 de 527 % ! (295,5 millions de livres sterling contre 47, 1 millions pour les trois premiers mois de 1973 et 15,1 millions pour la période correspondante de 1972). Cette progression spectaculaire a causé, selon l'agence France Presse, un malaise évident dans les milieux politiques. Plusieurs députés se proposeraient de demander des explications au gouvernement (l'Etat britannique détient près de la moitié du capital de B.P.).

Les parlementaires s'étonnent d'autant plus qu'il y a quelques semaines le président de B.P., Sir Eric Drake, avait affirmé que la société « *travaillait à perte depuis le début de l'année dans la plupart des pays, et en particulier en Grande-Bretagne et en Europe continentale* ».

Devant l'émotion provoquée par ses résultats records, le groupe pétrolier a tenu à préciser que cette augmentation des profits était due en grande partie à la vente de stocks accumulés avant le relèvement des prix par les pays arabes. Sur les 295.5 millions de livres encaissés pendant le premier trimestre, environ 175 millions de livres sont imputables à ces ventes, et les résultats du premier trimestre ne pouvaient être calculée avec certitude étant donnée « *la situation extraordinaire actuelle.* »

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	10 7/8	11 1/8	9 1/2	10 1/2	4 1/4	5 1/4
1 mois	11 7/8	12 3/8	9	9 1/2	8 1/8	8 5/8
3 mois	11 5/8	12 1/8	9 1/8	9 5/8	9	9 1/2
6 mois	11 5/8	12 1/8	9 5/8	10 1/8	9 5/8	10 1/8

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE FINANCIÈRE DE SUEZ

L'assemblée ordinaire du 28 mai 1974 a approuvé les comptes et le bilan au 31 décembre 1973 tels qu'ils lui sont présentés, notamment les modifications apportées au mode d'évaluation des titres de participation, telles que ces modifications sont exposées dans le rapport du conseil d'administration.

L'assemblée a approuvé la répartition des bénéfices proposée par le conseil d'administration et fixe, en conséquence, le dividende net à répartir, pour l'exercice 1973, à 14 F par action.

Le dividende donnera droit à un avoir fiscal de 7 F. Il sera payable contre remise du coupon n° 30 à partir du lundi 8 juillet 1974.

Pour les trois exercices précédents, le dividende net avait été de 11,50 F (1970), 12,50 F (1971), 13,50 F (1972). L'avoir fiscal correspondant avait respectivement été de 5,75 F, 6,25 F et 6,75 F.

Sous la condition suspensive de la réalisation de la fusion par absorption de la Banque de l'Indochine, l'assemblée générale, usant de la faculté de dépassement du nombre limite d'administrateurs prévue en cas de fusion, nomme administrateurs :

— The Rt. Hon. The Earl of Cromer,
— M. Christian Chaix de Lavarène ;
— M. Philippe Malet ;
— M. Jean Maxime-Robert.

Le mandat de ces administrateurs commencera de courir de plein droit du jour où la fusion par absorption de la Banque de l'Indochine sera devenue définitive par suite de son approbation par les assemblées générales extraordinaires de la Compagnie financière de Suez et de la Banque de l'Indochine, la première se tenant à l'issue de la présente réunion, et la seconde le 31 mai 1974.

Au cours de son allocution, M. Caplain, président-directeur général, a notamment déclaré :

« (...) En France, nous venons de connaître une période de grande incertitude politique, dont nous sommes, psychologiquement, à peine sortis, et personne ne met en doute que le nouveau gouvernement a devant lui une tâche immense et complexe. Je crois que notre pays aborde ces temps difficiles avec une situation et des atouts qui le placent honorablement dans le concert des nations. Mais la nécessité de concilier les objectifs économiques et les objectifs sociaux, de juguler l'inflation et de faire face au déficit de notre balance commerciale, imposera sans doute à chacun une part de sacrifices.

» Le souhait que nous pourons formuler est que sur le plan national comme sur le plan international on s'oriente vers des solutions concertées et que l'on évite surtout le repliement des économies de chaque pays sur lui-même, qui constituerait un signe certain de régression et l'annonce d'une véritable crise.

» Il n'est pas étonnant qu'un environnement aussi chargé de nuages ait conduit le marchés financiers vers une dépression généralisée. Sur toutes les places financières du monde, les cours s'établissent à des niveaux qui se justifient plus par l'incertitude des temps que par la situation des entreprises.

» A Paris notamment, tous les grands titres — et le nôtre ne fait malheureusement pas exception — sont cotés à des cours qui ne sont en rapport ni avec les valeurs réelles ni avec les perspectives dese sociétés en cause. Quelles que soient les craintes que peut nous inspirer la conjoncture, il n'est pas raisonnable — et, je l'espère, pas durable — de capitaliser les grandes sociétés françaises dont personne ne conteste la solidité et dont les dividendes ont toujours progressé plus ou moins parallèlement à l'expansion économique, à des taux de 7, 8 ou 9 %, c'est-à-dire à des taux proches de ceux que l'on demande pour les valeurs à revenus fixes.

» Je sais que vous êtes tous préoccupés par la mauvaise tenue actuelle de l'action de notre Compagnie. Le fait de n'être traité ni mieux ni plus mal que la majorité des grandes affaires françaises ne constitue pas pour nous une consolidation. Sur la base des cours actuels, le rendement, avoir fiscal compris, de notre titre est de quelque 8,5 % et la décote par rapport à notre valeur liquidative dépasse largement 50 %. Ceci n'est pas justifiable et s'explique en partie par les séquelles d'une incertitude politique encore très récente.

» En tout cas, je suis heureux de vous dire que cette décote boursière n'est absolument pas en rapport avec la situation actuelle de notre Compagnie. Je vous avais promis l'année dernière, de faire tout mon possible pour vous donner, dès le jour de l'assemblée générale, les éléments essentiels de nos comptes consolidés. Je suis en mesure de tenir aujourd'hui cette promesse et j'en remercie particulièrement nos services financiers qui ont fourni pour y parvenir un travail remarquable. Les chiffres les plus représentatifs de nos comptes consolidés sont les suivants :

Actif net par action au 31-12-73	649 F contre 602 F au 31-12-1972
Revenu courant consolidé par action en 73.	50,83 F contre 36,88 F en 1972
Résultat net, comprenant les opérations en capital	55,76 F contre 49.14 F en 1972
Total du bilan consolidé à fin 1973........	69 milliards contre 57 milliards.

» Ces chiffres montrent que notre surface continue à s'accroître et que notre rentabilité continue à progresser.

» Quant à notre politique générale, elle demeure inchangée. Nous maintenons entre nos différents secteurs d'activité une division des risques qui assure notre sécurité. Nos grandes filiales, tant bancaires qu'industrielles ou immobilières, ont commencé l'année 1974 d'une manière favorable, malgré les difficultés de la conjoncture.

» Notre grande ambition reste le domaine international, où nous occupons déjà une place importante mais où nous sentons que la concurrence est sévère et la percée difficile. Nous possédons cependant, pour réaliser cette percée, deux atouts essentiels : d'une part, l'exploitation des positions que va nous valoir notre fusion avec la Banque de l'Indochine ; d'autre part, l'appui de nos amis étrangers et notamment la collaboration amicale, réciproque, et de jour en jour plus étroite que nous développons dans tous les domaines avec notre partenaire américain, l'INA Corporation.

» Tout nous permet donc de penser que si les nuages, qui obscurcissent aujourd'hui l'horizon, dans notre pays et dans le monde, se dissipent — et ils se dissiperont bien un jour, — l'avenir verra se confirmer le développement et la prospérité de notre Compagnie. »

LA VIE SOCIALE

EMPLOI

Après la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise

Les 850 salaries de Mildé-Massot-Disdier sont menacés de licenciement

Le dépôt de bilan et la mise en liquidation judiciaire de la société Mildé - Massot - Disdier, intervenus le 27 mai, font peser de sérieuses menaces sur l'avenir de cette entreprise d'équipement électrique pour le bâtiment, qui emploie huit cent cinquante personnes.

Le 10 mai, le non-paiement par défaut de provision bancaire des salaires d'avril, de mars, voire même pour certains employés de février, avait amené le personnel de Mildé-Massot-Disdier à se mettre en grève (*le Monde* du 25 mai). Déjà en octobre 1972 et décembre 1973 de sérieux retards dans le paiement des salaires avaient été constatés.

Née de la fusion en 1969 de l'entreprise Ch. Mildé et de Massot Disdier, la société connaît depuis plusieurs années une situation « délicate ». Plusieurs contrats auraient été passés à des conditions défavorables, entraînant une diminution de la rentabilité. Parallèlement les ressources financières se sont amenuisées. Le principal actionnaire — par holding interposée — le groupe britannique James Scott Engeenering, ne paraît pas avoir injecté beaucoup d'argent frais dans sa filiale française.

Des contrats parfois peu rentables, une direction souvent absente aux dires des salariés, à cela il faut ajouter le caractère particulier du secteur d'activité de Massot-Mildé-Disdier. La société est essentiellement un prestataire de services. Elle est soumise aux aléas de paiements que les industriels du bâtiment connaissent bien. Il suffit de quelques retards dans le règlement de travaux pour que la situation financière se dégrade rapidement. C'est apparemment ce qui s'est passé pour Mildé-Massot-Disdier. Avec une marge bénéficiaire faible et une trésorerie réduite, elle a été obligée de se financer auprès des banques par des découverts ou des crédits à court terme. Les frais financiers n'ont cessé d'augmenter (1,4 million en 1970, 2,5 en 1972 et 4 millions en 1973). La perte d'exploitation enregistrée lors du dernier exercice (au moins 6 millions de francs pour 70 millions de chiffre d'affaires) a été couverte par du crédit à court terme, ce qui a déjà coûté 1,5 million de frais financiers.

Les banquiers de la société ont cherché ces derniers mois un partenaire. Des pourparlers ont été engagés avec la firme allemande Siemens. Celle-ci avait manifesté son désir d'acquérir 20 % de Mildé - Massot - Disdier. La firme d'outre-Rhin était particulièrement intéressée par l'agence de Grenoble (deux cent dix salariés), qui fabrique des armoires et des pupitres de commandes électriques. Les discussions n'ont finalement pas abouti.

L'administrateur provisoire, nommé le 17 mai par le tribunal de commerce de Paris, et les banquiers de l'affaire cherchent aujourd'hui une issue : gérance libre, prise de participation d'un groupe français ? Pour le moment aucune solution ne paraît en vue.

Quant à la direction britannique, elle brille par son absence. Les syndicats, après avoir obtenu par l'intermédiaire de l'ASSEDIC le règlement de la plupart des salaires d'avril et de mars réclament le non-démantèlement de l'entreprise et le maintien de l'emploi. Il reste que plus le temps passe — depuis trois semaines les chantiers sont arrêtés — plus l'avenir de Mildé-Massot-Disdier paraît menacé.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Force Ouvrière s'implante de nouveau à l'usine Renault à Flins

Force ouvrière vient de s'implanter de nouveau à l'usine de Flins (Yvelines) de la régie Renault. Elle a obtenu 12,58 % des suffrages exprimés dans le collège ouvrier, lors des élections qui ont eu lieu, le 16 mai, pour la désignation des délégués du personnel, au détriment de la C.G.T. et surtout de la C.F.D.T., ainsi que de la C.G.C. dans le deuxième collège.

Depuis plusieurs années, F.O. avait cessé de présenter des candidats dans cet établissement. Elle le fit de nouveau en octobre 1973, considérant, déclare-t-elle, que certains travailleurs réprouvaient l'attitude de la C.F.D.T. et de la C.G.T. durant la grève qui avait secoué la régie Renault au printemps. C'est pour cette raison, estiment les métallurgistes F.O., qu'ils recueillirent mille cinq cent vingt-six voix (11,70 %) au scrutin organisé en octobre 1973.

C'est dans cette même usine de Flins que les élections du printemps 1973 avaient été annulées à la suite d'un recours des syndicats, les noms des candidats immigrés ayant été rayés sur les bulletins de vote. Une nouvelle consultation organisée en octobre avait de même été cassée par la suite.

La C.F.D.T. indique que, cette fois encore, quatorze candidats immigrés (quatre C.F.D.T. et dix C.G.T.) ont été éliminés par une minorité d'électeurs (5 %) qui ont rayé leurs noms.

RÉSULTATS

1er collège. — Résultats (entre parenthèses ceux de mai 73). Inscrits, 17 839 ; exprimés, 12 676. — Ont obtenu : C.G.T., 6 851 voix, soit 54,05 % (57,49 %) ; C.F.D.T., 4 230 voix, soit 33,37 % (42,51 %) ; F.O., 1 595 voix, soit 12,58 % (non représentée en mai 1973) ; 46 sièges étaient à pourvoir. La C.G.T. en obtient 25, la C.F.D.T. 15 et F.O. 6.

2e collège. — Inscrits, 1 769 ; exprimés, 1 347. — Ont obtenu : C.G.C., 546 voix, soit 40,53 % (55,41 %) ; C.G.T., 437 voix, soit 32,44 % (27,84 %) ; C.F.D.T., 188 voix, soit 16,96 % (16,75 %) ; F.O., 176 voix, soit 13,07 % (non représentée en mai 1973) ; 4 sièges étaient à pourvoir. La C.G.C et la C.G.T. en obtiennent chacune deux.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

crédit foncier de france

S.A. au capital de 300 millions de F
R.C. Paris 54 B 7214

REMBOURSEMENT DES BONS A CINQ ANS

pour le développement du marché hypothécaire

TRANCHE A - JUIN 1969

Les opérations de remboursement, qui doivent intervenir à partir de la date anniversaire de la souscription, débuteront le **17 juin 1974.** Pour les intérêts, fixes et complémentaires, dus au titre des 3 dernières années, les porteurs de bons, compte tenu des dispositions fiscales en vigueur depuis le 1er janvier 1974, peuvent désormais renoncer au prélèvement libératoire de l'impôt sur le revenu (taux actuel de 1/3) et opter pour le régime d'imposition de droit commun. Ils sont donc invités à **se renseigner auprès du Crédit Foncier de France ou de l'un de ses intermédiaires agréés :**

– les Comptables du Trésor, la Banque de France et ses succursales, la Caisse Centrale des Banques Populaires et l'ensemble des banques populaires :

– les Notaires et Directeurs départementaux du Crédit Foncier de France pour les bons dont ils ont assuré le placement :

de manière à faire connaître leur choix 10 jours minimum avant la date d'échéance.

DISCOUNT BANK (FRANCE) S.A.

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 mai 1974 au siège social à Paris, 1-3, rond-point des Champs-Elysées, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1973.

Dans son rapport, M. Maurice de Botton, président du directoire, signale une progression importante du volume des opérations ainsi qu'une sensible amélioration des résultats.

— les dépôts confiés par la clientèle se montent à 826 065 900 F contre 724 228 481 F en 1972, soit une progression de 101 837 419 F ;

— le total du bilan s'élève à 930 738 274 F alors qu'il était de 818 841 872 F à la fin de 1972, soit une augmentation de 111 896 402 F.

— Le bénéfice net ressort à 3 460 629 F après déduction de toutes charges, amortissements et provisions, contre 1 845 299 F l'exercice précédent.

L'assemblée a approuvé l'affectation des résultats de l'exercice soit 3 460 629 F auxquels s'ajoute le report à nouveau des exercices précédents, soit 3 254 313 F, de la façon suivante :

— à la réserve légale (5 % de 3 460 629 F).	173 031 F
— à la réserve spéciale de plus-value à long terme	563 382 F
— à la réserve générale.	4 000 000 F
— au report à nouveau ..	1 978 529 F
	6 714 942 F

D'autre part, l'assemblée a désigné les membres du conseil de surveillance pour une durée d'un an :

MM. Harry Recanati, Raymond Wallier, Marc Eyrolles, Fernand Abouiker, Roger Bellon, David de Clavès, André Degueldre, James-Michaël Goldsmith, Gilbert de Goldschmidt - Rothschild, André Gugenheim, Alexis de Gunzburg, René Weil.

ENGRENAGES ET RÉDUCTEURS

Au cours de sa séance du 15 mai 1974, le conseil d'administration a décidé de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire le mardi 25 juin 1974.

L'assemblée sera appelée à approuver les comptes de l'exercice 1973. Ceux-ci font apparaître un bénéfice de 2 238 399,24 F sans plus-value à long terme.

Suivant les dernières recommandations du ministère de l'économie et des finances limitant les distributions de dividendes, il sera proposé de distribuer aux actionnaires un dividende de 13 F par action, majoré de l'impôt déjà versé au Trésor (avoir fiscal) de 6,50 F. Ce dividende, identique à celui de l'exercice précédent, s'applique à un capital augmenté de 10 % par attribution d'actions gratuites

En outre, le conseil par l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 1971, a décidé de porter le capital social de 6 953 550 F à 7 648 900 F par incorporation de réserves.

Il sera procédé, à partir du 15 octobre 1974, à la remise d'une action nouvelle gratuite pour dix anciennes, portant jouissance à compter du 1er janvier 1974.

SICAVIMMO

Société d'investissement à capital variable

Lors de sa dernière réunion tenue sous la présidence de M. Louis de Fages de Latour, le conseil d'administration a procédé à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 mars 1974, qui font apparaître un bénéfice net de 3 567 730 F, dont le solde distribuable permet, compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, de répartir aux actionnaires une somme globale de 2 089 522 F, contre 1 520 556 F l'an dernier, il a été décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 juin 1974 de fixer le dividende à 7,10 F par action.

L'impôt réglé par avance au trésor (avoir fiscal) étant de 0,68 F, le revenu global sera de 7,78 F contre 6,61 F.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 1er juillet 1974, sous réserve de l'approbation de cette proposition par l'assemblée générale ordinaire, qui aura également à ratifier le cooptation par le conseil du Crédit industriel et commercial comme administrateur et la nomination de la société de participation du groupe C.I.C. « Soparcic » comme censeur.

SEFIMEG

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le 29 mai 1974 sous la présidence de M. Philippe Chareyre.

Dans son allocution, le président a notamment souligné que le patrimoine immobilier géré par la Société atteindrait, dès la fin de l'exercice 1974, près de 6 400 logements et 47 000 m2 de surfaces commerciales.

Le président a confirmé aux actionnaires qu'en dépit des mesures de blocage des loyers, les recettes de la société pour l'exercice en cours devraient, compte tenu des nouvelles constructions édifiées et de la mise en jeu de la garantie de l'Etat, enregistrer une nouvelle progression et atteindre 65 millions de francs.

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1973 qui font ressortir un bénéfice net de 53 881 458 F après dotation aux comptes d'amortissements et de provisions d'une somme de 7 571 583 F.

L'assemblée a décidé la distribution, qui a été fixée par le conseil d'administration au 28 juin prochain, d'un dividende en espèces de 6,10 F par action, dont 1,54 F non déclarable à l'impôt sur le revenu sur présentation du coupon n° 13 A et B. Compte tenu de la dernière répartition de titres UPIMEG dont viennent de bénéficier les actionnaires, ceux-ci recevront donc au total, au titre de l'exercice 1973, la valeur de 8,10 F par action dont 3,54 F non imposables.



BANQUE DE LA CONSTRUCTION ET DES TRAVAUX PUBLICS

Les actionnaires de la Banque de la construction et des travaux publics réunis en assemblée générale ordinaire le 28 mai 1974, ont approuvé les comptes de l'exercice 1973. Sur le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à : 17 625 856,12 F, l'assemblée générale, après dotation de : 1 379 479,20 francs à la provision pour investissement, a décidé d'affecter les plus-values nettes à long terme de l'exercice à la réserve légale (812 308,98 F) et à la réserve spéciale des plus-values à long terme (6 154 842,05 F). Sur le solde, l'assemblée générale a décidé de prélever la somme nécessaire au paiement d'un dividende de 11 F par action. Compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de : 5,50 F, le revenu global par action s'élève donc à 16,50 F.

Le conseil d'administration qui s'est réuni à l'issue de l'assemblée générale, sous la présidence de M. Claude Alphandéry, a fixé au 28 juin 1974 la date de paiement des dividendes de l'exercice.

COMPTOIR LYON - ALEMAND - LOUYOT

Le conseil d'administration du Comptoir Lyon-Alemand-Louyot, tenu à l'issue de l'assemblée générale ordinaire réunie le 29 mai 1974, a décidé que le dividende de l'exercice 1973, fixé à 5,30 F par action de 75 F, sera mis en paiement le 28 juin 1974 contre remise du coupon n° 39 aux guichets du Comptoir Lyon-Alemand-Louyot et de la Banque de l'Indochine.

OFFICIERS MINISTÉRIELS & VENTES PAR ADJUDICATION

Vente au Tribunal de Grande Instance à Paris, le 6 juin, à 14 h. En 2 lots

2 PROPRIÉTÉS A USAGE INDUSTRIEL

1er lot : 1 bât. av. terr. 17 A. 34 CA. ; 2e lot : 1 bât. av. terr. 15 A 42 C.A

LIBRES DE LOCATION ET D'OCCUPATION

sises toutes les deux lieudit « A LA CROIX SAINTIN » à

LEROUVILLE (MEUSE)

M. à prix : 1er lot, 50.000 F ; 2e lot, 50.000 F. (Consign. oblig.) S'ad. Me R. GARNIER, synd., 3, r. Furstenberg ; Me CHEVROT, avoc., 8, r. Tronchet

---

Vente sur surenchères au Palais de Justice à Paris, le 6 juin 1974, à 14 h.

PROPRIÉTÉ à CLAMART (92) 102, RUE DES GALVENTS

sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée : Vest., cuisine, s. à mang., salon, wc ; 1er étage : 3 chamb., s. de bains, wc ; 2e étage : 2 chamb., débarr. Terrasse Jardin. Garage.

SUPERFICIE : 835 m2. **MISE à PRIX : 385.011 Francs**

S'adresser S.C.P.A. J. DELEAU, Y. NEVEU, PH. DELEAU, G. JOHANET, R HATTON, P. SUDAKA, L. DULONG, 3, rue Danton à Paris (6e). T 033-24-14 ; et à tous avocats près les Tribunaux de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil

---

Adj. Chambre Interdépart. Notaires Paris, lundi 10 juin 1974, à 14 h 30

EN 2 LOTS - SANS MISE A PRIX

1) IMMEUBLE DE RAPPORT, PARIS-20e 59, rue des Amandiers

4 bâtim. respectivement l'un de 6 étages les autres d'un rez-de-chaussée

1 APPt 2 P. LIBRE Le reste loué **LOYER ANNUEL 22.960 F.**

2) IMMEUBLE DE RAPPORT, PARIS-12e 15, rue de Reuilly

6 bât. respectivement 2 de 5 étages, 2 de 2 étages, 2 d'un rez-de-chaussée

1 APPt 2 P. LIBRE Le reste loué **LOYER ANNUEL 28.982 F.**

Consign. pour ench. 25.000 F par lot (ch. cert.). Rens. et vis. S.C.P J.-L THABAUT et A DOGGIO Pola, not. ass., 28, r. Scheffer, Paris-16e, 704-92-71

Adj. au Tribunal de Commerce Paris. LE 12 JUIN 1974 à 14 h. 15. - FONDS **PROTECTION** contre rayons ultraviol. et infraroug. **BOULOGNE-** BILLANCOURT (92), 21, rue Solférino. M. à pr. (NE p. ét. b.). 10 000 F. Cons. 10.000 F. S'adr. Me DAUCHEZ, not., 37, quai de la Tournelle. Me MARTIN, syndic, 13, rue Étienne-Marcel.

Vente sur licitation Palais de Justice Corbeil-Essonnes, mardi 18 juin, 14 h.

MAISON A MORANGIS (91)

19, avenue Jean Jaures, élevée sur sous-sol d'un rez-de-ch. : cuis., s. à mang. et 1 ch., grenier au dessus, couvert en tuiles. Buanderie attenant à la maison. Jardin au fond avec petite construct. à us. de débarr. CONT. 3 A. 77 CA. M. A PRIX 50.000 F. Consign. pour ench. S'adr. pour rens. à Corbeil-Ess. à Me Y. DU CHALARD 54, allées A.-Briand. Tél. 088-14-84

Adj. au Tribunal de Commerce Paris, le 11 juin 1974 à 14 h. 15. - Fonds **CAFÉ-HOTEL** Vins, Liqueurs, expl. à PARIS (18e).

75, r. des POISSONNIERS

BAIL TOTAL d'une maison et gr. lic M. à p. (p. ét. b.) 100 000 F. C. 40.000 F Me Delepine, ad. j., 7, r. Gl-Bertrand. Me Demortreux, n., 67, bd St-Germain

---

Vte s. sais. au Tribunal de Pontoise, le jeudi 13 juin 1974, à 13 h. 30

PAVILLON

Compr. : rez-de-ch., entr., sej., cuis., 1er ét., 2 ch., s. bains, w.-c., 2e ét., 2 ch., salle d'eau, w.-c., cuis. Chauff central. GARAGE. Cont. tot. 390 m2

sis à

DEUIL-LA-BARRE (95)

37, r. Cauchoix. M. A PRIX 100.000 F. S'adresser à Me Roger TOUATI, avoc., 2, boulevard Maurice-Berteaux, 95100 ARGENTEUIL (tél. 961-81-57)

Vente sur licitat. Palais Justice Paris, le lundi 10 juin 1974, à 14 heures

PROPR. à MAISONS-ALFORT-94

43, rue Lisaac (anciennement rue du Parc)

MISE A PRIX : 70.000 FRANCS.

S'adr. Me MOREAU, avocat (S.C.P.A. DANET, BUCHER, MOREAUX, NECTOUX, COPPER-ROYER), 51, r. Ampère, Paris (17e), 622-33-78 et 924-23-31. Me LAFON, avoc., 75, bd Malesherbes, Paris (8e), au Greffe des Criées Trib Gr. Inst. Paris et sur lieux pour vis

---

Etude de Me PENOT, avocat à VERSAILLES, 41, avenue de Saint-Cloud. Vente au Palais de Justice à Versailles, 3, place Louis-Barthou, le mercredi 19 juin 1974, à 10 heures.

MAISON A SARTROUVILLE (78)

34, route de la Frette

avec *dépendances, cour et jardin,* sur un terrain de 2.021,50 m2.

MISE à PRIX : 200.000 F.

Renseignem. Me PENOT (950-02-18), sur place pour visiter avec un permis.

Vente sur licitation et sur surenchère de 1/10 au Palais de Justice à Paris, le jeudi 13 juin 1974, à 14 heures

APPARTEMENT à GAGNY (93)

dans un immeuble 8, rue Raffin, au 2e étage, comprenant cuisine, 3 chambres, w.-c., et les 2/6 des parties communes de la construction, et les 65/200 du sol de l'ensemble.

LIBRE LOCATION ET OCCUPATION - MISE A PRIX 66.011 F.

S'adr S.C.P. d'Avocats J. DELEAU, Y. NEVEU, PH. DELEAU, G. JOHANET, R. HATTON, P. SUDAKA, L. DULONG, 3, rue Danton, Paris (6e), Me JARRY, avocat, 50, bd Malesherbes à Paris (8e), Me BRUNEL, avocat à Paris (6e), 23, r du Four, et à tous avoc. pr. les Trib Paris, Bobigny, Nanterre, Créteil.

Vente sur saisie au Palais de Justice à Paris, le 13 juin 1974, à 14 heures.

1er LOT **MAISON A BOURG-LA-REINE (92)**

32, rue Ravon, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée divisé en vestibule, 2 pièces, cuis., et d'un 1er étage divisé en 3 chambres, grenier. Dans jardin petite maison élevée sur terre-plein d'un rez-de-chaussée composé d'une pièce, cuisine Jardin Buanderie. Poulailler.

Contenance 3 a. 49 ca. - MISE A PRIX : 100.000 FRANCS

2e LOT **APPARTEMENT 3e étage A MONTROUGE (92)**

Porte droite, bâtiment A, 1 pièce, cuisine, entrée, débarras, w.-c., cave, 16, rue Victor-Basch. - MISE A PRIX : 20.000 FRANCS.

3e LOT **STUDIO N° 42 A MONTROUGE (92)** BATIMENT A

7-9-11-13, avenue Léon-Gambetta et 28-30-32-34, place Jules-Ferry, escalier 11, au rez-de-chaussée, porte gauche, fond couloir droite, composé : hall d'entrée, living-room avec alcove, cuisine, salle de bains et w.-c. MISE A PRIX : 30.000 FRANCS.

4e LOT **APPARTEMENT A MONTROUGE (92)**

27, rue Louis-Rolland, 1re porte droite, 3 pièces, cuisine, entrée, débarras, penderie, w.-c., salle d'eau. Cave. - MISE A PRIX : 75.000 FRANCS.

S'adr Me TOUNY, avocat à Paris (1er), 15, rue d'Argenteuil, tél 260-44-26, et à tous avocats près les Tribunaux de Paris, Bobigny, Nanterre et Créteil

---

Chambre Interdépartem. des Notaires Paris, le lundi 10 juin 1974, à 14 h. 30.

ADJUDICATION SANS MISE A PRIX

UN APPARTEMENT A PARIS (16e)

25 et 27, rue du Général-Delestraint

(anciennem. 87 et 89, rue Erlanger) ; au 1er étage gauche, comprenant : hall, salle à mang., double-living, 3 chamb. av. cab. de toilette, salle de bns, cuis., office, wc, débarras (152 m2 env.) 2 pièces communiq. au 7e étage, 3 caves.

LIBRE de LOCATION et d'OCCUPATION

Consignation pour enchérir 70.000 F par chèque certifié. S'adr. à Me JAMAR, not., à Paris (2e), 25, bd Bonne-Nouvelle, tél 231-29-72 ; et pour visiter sur les lieux au concierge, tous les jours sauf dimanche de 14 heures à 18 heures.

Vente au Palais de Justice à Paris, le 10 juin 1974, à 14 h. - EN 2 LOTS

1) APPART. à NICE (06). 1 et 3, avenue Châteaubriand « La Pergola ». LIBRE DE LOCATION

4 pièces, vestiaire, cuisine, salle de bains ; avec cave et droits de copropriété.

2) IMMEUBLE à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94), 55 bis, rue de Paris. Loué comm. Revenu brut 5.000 F.

Mises à prix : 1er LOT 100.000 F. - 2e LOT 55.000 F.

S'adr Me JALLES, avocat à Paris, 36, rue des Petits-Champs ; Mes NOUEL, LAFON et R. LE SOURD, avocats à Paris. Me BENOIST, notaire à Paris.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
30 MAI

Très forte hausse de l'or
Baisse des valeurs françaises

Le fait saillant de la séance a été la très vive reprise de l'or après sa baisse prononcée des jours précédents.

La hausse a été plus rapide à Paris (+ 5 %) qu'à Londres (+ 3,50 %). Le lingot a gagné 1 325 F à 26 320 F, et la barre de 1 kilo 750 F à 25 900 F, ce qui correspond à un prix de 167 dollars l'once environ contre 161 dollars sur le marché libre.

Les pièces ont monté encore plus vite, le record absolu revenant au napoléon avec un gain supérieur à 10 % à 254,30 F (après 253,80 F et 254 F) contre 230,10 F. Les spécialistes attribuent ce revirement spectaculaire à la recrudescence de la demande mais surtout au tarissement des ventes, ainsi qu'en témoigne la diminution du volume des transactions revenues de 36,9 millions de F à 30,02 millions de F.

La rente 4 1/2 % 1973, qui est indexée sur la pièce française de 20 F, s'est naturellement redressée elle aussi d'environ 3 %.

Sur le marché des actions, le recul des cours, déjà sensible ces derniers jours, s'est encore accéléré. Près de cinquante valeurs ont baissé de 3 % et plus. Et les pertes supérieures à 5 % n'ont pas été rares. Tous les compartiments, sans exception, ont été touchés, les plus affectés étant le secteur bancaire avec celui du crédit et la construction électrique.

En d'autres temps, l'inflation faisait monter la Bourse. Aujourd'hui, le rythme accéléré de la hausse des prix produit l'effet contraire. Et l'assurance donnée par le nouveau ministre des finances que les mesures anti-surchauffe ne casseront pas l'expansion n'a pas rassuré les opérateurs. Bien au contraire ! Il est vrai que la baisse de Wall Street, placée dans un contexte analogue, n'est pas de nature à les réconforter.

Aux valeurs étrangères, les mines d'or se sont fortement redressées. Ailleurs, repli général.

LONDRES

Nouvelle baisse

La baisse de l'or entraîne, vendredi à l'ouverture, un net recul des mines sud-africaines. Sur le reste du marché, le mouvement de repli amorcé la veille, s'accélère, notamment aux industrielles (I.C.I., Unilever, Courtaulds) et aux pétroles (B.P.). Les banques sont indécises et les Fonds d'Etat perdent des fractions.

OR (ouverture) dollars : 156 50 contre 162

VALEURS	CLOTURE 30-5	COURS 31 5
War Loan 3 1/2 %	25 1 8	25 ..
Beechams	216 .	214 1 4
British Petroleum	468 ...	456 1 2
Shell	198 ...	197
Vickers	112 ...	112 3 4
Imperial Chemical	225	225
Courtaulds	107 1 2	106 3 4
De Beers	266	263 ..
* Western Holdings	24 3 4	24 1 8
Rio Tinto Zinc Corp.	163	152
* West Driefontein	32 1 2	32 1/2

(*) En livres

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	
Effets privés	....	12 3/4 %
Moyen terme	..	10 %

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1973.)

	29 mai	30 mai
Valeurs françaises	92,5	90,7
Valeurs étrangères	95,6	94,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	78,6	76,8

NOUVELLES DES SOCIETES

RHONE-POULENC. — La marge brute d'autofinancement du groupe après impôts s'est élevée à 1,81 milliard de francs en 1973 contre 1,42 milliard de francs, et le bénéfice net à 565 millions de francs contre 247,6 millions de francs, soit près de 27 F par action contre 13 F en 1973.

COMPAGNIE PARISIENNE DE REESCOMPTE. — Dividende supplémentaire pour maintenir le coupon global à 12 F sur un capital majoré de 25 % en 1973 par attribution d'actions gratuites (1 pour 4).

CONSTRUCTIONS METALLIQUES DE PROVENCE. — Dividende global de 15 F (inchangé). Le carnet de commandes est en forte augmentation.

NEW YORK

Reprise technique

Les cours se sont sensiblement redressés jeudi à Wall Street après leur forte baisse de la veille. Le mouvement a été particulièrement vif durant les quatre-vingt-dix dernières minutes de la séance, si bien qu'à la clôture l'indice des industrielles repassait la barre des 800 pour s'établir à 803,58, soit à 8,21 points au-dessus de son niveau précédent. L'activité a légèrement augmenté : 13,58 millions de titres ont changé de mains contre 12,30 millions.

En dehors des facteurs techniques, qui pour l'essentiel expliquent ce renversement de tendance, il semble que les opérateurs aient anticipé une possible contraction du volume hebdomadaire des prêts bancaires accordés à l'industrie et au commerce. En fait, c'est l'inverse qui s'est produit, mais ils ne l'ont su qu'après la séance. D'autre part, et malgré l'intervention de la Réserve fédérale, le taux de l'argent sur le marché monétaire s'est à peine détendu.

Progrès des transports aériens, des produits chimiques, des cuivres, des magasins, des électroniques, des constructions mécaniques, des automobiles, des pétroles, des télévisions, des pneumatiques et des établissements d'épargne et de prêts.

Sur 1 780 valeurs traitées, 748 ont monté, 623 ont baissé et 389 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transport, 159,86 (+ 0,47) ; services publics, 73,59 (+ 0,26).

VALEURS	COURS 29 5	COURS 30 5
Alcoa	39 1 8	40 3 8
A.T.T.	48 ...	46 1 8
Boeing	16 1 2	17 ...
Chase Manhattan Bank	40 ...	40 1 4
Du Pont de Nemours	182 ...	181
Eastman Kodak	108 3 8	106 7 8
Exxon	70 7/8	71 1 2
Ford	51 5/8	51 3 4
General Electric	47 5 8	48 1 4
General Foods	23 3 4	24 1 8
General Motors	48 5 8	49 3 4
Goodyear	16 1 2	17 .
I.B.M.	210 5 8	214 1 2
I.T.T.	19 ...	19 5 8
Kennecott	32 3 4	33 1 8
Mobil Oil	40 3 4	41 1 2
Pfizer	34 1 2	34 1 2
Schlumberger	100 1 8	100 3 4
Texaco	25 ...	25 1 4
U.A.L. Inc.	26 5 8	26 3 4
Union Carbide	39 .	39 3 4
U.S. Steel	39 3 8	40 7 8
Westinghouse	15 1 2	16 3 4
Woolworth	16 1 4	15 1 8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	30 5	31 5
1 dollar (en yens)	280 825	281 ..

BOURSE DE PARIS — 30 MAI — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
3 %	.	1 92	France (I.A.R.D.)	373	380	SLIMINCO	162	162 ..	Parisienne Plac.	...	176 ..
5 %	65 60	1 63	France (Vie)	476	495 ..	Sté Cent. Banque	75 80	76 ..	Placem. Inter.	106	105 ..
5 % 1920-1960	132	1 63	Préservatrice S.A.	326	325	SOFICOMI	138	138	Sofragi	d275	265
[illegible]	[illegible]	[illegible]	Prévoyance	728	724	Sovabail	162	151	Abeille	230	235

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
			Crédit Universel	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Gaz et Eaux	422	[illegible]	Tour Eiffel	80	78 80
			Financière Sofal	158	158	Foncina	112	111 50	La Mure	87	88			
			Finextel	127 50	127 20	Gr. Fin. Constr.	118	122	Lebon et Cie	240	238 ..			
E.D.F. parts 1950	...	325	Foncia-Crédit	217 50	218	Immindo	114	113 50	(Ny) Lordex	115 50	115 ..	Air-Industrie	d 88 50	88 50
— parts 1959	...	326	Fr. Cr. et B. (Cie)	87 50	88 90	Imminvest	95	94	Cie Marocaine	30 10	30 10	Applic. Mécan.	165	164
Ch. France 3 %	99 50	99 50	France-Bail	d265	o255	Cie Lyon. Im.	113 80	o109 50	O.V.A.L.M.	59	60	Arbel	188	180 ..
			Génér. occident.	300	288	Sapimo	109 50	110 50	OPB-Paribas	106 50	106 30	Asc. Westingh.	48	48
Abeille-I.G.A.R.D.	559	560 ..	Hydro-Energie	77	75	UFIMEG	100	100	Ouenza		32	Ateliers G.S.P.	o 65 20	o 64
Abeille (Vie)	300	d312 ..	Immobanque	145	143	U.G.I.M.O.	114 50	114	Providence S.A.	318	311 ..	Av. Dass.-Breguet	201 ..	208
A.G.P.	411	418	Interbail	142	139	Union Habit.	125 20	129	Révillon	500	499 ..	Bernard-Moteurs		89 80
Concorde	378	375	Locafinancière	133	133	Un. Imm. France	121	122	(Ny) Sade	123	123	B. S. L.	258	265 ..
Epargne France	367	371 ..	Lyon-Alemand	137	137 ..	Acier Investiss.	105	104	Santa-Fe	57	57	Cie des Compt.	143 80	143 80
Fonc. T.I.A.R.D.	94 20	97	Soc. Mars. Crédit	260	260	Gestion Sélect.	...	205	Soffo	84 50	84	C. M. P.	221 50	221
Foncière (Vie)	384	394	Séquanaise Banq.	336	330	Invest. et Gest.	125 20	125	Sofinex	660	657	Cope All. Europe	251 50	252

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

HORS COTE

[illegible]	[illegible]	[illegible]

OBLIG. ECHANG.

[illegible]	[illegible]	[illegible]

SICAV

31 5	Emission frais inclus	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]

*Cours précédent

Depuis quelque temps, les cotations se poursuivent souvent au-delà de 14 h. 30. Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous ne sommes pas toujours en mesure de donner tous les derniers cours cotés à terme. Ces cours sont corrigés le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

COMPENSATION	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
498	4,50 % 1973	483	485 10	485 10	482 90
1030	C.N.E. 3 %	1047	1045	1040 .	1045 .
225	Afrique Occ.	228	225	221	228 80
280	Air Liquide	281 20	286	284	283 ..
640	Cie Gle Eaux	680	619	609	609 ..
106	Electro-Méc.	105 80	102	102 ..	102
255	Eng. Matra	262	269 50	261	274 50
220	E. J. Lefebvre	210 10	210 10	208	206 ..
103	Esso S.A.F.	105	102 90	101	101 ..
186	Euratrance	188 10	187 50	184 20	188 ..
138	Paris-France	138	138	138	137 90
135	Part. Etudes	134 50	132	132 10	129 40
155	Patern. S.A.	168 20	165	165	165
70	Pechelbronn	74	71	70 90	70 20
132	P.U.K.	132 20	131	130 20	130
80	Penarroya	75	73 60	73 60	73 50
210	Thomson Br.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
288	Ericsson	271	268	266	265 .
255	Exxon Corp.	354 50	343	343	343 ..
240	★ Ford Motor	250 30	249	249 60	249 ..
146	Free State	141 ..	153 ..	149 90	153 ..
141	West Deep	130	141	141 ..	149 ..
230	West Hold.	211	215	216 50	212
5 20	Zambia Cop	5 15	5 15	5 15	5 05

★ VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT.
o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 30/5	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 895	4 892	4 88
Canada ($ can. 1)	5 072	5 050	5 03
Allemagne (100 DM)	193 ..	192 800	191 .
Belgique (100 fr.)	12 340	12 340	12 20
Danemark (100 krd.)	82 350	82 050	82 ..
Espagne (100 pes.)	8 545	8 525	8 44
Grande-Bretagne (£ 1)	11 712	11 716	11 75
Italie (100 lires)	0 760	0 758	0 72
Norvège (100 krs.)	90 ..	90 450	90 50
Pays-Bas (100 fl.)	183 700	183 450	182 ..
Portugal (100 esc.)	19 800	19 820	20 .
Suède (100 krs.)	111 500	112 200	112 75
Suisse (100 fr.)	164 250	163 750	163 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 30/5
Or fin (kilo en barre)	25150 ..	26150 ..
Or fin (kilo en lingot)	25005 ..	26320 ..
Pièce française (20 fr.)	230 10	254 30
Pièce française (10 fr.)	175 ..	186 ..
Pièce suisse (20 fr.)	262 10	280 .
Union latine (20 fr.)	225 50	248 ...
Souverain	236 60	247 ..
Pièce de 20 dollars	1240 ..	1300 ..
Pièce de 10 dollars	628 ..	667 ..
Pièce de 5 dollars	380 ..	382 ..
Pièce de 50 pesos	1046 ..	1100 ..
Pièce de 10 florins	217 ..	287 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le Monde publiera demain son supplément hebdomadaire

LE MONDE AUJOURD'HUI

AU SOMMAIRE :
— Samedi soir au Konacker, par Michel Puèch.
— Une femme à sa fenêtre, par Dominique Desanti.
— AU FIL DE LA SEMAINE : Le nouveau mal du siècle, par Pierre Viansson-Ponté.
— Lettre de Manaus, par Richard Sinding.
— Le droit des immigrés, par Tahar Ben Jelloun.
— Revue des revues, par Yves Florenne.
— La vie du langage, par Jacques Cellard.
— TELEVISION : Opposition ou concurrence ? par Claude Sarraute.

Le numéro du « Monde » daté 31 mai 1974 a été tiré à 602 518 exemplaires.

A B C D F G H

LA FIN DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'O.C.D.E.

Le serment du château de La Muette contre les restrictions du commerce sera-t-il respecté ?

Ce qu'on appellera peut-être un jour le « serment du château de La Muette » — à savoir la déclaration adoptée, jeudi 30 mai, par les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique, par laquelle ils s'engagent à ne pas prendre pendant un an des mesures de restriction commerciale — sera-t-il respecté ? On a toutes les raisons d'être sceptique, puisque, comme l'a remarqué le président américain W. D. Eberlé, à l'issue de cette session de deux jours, il ne s'agit que d'« un engagement politique, voire moral, rédigé de telle sorte qu'il ne lie pas le Congrès américain ». Aucun des autres Parlements ou gouvernements n'est non plus véritablement engagé par cette déclaration, a reconnu M. Eberlé, déclaration qui, d'ailleurs, n'est assortie d'aucune sanction.

Si l'on considère la montée des périls et les pressions croissantes qui apparaissent dans nombre de pays en faveur du protectionnisme commercial, il n'est cependant pas indifférent que les vingt-quatre membres de l'Organisation aient approuvé à l'unanimité ce texte :

« *En 1931*, a observé M. Eberlé, *les Etats-Unis avaient proposé à leurs partenaires de renoncer pareillement au protectionnisme commercial. Ils n'ont pas réussi à les convaincre. Et vous connaissez la suite, qui a été catastrophique. Nous n'en sommes pas là aujourd'hui.* »

M. Emile Van Lennep, secrétaire général de l'O.C.D.E., a souligné de son côté, dans un commentaire écrit, que les pays membres sont convenus « *de ne pas recourir pendant une période capitale de l'histoire économique à des mesures qui, en droit strict, pourraient être admises dans le cadre des règles internationales du GATT* (accord général sur les tarifs et le commerce), *et du F.M.I.* (Fonds monétaire international). *Cette déclaration concrétise leur acceptation, pendant une période limitée mais cruciale, d'un engagement allant au-delà des règles en vigueur.* »

Toutefois, comme l'a fait remarquer M. Antonio Giolitti, président italien du conseil des ministres de l'O.C.D.E. dès le début de la session, ce serment ne sera tenu que si la communauté internationale parvient à organiser une coopération financière digne de ce nom.

Comment organiser cette coopération financière ?

Il y a eu une sorte de moment de vérité lorsque M. Eberlé, à qui nous demandions jeudi si les deux grands pays qui avaient des chances de rester excédentaires, l'Allemagne fédérale et les Etats-Unis, étaient prêts à aider les pays déficitaires, a répondu : « *Nous continuons à étudier la question. En fait, il y a désaccord sur l'ampleur même du problème.* » De même personne n'est d'accord sur la façon de procéder au « recyclage » des capitaux en provenance des pays pétroliers et sur les rôles respectifs que doivent y jouer les institutions financières publiques et privées.

Est-il encore temps d'étudier ?

Sur la question de la revalorisation du prix de l'or officiel, les réponses ont été contradictoires. Tandis que M. Van Lennep faisait de la tête un signe négatif, M. Giolitti reconnaissait qu'il en avait été fait mention. M. Eberlé affirmait le contraire, alors que le ministre belge des finances, M. Willy De Clercq, avait pourtant évoqué explicitement le problème en séance. L'or reste un sujet tabou dont il paraît encore malséant de parler devant la presse. M. Eberlé a cependant laissé entendre, comme M. Volcker, qu'il n'était pas exclu que la revalorisation de l'or puisse constituer une solution à long terme.

M. Giolitti a confirmé que le groupe dit des Dix se réunirait le 11 juin à Washington, à la veille de la dernière réunion du comité des Vingt, chargé de la réforme du système monétaire international.

Les Dix ne se sont pas réunis depuis mars 1973, époque de la généralisation des échanges flottants, puisque leur groupe a été élargi à vingt membres pour y faire participer les pays du tiers-monde. Sa réapparition signifie-t-elle qu'en juin de grandes décisions seront enfin prises ? Cela en tout cas répond au désir de nombre de pays déçus par la relative inefficacité du comité des Vingt.

Les pays les plus pauvres touchés par la crise du pétrole n'ont pas été oubliés par les participants à la session. Dans le communiqué diffusé on peut lire que les ministres se sont déclarés particulièrement préoccupés par ce problème. « *Bien qu'il n'existe pas encore d'estimation généralement acceptée quant au montant de l'aide spéciale nécessaire à ces pays, les ministres ont noté que d'après les études préliminaires de certaines organisations internationales ces besoins pourraient être de l'ordre de 3 à 4 milliards de dollars d'ici la fin de 1975.* »

PHILIPPE SIMONNOT.

LA CHARTE

Les gouvernements des pays membres de l'O.C.D.E. déclarent leur détermination :

● D'éviter de prendre des mesures unilatérales, de caractère général ou spécifique, visant à restreindre les importations ou des mesures analogues concernant les autres opérations courantes qui seraient contraires aux objectifs de la présente déclaration.

● D'éviter de prendre des mesures pour stimuler artificiellement les exportations ou d'autres opérations courantes ; notamment [ils] ne se livreront pas à une concurrence destructive dans les aides officielles au crédit à l'exportation et chercheront à entreprendre en coopération des actions appropriées à cet effet dans l'avenir immédiat.

● D'éviter d'imposer des restrictions à l'exportation qui seraient contraires aux objectifs de la présente déclaration.

● De se consulter mutuellement en utilisant pleinement les procédures générales de consultation au sein de l'O.C.D.E. pour s'assurer que la présente déclaration est appliquée de façon adéquate.

● De mettre en œuvre la présente déclaration conformément à leurs obligations internationales en tenant dûment compte des besoins spécifiques des pays en voie de développement.

On notera aussi le paragraphe 7 du communiqué, ainsi conçu : « Les gouvernements conviennent de coopérer pleinement pour faciliter le financement des déficits... et indiquent qu'ils sont prêts à considérer les arrangements appropriés qui pourraient se révéler nécessaires à cet égard. »

Comme l'on demandait à M. Giolitti ce que signifiait exactement cette formule et si en particulier elle comprenait la revalorisation du prix de l'or, le ministre italien a répondu : « Nous n'avons exclu aucun arrangement pourvu qu'il soit approprié », ce qui a soulevé une certaine hilarité dans la salle de la conférence de presse...

A Rennes

DEUX NOUVEAUX JOURS DE CHOMAGE CHEZ CITROEN

La direction générale de Citroën, a, au cours d'une réunion du comité d'entreprise, annoncé que les usines de Rennes fermeraient à nouveau deux jours, les 17 et 18 juin. Cette décision, selon la direction, est consécutive au blocage du marché italien.



Sur les marchés des changes

RECUL DE L'OR REMONTÉE DU D.M.

Le cours de l'once d'or sur le marché de Londres a perdu, vendredi matin, presque tous ses gains de la veille, s'établissant à 156,5 dollars contre 162. La hausse de jeudi était attribuée au vote par le Sénat des Etats-Unis d'un projet de loi autorisant les résidents américains à détenir de l'or ; le repli observé en fin de semaine est dû aux déclarations de M. Volcker, sous-secrétaire au Trésor, réaffirmant que son gouvernement restait opposé à cette mesure. On doute maintenant que la Chambre des représentants confirme la décision du Sénat. D'un autre côté, la Banque d'Italie dément catégoriquement les rumeurs suivant lesquelles elle aurait vendu de l'or sur le marché libre de Londres.

Sur les marchés des changes, le deutschemark a quelque peu remonté, après sa forte baisse des jours précédents ; cela a entraîné la baisse du dollar (2,52 DM contre 2,54 DM) et celle du franc : il fallait payer vendredi matin 1,94 1/2 franc pour 1 DM contre 1,92 1/2 F

LA COMMISSION EUROPÉENNE PROPOSE D'IMPORTANTES GARANTIES POUR LES TRAVAILLEURS EN CAS DE FUSION D'ENTREPRISES.

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). — La Commission européenne vient de transmettre au conseil des ministres de la Communauté, qui ne devrait pas l'examiner avant l'automne, une proposition de directives visant à protéger les droits des travailleurs en cas de fusion, de regroupement ou de concentration d'entreprises.

En voici les points essentiels : Les obligations et les droits des travailleurs sont automatiquement transmis de l'ancien au nouveau propriétaire ; le changement de propriétaire ne peut en aucun cas être une raison suffisante pour justifier un licenciement. Ce principe ne s'appliquerait toutefois pas lorsque ce changement aurait été dicté par « des nécessités internes impérieuses » ; le travailleur a le droit de résilier son contrat de travail, si le changement de propriétaire a modifié substantiellement ses conditions d'emploi, cette résiliation étant considérée comme un licenciement ; l'ancienneté d'un travailleur doit être prise en considération par le nouvel acquéreur ; le cédant et l'acquéreur d'une entreprise sont solidairement tenus pendant six ans de respecter les obligations découlant des contrats de travail.

(Intérim.)

M. GARDIN EST RÉÉLU PRÉSIDENT DU C.C.E.S.

M. Jean Gardin, directeur général de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance des cadres, vice-président du conseil d'administration de l'Assistance publique, a été reconduit mercredi 29 mai dans ses fonctions de président du Comité consultatif économique et social de la région parisienne (C.C.E.S.), dont il fait partie depuis 1964.

M. Gardin a souhaité que, comme les comités économiques et sociaux des autres régions, les effectifs du C.C.E.S. soient plus nombreux.

● *Fusillade dans le dix-huitième arrondissement.* — Une 2 CV a tenté, le jeudi 30 mai vers 22 heures 15, de franchir un barrage de police disposé à l'angle de la rue Philippe-de-Girard et du boulevard de la Chapelle à Paris. Le conducteur du véhicule a ouvert le feu sur les gardiens de la paix, qui ont riposté. Un policier, atteint au ventre, a été hospitalisé, mais ses jours ne sont pas en danger. L'automobiliste, blessé à la jambe, a été arrêté.

● *Le Mouvement anarchiste mondial* indique qu'il « *tiendra son assemblée plénière (associations, groupes, fédérations et militants des pays d'Europe) les 1er, 2 et 3 juin, quelque part en Suisse* ».

LE PIANISTE SOVIÉTIQUE RICHTER SOUHAITE FAIRE A L'ÉTRANGER UN SÉJOUR DE LONGUE DURÉE.

Moscou. — Trois des musiciens soviétiques les plus prestigieux, le pianiste Sviatoslav Richter, Rudolf Barchaï et Guennadi Rojdetsvenski, respectivement chef de l'Orchestre de chambre de Moscou et ancien chef de l'Orchestre de la radio et de la télévision de Moscou, viennent de faire une demande de visa de longue durée (deux ou trois ans) afin de séjourner et de travailler à l'étranger. Ces artistes de réputation internationale, qui ont poursuivi une carrière tout à fait officielle et qui font régulièrement des tournées à l'étranger, ne se sont jamais fait remarquer par des déclarations « dissidentes ». En présentant leur demande, ils posent aux autorités soviétiques le problème général du « droit à voyager » des artistes.

Si l'exemple de Rostropovitch — qui est parti pour Londres dimanche 26 mai avec un visa de deux ans et la promesse non officielle de pouvoir revenir — se répétait, on assisterait à une sorte de normalisation des relations culturelles de l'U.R.S.S. avec l'étranger.

Les intéressés n'ont fait aucun commentaire. — N. Z.

LE GOUVERNEMENT DE LA HAUTE-VOLTA ADOPTE LE RÉGIME DU PARTI UNIQUE

Ouagadougou (A.F.P.). — Le général Lamizana, président de la République de Haute-Volta, a annoncé le jeudi 30 mai, dans un message à la nation, la suppression des partis politiques existants et la création d'un « Mouvement pour le renouveau », qui deviendra le seul parti autorisé. Le président a « réaffirmé la garantie de la liberté de la presse et de la liberté syndicale », mais un conseil national de l'information donnera des directives à la radio, à la télévision et à la presse.

De nouvelles structures politiques et administratives seront mises en place au niveau régional et local : le territoire sera découpé en dix départements confiés à des préfets militaires. « La recherche d'une formule pour faire accepter la chefferie traditionnelle comme élément de progrès sera également entreprise pour aboutir à sa contribution effective au renouveau. »

Le président Lamizana a annoncé la création d'une cour de sûreté de l'Etat. Enfin, le territoire sera découpé en « zones de défense ».